...NDO PIZZOFALCONE

NAZIONALE
B. Prov.
VIII
581
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

25 A 15

...LIOTECA PROVINCIALE

Armadio XVIII

Palchetto E

Num.° d' ordine 48 25 a 45

Digitized by Google

B. Prov.
VIII
581

124
4
30

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DE
LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE.

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

Digitized by Google

641855

HISTOIRE
DE
LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE,

PAR M. GAILLARD,
DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE,
ET DE CELLE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,
CHEZ J. J. BLAISE, LIBRAIRE DE S. A. S. MADAME
LA DUCHESSE D'ORLÉANS DOUAIRIÈRE,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 61, A LA BIBLE D'OR.
M D CCC XVIII.

Digitized by Google

HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE.

SUITE DE LA

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE III.

Le roi Jean en France, et encore Édouard III en Angleterre.

(Depuis l'an 1350 jusqu'à l'an 1364.)

Le roi Jean étoit jaloux d'Édouard plus encore que ne l'avoit été Philippe de Valois; il ne cachoit point sa jalousie, parcequ'il ne savoit rien cacher. Ce sentiment dans un rival est un aveu tacite d'infériorité; en effet, Jean et Philippe étoient bien inférieurs à Édouard.

La rivalité de Philippe de Valois et d'Édouard III a des traits de conformité particuliers avec celle qu'on vit dans la suite entre François Ier et Charles-Quint. Philippe, vainqueur à Cassel dès le commencement de son régne, comme François Ier à Marignan, voyoit de loin, dans la foule des rois, le jeune Édouard III, comme François Ier voyoit d'abord Charles-Quint obscur dans les Pays-Bas et en Espagne. Philippe et François voyoient chacun dans son rival un vassal soumis, et Philippe de plus voyoit dans le sien un enfant. Cet enfant s'éléve, ce vassal se révolte; bientôt le combat naval de l'Écluse et plus encore la bataille de Crécy flétrissent les lauriers de Cassel, comme Pavie éclipsa Marignan, mais avec cet avantage d'Édouard sur Charles-Quint, que le premier étoit en personne à l'Écluse et à Crécy. Philippe et François Ier haïssoient donc, chacun dans son rival, non seulement un ennemi vainqueur, mais encore le destructeur de leur gloire; et cette rivalité dut avoir quelque chose de plus vif et de plus personnel entre François Ier et Charles-Quint, qu'entre Philippe et le roi d'Angleterre, parceque les deux premiers étoient à-peu-près de même âge. Cette conformité d'âge qui se trouvoit aussi entre Édouard et le roi Jean fut ce qui anima le plus leur querelle. Jean n'avoit guère que huit ans de moins qu'Édouard, il avoit vu naître sa gloire, il l'avoit enviée, il l'avoit combattue sans la balancer, il avoit toujours eu les armes à la main contre ce prince; Philippe devoit haïr davantage Édouard, Jean devoit en être plus jaloux. Celui-ci souffroit encore plus impatiemment que son père les éloges qu'on donnoit à son rival, il s'observoit trop peu sur les témoignages extérieurs de

cette jalousie; il la laissoit quelquefois éclater jusqu'à l'indécence. La France et l'Angleterre étoient alors des écoles et des tribunaux de chevalerie pour l'Europe entière; c'étoit dans la cour des deux rois, et sous leurs yeux, que tous les chevaliers alloient vider leurs querelles. Un chevalier françois, nommé Thomas de La Marche, se battit contre un Visconti à la cour d'Édouard, et fut vainqueur, au jugement de ce prince : à son retour, il se vit disgracié ; Jean ne put lui pardonner, ni d'avoir pris Édouard pour juge, ni d'avoir sans cesse à la bouche l'éloge de ce rival. Au contraire, le duc de Lancastre, prince du sang d'Angleterre, vint pour se battre contre Othon, duc de Brunswich, à la cour du roi de France, qui prit soin de les réconcilier. Il ne paroît point qu'Édouard en ait marqué aucun mécontentement au duc de Lancastre.

La jalousie de Jean le portoit quelquefois à imiter Édouard, dans l'intention de le surpasser; mais l'exemple suivant fera voir combien cette émulation étoit peu éclairée. Le roi d'Angleterre avoit regardé l'institution d'un ordre de chevalerie comme un moyen de redoubler l'attachement et le zèle de sa noblesse [a]; il avoit jugé en prince habile et qui connoissoit les hommes, qu'il ne falloit conférer cet ordre qu'à un nombre choisi et borné, pour laisser à tous le desir et l'espérance, qui attachent bien plus fortement que la possession; il ne nomma donc que vingt-six chevaliers en instituant cet ordre fameux de la Jarretière, qui subsiste encore dans tout son éclat, et dans lequel il faut considérer deux

[a] Froissard. Spicil. Cont de Nang. t. 3, p. 750. Ashmole, Hist. of the Garter.

choses : la politique, qui en forma le plan, et la galanterie, qui en fournit, dit-on, le symbole et la devise (1). Le roi Jean crut bien mieux remplir l'objet politique d'Édouard, en créant d'abord cinq cents chevaliers dans son ordre de l'Étoile. Par-là cet ordre ne distingua personne (2), et fut avili dès sa naissance. Les mots de la devise : *monstrant regibus astra viam*, qui font allusion à l'Étoile des mages, sembloient être de la part du roi un engagement de se conduire par les avis des grands de sa cour; l'intention étoit politique et la devise heureuse, mais l'emblème d'une seule étoile ne se rapporte pas à la légende *astra*, ni au sens de la devise.

Quant aux affaires publiques, Philippe de Valois en mourant laissoit Édouard vainqueur de tous côtés, et tenant dans ses fers David de Brus et Charles de Blois; mais cette complication d'intérêts divers et de querelles particulières, mêlées à la grande querelle, avoit un peu diminué. Artevelle et Robert d'Artois n'étoient plus,

(1) Tout le monde sait l'histoire de la jarretière de la comtesse de Salisbury, ramassée dans un bal par Édouard avec un empressement qui fit sourire les courtisans, et le mot : *Honny soit qui mal y pense*, qui sert de devise à l'ordre qu'Édouard institua en mémoire de cette petite aventure.

(2) M. Dacier, de l'Académie des belles-lettres, qui a fait un Mémoire très instructif sur l'établissement et l'extinction de l'ordre de l'Étoile, croit que le nombre de cinq cents ne fut point rempli, et que le roi Jean fit consister sa politique à multiplier les places et à ne les pas distribuer. Mais il est bien différent de proposer un honneur qui ne peut être partagé qu'entre vingt-six, ou un honneur qui peut l'être entre cinq cents. Dans l'un et l'autre cas, l'espérance est la même; mais quelle différence dans le desir! Quelque rare que soit une distinction, chacun espère l'obtenir; mais si elle n'est rare, on ne la desire point.

leur mort, utile à l'Europe, avoit éteint deux querelles; la Flandre et l'Artois respiroient; la nomination de Charles IV à l'empire, conformément au vœu de Clément VI, apaisoit aussi pour un temps la querelle des papes et des empereurs. Édouard, maître de Calais, cherchoit à s'étendre en Picardie, mais une tréve renouvelée de terme en terme suspendoit les hostilités; on tenoit même dans Avignon des conférences pour la paix, sous les yeux du pape; le duc de Lancastre y négocioit avec les plénipotentiaires françois (1). Le roi d'Angleterre vouloit cesser d'être vassal de la France; il demandoit l'indépendance absolue de la Guyenne et du Ponthieu, il demandoit encore qu'on lui cédât la suzeraineté de la Flandre : les négociations étoient tantôt interrompues, tantôt renouées, mais la tréve étoit souvent violée. Il y eut en Saintonge, le 1 avril 1351, un grand combat, où le maréchal Guy de Nesle fut vaincu et fait prisonnier avec Guillaume de Nesle son frère. Au mois de septembre suivant, les François eurent leur révanche; ils prirent Saint-Jean-d'Angely.

Du côté de la Picardie, mêmes infractions. Le gouvernenr de Calais, Aimery de Pavie, ne tournoit ses perfidiesque contre les François; il corrompit Beaucorroy, qui commandoit dans Guines, comme il avoit été corrompu lui-même par Charny, et avec plus de succès, car la ville de Guines lui fut livrée; mais Beaucorroy

(1) Les plénipotentiaires françois étoient d'Offemont, le maréchal de Morcuil, Geoffroi de Charny, Robert de Lorris; ceux de l'Angleterre étoient les comtes de Lancastre et d'Huntingdon; Raoul, baron de Stafford, Gautier de Mauny, Renaud de Cobham, Jean d'Arsiac, Robert de Burcard, Simon de Islep, garde du sceau privé.

Digitized by Google

étant tombé entre les mains des François qu'il avoit trahis, subit la peine de son crime. Ce fut à l'occasion de cette surprise et sur les plaintes qui en furent faites à Édouard, que ce prince répondit que *les trèves étoient marchandes*, et qu'il n'avoit fait qu'imiter Charny, mais en prenant mieux ses mesures.

Enfin, Aimery lui-même fut puni à son tour de toutes ses perfidies; il tenta sur Saint-Omer ce qu'il venoit d'exécuter sur Guines; mais Charny, qu'Édouard avoit renvoyé libre, fut averti de ce complot, et en instruisit le maréchal de Beaujeu, qui commandoit les troupes françoises dans ce pays. Aimery fut surpris à Saint-Omer, comme Charny l'avoit été à Calais, il combattit avec le même courage, et l'action fut assez vive pour que le maréchal de Beaujeu y fût tué. Aimery succomba sous le nombre, il fut pris, conduit à Saint-Omer, chargé de chaînes, et (on a horreur de le dire) il fut écartelé par l'ordre de ce même Charny, qui, lui ayant donné l'exemple de corrompre et de surprendre, avoit trouvé tant d'indulgence dans Édouard[a]. L'horreur redouble, quand on songe qu'il est presque impossible que Charny ait pris sur lui de se porter à cette barbare violence sans l'aveu de son maître. Si un tel crime ne rompit pas toutes les trèves et ne renouvela point la guerre, il n'en faut rendre grace qu'à l'état d'épuisement, où la peste à peine cessée, et la famine encore augmentée, réduisoient alors les deux nations.

En Écosse, les Brussiens, quoique privés de leur roi, se défendoient encore.

(1) Chron. de Fland. Froissard.

En Bretagne, le parti de Blois, quoique privé de son chef, n'étoit point abattu. Jeanne de Penthièvre s'étoit piquée d'imiter Jeanne de Montfort, sa rivale; ces deux femmes, à la tête des deux seuls partis dont l'animosité soutint encore la guerre, formoient un spectacle singulier; la comtesse de Montfort, soldat et capitaine, guidoit son fils au milieu des périls, elle enflammoit ses guerriers, elle les étonnoit, tantôt par des coups hardis, tantôt par des opérations savantes, par des retraites supérieures à des victoires. Elle fut en tout le modèle de cette Marguerite d'Anjou, à qui les mêmes intérêts inspirèrent le même courage.

A tant de grandeur, la comtesse de Blois opposoit l'orgueil de son sang, la certitude de ses droits, et l'inflexibilité de son caractère. Dans sa foiblesse altière et opiniâtre, elle avoit juré de ne consentir à aucun partage du duché; elle désavoua tous les traités, tous les sacrifices que l'amour de la paix eût pu arracher à son mari; seule armée de l'autorité, elle ne lui laissoit que le rang de son premier sujet, et que l'honneur de mourir pour elle. La comtesse de Montfort étoit digne de combattre avec les Édouards, ses alliés; la comtesse de Blois méritoit moins d'être secourue par les Valois, ses protecteurs; mais, pendant la prison de son mari, elle parut s'élever au-dessus d'elle-même, et tirer d'un grand malheur de grandes ressources.

Sous ces deux femmes guerrières, tout étoit devenu soldat; on sent combien leur rivalité devoit animer leur querelle : la Bretagne étoit le seul pays où rien n'eût suspendu les hostilités, et où la guerre eût toujours continué, malgré les trêves. Cette guerre de dévastation et

d'incendie, que les Anglois du parti de Montfort ne se lassoient point d'ajouter aux autres fléaux, avoit réduit au désespoir les paysans bretons; ils prennent les armes et assiègent les Anglois dans la forteresse de la Roche-de-Rieu; quelques chevaliers, entre autres Pierre de Craon, se joignent aux paysans : les Anglois veulent capituler; la fureur étoit trop grande, on leur refuse toute capitulation. L'assaut est livré[a]; au fort des attaques, Pierre de Craon suspend une bourse de cinquante écus au bout d'un bâton : « voilà, dit-il, la récompense « de celui qui entrera le premier dans la place »; aussitôt la place est forcée.

Elle est pillée impitoyablement, et le massacre fut horrible. On se récrie avec raison sur les fureurs du peuple, mais on les provoque trop, les effets en sont exécrables, il est rare que le principe en soit injuste; cette portion respectable de l'humanité, toujours malheureuse et toujours utile, foulée par ses maîtres, écrasée par ses ennemis, victime de passions, d'intérêts et de débats, qui lui sont étrangers, souffre long-temps, mais il vient un moment où les cruautés qu'elle a éprouvées la rendent cruelle à son tour; tous ses crimes alors sont ceux de l'agresseur. Deux cent cinquante Anglois s'étant retirés dans le château, y soutiennent un nonveau siége, qui ne dura pas long-temps, ils se rendent moyennant la vie sauve; mais le peuple ne ratifia point cette convention : les bouchers, les charpentiers et d'autres artisans, se jettent, la hache à la main, sur ces étrangers, et les massacrent.

[a] Froissard. D'Argentré, Histoire de Bretagne.

Malgré cette violente leçon, les Anglois continuoient leurs ravages par-tout où ils étoient les plus forts. Richard Brembro ou Bembrough, un de leurs plus redoutables chefs, se signaloit sur-tout par ses cruautés. Beaumanoir, un des seigneurs bretons les plus distingués, touchés des maux du peuple, va trouver Brembro pour lui représenter que des gens sans défense, ne devoient pas être exposés à ses coups, et qu'il devoit lui suffire d'exercer sa valeur contre ceux qui avoient les armes à la main. Brembro, blessé d'un reproche qu'il méritoit, répondit avec aigreur et repoussa la raison par l'emportement. La dispute s'échauffe, on perd de vue l'intérêt du peuple, on se jette sur la question frivole de la prééminence des deux nations : « Il appartient bien à vos « Bretons, dit Brembro avec mépris, de se parangonner à nous [a]! » Tel étoit l'orgueil grossier que la victoire inspiroit aux Anglois. Beaumanoir ne répondit que par un défi, qui fut accepté. Ils convinrent de se trouver, accompagnés chacun de vingt-neuf chevaliers, entre Ploermel et Josselin, la veille du dimanche de *lætare* de l'an 1350, pour décider laquelle des deux nations avoit le plus d'honneur, et lequel des deux chefs *avoit la plus belle amie*. Ce fut ce fameux *combat des trente*, tant célébré par les auteurs bretons, et l'un des plus beaux exploits de chevalerie dont la mémoire se soit conservée. Brembro promit, sans balancer, la victoire à son parti, car une prophétie de Merlin la lui promettoit. Cependant arrivé au lieu indiqué, il commença par observer qu'on auroit dû obtenir l'aveu des princes pour ce com-

[a] D'Argentré.

bat; les Bretons répondirent que la réflexion étoit un peu tardive. « Mais, dit Brembro, ce combat ne décidera point la querelle des princes! »

« Il ne s'agit pas, lui répondit-on de la querelle des « princes, il s'agit de l'honneur des deux nations.

« Si nous périssons, ajouta Brembro, où retrouvera-« t-on des chevaliers tels que nous?

« Si nous périssons, répondirent modestement les « Bretons, la Bretagne ne manquera pas de défenseurs « aussi vaillants; nous n'avons prétendu rassembler ici « ni ses plus grands noms, ni ses bras les plus redoutés. »

Il fallut enfin que Brembro se résolût au combat, et il faut avouer qu'il s'y comporta vaillamment. Jamais il n'y eut d'action plus vive ni plus opiniâtre. La chaleur, la fatigue, l'épuisement obligèrent plusieurs fois les combattants de s'arrêter pour reprendre haleine et se rafraîchir, et ils revinrent toujours à la charge. On sait que, dans une de ces charges, Beaumanoir blessé et succombant à la soif, ayant demandé à boire, Geoffroi du Bois, un de ses compagnons, lui cria : *Beaumanoir, bois ton sang!* et que ce mot est devenu le cri de cette maison. Au même instant, Brembro s'élança sur Beaumanoir; mais il fut prévenu par Alain de Kaerenrais, autre chevalier breton, qui, volant au secours de Beaumanoir, renversa l'Anglois d'un coup de lance dans le visage. Au même moment, Geoffroi du Bois perce le même Brembro de son épée, et lui coupe la tête.

Le parti anglois ne fut point découragé par la mort de son chef : Croquart, soldat de fortune, prend sa place, harangue sa troupe : « Mes amis, dit-il, laissons « là les prophéties de Merlin, qui ont trompé Brembro;

« c'est à notre valeur à nous répondre de la victoire. » Tous se serrent, se soutiennent, et présentent un rempart de fer qu'on ne peut entamer [a]. Ce fut alors que Guillaume de Montauban, par une manœuvre décisive, alla prendre les Anglois en flanc, en renversa sept, et fit jour à sa troupe pour les rompre et les renverser. Tous les Anglois furent tués ou pris; la victoire des Bretons ne fut pas douteuse; mais on trouve dans les auteurs bretons eux-mêmes une circonstance qui doit faire de la peine, c'est que l'on combattoit à pied de part et d'autre, que Guillaume de Montauban eut seul le privilége de combattre à cheval, et que cet avantage décida de la victoire. D'un autre côté, il est bien étonnant que les Anglois n'aient pas reproché aux Bretons d'avoir vaincu par ce moyen. C'est ce qui a fait croire à un historien moderne [b] qu'on avoit combattu à cheval, idée d'autant plus naturelle, que tel étoit alors l'usage constant des chevaliers.

Mais d'Argentré et dom Lobineau disent que dans cette affaire on se battoit à armes inégales, et que chacun prenoit ses avantages comme il pouvoit; que Billefort ou Bellifort, un des Anglois, avoit pour arme un maillet pesant vingt-cinq livres; Hucheton, autre Anglois, un *fauchard* crochu et tranchant des deux côtés. Pestivian, un des chevaliers bretons, fut blessé d'un coup de marteau; Rousselet et Bodegat, autres Bretons, furent renversés à coup de mail.

Le prix de la valeur fut donné parmi les chevaliers

[a] *Idem. ibid.*

[b] M. Villaret.

bretons au seigneur de Tinteniac, et parmi les Anglois, à ce Croquart qui s'étoit fait leur chef quand Brembro avoit été tué. Croquart fut fait prisonnier.

On compta parmi les Anglois quatre chevaliers bretons du parti de Blois, ce qui scandalisa fort toute la Bretagne, parcequ'il s'agissoit dans ce combat de l'honneur de la nation, et non de la querelle des princes, comme on l'avoit déclaré expressément. On peut voir dans les historiens bretons, et dans l'histoire de France par M. Villaret, les autres circonstances de ce combat et les noms de tous les combattants. Il y a de l'incertitude sur ceux de quelques uns des chevaliers bretons, ce qui ne doit pas étonner. Tite-Live avoue qu'on ne sait pas bien qui des Horaces ou des Curiaces étoient les Romains ou les Albains; cette incertitude est un peu plus singulière.

Le combat des trente commença et finit comme celui des Horaces et des Curiaces. Au premier choc, la fortune parut se déclarer pour les Anglois, comme pour les Curiaces; on vit tomber mort un chevalier breton, deux autres furent blessés, deux furent pris; et lorsque Montauban fit le mouvement qui assura la victoire, il s'éloigna comme le dernier des Horaces, on crut qu'il prenoit la fuite. Beaumanoir y fut trompé : « Faux et « mauvais chevalier, lui cria-t-il, où vas-tu? il te sera « reproché à toi et à ta race à jamais. Fais bien ta beso- « gne, lui répondit Montauban, de mon côté, je ferai « mon devoir. »

Mais il y a une différence bien considérable entre le combat des Horaces et des Curiaces, et le combat des trente, c'est que le premier décida du sort de Rome et

d'Albe, et que le dernier ne décida de rien. Il étoit bien aisé cependant de le rendre décisif, en faisant dépendre du succès de ce combat la cessation des incendies, dont Beaumanoir s'étoit plaint à Brembro; il avoit plaidé la cause de l'humanité, il avoit demandé grace pour les laboureurs dont on brûloit les moissons et les chaumières, il avoit exigé qu'on ne fît plus la guerre qu'aux guerriers; c'étoit défendre le foible et l'opprimé, c'étoit remplir un des plus nobles devoirs de la chevalerie; il falloit donc faire porter le défi sur le même objet, non sur l'honneur de la nation, qui ne pouvoit dépendre du succès de ce combat, ni sur la beauté de l'amie, qui en dépendoit encore moins. Beaumanoir devoit donc dire à Brembro : « Nous attendions de la courtoisie d'un « chevalier, la justice que nous vous demandons pour « le peuple; vous nous refusez, nous vous défions, et « nous exigeons que l'objet de ce défi soit proclamé dans « toute la Bretagne, afin qu'on sache que nous allons « combattre pour l'intérêt des malheureux que vous » opprimez. Si nous sommes vainqueurs, les incendies « cesseront, et le laboureur, paisible dans ses foyers, « bénira notre victoire; si la fortune est pour vous, vous « pourrez continuer de faire la guerre en barbares. »

Par-là, les chevaliers bretons auroient eu la gloire d'être les bienfaiteurs de leur patrie; ils auroient vaincu pour un sujet noble et utile. La chevalerie avoit trop perdu de vue, pour des bagatelles, les grands et respectables objets de son institution.

Dira-t-on que les Anglois auroient refusé de combattre pour une cause aussi odieuse que la leur l'auroit été? mais en ce cas, toutes les lois de la chevalerie les

obligeoient d'accorder ce qu'on leur demandoit au nom de la chevalerie, et l'humanité gagnoit sa cause sans combat.

Si les François étoient vainqueurs dans les combats en champ clos, les Anglois gagnoient des batailles. Ce même maréchal de Nesle, que les Anglois avoient fait prisonnier en Saintonge, étant devenu libre, alla perdre en Bretagne une autre bataille, où il fut tué, ainsi que le vicomte de Rohan et ce brave Tinteniac, le héros du combat des trente. Ce fut encore Tanneguy du Châtel qui remporta cette victoire sur le parti de Blois [a], à la tête des Bretons de Montfort et des Anglois auxiliaires; mais ces succès n'avoient rien de décisif. Les cinq premières années du règne de Jean se passèrent en négociations et en hostilités également stériles, jusqu'à ce que des mouvements, dont le foyer étoit dans sa cour, produisirent en France des discordes civiles dont Édouard sut tirer le plus grand parti.

Jean passa la moitié de sa vie à faire des fautes [b], et l'autre moitié à les expier; il ouvrit son règne par un acte de despotisme plus éclatant encore et plus odieux que celui qui avoit enlevé à Philippe les cœurs de sa noblesse. Le supplice du comte d'Eu, de la maison de Brienne, connétable de France, et fils d'un connétable, dut révolter encore plus que celui d'Olivier Clisson et de ses amis. Nous avons dit (1) que le comte d'Eu avoit été pris par les Anglois dans un combat livré sous les murs de Caen; on soupçonna qu'il avoit bien voulu être

(1) Voyez le chapitre précédent.

[a] En 1353. [b] Froissard.

pris, ses ennemis assuroient du moins qu'il s'étoit comporté dans ce combat de manière à rendre suspecte ou sa valeur ou sa fidélité. Après la mort de Philippe de Valois, il étoit revenu en France sur sa parole pour chercher les moyens de payer sa rançon, et en même temps pour traiter de la paix générale. On prétendit qu'une des conditions de sa liberté étoit qu'il livreroit aux Anglois la ville de Guines, dont Aimery de Pavie ne s'étoit pas encore emparé; on lui faisoit d'ailleurs un crime des bontés qu'Édouard avoit eues pour lui, et de la reconnoissance qu'il en témoignoit dans ses discours. Nous avons déja dit que c'étoit un moyen assuré de déplaire au roi Jean. Les ennemis du connétable, enhardis par sa disgrace, résolurent de le perdre. Parmi ces ennemis, il y en avoit un que l'ambition rendoit capable de tout. Nous avons parlé des princes de La Cerda, petits-fils de saint Louis par leur mère, exclus du trône de Castille par l'usurpateur Sanche leur oncle (1). La France étoit alors l'asile de deux rejetons de cette race auguste; Louis d'Espagne et Charles de La Cerda son frère, y jouissoient du rang et des honneurs dus à leur naissance; le sang qui les unissoit à nos rois leur donnoit des droits à la faveur, et Charles jouissoit de toute celle du roi Jean. La malignité des courtisans croyoit voir dans l'amitié dont le roi honoroit le jeune La Cerda les caractères de la même foiblesse qu'Édouard II avoit montrée pour Gaveston et pour Spenser. La Cerda, qui, pendant la captivité du comte d'Eu, avoit fait les fonctions de connétable, étoit accoutumé à les remplir; il

(1) Voyez 1re part., ch. 14.

brûloit de joindre le titre à l'exercice. Le comte d'Eu, sortant de l'hôtel de Nesle où la cour demeuroit alors, est arrêté et reconduit au même hôtel de Nesle, où, trois jours après, il eut la tête tranchée sans aucune forme de procès, par l'ordre du roi, et presque sous ses yeux. Observons qu'il étoit toujours prisonnier des Anglois, et que, selon l'expression d'un auteur moderne, il n'appartenoit plus à la France pendant le cours de sa captivité. On publia qu'il avoit avoué, en présence de plusieurs seigneurs de la cour, le projet de livrer Guines aux Anglois, et d'autres trahisons semblables. Ceux qui ont jugé de cette affaire le plus favorablement pour le roi ont cru qu'il y avoit eu des preuves de l'infidélité du connétable; mais que ces preuves n'étoient pas de nature à être mises sous les yeux de la justice, parcequ'elles auroient exposé au ressentiment d'Édouard ceux qui les avoient fournies, et qui apparemment étoient ses sujets. Mais, sans examiner si cette supposition n'est pas purement gratuite, il falloit donc se contenter de s'assurer du connétable, et attendre des conjonctures plus favorables pour lui faire son procès; car le plus grand de tous les inconvénients est d'ôter la vie à un citoyen sans l'avoir convaincu de crime. La loi qui exige pour la légitimité du supplice un procès régulier fait par des juges non suspects de corruption est la sauvegarde de la société : quiconque ose l'enfreindre, assassine. Cette loi invariable sembloit emprunter une nouvelle force de l'importance du personnage, de la dignité dont il étoit revêtu, du malheur même des conjonctures; quel temps en effet prenoit-on pour révolter les sujets, pour multiplier les ennemis? Avoit-on oublié les

coups portés à l'État par les d'Artois et les d'Harcourt? Édouard n'étoit-il pas assez redoutable, le prince de Galles assez séduisant? Falloit-il rendre le gouvernement odieux, quand il avoit besoin de toutes ses forces et de toutes ses ressources? Le supplice du comte d'Eu doit être regardé comme le premier principe des convulsions dont on va voir la France agitée. Ceux qui croient pouvoir être injustes impunément connoissent bien peu le cœur humain; ils saisissent bien mal la liaison des effets avec les causes, ils ont bien mal lu l'histoire. La Cerda, devenu connétable par ce crime, qu'il avoit sans doute suggéré, jouit peu de sa fortune; il fut bientôt puni par un homme encore plus coupable: c'étoit le roi de Navarre.

La reine Jeanne de Navarre, comme nous l'avons dit (1), avoit porté en mariage à Philippe-le-Bel le royaume de Navarre et les comtés de Champagne et de Brie; donc la loi salique ne s'appliquoit ni à ce royaume ni à ces comtés; donc la princesse Jeanne, fille de Louis-Hutin et petite-fille de cette reine de Navarre, en même temps qu'elle étoit écartée du trône de la France par la loi salique, devoit hériter de ces trois États; elle porta ses droits en mariage à Philippe, comte d'Évreux, petit-fils du roi Philippe-le-Hardi, et les transmit à Charles son fils: c'est le roi de Navarre dont nous parlons.

Les droits de Jeanne, fille de Louis-Hutin, avoient été la matière de quelques contestations entre cette princesse et ses oncles Philippe-le-Long et Charles-le-Bel;

(1) Voyez le chapitre 1er.

ces princes décidèrent la question à leur avantage, ils gardèrent la Navarre et la Champagne et la Brie, dont donnèrent à leur nièce tel dédommagement qu'ils voulurent (1). Philippe de Valois, plus juste et plus modéré sur cet article, content du trône de la France, commença par restituer à Jeanne la Navarre, et transigea pour les comtés de Champagne et de Brie, qu'il eût peut-être été encore plus juste, mais moins politique, de lui restituer. La situation de la Champagne, qui la rend frontière du côté de l'Allemagne, et celle de la Brie, qui serre de trop près la capitale, faisoient de l'acquisition de ces deux provinces un objet important de la politique de nos rois. Philippe offrit un échange, et le fit accepter; il donna au roi et à la reine de Navarre, outre des rentes, dont ils se contentèrent, les comtés d'Angoulême et de Mortain, qui, à tous égards, mais principalement par leur situation au milieu du royaume et loin de Paris, étoient d'une moindre conséquence que la Champagne et la Brie. La traité fut conclu, mais il ne fut pas assez fidèlement exécuté. La reine de Navarre dans la suite remit le comté d'Angoulême, et on lui donna en échange des domaines moins importants, Pontoise, Beaumont-sur-Oise, Asnières; mais il paroît

(1) Le P. Daniel, et après lui Rival, disent que si Philippe-le-Long et Charles-le-Bel prirent le titre de rois de Navarre, c'étoit sans avoir dessein de s'approprier ce royaume, mais parcequ'ils étoient tuteurs de leur nièce, et que, suivant un ancien usage, les princes et les grands seigneurs prenoient le titre des terres de leurs pupilles. Rival ajoute que ce fut en vertu du même usage, commun à toutes les nations germaniques, qu'Amalasonte, dont nous avons parlé dans le premier chapitre, prit le titre de reine sous Athalarie son fils, dont elle étoit tutrice.

qu'elle mourut sans avoir été mise en possession de Beaumont-sur-Oise et d'Asnières.

Cependant le roi Jean crut pouvoir disposer du comté d'Angoulême, il le donna au connétable de La Cerda, son favori, en le mariant avec Marguerite, fille du comte de Blois. Le jeune roi de Navarre, fils et successeur de Jeanne, jugea que c'étoit le dépouiller de son bien [a]; il tourna toute sa fureur contre le connétable, dont la faveur excitoit depuis long-temps sa jalousie. Le roi de Navarre n'étoit point un ennemi ordinaire. Petit-fils de Louis-Hutin, gendre du roi Jean (1), beau-frère du dauphin, qui depuis fut Charles V, il prétendoit que le premier rang dans la faveur lui étoit dû; mais son caractère, en le rendant plus redoutable encore que sa puissance, éloignoit de lui la faveur. Une perversité innée, qu'on croiroit étrangère à la nature humaine, si l'histoire permettoit cette idée, étoit le fond de ce caractère. Nuire fut le seul emploi de sa vie et le seul plaisir de son ame; tous les vices le dégradoient, tous les crimes étoient à son usage. C'étoit cette cruauté ou impudente ou perfide, cet amour du trouble, cette soif du sang, ce tissu d'attentats et de noirceurs sans intervalle, qui, chez les Frédégonde et les Brunehaut, avoient effrayé même un siècle barbare. Ses talents (car malheureusement il en avoit, il étoit éloquent, actif, fécond en ressources), ses talents furent toujours l'organe ou de la trahison ou de la barbarie. Les sentiments mêmes de la nature se tournoient en fureurs dans son ame, et devenoient des sources de crimes.

(1) Il avoit épousé la princesse Jeanne, fille du roi.

[a] Froissard, l. 1, c. 144.

Charles-le-Mauvais, voilà son titre ; c'est l'anathème dont l'a frappé l'histoire. Ce monstre, qui de toutes parts infectoit le sang royal, dévoroit en secret la France entière, à laquelle il avoit, disoit-il, plus de droit que ceux qui la disputoient (et il eût eu raison, s'il n'eût parlé que d'Édouard.) Mais dans l'impuissance de faire seul tout le mal dont son ame atroce avoit besoin, nous le verrons se vendre à Édouard pour opprimer Jean, se réservant de les trahir tous deux, et se flattant de les détruire l'un par l'autre.

Les grandes possessions qu'il avoit dans différentes provinces de la France lui fournissant le prétexte de les parcourir toutes, il étoit sans cesse en mouvement d'un bout du royaume à l'autre, répandant par-tout sa vénimeuse éloquence et son or corrupteur ; détestant en public le fardeau des subsides, tous les jours aggravé ; accusant et l'avidité de la tyrannie, et le sommeil de la justice, et la vigilance de la rapacité ; employant cet art si connu des factieux, cet art d'exagérer le désordre pour l'augmenter, de flatter le peuple pour l'aigrir, de soulager des maux particuliers pour irriter le mal général. On voyoit par-tout sur ses traces les soulèvements, le mépris de l'autorité, et cette haine du gouvernement qui prépare les révolutions.

Le fer et le poison étoient sans cesse employés à le délivrer de ses ennemis ; il étoit trop aisé sans doute d'en être [a] : mais La Cerda, persuadé qu'un favori n'a rien à craindre (erreur ordinaire des favoris), poussoit l'imprudence jusqu'à le braver publiquement, et le roi

[a] Froiss. Villan. Spic. Cont. Nang. Mém. de Litt. t. 16, p. 194 et suiv.

Jean, au lieu d'apaiser ces querelles, les irritoit par la prédilection qu'il montroit hautement pour La Cerda. Charles-le-Mauvais ne balança point à se venger du roi, en se défaisant d'un ennemi : la mort de La Cerda fut résolue. *L'avez-vous défié?* lui dit un de ses officiers, auquel il faisoit part de son projet, et qui connoissant mal son maître, croyoit que tout devoit être chevalier dans ce siècle de chevalerie; *je le tiens pour tout défié*, répondit le roi de Navarre. Ce prince, étant à Evreux, apprend que le connétable étoit arrivé au château de l'Aigle, qui appartenoit à sa femme; une troupe de gens armés part d'Evreux, et court assassiner le connétable dans son lit. Le roi de Navarre attendoit dans une grange voisine; ses gens arrivent à toute bride : *C'est fait*, disent-ils; *que reste-t-il à faire?* Charles garda un moment le silence, comme délibérant s'il avoueroit un tel crime; on vit même, soit dissimulation, soit inquiétude sur l'avenir, quelques larmes s'échapper de ses yeux; mais bientôt la joie et la fureur démentant ce faux repentir, Charles-le-Mauvais éclata tout entier, il publie l'assassinat du connétable, il ne s'en excuse pas, il s'en glorifie; il répand des manifestes, fortifie ses places, prépare la guerre, traite avec les Anglois; le vertueux Derby, duc de Lancastre, offre l'appui de son maître à cet assassin; tant les petits intérêts politiques du moment prévalent sur l'intérêt éternel et général de s'unir contre les méchants!

Le roi Jean reçut la nouvelle de l'assassinat du connétable, comme Édouard II avoit reçu celle du supplice de Gaveston; mais Spenser avoit consolé promptement Édouard. La Cerda ne fut point remplacé dans le cœur

de Jean; la douleur et la colère y jetèrent des racines d'autant plus profondes qu'il fallut les étouffer à l'extérieur; la politique en faisoit une loi : le roi de Navarre pouvoit, comme autrefois d'Harcourt, introduire les Anglois en Normandie, où il avoit des places maritimes; il pouvoit les amener jusqu'à Paris par Evreux, Mante, Meulan et Pontoise, qu'il possédoit aussi. Le roi, forcé de sacrifier son ressentiment au bien de l'État, jura dans son cœur de venger son ami, et cependant il écouta les sollicitations de Jeanne d'Evreux, veuve de Charles-le-Bel, tante du roi de Navarre, et de Blanche d'Évreux sa sœur, veuve de Philippe de Valois, qui intercédoient pour le coupable; il fallut traiter avec lui; on devoit le punir, on le récompensa; le roi, avili et trahi par les négociateurs qu'il employoit, donna au roi de Navarre le comté de Beaumont-le-Roger, confisqué autrefois sur le comte d'Artois; il ôta au duc d'Orléans, son propre frère, les châtellenies de Conches et de Breteuil, pour les donner encore au roi de Navarre; on céda de plus à cet ennemi domestique Pont-Audemer, Valogne, Coutances, Carentan, tout le Cotentin, afin qu'il eût plus de facilité à introduire dans le royaume l'ennemi étranger; on lui accorda un échiquier ou cour souveraine, on le fit presque duc de Normandie; pour avoir menacé l'État, il fut traité comme s'il l'eût sauvé : il est vrai qu'il rendit Pontoise, et qu'il dispensa le roi de la restitution de Beaumont et d'Asnières; il obtint d'ailleurs une amnistie pour tous ses complices, et l'on permit à ceux d'entre eux qui n'étoient point vassaux du roi de Navarre de le devenir pour plus de sûreté, c'est-à-dire qu'on diminuoit la mouvance du roi pour augmenter

celle du roi de Navarre. A ces conditions, Charles-le-Mauvais voulut bien oublier l'insulte qu'il avoit faite au roi son beau-père. Ce traité, célébré parmi les traités honteux, fut signé à Mante le 22 février 1353. Le cardinal de Boulogne étoit à la tête des plénipotentiaires françois; c'est avec regret qu'on voit parmi eux un prince du sang, Pierre de Bourbon.

La politique vulgaire a tellement la tromperie en recommendation, qu'elle enseigne à se tromper soi-même autant qu'à tromper les autres; elle prodigue le faux, lors même qu'il ne peut faire illusion; elle a érigé en dogme de paroître faire le contraire de ce qu'on fait; les choses ne sont rien pour elle; les mots et les formes sont tout. Le traité de Mante en est un exemple marqué. Il est évident qu'on demandoit pardon au roi de Navarre, et qu'on le payoit pour qu'il pardonnât; mais on vouloit que ce fût lui qui parût demander pardon; et voilà pourquoi on le payoit si cher, il ne falloit pas paroître payer, il falloit déguiser sous la forme d'un arrangement le prix qu'on payoit; voilà pourquoi le roi de Navarre remettoit quelques places, tandis qu'on lui abandonnoit des provinces; il fut donc convenu que Charles paroîtroit s'humilier devant le roi, et lui faire une espèce de réparation. Cette scène fut jouée avec appareil, mais il en coûta encore à la couronne une hu-humiliation plus réelle, celle de donner un des fils du roi (1) en otage à un sujet (car le roi de Navarre n'étoit que cela en France). Moyennant ces précautions,

(1) Ce fut le second, nommé Louis, comte, et qui fut depuis duc d'Anjou.

Charles comparut dans un lit de justice que le roi tint à Paris; là, il déclara qu'il n'avoit point prétendu manquer de respect au roi en assassinant son connétable, et cette déclaration même étoit une imposture, car le plaisir d'outrager le roi étoit entré pour beaucoup dans le projet de l'assassinat; il ajouta qu'au reste il avoit eu, pour commettre ce crime, de fort bonnes raisons, dont il rendroit compte au roi en particulier. Après cette injurieuse excuse, le nouveau connétable, Jacques de Bourbon, arrêta, pour la forme, le roi de Navarre, le conduisit dans une salle prochaine, pendant que les deux reines, Jeanne et Blanche d'Evreux, tante et sœur du coupable, se jetoient aux pieds du roi, et imploroient sa clémence par le ministère d'un avocat, qui avoit appris par cœur sa harangue. Au moment où le roi dut paroître touché de son éloquence, et se montrer prêt à pardonner, comme César à Ligarius, on fit rentrer le coupable; il reparut au milieu des deux reines ses protectrices; le cardinal de Boulogne, qui l'avoit si bien servi, lui fit une réprimande douce et paternelle, qu'il termina en déclarant que le roi lui pardonnoit de bon cœur en faveur des reines, qui se prosternèrent à l'instant et firent prosterner le coupable. Quand tout le monde fut relevé, le cardinal de Boulogne adressa une moralité à l'assemblée [a] : « que personne, dit il, « ne s'expose à en faire autant dans l'espérance d'une pa- « reille impunité; ce trait de clémence unique ne peut « tirer à conséquence. Le roi au contraire va redoubler « de sévérité contre le crime, et fût-ce son propre fils

[a] Mémoires de Littérature.

« qui eût fait périr le moindre de ses officiers (pourquoi pas le moindre de ses sujets?), il n'échapperoit pas au « châtiment, *et adonc la cour se départit.* »

Les possessions des seigneurs d'Harcourt en Normandie étoient voisines de celles du roi de Navarre. Dans les derniers démêlés de ce prince avec le roi, ils s'étoient attachés aux intérêts de Charles, qu'ils épousèrent encore dans la suite avec plus de chaleur. Un repentir passager les tourna un moment du côté du roi. Des particularités qu'ils lui dévoilèrent lui ouvrirent les yeux sur l'indignité du traité de Mante. Robert de Lorris, son chambellan, qui avoit vendu tous ses secrets au roi de Navarre, et qui ayant su le complot formé contre le connétable, ne l'avoit ni empêché, ni révélé, se déroba par la fuite au ressentiment de Jean; le cardinal de Boulogne, chassé de la cour, se retira dans Avignon, où le roi de Navarre le suivit bientôt, et où ils traitèrent l'un et l'autre avec le duc de Lancastre. Le pape Innocent VI, ou trompé ou trop prévenu en faveur de l'Angleterre, nomma le cardinal de Boulogne un de ses ministres pour la paix, qui se négocioit toujours, mais qui ne devoit point se faire, puisque le roi de Navarre étoit à Avignon. Jean saisit les terres du roi de Navarre, mais ce ne fut qu'une saisie féodale; content de cette procédure, il attendit les événements; Charles persuadé que les procédures des rois doivent être des expéditions militaires, descendit en Normandie avec une armée; et en même temps le duc de Lancastre parut avec une flotte vers l'île de Guernesey : il fallut encore céder au temps; on fit à Valogne un second traité, digne du traité de Mante; on accorda aux partisans de Charles une nou-

velle amnistie, dans laquelle on comprit les ministres qui avoient conclu pour le roi le traité de Mante, preuve évidente de leur perfidie : le duc de Bourbon, le cardinal de Boulogne, Charny, Lorris, Le Coq, évêque de Laon, y étoient nommés.

Cette seconde réconciliation ne fut ni plus sincère ni plus durable que la première. Charles-le-Mauvais ne pouvoit accepter la paix que pour préparer plus sûrement la guerre : de nouvelles intrigues troublèrent l'État et ranimèrent la colère du roi, qui voulut écraser ce serpent : Jean fut désarmé par le dauphin. Nous avons dit que le roi de Navarre avoit de quoi séduire, il avoit séduit ce prince, né sage et juste, qui n'eut ni enfance, ni jeunesse, ce prince qui fut Charles V. Le cœur pur et tendre du dauphin ne concevant pas le crime, ne croyant pas à la perfidie, sentant ce premier besoin de s'épancher, n'avoit pas cru qu'on pût s'égarer sur les pas de la nature. L'âge, le sang rapprochoient ce prince et le roi de Navarre; le dauphin ne vouloit pas voir ce qui devoit les éloigner. Il va trouver son beau-frère; il fait parler sa tendresse et sa douleur : il lui montre son ame; son perfide ami lui cache la sienne, et vient avec lui tomber aux pieds du roi, qui, aussi prompt à pardonner qu'à punir, le reçoit de la main de son fils, et ne voit en lui qu'un gendre.

Il arrive; la cour est agitée et se divise; les grands cabalent, la noblesse cesse d'aimer son roi, le dauphin lui-même commence à craindre son père, à s'en plaindre, à s'en éloigner. Le roi de Navarre avoit profité de ses vertus et des fautes du roi pour semer entre eux la discorde. Le complot étoit formé, le dauphin y avoit

consenti, il devoit quitter secrétement la cour, se retirer chez l'empereur Charles IV, son oncle, et, de là, traiter avec le roi son père pour obtenir un apanage que les suggestions du roi de Navarre lui avoient fait desirer : le roi de Navarre devoit lui envoyer à Saint-Cloud une escorte pour couvrir sa fuite. Voilà tout ce que le dauphin eut la foiblesse d'approuver, et voilà tout ce qu'il sut du complot dans lequel on le fit entrer.

Mais le roi de Navarre avoit de bien plus noirs projets [a], il devoit surprendre le roi Jean dans un voyage que ce prince alloit faire en Normandie, *l'emprisonner dans une tour, et illec le faire mourir*. Telle fut la déposition d'un gentilhomme du roi de Navarre, nommé Friquet, qui avoit été employé dans toutes ces intrigues, et qui avoit traité avec les Anglois au nom de son maître dans le temps de l'assassinat du connétable. C'étoit pour exécuter plus facilement ce projet que le roi de Navarre vouloit d'abord s'assurer du dauphin. On peut croire que l'escorte navarroise n'eût point conduit le dauphin en Allemagne, mais seulement à Mante, où étoit le roi de Navarre, qui par ce moyen auroit eu entre ses mains, le roi, l'héritier de la couronne, et par conséquent le sort de la France. La vertu du dauphin fit avorter ces noirceurs; en se refusant à la partie du projet qu'il connoissoit, il déconcerta celle qu'il ne soupçonnoit point. La réflexion l'avoit aisément ramené à ses devoirs; il avoit écrit au roi de Navarre de ne point lui envoyer à Saint-Cloud l'escorte convenue, parce qu'il avoit changé d'avis; il avoit été s'accuser lui-

[a] Mémoires de Littérature.

même à son père, et en obtenant une amnistie pour tous ceux qui avoient conspiré avec lui, il avoit voulu y être compris lui-même comme coupable, et pour la sûreté des autres coupables.

Lorsque Jean et son fils, par leurs confidences mutuelles, eurent achevé de s'éclairer l'un l'autre sur les perfidies du roi de Navarre, Jean donna au dauphin en apanage le duché de Normandie, sous prétexte qu'il l'avoit eu lui-même du temps de Philippe de Valois, mais en effet pour que le dauphin eût un intérêt de plus de veiller sur la conduite du roi de Navarre, et une raison spécieuse d'entretenir avec lui, à la faveur du voisinage, des liaisons dont le roi vouloit tirer parti dans la suite; il dissimula encore quelque temps, il parut ne s'occuper que du soin de réformer l'administration et de défendre son royaume. Il tint une assemblée des États, où toutes ses mesures furent constamment traversées par les partisans du roi de Navarre; ils tinrent eux-mêmes, au Vaudreuil, une assemblée, où les principaux d'entr'eux et nommément les seigneurs d'Harcourt, qui étoient retournés au parti navarrois, éclatèrent en propos séditieux contre Jean; le comte d'Harcourt étoit un des plus furieux, il avoit conçu pour le roi une haine mortelle: « Par le Sang-Dieu, le « Sang-Dieu, crioit-il, ce roi est un mauvais homme, « et n'est pas bon roi, et vraiment je me garderai de lui. » Il ne s'en garda pas assez.

Le dauphin étoit à Rouen, il y tenoit une cour brillante, le roi de Navarre alloit souvent l'y voir, dans l'espérance de le séduire ou de le surprendre, et toujours occupé des projets que le dauphin avoit fait manquer;

il ne lui témoignoit aucun ressentiment, mais il ne cessoit de tendre des piéges ou à sa fidélité ou à sa prudence. Le moment arriva de punir tant de perfidies; malheureusement ce fut par une autre perfidie. Le dauphin invite le roi de Navarre à dîner, le roi de Navarre y vient accompagné de ses plus zélés partisans. Au milieu du festin, on voit entrer le roi Jean, qu'on croyoit à Paris; il étoit accompagné du comte d'Anjou son fils: du duc d'Orléans son frère; des deux fils de Robert d'Artois, aussi fidèles au roi que leur père avoit été funeste à l'État, et de beaucoup d'autres seigneurs. Tout le monde se lève ou par respect ou par crainte; quelques uns, affectant un maintien libre et gai, veulent s'approcher du roi et lui présenter à boire: « Que « chacun reste à sa place, dit le roi d'un ton et d'un air « terribles, il y va de la vie. » Il marche droit au roi de Navarre, qu'il saisit de sa propre main; le comte d'Harcourt veut prendre la fuite, il est arrêté, ainsi que les autres amis du roi de Navarre, on les charge de chaînes, on les dépose pour un moment dans différentes chambres du château; le roi vient ensuite se mettre à table tranquillement. Après le dîner, il fait attacher sur des charrettes le comte d'Harcourt, le seigneur de Graville, un chevalier nommé Maubué de Mainemans, un écuyer nommé Olivier Doublet. Le roi lui-même avec ses fils et les seigneurs de sa suite, escorte les charrettes au travers de la ville de Rouen [a]. La visière de son casque baissée ne permettoit pas de le reconnoître. Le peuple parut s'émouvoir de ce spectacle et vouloir délivrer les

[a] Froissard. Spicil. Cont. Nang.

prisonniers ; le roi ôte son casque, se fait voir à tout le monde, tire de sa poche un acte, d'où pendoient plusieurs sceaux : « Voici, dit-il, le traité que ces traîtres « viennent de conclure avec les Anglois. » Personne ne remua. On mène les prisonniers hors de la ville, le roi leur fait trancher la tête en sa présence, leurs corps sont attachés au gibet de Rouen, leurs têtes sont exposées sur des lances : le lieu où ils périrent s'appeloit *le Champ du Pardon ;* ils nièrent jusqu'à la mort le traité qu'on leur imputoit, et, comme il n'y eut point de procès, on n'a point su si ce traité étoit réel. Le roi de Navarre fut conduit à Paris ; il se plaignit depuis d'avoir essuyé dans sa prison toutes sortes d'outrages, d'y avoir été chargé de chaînes, et plusieurs fois menacé de la mort ; il avoit intérêt d'exagérer. Quoi qu'il en soit, cette horrible expédition, si indigne des regards et de la main d'un grand roi, offre deux objets à considérer

Quant au supplice du comte d'Harcourt et de ses compagnons, il ne reçoit aucune excuse. De quel crime les avoit-on convaincus ? c'étoit un assassinat pareil à celui du connétable d'Eu. Cette scène sanglante, comment osoit-on la donner une seconde fois, avec plus d'éclat encore et plus de rigueur ? On a vu les malheurs qu'avoit produits la première, on va voir ceux qu'entraîna la seconde.

Quant au roi de Navarre, il étoit nécessaire sans doute d'arrêter le cours de ses perfidies ; mais le traître s'étoit livré lui-même sur la foi publique et particulière ; la confiance, le nom de l'amitié l'avoient conduit à ce festin, où il trouva la prison, et ses complices la mort. Falloit-il combattre le crime avec ses propres armes ?

Digitized by Google

falloit-il tromper un perfide? Avouons-le, cet artifice fut plus heureux qu'innocent, et cette sévérité plus juste que légitime.

Les crimes n'entraînent que des crimes, la guerre ne produit que la guerre, les vengeances sont suivies d'autres vengeances. Le supplice du connétable d'Eu avoit amené l'assassinat du connétable de La Cerda; ce second crime venoit d'être puni par la prison du roi de Navarre et le supplice de ses amis; mais ces violences étoient un nouveau crime qu'on alloit encore expier. Philippe d'Évreux entreprend de délivrer le roi de Navarre son frère, et Godefroi d'Harcourt de venger le chef de sa maison. Ce célèbre Godefroi, qui depuis sa réconciliation avec Philippe de Valois étoit resté fidèle à ses maîtres, se crut libre de tout serment par l'affront fait à son nom; il appelle de nouveau les Anglois; la guerre, plutôt ralentie que suspendue depuis cinq ans, se rallume avec plus de fureur. Édouard publie un manifeste pour démentir son rival sur l'allégation d'un traité entre le roi de Navarre et l'Angletere [a] : « Il croit, dit-il, devoir ce té« moignage à la vérité, quoique le roi de Navarre soit « son ennemi. » Cette précaution de l'appeler *ennemi* ne prouvoit-elle pas leur intelligence? et le soin qu'Édouard prenoit de venger cet ennemi ne la prouvoit-il pas encore mieux? Dans ce manifeste, il appelle le roi Jean *un des prudents du siècle*. Quelle prudence!

La France se vit attaquée presqu'en même temps par Édouard du côté du Boulonois et de l'Artois; par le duc de Lancastre et Philippe de Navarre, en Normandie;

[a] Rymer, tom. 3, part. 1.

par le prince de Galles du côté de la Guyenne. L'impétueux Jean eût voulu se porter par-tout ; mais il n'avoit pris aucune mesure. Il marche d'abord contre Édouard, il l'envoie défier ; ces défis prostitués ne produisoient plus rien ; l'art de la guerre commençoit à prévaloir sur la chevalerie ; on ne sortoit plus de ses retranchements, on ne quittoit plus un poste avantageux pour faire ou pour repousser des bravades. Pour qu'un général renonçât à ses avantages, il falloit qu'il y fût forcé. Jean força du moins Édouard à la retraite ; mais le duc de Lancastre au couchant, et le prince Noir au midi paroissoient vouloir se donner la main ; le duc de Lancastre, ayant pénétré bien avant dans le Perche, cherchoit à s'approcher de la Loire par la Beauce ; le prince Noir, par des progrès encore plus effrayants, s'approchoit aussi de son côté de la même rivière. Des forces supérieures qu'il avoit en tête devenoient inutiles par le défaut de subordination ; le connétable Jacques de Bourbon prétendoit les commander seul, le maréchal de Clermont et d'autres grands refusoient d'obéir. Le prince Noir, profitant habilement de leurs divisions, avoit parcouru le Limousin, la Marche, le Berry, avant que le roi Jean sût seulement qu'il étoit en campagne. Ce roi foible, trompé, mal servi, faisoit tout à contretemps. Il avoit fait mettre en prison Gaston-Phœbus, comte de Foix, beau-frère du roi de Navarre, parcequ'il refusoit de rendre hommage pour le Béarn. Au bout d'un mois, le roi le met en liberté, et lui confie le commandement d'une partie de ses troupes en Languedoc. Le comte de Foix sert sans zèle, peut-être sans fidélité : le Languedoc est ravagé impunément sous ses yeux par

le prince de Galles, qui parcourt sans obstacle, et avec la rapidité d'un torrent, tout le midi de la France, et n'est arrêté que par la Loire. Tandis qu'il cherche un passage sur cette rivière du côté de la Touraine et de la Sologne, il apprend que le roi Jean a convoqué toute sa noblesse, qu'il a juré de le combattre ou de périr, et qu'il s'avance avec toutes les forces de son royaume, ses quatre fils et les princes de son sang. « Là étoit toute « la fleur de France, dit Froissard [a], ne nul chevalier « ni escuyer n'osoit demeurer à l'hôtel, s'il ne vouloit « être déshonoré. » Ici le prince Noir tomba dans la même faute que son père avoit faite dix ans auparavant : il est vrai qu'il sut s'en tirer avec le même bonheur; mais ce bonheur étoit-il vrai-semblable? Est-il sage de s'abandonner aveuglément à la fortune, et de compter pour toute ressource sur ses faveurs et sur les fautes de l'ennemi? Le prince Noir ne considéra point assez qu'il n'avoit pas soumis les provinces qu'il avoit parcourues; que le retour pouvoit lui être coupé; que les vivres pouvoient lui manquer; qu'il ne pouvoit reprendre trop promptement la route de la Guyenne: il s'arrêta inutilement à forcer Vierzon, à battre, près de Romorantin, un détachement de l'armée françoise, qu'on avoit envoyé en avant pour le harceler; et les vaincus s'étant retirés dans le château de Romorantin, il s'arrêta encore à réduire ce château; c'est même un siége mémorable, en ce que c'est le premier où l'on ait fait un usage bien avéré de l'artillerie moderne; comme Crécy est, dit-on, la première bataille. Cependant l'ar-

[a] T. 1, fol. 87.

mée françoise arrivoit, et le prince de Galles, contraint de se retirer, tâchoit de regagner, par des marches forcées, le temps qu'il avoit perdu devant Vierzon et Romorantin : il étoit trop tard. Les armées se rencontrèrent, le samedi 17 septembre 1356, au village de Maupertuis, près de Poitiers, dix ans après la bataille de Crécy. Le même destin qui avoit accablé Philippe de Valois à Crécy, entraînoit Jean à Poitiers; ces deux batailles, livrées dans les mêmes conjonctures, furent suivies du même succès, et par les mêmes causes; les Anglois et les François y firent les mêmes fautes, les Anglois avant la bataille, les François dans la bataille même. A Poitiers, l'armée françoise étoit de soixante mille hommes, l'armée angloise en avoit à peine huit mille. Fatiguée par une longue et pénible marche, affoiblie par la disette, près d'être enveloppé par le nombre, le prince Noir, comme Édouard à Crécy, demande la paix et veut tout réparer; mais Jean, comme autrefois Philippe de Valois, a vu ses villes en cendres, il veut combattre, non pour la victoire, puisqu'on la lui offre sans combat, mais pour la vengeance, pour cette gloire, idole des rois, fléau des peuples.

S'il ne vouloit que se venger, il en avoit un moyen infaillible, c'étoit de ne point combattre; la disette, un délai de trois jours lui livroient l'armée ennemie, le prince de Galles étoit pris, la guerre pouvoit être terminée [a]. Il ne se trouva pas un François assez sage pour ouvrir cet avis : l'attaque du camp anglois fut unanimement résolue. On annonce au prince de Galles que

[a] Froiss. Spic. Cont. Nang. Mém. de Litt. t. 2, p. 590. Walsing.

ses propositions sont rejetées, et qu'il faut combattre : « Eh bien ! dit-il tranquillement, ils ont l'avantage du « nombre, donnons-nous celui de la situation. » Il s'entoure de haies et de vignes, et rend son camp presque inaccessible. Tandis que ce prince affable animoit ses soldats d'un regard caressant, leur rendoit graces de leurs exploits, les louoit plus qu'il ne les exhortoit, et leur attribuoit généreusement sa propre gloire, Jean, toujours dur et chagrin, se plaignoit des siens, et ne les exhortoit que par des reproches. Il entendoit quelques soldats chanter, selon l'usage antique, la chanson de Roland : « Il « n'y a plus de Roland parmi les François, dit-il ; c'est « qu'ils n'ont plus de Charlemagne pour les conduire », répondit un vieux soldat : « Vous autres, leur disoit le « roi, la veille de la bataille, quand vous êtes tranquil- « lement assis auprès de vos foyers, dans Paris, dans « Chartres, dans Rouen, dans Orléans, vous menacez « les Anglois à l'abri des périls ; *qu'on nous mene à eux*, « dites-vous : Eh bien ! les voilà, ces Anglois, battez- « les. » *Faites-nous les battre*, répondoient les soldats en murmurant. Le prince Noir avoit-il prévu ces traits de dureté, ces imprudences de son ennemi, quand il lui avoit laissé le temps de l'atteindre ?

Les François étoient déja en mouvement lorsque le cardinal de Périgord, légat du pape Innocent VI, s'avance entre les deux armées pour suspendre leurs coups ; rôle sublime, à quelque motif qu'on veuille l'attribuer. Jean ne l'attribua qu'à la prédilection du pape pour les Anglois. Le cardinal conjura le roi, *les mains jointes*, de laisser agir son zele. Il alla et revint plusieurs fois d'un camp à l'autre sans rien obtenir, mais sans se

rebuter. Le roi ne vouloit rien entendre; le prince ne demandoit que des conditions raisonnables; il offroit de rendre tout, places et prisonniers, et de ne porter les armes de sept ans contre la France. Le roi, n'osant rejeter entièrement la médiation du légat, demanda que le prince se rendît prisonnier avec cent des principaux chevaliers : « Si jamais je perds ma liberté, dit le « prince, ce ne sera que les armes à la main. » La nuit survint; le cardinal rentra dans Poitiers, ayant du moins gagné un jour.

Le lendemain il reparoît encore. Croira-t-on que les François poussèrent la férocité jusqu'à le menacer? On lui dit en propres termes que, s'il ne se retiroit, *il lui en pourroit mal prendre*. Il alla trouver le prince de Galles : « Beau fils, lui dit-il, il faut combattre. Eh bien! dit le « prince, dieu veuille aider au droit [a]! » En effet, le droit étoit pour lui dans ce moment, puisqu'il ne faisoit plus que se défendre. Ceux qui veulent excuser le procédé des François à l'égard du cardinal dans cette occasion, accusent celui-ci de partialité; ils observent que ce jour, qu'il gagna par ses négociations, perdu pour les François, fut employé par les Anglois à fortifier de plus en plus leur camp.

On ne pouvoit y pénétrer que par un sentier étroit, bordé de haies vives. Les archers anglois avec leurs fléches longues et dentelées, lancées de près, eurent bientôt comblé de morts ce passage. Les chevaux renversés sur leurs conducteurs formoient une nouvelle barrière entre les deux camps; elle fut franchie par les maré-

[a] Froissard, l. 1, ch. 161.

chaux d'Endreghen et de Clermont. Le premier fut enveloppé et pris ; le second rencontra Chandos, avec lequel il se battit corps à corps, suivant le défi qu'ils s'étoient fait la veille à propos d'une dame dont ils avoient l'un et l'autre le portrait en broderie sur leur cotte-d'armes. Le maréchal de Clermont fut tué. Chandos étoit un des plus braves chevaliers anglois, mais c'étoit de plus un général, qualité qui manquoit alors à tous les François. Le prince de Galles et Chandos, pleins d'estime l'un pour l'autre, concertoient ensemble toutes leurs mesures ; l'impétueux roi Jean étoit incapable d'en observer aucune ; il s'élance avec ses quatre fils vers les retranchements, sans examiner s'il est suivi et si la retraite est libre. On vit dans cette journée, comme on l'avoit vu à Crécy, que la force n'est rien, que la valeur n'est qu'un emportement aveugle. Toutes ces fureurs héroïques viennent se briser contre la prudence, qui prévoit tout, contre l'activité, qui déconcerte tout, contre le talent, qui tire parti de tout. Point de démarche dont le prince de Galles n'ait assuré l'effet, point de faute de l'ennemi dont il ne profite ou qu'il n'ait fait naître. L'ardeur qu'il avoit fait paroître à Crécy se change à Poitiers en un sang-froid inaltérable et terrible qui dispose des événements. Les François se confondent, se renversent, et bientôt cette armée immense devant laquelle le prince de Galles a pu trembler, est presque réduite à une vingtaine de pelotons fugitifs que la terreur disperse dans la campagne.

Il restoit aux François un corps de vingt mille hommes, à la tête duquel étoient le dauphin et deux de ses frères ; six cents hommes d'armes de l'armée angloise l'atta-

quent, ils le mettent en désordre, et sous ce prétexte, ceux à qui la garde de ces princes étoit confiée les entraînèrent hors de la bataille. Étoient-ce des lâches, dont la fuite trahissoit l'État? Étoient-ce des sujets fidèles, qui vouloient recueillir les débris de la patrie? Les guerriers les ont blâmés, les citoyens ont-ils dû leur rendre grâces? Le duc d'Orléans, frère du roi, qui commandoit un autre corps, prit la fuite, même sans avoir tiré l'épée, comme fit depuis à la bataille de Pavie le duc d'Alençon, beau-frère de François Ier. On a prétendu que le roi avoit donné ordre à ses fils et à son frère de se retirer; on peut avoir répandu ce bruit après coup pour sauver l'honneur des princes: mais ce qui semble prouver que le roi n'avoit point donné cet ordre, c'est qu'il trouva bon que Philippe, le plus jeune de ses fils, combattit à ses côtés jusqu'à la fin de la bataille, et la prédilection qu'il eut toujours pour ce fils venoit du courage que Philippe avoit témoigné dans cette occasion.

Aucun de ces mouvements n'échappoit au prince Noir, ni à Chandos. « Allons, Monseigneur, la victoire « est à vous, s'écria ce dernier; réunissons nos forces « contre le corps que commande le roi Jean. Vous voyez « cette cotte d'armes semée de fleurs de lis d'or, c'est « désormais notre unique but. Oh! pour celui-là, il ne « fuira pas, ainsi je l'attends dans vos fers. — Allons, « Chandos, répondit le prince, il ne me verra pas non « plus retourner en arrière. »

Édouard (1) s'avance plein d'espérance et de joie, il

(1) Le prince Noir se nommoit Édouard, comme le roi son père.

sort des retranchements pour consommer sa victoire, et passant le défilé, il attaque le roi à son tour. Ce choc fut terrible; « ce fut là seulement, dit un moderne, « qu'il est permis de dire qu'on se battit. »

Le reste de cette journée est exactement celle de Pavie. François Ier sembloit avoir pris le roi Jean pour modèle dans sa témérité, dans l'inflexibilité de son courage, comme dans sa franchise et sa bonne foi. Malgré tant de désertions, le corps de la noblesse, qui défendoit le roi, étoit encore à-peu-près égal en nombre à la troupe du prince Noir, mais il combattoit avec désavantage; l'embarras que les chevaux avoient paru causer dans le défilé, au commencement de la bataille, avoit engagé la gendarmerie françoise à mettre pied à terre, et c'étoit dans cet état qu'elle combattoit contre la cavalerie du prince Noir, qui avoit su passer ce défilé avec beaucoup d'ordre et de succès; tous les autres avantages que l'art et la conduite peuvent donner sur une valeur indisciplinée, le prince Noir sut se les procurer. Ses guerriers, bien conduits et bien serrés, combattoient ensemble, les François combattoient un à un; chacun d'eux s'illustroit par des exploits stériles, mais leurs rangs, toujours en désordre, s'éclaircissoient de moment en moment. Tous ces héros mourants, sans fruit et sans espérance, sous les yeux du roi, que rien ne pouvoit plus défendre; ce roi furieux, couvert de sang, le visage meurtri, ayant perdu son casque, qui avoit été porté au prince Noir, et s'élançant encore, une hache à la main, dans les rangs les plus serrés des ennemis, où tantôt il disparoissoit, et où tantôt il se faisoit jour; Philippe, son plus jeune fils, à peine âgé

de treize ans, le suivant par-tout, parant les coups qu'on lui portoit, en portant lui-même de terribles, et déja couvert de glorieuses blessures; la bannière royale étendue par terre entre les bras de Charny, qui n'avoit pas voulu s'en séparer, même en expirant: ces mouvements, ces dangers, ces désastres, formoient un spectacle bien intéressant et bien douloureux. Mille voix crioient au roi de se rendre, ce mot redoubloit sa fureur, et arrachoit à son désespoir de nouveaux efforts. Enfin, l'épuisement le forçant de céder, et un chevalier Artésien, nommé Morebeque, banni de France pour un meurtre, le pressant de se rendre: « Si je voyois « mon cousin le prince de Galles, dit le roi, je pourrois. « — Eh bien! rendez-vous à moi, dit Morebeque, et je « vous menerai à lui[a]. » Le roi tendit son gantelet, et se rendit à cet expatrié, comme François Ier se rendit à Pomperan, pour être conduit au viceroi de Naples.

Cependant le prince de Galles, auquel rien n'avoit pu résister, se reposoit sous un pavillon tendu à la hâte au milieu du champ de bataille. Sa victoire étoit complète, mais il trembloit pour le roi qu'il avoit perdu de vue dans la mêlée, et qu'il s'étonnoit de n'avoir point rencontré; il craignoit pour ce monarque l'effet du désespoir, il en demandoit sans cesse des nouvelles avec toute l'inquiétude de l'intérêt; tout le monde croyoit le roi mort, parcequ'on ne l'avoit point vu quitter le champ de bataille, et qu'on ne le trouvoit plus. Le prince chargea deux des principaux chefs de son armée d'en faire la plus exacte perquisition. Ceux-ci aperçurent

[a] Rymer, Act. publ. t. 3, part. 1.

Digitized by Google

d'une éminence un gros d'Anglois qui marchoit lentement, quoiqu'avec agitation ; ils avancent de ce côté-là, et trouvent le roi et son fils entourés d'une soldatesque effrénée qui les avoit arrachés au chevalier Artésien. Les querelles qui s'élevoient à tout moment entre ces forcenés pour l'honneur et le profit d'une si belle prise, mettoient la vie des deux augustes prisonniers dans le plus grand danger : « Seigneurs, leur disoit tranquille-« ment le roi, menez-moi courtoisement et mon fils aussi « devers le prince mon cousin, et ne vous querellez pour « ma prise, car je suis assez grand seigneur pour vous « faire tous riches. » Ces promesses les apaisoient pour un moment, mais les querelles renaissoient bientôt. Le roi et son fils pensèrent mille fois éprouver le sort du maréchal de Chabannes, massacré depuis à Pavie par des barbares avides, qui ne purent s'accorder sur le partage de sa rançon [a]. L'arrivée des deux seigneurs anglois mit en sûreté le roi et son fils ; ces seigneurs écartèrent par leur autorité ces importuns et dangereux satellites ; ils mirent pied à terre, prirent les ordres du roi avec le plus grand respect, et le menèrent tranquillement au pavillon du prince Noir. Là, tout ce qu'une vertu compatissante peut prodiguer à l'infortune de respects tendres, de soins consolateurs, d'attentions délicates, le roi prisonnier le trouva dans son généreux vainqueur ; l'étiquette même fut réglée, non seulement sur la dignité royale, mais encore sur la suzeraineté. Le prince de Galles voulut absolument servir le roi à table, et se tint toujours debout devant lui, le roi ne put le faire con-

[a] Froiss. l. 1, c. 164. Paul Émile, p. 197. Spic. Cont. Nang.

sentir à s'asseoir : « permettez, lui dit le prince, que je « rende tout ce que je dois au plus grand des monarques « et au plus vaillant des guerriers. Permettez que mon « respect vous prouve mon admiration. »

Le prince crut apercevoir sur le visage du roi l'impression de tristesse que ce jour devoit y laisser : « Sire, « lui dit-il d'un ton qui pénétra le roi jusqu'aux larmes, « la fortune a trahi votre grand cœur, mais la gloire « vous couronne, et vos vainqueurs peuvent vous porter « envie. Tous nos chevaliers vous défèrent le prix de la « vaillance ; ils pleurent avec vous les héros que vous « avez perdus ; ne voyez parmi nous que des admirateurs « et des amis ; vous offenseriez mon père, si vous lui « supposiez d'autres sentiments. — Prince, répondit le « roi en l'embrassant, si j'ai mérité votre estime, je ne « reproche rien à la fortune. » Toute l'armée attendrie ne savoit qui elle devoit admirer le plus, ou de celui qui usoit ainsi de sa victoire, ou de celui qui profitoit ainsi de sa défaite.

Le roi fut mené à Bordeaux, et de là transporté à Londres ; il ne tint pas au prince de Galles que, sans donner au roi le chagrin de quitter la France, on ne traitât à Bordeaux de sa rançon, mais le roi d'Angleterre voulut avoir son prisonnier sous ses yeux.

Le jeune Philippe suivit son père dans la captivité, comme il l'avoit suivi dans les dangers ; il fut sa consolation, après avoir été sa défense. La conduite du prince Noir à leur égard ne se démentit jamais. Édouard sut, comme son fils, respecter le malheur et honorer la vertu ; répétons encore qu'il honora dans le roi Jean la dignité royale et même la suzeraineté. Cependant si

Édouard étoit roi de France, comme il le prétendoit, Jean n'étoit qu'un usurpateur. Mais il est des vérités de sentiment qui triomphent de toutes les prétentions et de tous les systèmes. « La conduite d'Édouard, toujours « contradictoire avec elle-même, dit M. de Belloy, prouve « combien il comptoit peu sur ses prétendus droits. » On sait que l'entrée du roi Jean à Londres fut un triomphe; que le prince Noir voulut lui servir d'écuyer; qu'il renvoya noblement à son prisonnier tous les honneurs que la nation avoit destinés au vainqueur. C'est au lecteur a juger si la nature des égards et des honneurs prodigués au roi Jean par le roi d'Angleterre et par le prince Noir est suffisamment expliquée par la raison très noble qu'en donne M. Hume [a]: « On rendit à Jean, « dit-il, les honneurs dus à la royauté, qu'on lui con- « testoit lorsqu'il étoit sur le trône; on respecta, non le « caractère sacré de la puissance souveraine, mais les « malheurs de ce monarque. »

On sait que dans un festin qu'Édouard donnoit au roi Jean à Londres, l'échanson ayant servi son maître avant le roi prisonnier, le jeune Philippe donna un soufflet à l'échanson, en lui disant: « Qui t'a donc appris « à servir le vassal avant le suzerain? » Ce trait de témérité étonna Édouard, mais il lui plut, il se contenta de dire à Philippe d'un ton sévère: « Prince, vous êtes « véritablement Philippe-le-Hardi », reproche bien semblable à un éloge. Cependant encore un coup, si Édouard étoit roi de France, Jean n'étoit qu'un rebelle et Philippe qu'un insolent.

[a] Histoire d'Angleterre, ann. 1356.

A l'exemple d'Édouard et du prince de Galles, les Anglois se piquèrent de procédés vertueux envers les vaincus; ils prirent soin des blessés, renvoyèrent la plupart des prisonniers sur leur parole, (conduite rare alors) « et leur firent, dit un vieil historien, tant d'amour « qu'ils purent chacun aux siens. »

Cette bataille de Maupertuis ou de Poitiers, plus funeste à la France que celle de Crécy, mais beaucoup moins meurtrière, lui coûta environ six mille hommes. C'étoit la fleur de la noblesse. Parmi les princes du sang, Pierre, duc de Bourbon, y fut tué; Jacques de Bourbon et les deux princes d'Artois, fils du fameux Robert, y furent pris. La liste des morts et des prisonniers est d'ailleurs chargée des plus grands noms de la France, parmi lesquels on trouve Gautier de Brienne, duc d'Athènes, en faveur duquel Jacques de Bourbon venoit de se démettre de la dignité de connétable. On y voit aussi des évêques : Renaud de Chauveau, évêque de Châlons-sur-Marne, parmi les morts; Guillaume de Melun, archevêque de Sens, parmi les prisonniers [a]. Le cardinal de Périgord perdit dans cette bataille Robert de Duras son neveu. Le prince Noir lui renvoya le corps sur un bouclier, en lui faisant faire quelques reproches de ce qu'il souffroit que ses parents et les gens de sa suite, au lieu de rester neutres, servissent contre les Anglois. Ainsi les deux partis accusoient de partialité ce cardinal, qui auroit épargné tant de maux, si sa médiation eût été acceptée.

En considérant les deux nations rivales à cette épo-

[a] Spicil. Cont. Nang.

que, on ne peut s'empêcher d'accorder la supériorité aux Anglois. C'est chez eux seulement que la guerre commence à devenir un art, et que les exploits aveugles de la chevalerie cèdent la place à des opérations combinées; ils savent asseoir un camp, le fortifier, le défendre, rester à propos dans leurs retranchements, et en sortir à temps. Ces progrès de l'art militaire sont dus au génie d'Édouard, et sur-tout à celui du prince Noir. Les François ne profitoient ni des découvertes de l'ennemi, ni de leurs propres fautes, ni du malheur. Les mêmes causes leur font perdre, dans l'espace d'un demi-siècle, la bataille de Courtray, celle de Crécy, celle de Poitiers; c'est toujours la même présomption, la même témérité, la même précipitation. Ces défauts cependant ne viennent que de leurs chefs. Robert d'Artois (1) à Courtray, Philippe de Valois à Crécy, Jean à Poitiers perdirent tout par la même impétuosité.

N'oublions pas un autre avantage des Anglois, beaucoup plus précieux; c'est le progrès qu'ils avoient fait dans les mœurs depuis la bataille de Crécy jusqu'à celle de Poitiers; les barbares, qui à Crécy avoient pris plaisir à prolonger le carnage, humains, généreux à Poitiers, y vainquirent une seconde fois par les bienfaits. C'étoit au prince de Galles que ce changement étoit dû. Rien de plus mobile en tout pays que ce caractère national qu'on croit presque immuable. Un seul homme en dispose; un seul homme élève ou avilit, fortifie ou énerve une nation.

(1) C'étoit Robert II, aïeul de Robert III, et père de Mahaut. Voyez 1re part., ch. 14.

Quelques François ont observé que c'étoient des François qui avoient vaincu à Poitiers, parceque dans les huit mille hommes dont l'armée du prince Noir étoit composée, il y avoit cinq mille Gascons et seulement trois mille Anglois; il faut avouer que ces François avoient une grande supériorité sur les autres, c'est que le prince Noir en avoit une bien grande sur le roi Jean, et rien ne justifie mieux la réponse du vieux soldat au sujet de Roland et de Charlemagne. Ces Gascons-Anglois, vainqueurs à Poitiers, étoient les mêmes que saint Louis avoit battus à Taillebourg; au reste si l'on veut ainsi ne considérer que l'origine des nations, sans égard à la division que la politique en a faite, elles auront presque toutes une origine commune; les Anglois d'Édouard étoient les descendants des François de Guillaume-le-Conquérant. Plût à Dieu qu'on s'en fût souvenu de part et d'autre pour éteindre les haines nationales et pour abjurer la guerre!

Pendant que les égards, les respects, les plaisirs mêmes suivoient à Londres le roi Jean et le prince Philippe son fils, le dauphin, à dix-neuf ans, restoit écrasé sous le poids des calamités publiques; il alloit s'instruire dans l'école du malheur. S'il faut passer par l'excès des maux pour apprendre à les réparer, quel prince eut plus que Charles [a] cette éducation qui forme les restaurateurs? La France n'étoit ni plus heureuse ni plus tranquille au dedans qu'au dehors; une fermentation sourde y préparoit de tristes révolutions. L'État, trop peu ménagé par ses maîtres depuis Philippe-le-Bel, les

[a] Spicil. Cont. Nang.

aimoit moins et devoit moins les aimer. Nous avons observé (1) que le gouvernement françois sous les rois capétiens, et le gouvernement anglois sous les rois normands et angevins, avoient pour ainsi dire marché en sens contraire; qu'en Angleterre, la nation, opprimée par ses rois, n'avoit trouvé d'appui que dans les seigneurs; qu'en France, au contraire, les rois avoient été les protecteurs du peuple contre la tyrannie des seigneurs, et que de là étoit né cet amour du peuple pour ses rois; sentiment qui paroît avoir distingué la nation françoise : mais nous avons observé aussi (2) que les injustices et les violences de Philippe-le-Bel avoient commencé d'altérer ce sentiment nécessaire; que le mal n'avoit point été réparé par ses fils; que le désordre des finances, les fortunes scandaleuses des financiers, l'altération des monnoies, le fardeau des impôts avoient toujours été en augmentant; le peuple redemandoit sans cesse *les établissements* de saint Louis, et on lui répondoit par des édits bursaux. Les deux premiers Valois parurent avoir comblé la mesure; la patience se lassa; des violences imprudentes irritèrent encore; le supplice irrégulier et peut-être injuste de Clisson et de ses amis, du connétable d'Eu, des partisans du roi de Navarre, aliéna de plus en plus les cœurs de la noblesse, et fit sentir au peuple ce qu'il avoit à craindre, à plus forte raison pour lui-même; il plaignit les grands, qu'il voyoit persécutés, et l'oppression rapprocha ces deux ordres eunemis.

(1) Voyez 1re part., ch. 9.
(2) *Ibid.* ch. 14.

Digitized by Google

L'infortune aigrit et rend injuste; la France avoit éprouvé tous les fléaux, et si elle ne pouvoit imputer à ses rois la guerre qui la désoloit alors, elle leur imputoit les fautes qui avoient rendu cette guerre malheureuse, et qui l'avoient prolongée; en effet, la prudence la plus commune, les talents les plus vulgaires auroient suffi pour terminer la guerre, à Crécy par la prise du roi d'Angleterre et de son fils, à Poitiers par celle du prince Noir, et c'étoit Jean qui étoit prisonnier à Londres. La répétition des mêmes fautes, la continuation des mêmes malheurs, ou plutôt leur augmentation, abattoit et décourageoit toutes les ames.

Philippe de Valois n'avoit daigné faire attention aux maux de ses peuples que quand la mort lui ôtoit les moyens d'y remédier. L'histoire a remarqué que, de tous nos rois, Jean étoit celui qui avoit le plus souvent assemblé les États, tant généraux que particuliers: ce qui annonçoit de grands désordres, et quelque desir de les corriger.

Le peuple ou le tiers-état commençoit à prendre beaucoup d'autorité dans ces assemblées: de tout temps on avoit senti la nécessité de consulter le peuple sur les maux qu'il souffre. A peine Louis-le-Gros avoit-il commencé l'heureux ouvrage de l'affranchissement du peuple et de l'établissement des communes, qu'on voit, sous Louis-le-Jeune, en 1145, *les députés des bonnes villes* assister aux assemblées de la nation. Saint Louis respectoit trop le peuple pour négliger ses avis; quand le comte de La Marche força ce prince de lui déclarer la guerre, Louis crut s'honorer en concertant cette entreprise avec ses sujets, comme un père prend des arran-

gements avec sa famille; les députés des villes furent entendus. Si l'année 1301 est communément regardée comme l'époque de l'admission du tiers-état dans les assemblées nationales, c'est parceque ce fut la première fois qu'il eut voix délibérative dans ces assemblées. Depuis ce temps, les pertes continuelles que la noblesse fit à la guerre, les accroissements successifs que le commerce et la liberté procurèrent aux villes, tout concourut à augmenter l'influence du tiers-état sur les délibérations. Les États de 1355, tenus par le roi Jean un an avant la bataille de Poitiers, sont une époque à cet égard. Le tiers-état y fut jugé égal aux deux autres quant au droit de suffrage, et il fut passé en loi que la voix de deux ordres ne pourroit engager le troisième, qui auroit refusé son consentement. Dans cette même assemblée, ce fut le tiers-état qui osa discuter l'administration, et qui sut procurer à la nation cette ordonnance célèbre du 28 décembre 1355, qu'elle regarda long-temps du même œil dont on regarde encore la grande charte en Angleterre.

Le clergé étoit en possession de priviléges auxquels l'ordonnance n'ajoute et n'ôte rien.

La noblesse se plaignoit de la convocation trop fréquente du ban et arrière-ban; il fut décidé que cette convocation n'auroit plus lieu que de l'avis des trois états.

C'étoit le peuple qui avoit le plus à se plaindre; c'est sur lui que retombent tous les abus; c'est lui qui porte le poids des fautes, des malheurs et des crimes. Le réglement suivant fera connoître quelles vexations il éprouvoit, et s'il avoit moins besoin d'une grande charte

que le peuple anglois. On y verra aussi ce qui doit faire la morale générale de l'histoire, et ce qui fait la morale particulière de celle-ci : que la tyrannie ramène la liberté; que les plus sages lois naissent du désordre; que *l'abus de la puissance en est toujours l'écueil.* On verra combien la guerre est à craindre, puisqu'une guerre purement défensive avoit ainsi ruiné l'État; car on n'aperçoit point d'autre cause de cette ruine. L'histoire ne reproche à Philippe de Valois et à Jean, ni dissipation, ni avarice, ni aucune de ces passions et de ces foiblesses que tant de princes ont l'injustice de faire payer à leurs peuples. La faveur du connétable de La Cerda dura trop peu pour qu'on puisse imputer de si grands désordres à une si foible cause. Le roi donc, par l'ordonnance de 1355, renonce, tant pour lui que pour la reine, pour les princes ses fils, pour les princes de son sang, pour tous ses officiers, dont la liste n'est pas courte, le connétable, les maréchaux de France, le maître des arbalétriers, les maîtres d'hôtel, les amiraux, les maîtres des garnisons; châtelains, capitaines, etc., le roi, dis-je, renonce à perpétuité, pour lui et pour tous, au droit usité jusqu'alors de prendre sur le peuple *blés, vins, vivres, charrettes, chevaux, ou autres choses quelles qu'elles soient;* il veut que toutes les fournitures soient payées le jour même ou le lendemain; que quiconque prétendra prendre sans payer soit puni comme voleur et perturbateur du repos public, et condamné à la restitution du quadruple; que les procureurs généraux fassent serment de poursuivre tout infracteur, quand même il n'y auroit point de plainte rendue. Cet article parut avec raison si important, que le roi promit d'y tenir la

main, quand même les aides que les États lui accorderoient n'auroient point lieu, par quelque cause que ce pût être.

C'est le fameux article de *la Pourvoierie*, proscrit en Angleterre par la grande charte et par une multitude de statuts; mais toujours exigé par Édouard III, malgré les remontrances faites à ce prince, et les défenses faites à ses officiers par le parlement, qui appelle cette exaction *un abus outrageant, intolérable, et d'un dommage inestimable pour le peuple*.

Le roi Jean, par l'ordonnance de 1355, s'engagea aussi à ne plus faire d'emprunts forcés; il s'engagea, pour lui et ses successeurs, à ne jamais altérer les monnoies; on pourroit dire même qu'il se soumit, sur cet article, au jugement de ses sujets, car il ordonna que les prélats, les chapitres, tous les nobles, et les principaux citoyens de chaque ville, eussent un étalon ou patron pour vérifier le poids, le titre et l'aloi des monnoies. La famille royale, les princes du sang, et tous les magistrats joignirent, sur cet article, leur serment à celui du roi.

Par la même ordonnance encore, l'ordre des juridictions est réglé, le service militaire est fixé, la tyrannie de la chasse et de la pêche est réprimée, le commerce est encouragé; pour en assurer la liberté, on l'interdit à toute personne trop puissante.

Quant aux finances, unique objet où viennent aboutir toutes les contestations qui peuvent s'élever entre le souverain et les sujets, on fit cesser tous les subsides justes ou injustes qui se levoient alors; on n'établit que deux sortes d'impositions, qui parurent suffisantes pour

les frais de la guerre; l'une fut la gabelle, l'autre un droit sur toutes les ventes. On crut devoir montrer que le chef de l'État n'est que le premier de ses enfants, et le roi fut assujetti lui-même au droit des ventes. On crut aussi que les subsides n'étant dus à l'État que dans les besoins réels, le peuple devoit, d'un côté juger de ces besoins, de l'autre veiller à l'emploi des subsides, et le roi laissa aux États le choix des préposés à la levée et à la régie des impositions; les courtisans dirent que par-là le roi renonçoit à sa prérogative; on répondit aux courtisans que l'intérêt qui les faisoit parler n'étoit ni celui du roi, ni celui de l'État.

C'est à l'établissement de ces préposés, connus d'abord sous les noms de *généraux super-intendans*, *généraux députés*, *généraux trésoriers*, *généraux conseillers*, etc. que tous les auteurs rapportent l'institution des cours des aides, dont ils trouvent le principe dans l'ordonnance du 28 décembre 1355.

Les subsides ne furent accordés que pour une année [a], au bout de laquelle les États devoient se rassembler pour juger s'il falloit les supprimer, les augmenter ou les diminuer. Le droit des ventes ayant souffert des contradictions, excité une révolte dans Arras, et ne fournissant pas tout le produit qu'on en attendoit, on y substitua une capitation, qu'on mesura le plus exactement qu'il fut possible sur la fortune de chaque citoyen.

L'augmentation, la multiplication et la perpétuité

[a] Miraumont, Pasquier, Fontanon, Joly, Chenu, Rebuffe, Corbin, etc.

de ces mêmes subsides, donnèrent dans la suite la consistance et la forme aux cours des aides.

Mais ces ressources, au temps dont nous parlons, n'étoient rien en comparaison de celles que le commerce fournissoit au roi d'Angleterre. Le produit du seul subside sur les laines mettoit Édouard en état de faire de vastes entreprises. Le commerce et la navigation sont deux objets sur lesquels la France a presque toujours suivi de trop loin l'Angleterre; mais du temps d'Édouard, l'Angleterre avoit la supériorité dans tous les genres, comme la France l'avoit eue du temps de saint Louis; ce n'est pas qu'Édouard eût cet esprit de modération et de justice qui avoit fait la grandeur de saint Louis, mais sa gloire imposoit, ses succès éblouissoient.

Les Anglois avoient d'abord accueilli avec assez de froideur ses prétentions sur la France; ses triomphes les avoient réchauffés sur cette guerre étrangère, tandis que les François découragés se refroidissoient, même sur l'intérêt de leur propre défense. Les opérations du tiers-état à l'assemblée de 1355, et la révolte d'Arras, n'annonçoient pas dans le peuple des dispositions favorables. Le premier soin du dauphin, après la journée de Poitiers, avoit été de rassembler les États [a] pour leur demander et des conseils et des secours : il en avoit besoin. Accablé des malheurs d'un père, des siens, de ceux de la France; dépositaire infortuné de l'autorité affoiblie; chargé de rendre présent à ses peuples un roi déja oublié; chargé de le reporter sur le trône à travers les armes de l'ennemi victorieux et les factions du citoyen

[a] Froissard. Spicil. Cont. Nang.

divisé; menacé au dehors, contredit au dedans, c'est lui qui est véritablement captif au milieu d'une multitude indocile et malheureuse.

S'il demande les secours que le temps exige, on lui demande les soulagements tant de fois promis. S'il montre un roi dans les fers, on lui fait voir des campagnes dévastées, et que depuis quatre ans la main du laboureur n'a point cultivées; la France hérissée de forts, et couverte de ronces; des brigands autorisés, courant de province en province sous toutes les bannières; des brigands sans aveu, plus à craindre encore, parcequ'ils ont tout à craindre; des seigneurs tyrans du peuple, tyrans les uns des autres; des paysans, ou révoltés contre eux et devenus brigands à leur tour, ou cachés au fond des bois avec des bêtes moins féroces, ou entassés dans des villes sans justice et sans police, dont ils augmentent les troubles et la misère. Voilà le spectacle offert aux yeux du dauphin. Il recueille les fruits amers des fautes de ses pères, les murmures du mécontentement, les cris du désespoir, les larmes de l'indigence. Il déploie dans l'assemblée de la nation l'éloquence de l'ame; il parle à ses enfants, et il parle pour un père. Il interroge les cœurs, il sollicite le zèle. Les cœurs se ferment, le zèle se tait, la plainte seule se fait entendre. *François*, s'écrie douloureusement le dauphin, *qu'est devenu votre amour pour vos rois!* « Eh! qu'est devenu, « osoit-on lui répondre, l'amour de nos rois pour nous? « Si nous leur devons tout, ne nous doivent-ils donc « rien? Qui d'entre eux, depuis saint Louis, a daigné « songer seulement que nous fussions des hommes? qui « d'entre eux a daigné se croire lié par les engagements

« pris avec son peuple? Ne voyons-nous pas, au mépris « des serments les plus solennels, le fardeau des sub- « sides toujours croissant? Nos maîtres ne nous ont-ils « pas donnés à dévorer à ces vautours, qui vivent de « calamités et que les fléaux engraissent? Qu'importe « que ces voleurs soient dépouillés à leur tour par des « voleurs plus forts? Qu'importe qu'un La Guette meure « à la torture, ou un Marigny et un Remy au gibet? « leur supplice atteste nos maux et ne les guérit pas. « Mais quel genre d'oppression nous a manqué? Notre « sang a-t-il été plus épargné que nos biens? Nous le « prodiguons pour la querelle des Valois, ils le sacrifient « à leurs caprices. Pourquoi cette guerre fatale dure- « t-elle encore, sinon parceque Jean a méprisé les avis « d'un père mourant? Mais qui l'a précipité dans les « fers? une colère aveugle, jointe à une indifférence « barbare pour nos maux. L'Anglois alloit tout réparer, « il demandoit la paix, qu'il eût fallu lui offrir. Qu'a- « vions-nous besoin de vengeance? c'étoit du soulage- « ment que nos cris imploroient. L'inflexible Jean a « craint de nous laisser respirer. S'il est malheureux, il « a voulu l'être; nous le sommes pour lui et par lui, « nous ne devons plus rien, nous ne pouvons plus rien; « il nous a mis hors d'état de le servir. »

Tels étoient les discours d'un peuple aigri par le malheur, fatigué de l'illusion éternelle des promesses, et soulevé par des factieux (1). Le sage dauphin le plai-

(1) « Il seroit impossible de dire combien de propositions hagardes « furent mises en avant au désavantage du roi, à la suscitation du roi « de Navarre. » Pasquier, Rech. de la Fr. l. 2, ch. 7.

Digitized by Google

gnit, et ne l'irrita point. Il savoit que quand les sujets examinent jusqu'à quel point ils peuvent manquer à leur maître, et songent à borner leurs devoirs au lieu de songer à les remplir, l'État est bien près de sa ruine. Une démarche hasardée, un coup d'autorité déplacé, un remède ou mal choisi ou mal appliqué, pouvoit plonger la France au tombeau. De la fermeté sans roideur, de l'activité sans précipitation, des ménagements sans foiblesse, l'art de calmer et de contenir, voilà la politique du dauphin. C'étoit la seule qui convînt au temps et aux conjonctures; l'autorité n'étoit point à lui, il n'avoit pas même de titre certain pour l'exercer. Il fut d'abord simple lieutenant général du royaume. Cette qualité, dont les droits étoient peu connus, sembloit permettre aux mutins de lui contester beaucoup de droits. Il eut enfin la régence quand il fut majeur, c'est-à-dire à vingt-un ans. Alors on vit peu-à-peu le gouvernement reprendre sa force, et l'ordre se rétablir; mais ce fut l'ouvrage du temps et de la patience.

États généraux, États particuliers, tout résiste, tout abandonne un roi malheureux; le dauphin arrache avec peine de quelques États particuliers et de quelques villes, des subsides insuffisants. Le Languedoc seul fournit des secours efficaces, et l'histoire observe que cette partie de la France (1), moins exposée aux regards

(1) La France se divisoit alors en langue d'*Oil* et langue d'*Oc*. La première étoit la partie septentrionale, la seconde la partie méridionale. Ces deux parties étoient séparées par la Loire; mais comme la plupart des provinces méridionales étoient sous la puissance des Anglois, la langue d'*Oc* se réduisoit à-peu-près à ce qui forme aujourd'hui le Languedoc, en y joignant seulement le Rouergue et le Quercy.

du courtisan, avoit été plus ménagée que les autres; l'histoire redit sans cesse que les rois sont bien servis par les peuples qu'ils ont bien traités; que des rebelles supposent presque toujours des tyrans; que l'autorité, pour son intérêt même, doit savoir respecter les hommes, et se souvenir que le malheur qui entre dans toutes les conditions, et qui les rapproche toutes, peut rendre les moindres sujets nécessaires aux plus grands rois.

Les États généraux ne refusoient pas absolument de fournir les secours demandés, mais le dauphin jugea qu'on les lui vendoit trop cher [a]; on demandoit la destitution des principaux officiers et ministres du roi Jean; le dauphin ne voulut pas souffrir qu'on fît cet affront à l'administration de son père. On vouloit de plus donner au dauphin un conseil perpétuel, sans l'avis duquel il ne pourroit rien faire, le dauphin ne souffrit pas davantage qu'on lui fît cet affront à lui-même. D'ailleurs une autre proposition que firent les États, manifestoit trop l'esprit qui animoit cette assemblée; ils demandèrent la délivrance du roi de Navarre (1); c'étoit demander la subversion du royaume. Dès-lors tout fut dévoilé. Charles-le-Mauvais, qui avoit bien pu séduire le dauphin, pouvoit bien séduire le peuple. Le trop fameux Étienne Marcel, prévôt des marchands, étoit à la tête du tiers-état dans cette assemblée de 1356, il y avoit été même dans l'assemblée de 1355, et si dès-lors le peuple s'étoit un peu écarté

(1) Le roi de Navarre étoit enfermé au château d'Arleux, sur les confins du Cambrésis et de l'Artois.

[a] Copie manuscrite de la tenue et délibération des États, à la Bibliothèque du roi.

Digitized by Google

du respect et de l'obéissance, c'étoit l'ouvrage de Marcel. Le roi de Navarre, qui avoit démêlé son caractère également audacieux et perfide, l'avoit attaché à ses intérêts et rempli de son esprit; il l'avoit formé à l'insolence, à la révolte, à l'assassinat. Marcel avoit trempé dans la conspiration de Charles-le-Mauvais contre le roi et contre le dauphin, il avoit fait alors plusieurs voyages secrets à Évreux, il y étoit resté quelque temps caché et déguisé; Marcel se chargea du rôle de défenseur du peuple, pour le séduire et le soulever; le peuple, qu'il faut toujours tromper pour le rendre séditieux et méchant, accorde trop aisément l'honneur de le défendre au premier fourbe qui veut en courir le danger. Cet honneur n'est dû qu'à une ame pure et incorruptible, qui ne mêle aucun levain étranger au sentiment vertueux de la justice et de la liberté. C'étoit à Caton chez les Romains à être le défenseur du peuple; Marcel ne fut qu'un Céthégus vendu aux fureurs d'un Catilina; il vouloit renverser l'État pour régner sous un monstre. Robert-le-Coq, leur digne coopérateur, avoit de plus qu'eux le crime de l'ingratitude. La faveur des rois Philippe de Valois et Jean l'avoit élevé de la profession d'avocat au rang de conseiller, puis d'avocat-général, et enfin d'évêque et duc de Laon. Il employa leurs bienfaits et ses talents contre leur fils. Le dauphin n'eut point de contradicteur plus acharné, ni la France de sujet plus factieux. Cet homme prétendoit gouverner le clergé comme Marcel gouvernoit le tiers-état, et Jean de Péquigny, autre factieux plus caché, mais non moins dangereux, travailloit sous main à séduire la noblesse.

Ce triumvirat fut presque aussi fatal à Paris, que les

deux fameux triumvirats des Romains l'avoient été à Rome.

Les États avoient commencé par faire au dauphin une proposition singulière, mais qui prouve combien la bonne foi des princes françois de ce temps inspiroit de confiance à leurs peuples; ils avoient prié le dauphin avec beaucoup de mystère de se rendre aux cordeliers, où se tenoient leurs assemblées; là, ils lui avoient demandé de tenir secret ce qu'ils alloient lui révéler. Le dauphin s'étoit montré digne de leur confiance, en rejetant cette demande. Forcés par ce refus de se taire ou de s'expliquer tout haut, ils prirent ce dernier parti, et ce fut alors qu'ils demandèrent la destitution des ministres et des officiers du roi : Le Coq en donna la liste. On voit que le motif des États, pour exiger le secret, étoit la crainte de rester en butte à des ennemis puissants, s'ils n'obtenoient pas la destitution qu'ils vouloient demander, et l'on voit aussi qu'ils se croyoient en sûreté, si le dauphin s'engageoit en silence.

Ce prince n'ayant pu les amener à des conditions honorables pour le trône, prit le parti de les dissoudre. On prétend que l'intention secrète de ceux qui les faisoient mouvoir avoit été de les rendre perpétuels, et de changer ainsi la constitution; ils dressèrent un acte de leurs délibérations, dont ils donnèrent une copie à chacun des députés, afin, disoient-ils, de justifier leur conduite.

Au moyen de cette dissolution, le royaume restoit sans secours, et le roi prisonnier sans espérance. Dans ces conjonctures, le dauphin crut que la nécessité le mettoit au-dessus des lois; il crut pouvoir, malgré les

serments de son père et les siens, recourir à une refonte des monnoies, il chargea le comte d'Anjou, son frère, d'en publier l'ordonnance, tandis qu'il alloit à Metz conférer avec l'empereur Charles IV, son oncle, sur les moyens de tirer de l'Allemagne les secours que la France lui refusoit. Marcel et ses partisans sentirent que le dauphin cherchoit à se passer des États; le voyage du dauphin à Metz les inquiétoit peu; l'empereur Charles IV, qu'on n'estimoit ni en Allemagne ni en Italie, que son boucher avoit fait retenir à Worms pour dettes, qui s'étoit engagé à n'entrer dans Rome que le jour de son couronnement, pour en sortir le même jour, et n'y rentrer jamais; Charles IV, qu'on appeloit *l'empereur des prêtres*, pouvoit, dans la bulle d'or qu'il avoit fait dresser par Barthole, et qu'il publioit alors avec appareil, parler en souverain de l'Allemagne; il ne pouvoit agir en maître, et le dauphin n'en devoit rien attendre; mais la refonte des monnoies pouvoit fournir au dauphin, sans l'entremise des États, l'argent dont il avoit besoin. Marcel se hâta de détourner ce coup; il vient au Louvre, et demande, au nom du peuple, la révocation de l'ordonnance; il n'est point écouté; il y retourne le lendemain, il est encore renvoyé sans réponse; il y retourne de nouveau, et si bien accompagné, que le comte d'Anjou crut devoir suspendre l'exécution de l'ordonnance jusqu'au retour de son frère. Le dauphin arrive, il veut négocier; Marcel rejette tout accommodement, fait fermer les boutiques, cesser les travaux, armer la bourgeoisie, le dauphin est obligé non seulement de supprimer l'ordonnance des monnoies, mais encore de consentir à la destitution demandée par les États, de con-

voquer ces mêmes États, qui, devenus plus insolents par le succès, ne mirent plus de bornes à leurs prétentions, dépouillèrent le dauphin de toute autorité, créèrent le conseil qu'ils n'avoient fait que proposer, lui confièrent le gouvernement des affaires et l'administration des finances.

Le roi Jean, avant de partir pour Londres, avoit envoyé de Bordeaux un mandement, par lequel il cassoit tout ce que les États avoient fait. Le dauphin, pour apaiser la fureur du peuple, se vit réduit à casser les ordres de son père, qu'il avoit vrai-semblablement sollicités lui-même.

Chacun des membres des États eut la permission de se faire escorter par six hommes armés. Ils forcèrent le dauphin à suspendre l'autorité des cours supérieures, afin qu'il n'y eût point d'autre autorité que la leur. Paris resta sans justice, jusqu'à ce que les États y eussent pourvu; ils y pourvurent, en changeant à leur gré le parlement et la chambre des comptes, et en composant ces deux corps de leurs créatures.

A côté de ces violences, on trouve quelques réglements utiles, comme la révocation des dons excessifs; et l'abolition des lettres d'État.

Quant au secours que le dauphin demandoit, et qu'on lui faisoit acheter si cher, il consista dans l'entretien de trente mille hommes d'armes, dont les États se chargèrent, et pour lequel ils ordonnèrent la levée d'un subside, dont ils disposeroient seuls [a].

On est étonné de ne point voir Édouard profiter de

[a] Froissard.

ces troubles pour accabler la France ; on est étonné que la victoire de Poitiers, comme dans la suite celle de Pavie, vienne aboutir à une trève ; des politiques ont blâmé cette inaction d'Édouard, d'autres politiques l'ont excusée ; Édouard jugea, disent ceux-ci, que la France suffisoit pour sa ruine ; qu'il falloit la livrer à ses destins et à ses fureurs ; il craignit que, pressée par un ennemi étranger, elle ne réunît contre lui ses efforts, et ne trouvât des ressources dans l'honneur et le désespoir. La conduite d'Édouard s'explique peut-être par une raison plus simple ; il vouloit faire transporter son prisonnier en Angleterre, il n'y avoit qu'une trève qui pût l'assurer qu'on ne tenteroit point d'enlever le roi sur la route ; c'est ce qui détermina aussi Charles-Quint à faire une trève après la bataille de Pavie, il vouloit faire transporter François Ier en Espagne.

Vers le même temps, Godefroi d'Harcourt fut tué (1) en Normandie, dans un combat où il se signala par les mêmes exploits qui avoient illustré le roi Jean à Poitiers [a] ; par sa mort, et par la trève faite avec les Anglois, le subside ordonné par les États restoit sans objet. Le roi et le dauphin crurent flatter le peuple en arrêtant la levée de ce subside, le peuple voulut qu'il fût levé ; il prit les armes pour en assurer la continuation, comme il les eût prises dans un autre temps pour en obtenir la suppression : ce délire n'est pas croyable, mais il est certain. Marcel et ses partisans avoient sans doute persuadé au peuple qu'on ne renonçoit au subside que

(1) Il nomma pour son héritier le roi d'Angleterre.
[a] Froissard. Spicil. Cont. Nang.

pour annuler toutes les opérations des États, et faire exécuter l'ordonnance des monnoies. Ces erreurs et ces écarts du peuple étoient donc l'effet de la crainte qu'inspiroit l'altération des monnoies; abus mortel pour le commerce, et qui avoit été poussé si loin sous ce règne et sous les précédents, que « à grand peine étoit homme, dit une ordonnance du temps, qui, en juste « paiement des monnoies, de jour en jour se pût con- « noître. »

Le véritable motif du dauphin pour supprimer l'impôt, et des États pour le faire durer, c'est que c'étoient les États, c'est-à-dire Marcel et ses complices, qui en avoient la régie et la disposition, et que, sous prétexte de résister aux Anglois, ils pouvoient lever une armée contre le dauphin pour entretenir les troubles civils.

On laissa lever le subside pour avoir la paix, on n'eut point la paix; le bruit se répandit que des émissaires du dauphin levoient des troupes, le peuple reprend les armes, ferme les portes de la ville, pose des sentinelles, met pour la première fois dans les rues et les carrefours ces chaînes de fer dont nous avons vu les restes, creuse des fossés, élève des parapets, construit des redoutes: il fallut sacrifier à ces fortifications inutiles beaucoup de belles maisons; les propriétaires de ces maisons les offrirent eux-mêmes, et témoignèrent leur joie de les voir démolir. Onze ans auparavant, lorsque le roi d'Angleterre étoit à Poissy, et que l'on trembloit pour Paris, on avoit proposé d'abattre quelques masures pour faire à la hâte des fortifications nécessaires; ce projet seul avoit pensé causer un soulèvement général.

Le peuple s'apaisa peu-à-peu en voyant qu'on ne

levoit point de troupes, qu'il payoit seul le subside, car le clergé et la noblesse s'en étoient affranchis, et qu'il le payoit sans fruit, car le conseil, qui avoit usurpé l'administration des finances, profitoit seul du produit de ce subside. Le dauphin, attentif aux mouvements du peuple, crut pouvoir parler en maître : il manda au Louvre Marcel et les chefs des factieux, leur dit qu'il prétendoit gouverner sans tuteurs, et qu'il leur défendoit de se mêler davantage des affaires du royaume. Sa fermeté déconcerta l'insolence de Marcel, qui feignit de se soumettre; l'évêque de Laon s'enfuit dans son diocèse, « car, dit une ancienne chronique, il voyoit « bien qu'il avoit tout honni et gâté. »

Cependant il falloit s'assurer des secours pour le temps de l'expiration de la trêve; le dauphin, qui n'avoit pu en tirer ni des États généraux, ni des pays étrangers, parcourt différentes villes du royaume dans l'espérance de les déterminer à quelque effort. Cette tentative ne fut guère plus heureuse que les autres. Marcel persuade au dauphin de revenir à Paris et d'assembler encore les États; l'évêque de Laon revient de son diocèse pour exciter de nouveaux troubles; mais celui qui servit le mieux les factieux et les Anglois, ce fut Jean de Péquigny, il mit le roi de Navarre en liberté.

Ce mal étoit au-dessus de tous les remèdes. Jusqu'ici on n'a vu que des troubles, on va voir des crimes.

Le roi de Navarre court à Paris [a]. Sur sa route, il ouvre les prisons, et se fait escorter des scélérats qu'il

[a] Mémoires de Littérature pour servir à l'histoire du roi de Navarre, par M. Secousse.

Digitized by Google

délivre; il harangue la populace, il déclare qu'il veut prendre le peuple pour juge entre le dauphin et lui. Le dauphin n'avoit plus ni autorité, ni liberté, ni voix dans les États. C'étoient l'évêque de Laon et Marcel qui se chargeoient de répondre pour lui; s'il ouvroit la bouche pour proposer une difficulté, on la lui fermoit en disant: *il convient que cela soit ainsi.*

On dresse un échafaud au pré aux Clercs, près de l'abbaye de Saint-Germain, le roi de Navarre y monte devant le peuple assemblé, il peint l'horreur de la captivité qu'il a soufferte; ses partisans fondent en larmes; il insulte à mots couverts le dauphin présent, on sourit à cette insolence; il fait réhabiliter la mémoire de ses amis, dont les restes, encore exposés aux portes de Rouen, sont enterrés avec honneur; il va lui-même célébrer leur pompe funèbre, et brûle en passant une maison (1) qui appartenoit au dauphin; il harangue à Rouen comme à Paris: « Les hommes innocents et jus-« tes, dit-il, se sont attachés à moi (2). » Ce fut là son texte, car alors tout discours, même profane, avoit un texte tiré de l'écriture-sainte. Ces hommes innocents et justes étoient « les larrons, meurtriers, voleurs de « grands chemins, faux-monnoyeurs, faussaires, cou-« pables de viol, ravisseurs de femmes, perturbateurs « du repos public, assassins, sorciers, sorcières, em-« poisonneurs, etc. » Telle fut la liste que le roi de Navarre donna lui-même des prisonniers dont il exigea la délivrance tant à Paris qu'à Rouen, et le dauphin fut

(1) Couronne, maison magnifique pour le temps, située à trois lieues de Rouen.

(2) *Innocentes et recti adhæserunt mihi.* Ps. 24, vers. 21.

contraint de publier une déclaration, par laquelle, *en considération du roi de Navarre, qui l'en avoit prié*, il ordonnoit de mettre en liberté tous ces gens-là, toujours *parcequ'il convenoit que cela fût ainsi.*

Le dauphin à son tour harangue le peuple de Paris, et le met dans ses intérêts. Un échevin, nommé Consac, ami et disciple de Marcel, entreprend de réfuter le dauphin, on ne l'écoute pas; il insiste, se fait écouter, entraîne aussi le peuple, et le dauphin perd sa cause. Il est forcé de recevoir le roi de Navarre comme frère et comme ami. Ils se virent et mangèrent ensemble plusieurs fois, au palais, chez les reines douairières de la maison d'Évreux, chez l'évêque de Laon. On dit que dans un de ces festins, le roi de Navarre fit prendre au dauphin un poison si violent, que, malgré les plus prompts secours, il perdit les ongles, les cheveux, et qu'il lui resta toute sa vie une langueur qui en avança la fin. On attribue les mêmes effets au poison destiné, dit-on, par le pape Alexandre VI, pour le cardinal Corneto et quelques autres cardinaux, et qui, par un malentendu, fut versé au pape et à Borgia son bâtard : le pape en mourut; Borgia, plus jeune et plus vigoureux, ayant été secouru à temps, ne perdit aussi que les ongles et les cheveux. L'une et l'autre histoire a paru suspecte à quelques critiques, qui n'ont certainement pas pris les motifs de leurs doutes dans le caractère de Charles-le-Mauvais, ni dans celui d'Alexandre VI. Si le premier sur-tout a commis ce crime de moins, c'est qu'il n'a pas pu le commettre; mais lorsqu'on lui fit son procès, sous le règne de Charles VI, il ne fut point question de l'empoisonnement de Charles V, soit qu'on n'y crût pas,

soit seulement que les preuves manquassent. Christine de Pisan, auteur contemporain, rapporte le fait de l'empoisonnement, sans en fixer l'époque, mais sans montrer de doute; on ne savoit guère douter alors, et sur-tout de l'empoisonnement d'un prince.

Cependant les factions se déclarent, le roi de Navarre lève des troupes pour se mettre en possession des places qu'il s'étoit fait céder de force, et que les gouverneurs refusoient de lui remettre; Philippe son frère, qui ne vouloit point venir à Paris, parcequ'*il connoissoit*, disoit-il, *tout le poids de la faveur populaire*, en ravage les environs; les Navarrois prennent pour signal un chaperon mi-parti de rouge et d'un bleu-verdâtre, qu'on appeloit *pers*. L'université sentit le danger de ces signaux de factions, elle en défendit l'usage à ses suppôts : sage leçon et juste reproche pour les États alors assemblés, qui voyoient ces mouvements, et ne daignoient pas même feindre de s'y opposer. La noblesse, épuisée par tant de combats, et en dernier lieu par la bataille de Poitiers, voyant qu'elle ne jouoit plus dans ces assemblées le rôle qui lui convenoit, les voyant d'ailleurs animées d'un esprit qui n'étoit pas le sien, s'en étoit entièrement retirée; une partie du clergé en avoit fait autant, et ces États n'étoient plus composés que d'un peuple rebelle et de quelques ecclésiastiques factieux. L'inconséquence et l'absurdité éclatoient dans toutes leurs démarches; ils avoient commencé les troubles pour empêcher une refonte des monnoies, ils en ordonnèrent une eux-mêmes; ils assignèrent un cinquième du profit au dauphin, et réservèrent les quatre

autres cinquièmes pour les besoins de l'État, interprétés à leur manière.

Le dauphin recevoit tous les jours quelque nouvel outrage du roi de Navarre et de ses complices. Tantôt les Navarrois surprenoient ou brûloient quelque place, tantôt un Péquigny venoit le défier en présence des reines douairières; tantôt un Le Coq le menaçoit, et l'obligeoit de demander pour lui au pape un chapeau de cardinal, qu'heureusement le dauphin ne put obtenir; tantôt deux moines insolents venoient lui signifier (1) que, s'il ne les prenoit pour arbitres de ses différents avec le roi de Navarre, ils se déclareroient contre lui. Tout ce désordre n'étoit rien en comparaison de la scène qui fut donnée peu de temps après.

Un complice de Marcel assassine un trésorier du dauphin, et se réfugie dans l'église de Saint-Méderic; le dauphin l'en fait arracher et le fait juger : le prévôt l'envoie au gibet. L'assassin étoit *clerc*, c'est-à-dire tonsuré; tout le monde l'étoit alors. L'évêque de Paris s'écrie qu'on a violé à-la-fois le droit d'asile et les immunités ecclésiastiques; il fallut détacher du gibet le corps du criminel, et le rapporter à Saint-Méderic, où l'on affecta de lui faire des funérailles solennelles. Marcel assemble les assassins que Charles-le-Mauvais avoit mis en liberté; à la tête de cette troupe, il marche droit au palais; il rencontre sur sa route Regnaut d'Acy, avocat du roi, magistrat fidèle [a]; il le montre à sa troupe, Regnaut d'Acy est égorgé. Marcel entre avec ses satellites dans

(1) C'étoit une députation des Parisiens, à la tête desquels on avoit mis le général des Jacobins et un moine de Saint-Denis.

[a] Mémoires de Littérature.

la chambre du dauphin : « Sire, lui dit-il, ne vous esba-« hissez de chose que vous voyez, car il est ordonné, « et convient qu'il soit ainsi. Allons, dit-il à ses gens, « faites en bref ce pourquoi vous estes venus ici. » Aussitôt Jean de Conflans, maréchal de Champagne, et Robert de Clermont, maréchal de Normandie (1), amis et conseillers du dauphin, sont massacrés, le premier en sa présence, l'autre dans un cabinet voisin, où il s'étoit sauvé; on traîna sous ses yeux leurs cadavres qu'on accabloit d'outrages, on les laissa exposés sur la table de marbre. Tous les officiers du dauphin prennent la fuite, il reste seul exposé à la furie des assassins; on dit que, saisi d'effroi, il s'abaissa jusqu'à demander la vie. « Monseigneur, lui dit l'insolent Marcel, ne crai-« gnez rien, voici le gage de votre salut. » En même temps il lui met sur la tête le chaperon mi-parti, et le souverain est protégé par ce signal de la révolte. De là Marcel se rend à l'hôtel-de-ville, paroît à une fenêtre, harangue le peuple : *Je vous ai vengés*, dit-il, *il faut me seconder*. On l'applaudit, on le suit; il retourne au palais, ou plutôt on l'y porte en triomphe; il trouve le dauphin consterné, les yeux fixés sur les cadavres sanglants de ses amis : « Prince, lui dit-il, tout s'est fait par « de bonnes raisons; il faut tout approuver, votre peu-

(1) Les grandes provinces avoient alors leur maréchal particulier, qui commandoit les troupes de la province, et qui étoit subordonné aux maréchaux de France. La charge de maréchal de Champagne étoit héréditaire dans la maison de Conflans, qu'on croit être descendue de l'ancienne maison de Brienne, qui venoit de produire trois connétables : savoir, Raoul de Brienne, comte d'Eu, mort en 1344; le dernier comte d'Eu, son fils, décapité en 1350; et Gautier de Brienne, tué en 1356 à la bataille de Poitiers.

« ple vous en prie. — J'approuve tout, j'accorde tout, « dit le dauphin ; suis-je en état de rien refuser? » Marcel lui envoya, le soir, des chaperons pour lui et pour ses officiers.

Le dauphin fit porter les corps des deux maréchaux à Sainte-Catherine-du-Val, les religieux voulurent avoir un ordre par écrit de Marcel pour leur donner la sépulture. Marcel affectant quelque déférence pour le dauphin, dit qu'il falloit prendre ses ordres. Quand on en parla au dauphin; *Qu'on les enterre sans solennité*, dit ce prince en soupirant. Lorsqu'on alloit commencer la cérémonie, l'évêque de Paris envoya défendre, sous peine d'excommunication [a], de donner la sépulture ecclésiastique au maréchal de Normandie, qui étoit, disoit-il, mort excommunié, pour avoir fait enlever de l'église de Saint-Méderic l'assassin qui s'y étoit réfugié. On prit le parti de les enterrer secrètement ainsi que Regnaut d'Acy.

Le roi de Navarre, qui couroit sans cesse de Paris dans les provinces et des provinces à Paris, revint en ce moment dans la capitale pour jouir de l'humiliation du dauphin, et lui faire signer tous les accommodements qu'il voulut lui dicter.

Il faut compter parmi les victimes du zèle et de la fidélité un seigneur de Renty, qui eut la tête tranchée pour avoir voulu enlever le dauphin, c'est-à-dire le dérober à ses tyrans.

Ce prince sut enfin s'y dérober lui-même, il se retire à Compiègne, où ce qui restoit de noblesse fidèle vint

[a] Mémoires de Littérature.

se ranger auprès de lui. Les États particuliers de Champagne, indignés de l'assassinat du maréchal de Conflans, fournirent des secours pour le venger; la Normandie en eût fait autant pour venger le maréchal de Clermont, si les Navarrois n'y eussent pas été les plus forts; les États particuliers du Vermandois imitèrent ceux de Champagne.

Le dauphin convoque les États généraux à Compiègne, la nation par ses députés, lui rend graces, comme autrefois Rome à Varron, de n'avoir point désespéré du salut de l'État; Marcel commence à sentir qu'il a mal connu le dauphin, il s'alarme, il négocie, et jusque dans ses menaces on voit sa crainte; il appelle à son secours le roi de Navarre, et le roi de Navarre appelle les Anglois; mais Édouard, instruit que le roi de Navarre s'étoit vanté dans ses harangues au peuple d'avoir plus de droits à la couronne de France que ceux qui la disputoient, observa toujours de ne lui fournir de secours que ce qu'il en falloit pour désoler la France, et non pour en rendre maître le roi de Navarre. Ce fut aussi la politique du roi d'Espagne Philippe II à l'égard du duc de Mayenne; c'est celle de tout étranger qui entre dans les guerres civiles de ses voisins, il ne cherche qu'à se ménager une conquête plus facile par l'affoiblissement de tous les partis.

Il n'étoit pas donné à la France de respirer, chaque jour voyoit augmenter ses maux. La guerre civile, qui est aux guerres étrangères ce que les guerres étrangères sont à la paix, acheva de porter les derniers coups à ce malheureux royaume. C'est peindre assez foiblement ces extrémités de la misère, que d'observer pour

dernier trait, comme le continuateur de Nangis, qu'on voyoit des prélats et de riches bénéficiers aller à pied dans les rues, suivis seulement d'un moine ou d'un valet; mais, qu'on se représente ce qui devoit résulter des ravages continuels des gens de guerre, et d'une cessation presque absolue de culture : sans parler des troupes réglées que mettoient sur pied le dauphin, le roi d'Angleterre, le roi de Navarre, et les Parisiens du parti de Marcel; sans parler de celles qui continuoient de faire la guerre en Bretagne pour les partis de Blois et de Montfort; sans parler de toutes les guerres particulières qui naissoient de la guerre générale par l'union des querelles et des intérêts, combien d'autres guerres en naissoient encore par le desir et la facilité du pillage! Qu'on se rappelle ces bandes d'aventuriers, multipliées à l'infini, qui courent par-tout où il reste quelque chose à prendre; cet Arnaud de Cervole, dit l'archi-prêtre, qui traverse sans obstacle tout le midi de la France avec une armée à lui, qu'il appeloit *la società dell'aquisto*, *la société des acquéreurs*, et qui va faire contribuer le pape dans Avignon, en demandant pour lui et pour ses soldats la rémission de tous leurs péchés; ce Guillaume Caillet qui, sorti du bourg de Mello en Beauvoisis, à la tête des paysans de *la Jacquerie*, pour exterminer la noblesse et les guerriers, combat tour-à-tour le dauphin, et le roi de Navarre, brûle les gentilshommes dans leurs châteaux, en fait empaler plusieurs, en fait rôtir d'autres à petit feu, et fait manger leur chair à leurs femmes et à leurs filles, après les avoir déshonorées et avant de les égorger : il alloit surprendre dans la ville de Meaux la dauphine et plus de trois cents femmes de qualité

auxquelles il destinoit le même traitement, si le Captal de Buch, quoique ennemi du dauphin, ne les eût délivrées par pur esprit de chevalerie. Enfin, après avoir vu assommer ses compagnons comme un vil bétail, il périt sur un échafaud. C'étoit le désespoir qui avoit armé ces paysans, et c'est le désespoir seul qui peut armer leurs semblables; leurs crimes sont toujours le crime de leurs oppresseurs. Mézeray dit que « ces malheu-« reux, battus, pillés, courus comme des bêtes sau-« vages, n'ayant la plupart pour retraite que les bois, « les cavernes et les marais, firent enfin comme ces lié-« vres qui, étant aux abois, se jettent au col des lévriers. » Tel étoit alors le sort de l'humanité en France.

A travers ce chaos de fureurs et de crimes, l'histoire a recueilli quelques exploits. Ceux d'entre les paysans qui ne s'étoient pas joints avec les *Jâques*, prenoient contre eux et contre cette multitude d'ennemis dont le royaume étoit rempli, des précautions, qui faisoient des moindres villages autant de places d'armes; ils entouroient leurs églises de fossés, ils garnissoient leurs tours de planches, sur lesquelles ils plaçoient des pierres avec des machines pour les lancer; ils construisoient sur les clochers *des échauguettes*, où des sentinelles veilloient jour et nuit, et donnoient le signal avec la cloche ou avec un cornet, dès que l'ennemi approchoit; aussitôt on accouroit des champs et des maisons pour se renfermer dans l'église. La nécessité de se défendre avoit appris à ces malheureux l'art de la guerre. Environ deux cents paysans s'étoient renfermés dans le

[a] Spicil. Cont. Nang.

bourg de Longueil, vis-à-vis Saint-Corneille de Compiègne; une compagnie angloise vient les attaquer : dès le commencement du combat, le paysan françois que ses compagnons avoient élu pour leur chef est tué; son valet, homme d'une taille énorme et d'une force prodigieuse, le voit tomber, le pleure, et le venge. Il prend sa place, saisit une hache, anime ses compagnons, fond sur les Anglois, massacre les uns, repousse les autres, tue celui qui portoit le drapeau des ennemis, arrache ce drapeau, et dit à un des siens d'aller le jeter dans le fossé. Celui-ci revient dire qu'un gros d'Anglois lui avoit fermé le passage. Le valet (que l'histoire appelle *le Grand-Ferré*, nom qui paroît ne lui avoir été donné qu'après ses exploits) se fait conduire vers ce corps d'Anglois; seul avec son guide, il les attaque, passe au milieu d'eux, jette le drapeau dans le fossé, retourne au combat, taille en pièces tout ce qu'il rencontre, et tue de sa main jusqu'à quarante ennemis dans cette première expédition. Quelques jours après, les Anglois veulent avoir leur revanche; ils sont repoussés par le *Grand-Ferré* avec autant de courage que la première fois; mais la fatigue, la chaleur, de l'eau froide qu'il but au milieu de cette agitation, lui donnèrent une maladie dangereuse, qui l'obligea de retourner à son village, nommé Rochecour, à quelque distance de Longueil. Les Anglois croyant avoir trouvé l'occasion de se défaire d'un si redoutable ennemi, envoyèrent douze des leurs pour le surprendre dans son lit. Le *Grand-Ferré* averti par sa femme, saute du lit presque mourant, s'arme de sa hache, trouve des forces dans son courage : « Voleurs, s'écrie-t-il, vous venez m'atta-

« quer en traîtres, mais on ne me surprend pas ainsi : » il s'appuie contre la muraille, en tue cinq, met les autres en fuite, se remet au lit, demande les sacrements, et meurt en chrétien, après avoir combattu en héros.

C'étoit alors le temps où du Guesclin se signaloit [a]; on lui avoit confié la garde du château de Pontorson en basse Normandie : de là, il avoit battu plusieurs fois les Anglois, il avoit fait prisonnier le chevalier Felleton, leur chef. La dame du Guesclin habitoit aussi ce château de Pontorson avec une religieuse, sa belle-sœur : cette religieuse étoit sœur de du Guesclin, et le fit bien voir. Felleton, pendant sa prison, avoit mis dans ses intérêts deux femmes attachées à la dame du Guesclin. Il continua d'entretenir avec elles une correspondance secrète, depuis qu'il eût été mis en liberté. Averti par elles, il vint escalader le château, une nuit où du Guesclin étoit absent, mais Julienne du Guesclin y étoit : cette intrépide religieuse, s'éveillant aux cris que faisoit sa belle-sœur, se jette hors du lit, saisit une espèce de casaque militaire, qu'on nommoit un *Jaque*, s'arme, monte au haut de la tour, voit quinze échelles toutes dressées, et chargées d'Anglois qui parvenoient déja aux derniers échelons ; elle les renverse, donne l'alarme, appelle la garnison. Felleton s'enfuit, mais il rencontre du Guesclin, qui revenoit au château, et qui le fait prisonnier une seconde fois. On apprit par Felleton même la trahison des deux femmes qui avoient voulu l'introduire dans la place, et elles furent noyées dans la rivière qui passe au pied du château.

[a] Paul Hay du Châtelet.

L'histoire a célébré aussi le courage plus qu'humain d'un ecclésiastique, désigné sous le titre de *chanoine de Robesart*, qui, dans le Laonois, s'étoit rendu la terreur des Anglois et des Navarrois, dont il avoit exterminé plusieurs partis.

Si le dauphin avoit eu beaucoup de sujets pareils; si les paysans de la *Jacquerie*, au lieu d'armer leur rage aveugle contre ce prince et contre l'État, avoient été lui offrir les ressources de leur désespoir, il eût pu chasser l'ennemi étranger, et contenir l'ennemi domestique. Du moins son activité est un utile contrepoids à l'activité funeste du roi de Navarre; il parcourt ses provinces, il y rassemble les cœurs françois, il les console, il les encourage, il leur promet des secours, il leur en procure, il traite, il agit, il combat, il pardonne.

On lui propose d'assiéger Paris : « Hélas! dit-il, « faut-il punir ce peuple des fureurs de ses chefs! » Il le faut cependant; c'est là qu'est le foyer de la rébellion; c'est là que le roi de Navarre règne sous le titre de *capitaine-général du royaume de France*; c'est de là que Marcel soulève le peuple par ses intrigues; quelques partisans du dauphin tentent de l'introduire dans la ville, ils sont punis du supplice des traîtres. Au moment de les frapper, le bourreau tombe dans des convulsions, qu'une partie du peuple prend pour un signe de la colère du ciel contre cette injuste exécution. Un avocat, nommé Jean Godard, paroît aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, et se charge de rassurer la multitude : « Bonnes gens, « leur crie-t-il ne veuillez vous émouvoir si Raoulet « (c'étoit le nom du bourreau) est ainsi chû de mau- « vaise maladie; car il en est entaché, et en chet sou- « vent. »

Le blocus de Paris est formé. Un pont de bateaux construit sur la Seine au-dessous de Corbeil, ôtoit à la capitale la communication de cette place, importante pour les vivres. Les Parisiens vont briser ce pont : c'étoit le jour du marché au pain. Paris, qui avoit craint pour sa provision, vit le pain arriver aussi abondamment qu'à l'ordinaire; cet exploit, le seul digne de remarque qu'on ait vu pendant la durée du blocus, étoit l'ouvrage de Marcel, et soutint encore pendant quelque temps son crédit qui commençoit à chanceler.

Le roi de Navarre annonce aussi qu'il veut faire une sortie; il marche vers le camp du dauphin, confère avec quelques uns des chefs ennemis, qu'il essaie de séduire, et rentre dans Paris sans avoir rien fait. Ce jour le perdit dans l'esprit des Parisiens. « Il lui manquoit d'être « un lâche, » disoit-on hautement. On voyoit avec horreur les Anglois auxiliaires que ce prince traînoit à sa suite s'ériger en défenseurs de Paris. Cette protection d'un ennemi offense et humilie les François, les vues du Navarrois deviennent enfin suspectes, ses crimes fatiguent et révoltent, il est chassé; les Anglois, quoique protégés par Marcel, sont insultés par le peuple.

Paris alors fut bloqué par deux armées ennemies l'une de l'autre [a]; celle du dauphin, du côté du levant et du midi; celle du roi de Navarre et des Anglois, du côté du couchant et du nord. Les Parisiens entreprennent de résister seuls et au dauphin, et au roi de Navarre, et aux Anglois, et à Marcel lui-même, qui traite à-la-fois avec tous ces ennemis. Ce rebelle sent le pouvoir

[a] Mémoires de Littérature. Froissard.

s'échapper de sa main, il perd son insolence avec son ascendant, son génie l'abandonne, il ne se fie plus au peuple, qui ne se fie plus à lui, et il se fie au roi de Navarre, qu'il conjure bassement de le dérober au supplice. Le roi de Navarre profita de cette crainte pour tromper son complice : « Si le dauphin prend Paris, lui dit-il, « tous vos trésors seront pillés, mettez-les à l'abri de « l'orage, je vous les garderai à saint-Denys, et ce sera « pour vous une ressource assurée dans le malheur. » Le piége n'étoit pas adroit, Marcel cependant y tomba, Marcel n'étoit plus lui-même; la vertu du dauphin l'épouvantoit, il désespéroit d'une clémence dont il se sentoit indigne; c'est à force de forfaits qu'il prétend assurer sa grace : il va faire plus qu'on ne lui demande, il va livrer Paris au roi de Navarre. Les mesures sont prises, l'heure est fixée, le roi de Navarre s'avance avec ses Anglois, Marcel court aux portes; voilà le terme de ses crimes; c'est là que l'attendoit un citoyen courageux et fidèle, Maillard, capitaine d'un des quartiers de la ville. Marcel devoit livrer la porte de Saint-Antoine et celle de Saint-Honoré. Ce fut près de la porte de Saint-Antoine que Maillard le rencontra. *Où allez-vous ?* lui dit Maillard, du ton d'un juge qui interroge un coupable. *Que vous importe ?* répond Marcel, qui depuis si long-temps avoit perdu l'habitude de s'entendre parler en maître [a]. « Mes amis, dit Maillard à sa troupe, « voyez-vous dans les mains de ce perfide les clefs des « portes qu'il va livrer aux Anglois? » Marcel consterné, balbutia un démenti; Maillard s'élance sur lui la hache

[a] Froissard, l. 1, ch. 187. Spic. Cont. Nang. Mém. de Litt.

à la main, et lui fend la tête; les satellites de Marcel sont massacrés, on traîne leurs cadavres et celui de Marcel à Sainte-Catherine-du-Val, sur la tombe des deux maréchaux qu'ils avoient égorgés. L'évêque de Laon, voyant le sort qui l'attendoit, s'enfuit à la faveur du tumulte; Jean de Péquigny s'étoit fait capitaine anglois.

Arrêtons-nous ici à considérer la chaîne et l'horrible filiation des principales violences de ce régne; nous y verrons comment les crimes naissent des crimes, comment le mal produit le mal, et comment la guerre produit tous les maux. Nous ne parlons plus des ravages ordinaires de la guerre, nous nous bornons aux crimes qui sortent de l'ordre commun. La guerre, en fournissant aux mauvais citoyens des moyens et des motifs de trahir l'État, rend les sujets infidèles et les princes ombrageux; c'étoit évidemment l'une ou l'autre de ces deux causes qui, sous le régne de Philippe de Valois, avoit produit le supplice irrégulier de Clisson et de ses amis; ce fut l'une ou l'autre de ces causes qui, au commencement du régne de Jean, produisit le supplice irrégulier du connétable d'Eu, qui produisit à son tour l'assassinat du connétable de La Cerda, non que le roi de Navarre se proposât directement de venger le comte d'Eu, mais il vouloit abattre un favori que la disgrace du comte d'Eu avoit trop élevé; il étoit d'ailleurs enhardi par la haine que la mort du comte d'Eu excitoit contre le favori, auquel on l'imputoit généralement. La mort de La Cerda fut vengée par le supplice irrégulier du comte d'Harcourt et de ses compagnons, et par la prison du roi de Navarre. Le roi de Navarre se vengea,

ou Marcel le vengea par l'assassinat des maréchaux de Champagne et de Normandie, et leur mort fut expiée par la mort violente de Marcel. Le châtiment de ce coupable ne fut point un crime, mais un acte d'hostilité juste et nécessaire : aussi cette dernière mort ne fut-elle point vengée.

Maillard harangua le peuple : « J'ai tué, dit-il, mon « *compère* et mon ami pour le salut de l'État » ; il dévoila les perfidies de Marcel, et fut applaudi. Concluons de ces événements, que l'injustice, et l'injustice seule, laisse au fond des cœurs un levain de haine qui fermente sourdement, jusqu'à ce qu'il trouve une occasion d'éclater ; reconnoissons que l'injustice est aussi à craindre pour ceux qui la commettent que pour ceux qui l'éprouvent, et détestons la guerre, source de toute injustice.

Le complot de Marcel ne se bornoit point à faire rentrer le roi de Navarre dans Paris, ce qui n'auroit été que remettre les choses au même point où elles étoient peu de temps auparavant; il vouloit que le roi de Navarre rentrât en vainqueur, et acquît sur la France le droit de conquête; il vouloit en un mot que le roi de Navarre fût couronné roi de France, et l'évêque de Laon se chargeoit de faire la cérémonie. On devoit transiger sur les droits du roi d'Angleterre, lui céder, pour obtenir son consentement, les provinces qui étoient à sa bienséance, et le roi de Navarre devoit lui rendre hommage du reste. Ainsi Charles-le-Mauvais rendoit la couronne de France dépendante et vassale de l'Angleterre, comme Jean-sans-Terre, dont il avoit les

vices, avoit rendu l'Angleterre vassale du saint-siége; du moins ce n'étoit pas à une puissance rivale que Jean-sans-Terre avoit soumis sa couronne.

Villani est le seul historien qui raconte une circonstance bien incroyable du complot de Marcel, c'est qu'Édouard devoit de son côté faire trancher la tête au roi de France son prisonnier. On peut assurer hardiment que jamais cette monstrueuse extravagance ne s'est présentée à l'esprit du généreux Édouard, elle est démentie par toute sa conduite. Il ne paroît pas même que le projet de Marcel ait été concerté avec ce monarque.

Enfin, après tant d'erreurs et d'excès, le peuple ouvroit les yeux, tous les cœurs se tournoient vers le dauphin, on rougissoit de lui avoir préféré Charles-le-Mauvais et Marcel. Sa patience avoit lassé le sort, elle avoit épuisé le malheur; ses partisans, que peu auparavant on envoyoit au supplice, y envoyoient à leur tour leurs ennemis; c'étoit encore un reste de faction. Parmi ces nouvelles victimes, on plaignit sur-tout un bourgeois généralement estimé, que la foiblesse avoit seule entraîné dans le parti du roi de Navarre; il s'écrioit en allant au supplice: « Malheureux que je suis! ô roi de « Navarre! plût au ciel que je ne t'eusse jamais ni vu ni « entendu! Charles-le-Sage lui eût fait grace.

On envoya prier solennellement ce prince de rentrer dans la capitale, alors soumise et changée; il y fut reçu en triomphe. Un seul bourgeois du parti de Navarre osa l'outrager dans sa marche. Il lui crioit: « Si j'en « fusse cru, vous n'y seriez jà entré. On ne vous en

« croira pas, beau sire », lui répondit le dauphin en souriant [a]; il contint les seigneurs de sa suite, qui demandoient la permission de mettre en pièces ce rebelle insolent. Maillard éprouva la reconnoissance du dauphin, qui le traita en libérateur de la patrie.

Des proscriptions auroient signalé le retour d'un prince moins humain et moins éclairé; il auroit prodigué les supplices par principe plus encore que par ressentiment. C'est une des grandes erreurs de la politique vulgaire, de substituer par-tout la crainte à l'amour. La politique de Charles-le-Sage fut de pardonner. La paix de l'État, l'amour des peuples en furent le fruit, et les fautes de Jean furent réparées en partie.

Édouard étoit au comble de la puissance et de la gloire; il avoit gagné de grandes batailles, il avoit humilié ses rivaux; le roi de France, le roi d'Écosse, le duc de Bretagne, tous ses ennemis étoient tombés dans ses fers; l'Angleterre lui obéissoit, ses voisins le redoutoient, l'Europe l'admiroit. Le dauphin à vingt ans désarmant les cœurs par la patience et les enchaînant par la clémence, me paroît beaucoup plus grand.

Ce qui prouve qu'Édouard n'avoit point été instruit du projet de Marcel, c'est que le même jour où ce projet devoit s'exécuter, Édouard signoit à Londres un traité, par lequel, bien loin de céder le royaume de France au roi de Navarre, et de se contenter de quelques provinces [b], c'étoit lui qui faisoit la part à Charles-le-Mauvais, et qui prenoit pour lui le royaume de France; il ne cédoit même que la Champagne et la Brie, le comté de

[a] Spicil. Cont. Nang. [b] Rymer, t. 1, part. 1, fol. 70.

Digitized by Google

Chartres, le Bailliage d'Amiens; il se réservoit d'examiner les prétentions que Charles-le-Mauvais formoit sur la Normandie. Ces partages d'un royaume à conquérir, qui rappellent si sensiblement la fable de l'ours et des deux compagnons, sont un ridicule assez fréquent dans l'histoire; un prince tel qu'Édouard eût dû se l'épargner.

Le roi de Navarre, déchu de ses espérances et privé de Marcel, s'attacha de plus en plus à Édouard. La guerre continua. Si Paris n'étoit plus dans les convulsions, la France entière étoit dans un état d'épuisement déplorable; du sein de cet épuisement, son zèle et son amour pour le dauphin tirèrent encore quelques subsides; on tenta de nouveaux efforts; mais le parti anglois, joint à celui de Montfort et à celui de Navarre, avoit pour lui le destin d'Édouard III, le génie du prince de Galles, l'impétuosité de Knolles, la renommée de Chandos, l'expérience de Mauny, l'instinct sublime de Jeanne de Flandre, le courage éclairé du captal de Buch (1). La France, traînant à sa suite les malheurs du parti de Blois, n'avoit que des soldats; du Guesclin seulement se formoit pour le règne heureux de Charles V.

Il étoit aisé de voir que le roi de Navarre étoit l'ame

(1) Le captal de Buch étoit l'ami particulier du prince de Galles, qui le donna pour lieutenant au roi de Navarre. Il se nommoit Jean de Grailly. Le titre de captal, *capitalis*, c'est-à-dire chef, distinguoit originairement les seigneurs de l'Aquitaine de ceux des autres provinces; mais dans la suite ces seigneurs ayant pris des titres plus usités en France, il n'est plus resté dans l'Aquitaine d'autres captalats que celui de Buch et celui de Trêne. Du Cange, Gloss., au mot *Capitalis*.

de cette guerre, toutes les opérations se sentoient de son esprit, tout se faisoit par surprise et par conspiration; les hostilités étoient des perfidies, les négociations des piéges, les traités des parjures. L'évêque de Laon voulut livrer sa ville au roi de Navarre; la conjuration fut découverte, mais l'évêque de Laon échappa; il se retira auprès du roi de Navarre. Péquigny surprit un corps des troupes du dauphin qui assiégeoit Mauconseil, et qu'il battit; il surprit ensuite un faubourg d'Amiens, mais il en fut chassé par de Fiennes, nouveau connétable, qui avoit succédé au duc d'Athènes Brienne. Péquigny, dans sa retraite, brûla, dit-on, trois mille maisons de ce faubourg, ce qui suppose qu'Amiens avoit alors une étendue bien supérieure à celle qu'on lui connoît aujourd'hui. Cet ennemi de son pays fut peu de temps après étranglé dans son lit par son valet-de-chambre. Les Anglois et les Navarrois surprirent Auxerre, ils n'avoient que mille hommes, et la ville en avoit deux mille de garnison; ce succès supposoit des intelligences. Le roi de Navarre s'étoit éloigné de Paris, mais il étoit maître des rivières d'où dépendoit l'approvisionnement de cette capitale. Sur l'Oise, il possédoit Creil; sur la Marne, Lagny; sur la Seine, au-dessus de Paris, Melun, au-dessous, Meulan et Mante, et il resserroit encore Paris par les forteresses d'Argenteuil, de Franconville et de Croissy. Le dauphin assiégea d'abord Melun, comme la place la plus importante; il étoit prêt d'y prendre le roi de Navarre, qui la défendoit en personne, et trois reines, qui s'y étoient renfermées avec lui; savoir, la veuve de Charles-le-Bel, celle de Philippe de Valois, et la reine de Navarre. Charles-le-Mauvais pré-

vient sa perte par un traité, dont le premier article est qu'il rendra Melun. L'orage conjuré, il garde Melun, viole le traité sur tous les points, et continue la guerre. Les Anglois et les Navarrois surprennent Châlons-sur-Marne; les habitans s'éveillent au bruit des armes, on crie: *aux larrons anglois et navarrois;* ils sont repoussés. Telle étoit la guerre que le dauphin avoit à soutenir, tel étoit l'ennemi qu'il avoit à combattre.

Pour lui, jamais il ne formoit d'entreprise sans la concerter avec ses sujets; la raison, la bonté, l'amour de la paix régloient toute sa conduite.

Le roi d'Angleterre, irréprochable dans la sienne à l'égard du roi prisonnier, n'étendoit point jusqu'aux affaires la générosité de ses procédés; il parut se prêter à la paix, mais ce fut à des conditions si dures, que le dauphin crut devoir s'y refuser. Cependant il s'agissoit de la liberté du roi son père et du salut de la France; il ne voulut rien prendre sur lui, il fit examiner le projet de traité par les États généraux, alors aussi paisibles et aussi bien intentionnés qu'ils avoient été turbulents et factieux: les États le rejetèrent avec indignation, et opinèrent à continuer la guerre. Le dauphin ne s'en tint pas là; il voulut consulter le peuple même, après en avoir consulté les représentants. Il parut sur l'escalier du palais, et fit lire tout haut le projet de traité: « Mes « enfants, dit-il au peuple, vous avez tous comme moi « un père à délivrer; vous avez tous besoin de la paix, « prononcez. Le peuple cria: La guerre, ou d'autres « conditions. » Le dauphin envoya cette réponse à Londres, elle étonna également les deux rois; Édouard croyoit avoir été modéré en demandant la Picardie ma-

ritime avec le Ponthieu, la Normandie avec l'hommage de la Bretagne, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, la Guyenne avec ses dépendances, en un mot la côte entière de l'Océan; et dans l'intérieur des terres, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Limosin, le Périgord, le Quercy, le tout en toute souveraineté. Jean étoit impatient de se voir libre, il avoit approuvé les conditions du traité: né soupçonneux, il crut que son fils lui préféroit le plaisir de régner; il crut que son peuple lui préféroit son fils; il crut que ce refus étoit l'effet des intrigues du roi de Navarre. « Ah! ah! dit-il, Charles, beau-fils, « vous vous conseillez au roi de Navarre, qui vous dé- « çoit, et en décevroit quarante tels que vous êtes. » Charles étoit bien éloigné de se fier au roi de Navarre, il ne prenoit conseil que de son peuple; mais Jean étoit prisonnier, il ne prenoit conseil que de son impatience.

La guerre se ranime plus que jamais; les Anglois, qui, pendant la trêve, n'avoient été qu'auxiliaires, déployent toutes leurs forces; le duc de Lancastre ravage l'Artois et le Cambrésis; le roi d'Angleterre descend à Calais, où il se trouva bientôt à la tête de cent mille hommes. On avoit prévu que la France, dans l'état d'épuisement où elle étoit réduite, ne pourroit fournir à la subsistance de cette armée; on avoit transporté d'Angleterre les grains nécessaires, avec des fours et des moulins portatifs. Édouard assiége Reims, dans l'intention, à ce qu'on a cru, de s'y faire sacrer; il eut l'affront d'être obligé d'en lever le siége au bout de sept semaines avec une armée de cent mille hommes. L'honneur de cette belle et heureuse défense fut principalement dû à Jean de Craon, archevêque de Reims.

Dans le même temps, le roi de Navarre, qui, sur la foi d'un traité, étoit revenu à Paris pour épier le moment de faire parvenir jusqu'au dauphin le poignard ou le poison, voyant tous ses efforts déconcertés par la vigilance de ce prince, entreprit de l'enlever à main armée dans le Louvre [a]; un bourgeois, nommé Martin Pisdoe, ami de Marcel et brûlant de le venger, étoit le principal agent de ce complot. Deux autres bourgeois que Pisdoe voulut séduire et dont les noms méritent plus que le sien d'être conservés, Jean Le Chavenatier et Denys Le Paulmier, avertirent le dauphin; Pisdoe fut arrêté; le roi de Navarre affecta quelque temps une contenance assurée, mais voyant que Pisdoe alloit être appliqué à la question, il s'enfuit de Paris, défia le dauphin, et recommença les hostilités. Il ne faut pas croire sans doute qu'Édouard fût complice de ces horreurs, mais il profitoit des troubles qu'elles faisoient naître, il étoit l'allié de ce monstre.

Les Anglois s'emparèrent de Commercy; la manière dont ils se rendirent maîtres de cette place mérite d'être rapportée. On ne savoit point encore appliquer l'usage de la poudre au jeu terrible des mines; on creusoit sous l'édifice qu'on vouloit renverser, on soutenoit le terrain d'espace en espace par des étançons de bois, et quand l'ouvrage étoit achevé, on mettoit le feu aux étançons. Le capitaine anglois qui assiégeoit Commercy (c'étoit Barthélemy de Bonnes; son nom mérite aussi d'être conservé) invite sur sa parole d'honneur le commandant de la place à passer dans son camp, il le mène dans les souterrains, lui fait voir que la place ne tient plus

[a] Mémoires de Littérature. Histoire de Charles-le-Mauvais.

qu'aux étançons; « c'est à vous, lui dit-il, à juger s'il « vous reste d'autre parti que de vous rendre. Non sans « doute, répondit le commandant, et je me rends sans « peine à un chevalier si généreux; nos confrères *de la* « *Jaquerie* n'en auroient pas usé avec cette courtoisie, « s'ils avoient eu un pareil avantage. » La garnison resta prisonnière. C'est ainsi que la guerre, s'il est nécessaire de la faire, auroit dû être toujours faite.

Pendant cette expédition des Anglois en France, les François de leur côté passoient en Angleterre pour tenter de reprendre le roi Jean. Cette descente, qui aboutit à piller et à brûler Winchelsey, donna pourtant assez d'inquiétude à Édouard pour qu'il fît transférer le roi Jean de prison en prison, afin d'ôter aux François la connoissance du lieu où il étoit.

Les progrès d'Édouard en France n'avoient rien de solide, mais ils étoient éffrayants. Il s'approcha encore plus de Paris qu'il n'avoit fait en 1346; il vint au Bourg-la-Reine, d'où il envoya défier le régent, qui n'avoit point de troupes pour le combattre. Il courut à Châtillon, à Montrouge, à Vanvres, à Vaugirard, à Cachand, à Gentilly, insultant chaque jour les Parisiens sous leurs murailles. Enfin, n'ayant point eu de nouvelles du dauphin, qui ne pouvoit que laisser rouler ce torrent, il s'éloigna; les embrasements marquèrent sa route; Montlhéri, Longjumeau, Thoury furent brûlés; une multitude de peuple, hommes, femmes et enfants, furent misérablement consumés jusque dans les églises, où ils s'étoient retirés; on entendoit leurs cris à une distance énorme : le dauphin voyoit ces flammes des remparts de Paris.

Après avoir parcouru sans obstacle et sans fruit presque toute la France, après avoir ravagé des campagnes, sans avoir pu prendre une seule place importante, Édouard se croit arrêté dans les plaines de Chartres par un bras invisible. Le tonnerre, dit-on, fait trembler ce héros, si calme dans les batailles; il croit entendre Dieu même lui crier de faire la paix. On seroit trop heureux que l'humanité parlât toujours aux rois, fût-ce par la voix de la superstition. Édouard ne se trompoit pas; dieu hait les tyrans et les usurpateurs, il invite tous les hommes à la paix; tant de pleurs versés, tant de sang prodigué, tant de feux allumés depuis plus de vingt ans, accusoient Édouard devant le trône de l'Éternel. C'étoit là le cri qui devoit ébranler son ame, et le spectacle qui devoit effrayer ses regards.

Le duc de Lancastre, guerrier illustre, mais ami de la paix, voyant son maître disposé à l'entendre, lui représenta qu'il pouvoit désoler la France, mais non la subjuguer; que les cœurs se refusoient à lui; que les lois qu'il attaquoit étoient plus fortes que ses armes; qu'il avoit fait un désert de ce malheureux royaume, mais que les générations angloises venoient s'y ensevelir sans aucun fruit; que lui-même il consumoit tristement sa vie dans ces travaux stériles et cruels; qu'il étoit temps qu'il jouît de sa gloire et qu'il ne la compromît plus. Édouard parut goûter ces raisons; elles furent appuyées par les légats, qui, au milieu de la guerre, n'avoient pas cessé d'exercer leur ministère de paix [a].

Enfin Édouard nomma pour travailler à la paix les

[a] Froissard, l. 1, c. 211, 212. Rymer, vol. 6, p. 178.

chefs qui avoient fait la guerre avec le plus d'ardeur et de succès; le duc de Lancastre, le comte de Warwick, Chandos, Mauny, etc. Parmi les plénipotentiaires nommés par le dauphin, on voit avec plaisir ce Jean Maillard qui avoit puni Marcel. Le libérateur de Paris devoit avoir place parmi les pacificateurs de l'Europe, et c'étoit une politique bien noble de récompenser ses services en lui fournissant l'occasion glorieuse d'en rendre de plus grands.

L'Europe vit conclure ce fameux traité de Brétigny, assez malheureux pour que la France ne pût s'en applaudir, assez nécessaire pour qu'elle ne pût s'y refuser. On cédoit aux Anglois, du côté du nord, Calais avec son territoire, la terre d'Oye, le comté de Guines, Montreuil, le comté de Ponthieu; du côté du midi, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Limosin, le Périgord, le Quercy, le Rouergue, la Guyenne, l'Agénois, la Gascogne, le Bigorre avec toutes leurs dépendances. Entre ce traité et celui qui avoit été rejeté il n'y avoit de différence qu'à l'égard de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, de la Normandie, et de la suzeraineté de la Bretagne, qui restoient à la France. Toutes les provinces cédées le furent en toute souveraineté. Ainsi le roi d'Angleterre, en acquérant la moitié de la France, en recouvrant toute la succession d'Éléonore d'Aquitaine, en rentrant dans presque toutes les provinces justement confisquées sur Jean-sans-Terre, perdoit encore ce titre de vassal, qui avoit été toujours désagréable, mais quelquefois utile à ses prédécesseurs. Les deux rois rivaux partageoient entre eux le royaume de France,

à-peu-près comme deux frères l'eussent partagé sous la première race.

On payoit de plus, en divers termes, trois millions d'écus pour la rançon du roi Jean, comme si tant de provinces n'eussent pas été une assez riche rançon. Le roi donnoit une foule d'otages tant nobles que bourgeois, et à la tête de ces otages, deux de ses fils, son frère, et deux princes du sang (1). Pour tant d'avantages, Édouard renonçoit au vain titre de roi de France, comme le roi de France renonçoit à la suzeraineté des provinces cédées. Ces renonciations étoient réciproques, dépendantes l'une de l'autre; on devoit prendre jour pour les faire de part et d'autre avec solennité. C'est la disposition de l'article 12 du traité; on aura occasion de la rappeler dans la suite.

Les deux rois renoncent aussi aux alliances respectives; Jean à celle des Écossois, Édouard à celle des Flamands; ils promettent d'employer leurs bons offices pour terminer la querelle de la Bretagne.

Quand le dauphin eut reçu le traité de Brétigny, avant de le confirmer, il en fit lire tous les articles en présence du prévôt des marchands et des principaux bourgeois; on ouvrit ensuite les fenêtres de son appartement, et on annonça au peuple, qui attendoit dans la cour, que la paix étoit faite. Nous remarquons avec plaisir ces circonstances, qui montrent l'attention paternelle de ce prince pour ses peuples. Les historiens

(1) Les fils du roi étoient Louis, comte d'Anjou, et Jean, depuis duc de Berry; c'étoient le second et le troisième de ses fils. Le frère étoit le duc d'Orléans; les princes du sang, le duc de Bourbon et un autre prince de la même branche.

en ont relevé de moins importantes; par exemple, que les deux rois entendirent ensemble la messe à Calais; qu'ils y jurèrent sur l'évangile l'observation du traité; qu'à l'offrande, aucun des deux monarques ne voulut précéder l'autre; que quand on apporta la paix à baiser au roi de France, il la présenta au roi d'Angleterre, qui refusa aussi de la baiser le premier; qu'alors ils s'embrassèrent en présence de tout le monde. Toutes ces apparences de cordialité n'adoucissant point la rigueur du traité de Brétigny, n'étoient qu'un spectacle pour le peuple.

Le roi de France, à la considération du roi d'Angleterre, voulut bien rendre ses bonnes graces au roi de Navarre, et pardonner aux partisans de ce prince. L'amnistie fut complète; ils furent tous rétablis dans leurs biens [a]. La liste de ces coupables étoit de trois cents, et le fameux évêque de Laon, Robert-le-Coq, étoit à la tête; Jean exigea seulement qu'il quittât le royaume; il passa dans la Navarre, où il mourut évêque de Calahorra. Tous les traités du monde ne pouvant changer le naturel de Charles-le-Mauvais, ne pouvoient être de ce côté-là le fondement d'une paix solide.

Mais puisque la guerre la plus injuste procuroit à Édouard la moitié de la France, la guerre remplit donc quelquefois l'objet politique?

Non. L'objet politique n'est pas une possession d'un moment, c'est une possession paisible, durable et assurée; or une telle possession ne peut être l'ouvrage de la violence. Le traité de Brétigny étoit la suite forcée du

[a] Rymer, t. 3. Mémoires de Littérature.

succès momentané de Poitiers. Attendons encore un peu, et nous verrons détruire l'ouvrage de Poitiers et de Brétigny. Remontons à un seul moment avant la bataille de Poitiers. Nous verrons le prince de Galles, avec huit mille hommes, enveloppé par soixante mille, offrir de réparer tout le mal qu'il avoit fait. Quel fruit alors avoient produit aux Anglois près de vingt ans de guerre?

Si un traité, tel que celui de Brétigny, pouvoit être exécuté, il l'eût été par deux princes aussi religieux observateurs de leur parole que Jean et Charles V. Cependant le traité d'Abbeville, en 1259, avoit procuré trente-six ans de paix sous des rois belliqueux, dont quelques uns même étoient conquérants; le traité de Brétigny n'en procura neuf ou dix qu'à la faveur de l'épuisement général; et après la mort du roi Jean, il ne put être exécuté que cinq ou six ans par le plus patient et le plus pacifique des rois. C'est que dans le traité d'Abbeville, saint Louis avoit fait à la paix les plus généreux sacrifices, et que dans le traité de Brétigny, Édouard abusa de la victoire et du bonheur.

Lorsque le roi Jean fut revenu en France, on ne manqua pas de lui dire, comme on le dit depuis à François Ier, que les traités faits en prison n'obligeoient à rien. Jean répondit, « que quand la bonne-foi et la vé« rité auroient disparu de la terre, elles devroient se re« trouver dans la bouche et dans le cœur des rois. » Mot devenu sublime, et qui n'a jamais dû être que vrai; en effet, tout ce que les rois doivent à leurs ennemis, à leurs alliés, à leurs sujets, est compris dans ce qu'ils se doivent à eux-mêmes; mais respectons à ja-

mais la mémoire d'un roi qui se régla sur ces principes, et avouons qu'il fut alors bien supérieur à François Ier.

S'il étoit reconnu que les traités faits en prison n'obligent point, à cause du défaut de liberté, cette régle, qui s'appliqueroit aux particuliers comme aux rois, ne feroit qu'accroître les malheurs de l'humanité, la guerre seroit plus sanglante, la captivité seroit éternelle, la politique deviendroit plus funeste et plus malfaisante. Le défaut de liberté seroit allégué contre toutes les conventions onéreuses.

Puisque les rois veulent faire la guerre, et y aller, la gloire militaire leur paroît donc assez belle pour qu'ils veuillent bien en courir tous les risques; ces risques sont la mort, la captivité, les traités onéreux que le malheur entraîne. Cette raison étoit plus forte encore contre François Ier, qui portoit assez gratuitement la guerre en Italie, que contre le roi Jean, qui ne faisoit que défendre ses États; mais peut-être les rois doivent-ils, bornant leur gloire à bien gouverner, laisser à leurs sujets le soin de les défendre et de se défendre.

L'intérêt des provinces cédées à l'Anglois par le traité de Brétigny, offre une question plus difficile. Le roi avoit-il le droit d'exiger qu'elles devinssent angloises? Leur consentement au moins n'étoit-il pas nécessaire pour cette grande aliénation? Si le roi pouvoit ainsi disposer de la moitié de la France, pourquoi pas d'une portion encore plus considérable? pourquoi pas de la France entière? et alors que devenoit la loi salique? Le roi Jean, par le traité, devoit s'unir avec Édouard pour contraindre les provinces cédées à passer sous la domi-

nation angloise (1); c'eût été un spectacle bien singulier et un acte de tyrannie bien bizarre, qu'un roi armé contre ses sujets pour les empêcher d'être ses sujets. Par le traité de Madrid, François Ier devoit reprendre ses fers, s'il ne vouloit ou ne pouvoit pas engager la Bourgogne à devenir espagnole et autrichienne. C'étoit là tout ce qu'il pouvoit promettre et tout ce qu'on pouvoit exiger qu'il promît.

Il y a dans notre droit public et dans celui de plusieurs nations, une loi dont on n'a peut-être pas assez développé l'esprit, c'est celle de l'inaliénabilité du domaine. Il nous semble que le bonheur du genre humain en auroit pû naître, et c'est peut-être ce qui a fait attacher à cette loi une importance dont on ne voit plus tant aujourd'hui la raison. L'inaliénabilité du domaine peut être considérée ou de couronne à couronne, ou du souverain aux sujets. Considérée de couronne à couronne, elle pourroit être le fondement de la paix perpétuelle; car, si dans aucun cas le domaine ne pouvoit être aliéné de couronne à couronne, quel pourroit être l'objet d'une guerre?

On a prétendu que sous le régne de Philippe-le-Hardi il y avoit eû à Montpellier une assemblée de souverains qui étoient convenus entre eux de l'inaliénabilité de leurs domaines. Si cette assemblée eut lieu, ce qui n'est guère vrai-semblable; si seulement la convention se fit, même sans assemblée, elle ne put avoir pour objet que l'inaliénabilité du domaine de couronne à couronne;

(1) « Nous obéirons aux Anglois, des lèvres, disoient les peuples « de ces provinces, mais nos cœurs ne s'en mouveront. »

car pourquoi ces princes se seroient-ils assemblés ou auroient-ils traité ensemble pour établir l'inaliénabilité du domaine chacun dans leurs États? Or, l'inaliénabilité du domaine de couronne à couronne eût rendu le traité de Brétigny impossible, mais aussi elle eût prévenu la guerre. 1° Parceque Édouard, rejeté en France par la cour des pairs et par les États du royaume, n'auroit jamais entrepris de le conquérir, s'il n'avoit espéré de le démembrer. 2° Parceque si la loi de l'inaliénabilité de couronne à couronne eût été établie dans la vue de prévenir les guerres ; pour achever l'ouvrage, on n'auroit pas manqué de régler, chez chaque nation, le droit successif, soit par notre loi salique, qu'on auroit étendue à tous les États monarchiques, soit par quelque autre loi invariable.

Quant à l'inaliénabilité du domaine du prince aux sujets, quoiqu'elle n'eût aucun rapport aux guerres étrangères, elle n'en étoit pas moins importante dans l'origine, parcequ'elle prévenoit cette guerre intestine que les impôts entretiennent toujours plus ou moins entre le gouvernement et les sujets. En effet, dans l'origine, le domaine des rois servoit et suffisoit à leur entretien. Voilà pourquoi il falloit que le domaine fût inaliénable du prince aux sujets, comme de couronne à couronne. « On appeloit anciennement, dit Pasquier [a], « le domaine de la couronne *trésor*, comme étant le vrai « trésor sur lequel nos rois devoient établir le fonds de « leurs dépenses. » Les impôts n'avoient lieu qu'en temps de guerre, c'étoient des efforts que la patrie

[a] Recherches, l. 2, ch. 7.

faisoit pour sa propre défense. Or, l'inaliénabilité du domaine, de couronne à couronne, coupant la racine de guerres étrangères, les impôts ne devoient point avoir lieu. Ainsi l'inaliénabilité du domaine, de couronne à couronne, pouvoit établir une paix perpétuelle entre les nations; du prince aux sujets, elle pouvoit entretenir dans chaque État la paix intérieure, et conserver dans toute sa force l'amour des sujets pour le souverain, sentiment souvent affoibli par les impôts. Telle est sans doute la source de l'attachement et du zèle que la magistrature a toujours conservés pour la maxime de l'inaliénabilité et de l'imprescriptibilité du domaine.

Les autres raisons qui ont fait consacrer cette maxime; par exemple, l'intérêt d'empêcher que les courtisans et les favoris n'abusent de la facilité du prince pour en extorquer des concessions exorbitantes et non méritées; ces raisons, ou rentrent dans celles que nous venons d'exposer, ou sont moins de notre sujet.

Il étoit aisé de prévoir que le traité de Brétigny, trop manifeste ouvrage de la force, ne pourroit subsister long-temps; il étoit trop contraire à l'esprit de la loi salique, à la loi de l'inaliénabilité du domaine, à la nature des choses, qui veut que les provinces d'un même empire, séparées les unes des autres par force, et privées d'une communication nécessaire, tendent toujours à se rapprocher, et que, comme nous l'avons déja observé, les États dont les bornes naturelles ont été resserrées par des bornes factices ne cessent de s'agiter jusqu'à ce qu'ils aient renversé cette barrière, jusqu'à ce qu'ils aient repris leur première étendue. Mais

plus ce traité fournissoit de prétextes et de moyens de le violer, plus le roi Jean est estimable de l'avoir exécuté autant qu'il étoit en lui, puisque enfin il l'avoit promis. Sa conduite fut à l'abri de tout reproche : il n'en fut pas de même de celle d'Édouard. Nous avons dit que, suivant l'article 12 du traité de Brétigny, il devoit y avoir des renonciations solennelles du roi de France à la suzeraineté des provinces cédées, et du roi d'Angleterre au titre de roi de France ; que ces deux renonciations étoient dépendantes l'une de l'autre et respectivement conditionnelles. Le roi de France envoya sa renonciation, le roi d'Angleterre n'envoya point la sienne ; les François murmurèrent, les provinces cédées offrirent de résister, mais Jean avoit donné sa parole ; il se contenta de faire à Édouard des sommations, qui restèrent sans réponse et sans effet. Les François reprochent encore à Édouard quelques autres infidélités dans les détails de l'exécution du traité de Brétigny.

Le roi d'Écosse, David de Brus, avoit été mis en liberté long-temps avant le roi de France ; les efforts constants et heureux des Écossois en sa faveur avoient forcé le monarque anglois de le reconnoître pour roi d'Écosse, et pour roi indépendant, c'est-à-dire d'abandonner son prétendu droit de suzeraineté sur l'Écosse.

Le comte de Blois avoit aussi recouvré sa liberté vers le même temps.

Le roi d'Angleterre donne au compagnon de ses victoires et de ses travaux, au prince de Galles, les provinces françoises à gouverner sous le titre de principauté d'Aquitaine.

Le roi de France rend témoignage à la conduite pru-

dente et mesurée du dauphin, il reconnoît que sa régence a sauvé l'État; il partage avec lui l'autorité qu'il lui doit. Aidé par un tel fils, et corrigé par le malheur, Jean donne à sa politique plus de règle et de suite; ce prince, si fidèle à ses engagements, reconoît que les lois sont les premiers engagements des princes; il rétablit l'ordre dans ses finances, révoque les donations excessives extorquées par les courtisans, soulage son peuple, et mérite enfin que la voix publique lui donne le titre de *Bon*.

Il devoit une récompense au jeune Philippe son fils, le compagnon de ses exploits et de sa captivité; il ne le récompensa que trop bien pour le malheur de la France. La fortune, qui avoit consolé Philippe de Valois par l'acquisition du Dauphiné, procura au roi Jean le duché de Bourgogne [a], comme pour le dédommager de tant de provinces qu'il perdoit. Le dédommagement eût été complet si le roi eût réuni toute la succession de Bourgogne.

Philippe de Rouvre, dernier prince de la première maison de Bourgogne, issue du roi Robert, mourut à quinze ans; il étoit un des otages du traité de Brétigny; son père avoit été tué, en 1346, au siége d'Aiguillon, sous les yeux du roi Jean, alors duc de Normandie. Il faut savoir gré à ces princes d'avoir si bien servi l'État avec tous les moyens qu'ils avoient de le troubler: leur puissance égaloit presque celle des plus grands rois. Philippe, outre le duché de Bourgogne qu'il tenoit de ses pères, possédoit le comté de Bourgogne ou la Fran-

[a] Dupuy, Droits du roi.

che-Comté, et le comté d'Artois, du chef de Jeanne son aïeule, fille de Philippe-le-Long, petite-fille d'Othon ou Othelin, comte de Bourgogne, et de la célèbre Mahaud, comtesse d'Artois; il possédoit les comtés de Boulogne et d'Auvergne, du chef de Jeanne de Boulogne sa mère; et il alloit posséder les comtés de Flandre, de Nevers, et de Rethel, du chef de Marguerite sa femme, fille et unique héritière du comte de Flandre. Philippe, par son testament, renvoya tous ces biens aux différentes maisons dont ils venoient. Le roi Jean eut le duché de Bourgogne : il avoit trois différents titres pour y prétendre.

1° Le droit de réversion; mais ce droit pouvoit souffrir des difficultés; il n'étoit pas bien sûr qu'il eût été connu dans le temps de la concession qu'on avoit faite de la Bourgogne à Robert Ier, chef de la maison éteinte dans la personne de Philippe de Bouvre. D'ailleurs, à la mort de ce dernier, il existoit d'autres branches masculines de cette maison, telles que les branches de Montagu-Sombernon et de Conches, qui descendoient du premier apanagé. Ainsi, quand les principes de la réversion des apanages, tels qu'ils avoient été fixés par Philippe-le-Bel, auroient été plus anciennement connus, et réglés par une loi certaine, il paroît qu'il n'y auroit pas eu lieu à la réversion.

2° Le second titre du roi étoit le droit de proximité, c'est celui qu'il fait valoir dans les lettres de réunion. Le roi Jean étoit fils de Jeanne de Bourgogne, grand'tante du dernier duc; le roi de Navarre étoit petit-fils de Marguerite, sœur de Jeanne, et par conséquent il étoit plus éloigné d'un degré : mais Marguerite étoit l'aînée, et

c'étoit peut-être encore une question de savoir si cette proximité de degré donnoit des droits au fils de la cadette, au préjudice des descendants de l'aînée.

3° Mais le testament de Philippe de Rouvre, troisième titre du roi Jean, sembloit fait pour suppléer à ce que les autres titres pouvoient avoir d'incertain.

Le duc de Bar étoit petit-fils d'une troisième sœur, il céda sans peine. Sa cause avoit les deux inconvéniens, il descendoit d'une cadette, et il étoit plus éloigné d'un degré.

Mais le roi de Navarre, qui n'avoit besoin que d'un prétexte pour ramener le trouble et la guerre; le roi de Navarre, qui n'avoit pas renoncé dans son cœur au projet d'usurper la couronne de France, ou au moins de démembrer ce royaume, se mit à traiter sur ses prétendus droits; en même temps il faisoit des préparatifs de guerre le plus secrètement qu'il pouvoit, comptant d'ailleurs sur le secours des Anglois. Toutes ses perfidies n'aboutirent alors qu'à lui faire perdre Mante et Meulan, dont du Guesclin s'empara.

Jean donna le duché de Bourgogne à Philippe son fils, et lui fit épouser l'héritière de Flandre, veuve du dernier duc de Bourgogne; ce mariage fut, au milieu de la paix, un grand objet de rivalité entre la France et l'Angleterre. La succession de Flandre étoit l'objet le plus important pour les deux nations rivales. Il étoit même si important, que ce n'étoit point pour un cadet, mais pour l'héritier du trône, que cette alliance auroit dû être recherchée, si le dauphin et le prince de Galles n'eussent pas été mariés avant la naissance de Marguerite de Flandre. Les deux rois ne proposoient donc que

des cadets; Jean proposoit Philippe, le quatrième et dernier de ses fils; Édouard proposoit le duc de Lancastre (1), le troisième, ou Edmond, comte de Cambridge, le quatrième des siens. On se rappelle les divisions du comte de Flandre et de ses peuples; les peuples étoient pour Édouard, le comte pour les François; Édouard avoit prévenu Jean, il avoit gagné même le comte, et les engagements étoient pris. Jean gagna le pape Urbain V, qui venoit de succéder à Innocent VI. Urbain refusa les dispenses dont on avoit besoin alors pour les mariages de tous les souverains, attendu qu'ils se trouvoient toujours parents dans un degré prohibé. Édouard, obligé de renoncer à cette alliance, fit épouser au duc de Lancastre son fils, Constance, fille de Pierre-le-Cruel, roi de Castille, mariage par lequel le duc de Lancastre acquit des droits à cette couronne.

Philippe-le-Hardi épousa dans la suite (2) l'héritière de Flandre, et forma cette seconde maison de Bourgogne, nouvelle puissance dans l'État, plus formidable et plus funeste que ne l'avoit été autrefois celle des Normands. Née de la prédilection et de la reconnoissance excessive du roi Jean pour celui de ses fils qui l'avoit le plus vaillamment défendu contre les Anglois, elle s'accroîtra par ses liaisons avec ces mêmes Anglois, qu'elle

(1) Ce nouveau duc de Lancastre, fils d'Édouard III, se nommoit Jean de Gand ou de Gaunt, du lieu de sa naissance; il avoit succédé au titre du célèbre duc de Lancastre, dont il avoit épousé la fille en premières noces. Ainsi la première maison de Lancastre, issue de Henri III, enrichit la seconde, issue d'Édouard III, comme la première maison de Bourgogne, descendue du roi Robert, enrichit la seconde, descendue du roi Jean.

(2) Ce mariage ne se fit que sous le règne suivant.

osera faire asseoir sur le trône de la France; enfin la politique de Louis XI, plus mauvaise encore que celle du roi Jean, forcera Marie de Bourgogne à porter toute cette puissance dans la maison d'Autriche, d'où naîtra la fameuse rivalité des maisons de France et d'Autriche, qui, sous ce point de vue, tire sa source de la rivalité de la France et de l'Angleterre. La rivalité des maisons de France et d'Aragon, rentrée depuis dans celle de la France et de l'Autriche, étoit née de celle des François et des Normands, qui est la même que celle de la France et de l'Angleterre (1).

Édouard s'étant allié avec la Castille et avec Pierre-le-Cruel, le roi Jean, qui régloit toutes ses démarches sur celles des Anglois, prit sous sa protection Henri de Transtamare, frère naturel et mortel ennemi de Pierre-le-Cruel. On verra bientôt la Castille servir de théâtre à la rivalité de la France et de l'Angleterre; c'est encore un nouveau point de vue, et dans cette rivalité, et dans la politique générale de l'Europe.

Cette expédition de Castille, qui sera un des principaux événements du règne de Charles V, étoit devenue nécessaire pour délivrer enfin la France de ces bandes d'aventuriers, soldats pendant la guerre; voleurs pendant la paix, désignés en différents temps et en différents lieux sous les noms de *Brabançons*, *Routiers*, *Cottereaux*, *Malandrins*, *Tardvenus*, compris en général sous le titre de *Grandes-Compagnies*. Un de leurs chefs se faisoit appeler *l'ami de Dieu et l'ennemi de tout le monde*. Le continuateur de Nangis les appelle *Filii Be-*

(1) Voyez 1re part. Introduction.

lial, guerratores de variis nationibus, non habentes titulum.

On ne pouvoit en faire des citoyens, parceque si une des deux puissances rivales vouloit les forcer d'être utiles, ils se donnoient à l'autre, pour conserver le droit de nuire; ils étoient d'ailleurs si nombreux, si aguerris, ils marchoient sous des chefs si renommés et si indépendants, qu'ils formoient dans l'État une troisième puissance redoutable aux deux autres [a]; les forces de la France rassemblées contre elle furent taillées en pièces à Brignais dans le Lyonnois, en 1361. Deux princes du sang, Jacques de Bourbon, autrefois connétable de France, et Pierre de Bourbon son fils, moururent des blessures qu'ils avoient reçues dans cette bataille, qui auroit pu être aussi funeste à l'État que celles de Crécy et de Poitiers, si de petits souverains d'Italie, qui se faisoient la guerre et qui ne savoient pas la faire, n'eussent pris à leur solde une partie de ces brigands, plus habiles qu'eux.

Le roi de Navarre, qui affectoit alors de rester tranquille, traitoit secrètement avec un de leurs chefs, nommé Seguin de Badesol, pour qu'il se jetât sur quelque province de France. Badesol fit ses conditions, le roi de Navarre promettoit tout; mais Badesol vouloit des sûretés : « Le Gascon est trop cher », dit le roi de Navarre à ses confidents. On lui fit observer que *le Gascon* savoit son secret : « Eh bien ! dit alors le roi de Navarre, « puisqu'il veut tant se faire valoir, il n'y a qu'à s'en « défaire. » Il le prie à dîner, le presse de manger de

[a] Froissard, l. 1, ch. 214, 215.

certains fruits qu'il lui vante beaucoup; Badesol, aussitôt qu'il en a goûté, tombe dans des convulsions suivies de défaillances. Le roi de Navarre, sans changer de visage, le fait emporter; Badesol meurt au bout de quelques jours.

Qui croiroit qu'entouré de pareils ennemis, chargé de tant de soins, ayant tout à craindre et tout à réparer, étant à peine libre, n'ayant encore recueilli aucun des avantages de la paix, et voyant la peste, ranimée de nouveau par tant de guerres, enlever dans Paris, en un an, plus de trente mille personnes, le roi Jean ne respirât que la croisade? Son père en avoit fait le vœu, Jean se croyoit obligé de l'accomplir, puisque la guerre avec les Anglois, seul obstacle qui eût arrêté son père, étoit terminée. Cette ardeur de chevalerie ne put céder qu'à une ardeur semblable. Le jeune duc d'Anjou (1), ennuyé de son séjour en Angleterre, revient à Paris, alléguant pour toute excuse que, quand on sauroit la raison de son retour, on l'approuveroit. Le public ne l'a jamais sue, et le roi ne l'approuva point, puisque, pour effacer cette tache d'infidélité imprimée au nom françois et au sang royal, il crut devoir retourner à Londres, jusqu'à ce que l'entière exécution du traité de Brétigny eût rendu la liberté aux otages. L'exemple étoit trop beau peut-être, la calomnie ne pouvoit l'épargner, elle a imputé cette grande action à de petits motifs; elle a supposé dans le roi Jean le desir de revoir en Angleterre une femme qu'il aimoit; c'étoit, disoit-on, cette même comtesse de Salisbury pour laquelle Édouard III

(1) L'Anjou avoit été érigé en duché l'an 1360.

avoit institué l'ordre de la Jarretière : ainsi Édouard et Jean auroient été rivaux en amour comme en guerre et en politique ; « mais, dit le P. d'Orléans [a], cette femme « étoit alors d'un âge à ne point donner d'amour, et elle « avoit toujours été d'une sagesse à ne point donner « d'espérance. »

Disons tout. La raison n'a point approuvé cette générosité romanesque du roi Jean. Le dauphin montra d'autres moyens de satisfaire la justice et l'honneur : rien ne put arrêter ce roi chevalier. S'il donna trop d'étendue en cette occasion à ses principes sur l'honneur, songeons qu'il est toujours plus commun et plus dangereux de les restreindre ; et si nous blâmons son retour à Londres, que ce ne soit pas sans l'admirer.

Il y mourut respecté de ses ennemis, regretté de son peuple, et dans le temps où il alloit devenir un grand roi. Extrême en tout, il avoit poussé à l'excès les défauts et les vertus de son père ; les défauts prévaloient avant sa prison ; depuis son retour en France, les vertus l'emportèrent. La leçon du malheur lui fut plus utile qu'elle ne l'avoit été à Philippe de Valois, elle éclaira et adoucit son ame. Sa précipitation ne fut plus que de l'activité, son inflexibilité que du courage, sa sévérité que de la justice. Son peuple avoit passé par une épreuve semblable et en avoit tiré le même fruit ; accablé de tous les fléaux, coupable de tous les excès, il oublia ses maux dès qu'il fut rentré dans le devoir. Cette confiance mutuelle d'un bon roi et d'un bon peuple, source de toute prospérité, s'établissoit de jour en jour ; elle fut

[a] D'Orléans, Révolutions d'Angleterre.

plus grande encore entre le même peuple et Charles-le-Sage.

Jean aimoit les lettres, et la protection qu'il leur accordoit ne fut point stérile [a]. On doit à ses exhortations et à ses encouragements les premières traductions des bons auteurs de l'antiquité, de Tite-Live, de Salluste, des Commentaires de César, de Lucain; mais son fils l'effaça sur cet objet comme sur tout le reste.

Le malheur n'avoit que corrigé le roi Jean, il avoit formé Charles V, ou plutôt il l'avoit trouvé tout formé. Charles, né supérieur aux disgraces comme aux passions, parut un juste et un sage, envoyé par le ciel pour calmer les tempêtes de l'État. Observer que Jean ne fut point jaloux d'un tel fils, c'est peut-être commencer son éloge; dire qu'il le consultoit avec une sorte de respect, c'est peut-être achever ce même éloge: mais il ne le connut bien qu'après son retour en France.

La valeur que Jean fit paroître à Poitiers étonna même ses vainqueurs; il eut sans doute moins de conduite et de bonheur qu'Édouard III, moins de vertus et de talents que le prince de Galles; cependant ces deux rivaux et son fils même, si supérieurs à lui, ne l'ont point fait oublier: il lui reste un trait distinctif; c'est toujours le nom du roi Jean qui vient s'offrir à l'esprit, quand on veut citer un prince esclave de sa parole, et tout le monde a retenu de lui cette maxime immortelle qui avoit flétri d'avance le machiavellisme.

Le roi Jean, outre ses quatre fils, laissa plusieurs filles, entre autres Jeanne, qui eut le malheur d'être

[a] Mémoires de Littérature.

femme de Charles-le-Mauvais, et Isabelle, que la nécessité de payer sa rançon le força de vendre, moyennant six cent mille florins, à Galéas Visconti, tyran de Milan, pour la faire épouser à son fils, mésalliance dont l'Europe fut étonnée, et que Villani qualifie bien durement, « en disant que le roi mit, pour ainsi dire, « sa propre chair à l'encan. Mézeray dit que cette bas- « sesse parut plus préjudiciable à l'honneur de la noble « maison de France, que le traité même de Brétigny. »

CHAPITRE IV.

Charles V en France, et encore Édouard III en Angleterre.

(Depuis l'an 1364 jusqu'à l'an 1377.)

La plupart des princes, ou se traînent servilement sur les traces de leurs prédécesseurs, ou, par un excès opposé, affectent de contrarier sur tous les points le gouvernement précédent. Charles ne fut ni l'admirateur aveugle, ni le censeur téméraire d'un père dont il pleuroit sincèrement la perte, d'un aïeul dont il respectoit la mémoire; et, sans vouloir ni les imiter, ni les condamner, il considéra seulement dans quel état il recevoit la France, et dans quel état il desiroit la laisser. Ces

deux points fixes réglèrent sa conduite. Il sonda les plaies du corps politique, il en chercha le remède, ce fut l'emploi de tout son règne. Son gouvernement est un plan régulier, tracé par l'amour de l'ordre et de la paix, combiné par la raison, exécuté par la vertu.

Lorsqu'à dix-neuf ans il avoit saisi les rênes de l'État, échappées à son père par le désastre de Poitiers, le peuple livré aux furies, plus ennemi de ses maîtres et de lui-même, que des Anglois, se déchiroit de ses propres mains; le premier bienfait de Charles fut de le réconcilier avec lui-même, ensuite de le réconcilier avec ses maîtres. Cette paix intérieure fut son ouvrage. Si le peuple, contre lequel tous les fléaux étoient alors réunis, ne cessa point d'être malheureux, il cessa d'être divisé, d'être rebelle; c'étoit déja beaucoup.

Les négociations de Charles et de son père, en cédant aux Anglois la moitié de la France, dérobèrent du moins l'autre moitié à l'ascendant de ces vainqueurs, et l'on entrevit le moment de respirer; les travaux unis de Jean et de Charles hâtèrent ce moment par une bonne administration.

De toutes les querelles particulières qui étoient venues se joindre à la grande querelle de la France et de l'Angleterre, il ne restoit plus que les hostilités toujours renaissantes du roi de Navarre et celles de Bretagne, que rien n'avoit pu suspendre.

Charles, qui, en considérant tous les maux causés par l'ardeur belliqueuse de ses pères, a juré à l'humanité non seulement de ne jamais entreprendre de guerre injuste, mais encore de ne jamais honorer de sa présence, dans la guerre la plus juste, ces scènes de des-

truction, ces grands outrages à l'humanité, qu'on nomme batailles et victoires; Charles sait à quels héros il doit confier la défense de l'État, il sait choisir, il sait diriger. Il veille sur son peuple du fond de son cabinet solitaire, il assure les succès de ses guerriers et la gloire de ses généraux. Il oppose au roi de Navarre un homme né pour combattre et pour vaincre, mais qui aime surtout à exercer ses talents contre les ennemis de l'humanité; cet homme, c'est du Guesclin.

Arrêtons-nous un moment à considérer cet homme extraordinaire, en écartant tout le merveilleux rapporté par des croniqueurs qui, selon la remarque de Bayle [a], n'étoient pas encore guéris de la maladie qui a produit les histoires de Roland et d'Oger-le-Danois.

Bertrand du Guesclin n'eut aucune des graces de l'enfance. Désagréable à ses parents mêmes par sa difformité, par une humeur dure et sauvage, son éducation fut abandonnée aux soins ou plutôt aux mépris et aux insultes des domestiques. Son ame, qui sentoit sa grandeur, s'indignoit d'un tel avilissement; il en devint plus indocile et plus farouche. Il ne savoit ni lire ni écrire, on ne pouvoit lui rien apprendre, il vouloit battre tous ses maîtres; il ne respiroit dès-lors que la guerre et les combats, il s'enflammoit, au récit que lui faisoit son père, des exploits des héros; il rassembloit tous les enfants du voisinage, il en formoit des espèces de compagnies militaires qu'il dressoit à toute sorte d'exercices; souvent il les menoit à des combats réels et à des périls certains; son père fut obligé de lui dé-

[a] Bayle, art. Du Guesclin.

fendre ces amusements dangereux, et comme les défenses étoient inutiles, il prit le parti de l'enfermer dans sa chambre. Du Guesclin se sauve, et va chercher un asile à Rennes chez un de ses oncles. Il apprend qu'il doit y avoir dans la grande place de Rennes un combat à la lutte, il y court, malgré sa tante qui s'efforce de le retenir; il revient vainqueur, mais estropié. Sa mère disoit de lui: « Il n'y a pas de plus mauvais garçon au « monde, il est toujours blessé, le visage rompu, tou- « jours battant ou battu; son père et moi nous le vou- « drions voir sous terre. » Ils changèrent bien de sentiment après ce fameux tournoi, où un chevalier inconnu, ayant désarçonné ou désarmé jusqu'à quinze des plus braves champions, et ayant eu enfin la visière de son casque enlevée, fut reconnu pour Bertrand du Guesclin, à la vue de son père, qui ne lui avoit point permis d'entrer dans la lice, à cause de sa jeunesse et de son inexpérience. Bertrand du Guesclin, resté d'abord parmi les spectateurs, n'avoit pu voir ces combats sans en prendre sa part; le besoin de la gloire se faisoit sentir trop impérieusement à son ame; il avoit vu un chevalier qui se retiroit après avoir fourni ses courses, il l'avoit suivi, s'étoit jeté à ses pieds pour obtenir ses armes et son cheval, et les ayant obtenus, en avoit fait ce digne usage. Respecté dans sa famille, illustre dans sa province après un tel triomphe, il s'empressa de chercher au service militaire des occasions de gloire plus utiles. Il fit ses premières armes sous le comte de Blois, au siége de Rennes en 1342, avec vingt soldats; il repoussa, devant Vannes, un corps considérable d'Anglois. On trouve ensuite un vide de huit années dans son histoire; il ne

reparoît qu'en 1351, mais déja redoutable aux Anglois, pour qui son cri de guerre, *Notre-Dame Guesclin*, sembloit être un coup de foudre. Cette terreur que du Guesclin leur inspiroit dès-lors, semble prouver qu'il n'étoit pas resté dans l'inaction pendant ces huit années, où la Bretagne, sa patrie, avoit toujours été le théâtre de la guerre.

En 1351, du Guesclin fut du nombre des ambassadeurs bretons chargés de mener à Londres les deux fils du comte de Blois, qui venoient y servir d'otages à leur père, pris au combat de la Roche-de-Rien le 20 juin 1347. Du Guesclin se distingua dans cette ambassade par la fermeté avec laquelle il osa parler à Édouard, qui demandoit d'un ton menaçant aux ambassadeurs, si les François n'observeroient pas la tréve: « Sire, dit du « Guesclin, nous l'observerons comme vous l'observerez: « si vous la rompez, nous la romprons. »

De retour en Bretagne, il battit et fit prisonnier un capitaine du parti anglois, nommé La Toigne, qui, peu de temps après, le fit prisonnier à son tour. La même chose lui arriva encore avec un Anglois nommé Adas; nous le verrons avoir le même sort aux batailles de Navarrete et d'Aurai, et peut-être le silence des historiens sur les huit années précédentes vient-il de la même cause. Du Guesclin fut donc pris au moins quatre fois. Le connétable Anne de Montmorency, célébre par ses malheurs à la guerre, n'a pas été pris si souvent; mais les succès presque continuels de du Guesclin furent toujours dus à sa bonne conduite, et ses malheurs furent produits par des fautes auxquelles il n'eut aucune part qu'il prévit et qu'il voulut empêcher.

Pendant que le duc de Lancastre assiégeoit Rennes, du Guesclin, qui n'avoit pu s'enfermer dans la place, fatiguoit l'armée angloise par des courses et des escarmouches continuelles; il fit prisonnier le baron de La Poole, et lui offrit sa liberté sans rançon, à condition que La Poole lui obtiendroit du duc de Lancastre la permission d'entrer dans Rennes. Lancastre la refusa, en disant: « J'aimerois mieux qu'il y entrât cinq cents « gendarmes, que le seul du Guesclin. » Celui-ci justifia le mot du duc de Lancastre, en trouvant le moyen de pénétrer dans la place et d'en faire lever le siége, après avoir battu plusieurs fois les Anglois.

On est étonné de ne pas trouver le nom de du Guesclin parmi les champions du fameux combat des Trente. Ce guerrier, non moins redoutable dans les combats singuliers que dans les siéges et les batailles, remporta constamment la victoire contre Troussel, contre Kantorbie, contre Brembro, parent de celui qui, au combat des Trente, étoit le chef du parti anglois.

Jusque-là du Guesclin n'avoit combattu les Anglois qu'en servant le comte de Blois, qu'il regardoit comme le vrai duc de Bretagne; s'étant engagé dans la suite au service du roi Jean, qui lui donna une compagnie de cent hommes d'armes, il sembla redoubler de valeur et de zèle contre les Anglois: on raconte même de cette valeur des traits incroyables. A la prise du château d'Essé en Poitou, une poutre manque sous lui, il tombe de dix-huit ou vingt pieds de haut dans la cour du château, et se casse une jambe; il combat, en s'appuyant sur l'autre, contre cinq Anglois, qui viennent pour l'achever; il en tue un, il en met deux autres hors de combat. Il se

défend assez long-temps contre les deux derniers, et tombe enfin sans connoissance entre les bras d'un chevalier breton, qui vient à son secours. Quinte-Curce raconte un combat à-peu-près pareil d'Alexandre, dans une ville de l'Inde; mais et le trait d'Alexandre et quelques détails de ces exploits de du Guesclin pourroient bien être, de la part des historiens, un reste de cette *maladie* dont Bayle a parlé.

Au siége de Melun, que faisoit en personne Charles V, alors dauphin, tandis qu'on sapoit la muraille pour faire une brèche, on voit un chevalier y appliquer une échelle, et monter avec une audace qui étonna tout le monde. *Ah!* s'écria le dauphin, *ce ne peut être que du Guesclin*: c'étoit lui en effet. Son intrépidité fut malheureuse: le gouverneur, qui l'aperçut, roula sur lui une grosse pierre, qui fracassa l'échelle et le fit tomber presque écrasé dans le fossé; il perdit connoissance, on le mit dans du fumier chaud; il revint de son évanouissement au bout d'une heure, et demanda aussitôt si la place étoit prise; on lui dit que non: il s'habille malgré tout le monde, et court à l'assaut. Mais comme on vit que l'escalade ne pourroit réussir ce jour-là, du Guesclin, avec vingt Bretons, va pour forcer une des portes; il renverse quelques uns des gardes, et il alloit entrer dans la place, si l'on n'eût levé le pont avec la plus grande précipitation. Le dauphin, témoin de sa valeur, de son activité, de sa bonne conduite, lui donna le commandement de l'armée destinée à faire la guerre en Normandie contre Charles-le-Mauvais. Jusqu'ici nous n'avons vu dans du Guesclin que le soldat, nous allons voir le général. Il commença par conquérir une partie

de la Normandie : une tréve arrêta pour lors ses exploits.

Après la mort du roi Jean, le roi de Navarre reprit les armes, sans autre prétexte que ses nouvelles prétentions sur la Bourgogne et ses anciennes prétentions sur la Champagne et la Brie ; il espéroit trouver quelque facilité à troubler les commencements d'un nouveau règne (il devoit se souvenir cependant que Charles savoit réguer) ; il comptoit sur les secours des Anglois, qui ne lui en fournirent point, ou qui en fournirent secrétement et fort peu. Charles V avoit pris pour juges, entre le roi de Navarre et lui, son peuple, Édouard lui-même et l'univers. L'homme juste, le grand prince ne craint point les regards du public ; il ne peut avoir trop de juges, ce sont autant de partisans. La vraie politique est de se ménager sur ses ennemis cette supériorité que donnent la raison et la justice : Charles V eut aussi celle des armes. L'acharnement du roi de Navarre fut forcé de céder au génie de du Guesclin. Le règne du pacifique Charles V s'ouvrit par une victoire éclatante [a] ; du Guesclin détruisit à Cocherel, entre Évreux et Vernon, les restes du parti navarrois, et fit prisonnier le captal de Buch, général des armées de Charles-le-Mauvais ; il avoit annoncé au commencement du combat « qu'il espéroit donner le captal au roi pour étrenne de « sa noble royauté » ; il l'avoit même fait dire au captal avant le combat, et en exhortant ses soldats, il leur avoit dit : « Pour Dieu, amis, souvenez-vous que nous » avons un nouveau roi de France : que sa couronne « soit aujourd'hui étrennée par vous. »

[a] 23 mai 1364.

Cette bataille de Cocherel, comparée à celles de Courtray, de Crécy et de Poitiers, fait voir ce que peut un seul homme, et combien le destin des États dépend du général. Les Navarrois avoient à Cocherel les mêmes avantages dont les François s'étoient privés dans ces autres batailles; avantage du nombre, avantage du poste, abondance de vivres, dont ils se plaisoient à faire parade pour insulter à la disette des François : ceux-ci n'avoient d'autre ressource que de tirer les Navarrois de leur poste pour les amener à une bataille dans la plaine; les Navarrois brûloient de combattre, la prudence du captal contenoit leur ardeur. Du Guesclin, pour enflammer cette même ardeur et la leur rendre funeste, feint de décamper et de livrer à l'ennemi une victoire aisée; on en avertit le captal, on lui demande à grands cris la bataille. « Jamais, répondit le « sage captal, du Guesclin n'a décampé à la vue de l'en- « nemi; c'est une ruse. » On ne l'écouta point, on l'entraîna, on fut battu, et il fut pris.

Du Guesclin acheva de soumettre la Normandie. Le château de Valogne lui coûta quelque peine à réduire; il essuya de la part des assiégés des railleries insultantes. Toutes les fois que les pierriers des François alloient tirer, un soldat navarrois sonnoit une cloche, comme pour en avertir les assiégés, et après le coup, un autre soldat paroissoit aux créneaux, et, avec une serviette, essuyoit l'endroit qui avoit été frappé, en disant aux assiégeants : « Vous avez grand tort de noircir ainsi nos belles pierres. » Après de telles bravades, il faut ne se point rendre. Valogne se rendit : lorsque la garnison sortoit, elle fut insultée à son tour par les François, ce

qui parut si insupportable à huit gentilshommes de cette garnison, qu'ils rentrèrent dans la place, fermèrent les portes, levèrent les ponts, et jurèrent que jamais les François n'entreroient dans Valogne que ses huit défenseurs ne fussent morts : ils tinrent parole. Il fallut recommencer le siége contre ces huit hommes ; on y perdit beaucoup de monde ; on pensa y échouer ; enfin on brisa une porte : les François se jetèrent en foule dans la place, et les huit gentilshommes se défendirent toujours ; il fallut les précipiter du donjon dans le fossé.

Le roi de Navarre, comprenant enfin à quel roi et à quel général il avoit affaire, fut forcé non seulement de redemander la paix, qu'il avoit si souvent rompue ; mais encore de la respecter à l'avenir. Faire la paix avec Charles-le-Mauvais, c'étoit seulement le réduire à des perfidies, en lui retranchant les violences ; c'étoit lui ôter le fer et lui laisser le poison. Mais c'est beaucoup que d'enlever à la méchanceté l'instrument le plus actif, le plus cruel, celui qui frappe sur les peuples, et qui, lorsqu'il est en mouvement, donne encore du ressort à l'autre.

Quant aux affaires de la Bretagne, dans l'intervalle de la délivrance du comte de Blois au traité de Brétigny, il y avoit eu quelques hostilités, dont la plus importante fut ce siége de Rennes que du Guesclin fit lever au duc de Lancastre [a]. Par le traité de Brétigny, les deux rois s'étoient comme engagés à terminer cette querelle par leur médiation ; on fut étonné de trouver le roi d'Angleterre d'une froideur extrême sur cette affaire,

[a] Paul Hay du Châtelet, Histoire du connétable du Guesclin.

malgré les intérêts du comte de Montfort, son gendre, on conjectura qu'il n'étoit pas fâché de laisser subsister en France une querelle capable d'occuper *les Grandes-Compagnies*, qui n'infestoient pas moins les provinces cédées aux Anglois, que les autres provinces du royaume.

L'inflexibilité des deux concurrents lui servoit de prétexte; on avoit proposé de partager entre eux la Bretagne; le comte de Blois, à l'instigation de sa femme, avoit répondu qu'il vouloit tout ou rien; Montfort n'avoit point paru plus accommodant : enfin, les instances de la noblesse, les bons offices de Charles V et du prince de Galles, les avoient fait consentir au partage proposé. Tous deux conservoient le titre de duc avec les mêmes prérogatives. Rennes et Nantes étoient les capitales des deux duchés; la paix étoit conclue, les otages donnés de part et d'autre. Le comte de Blois envoie à sa femme le traité pour lui demander son aveu; elle répond avec aigreur « que son mari fait bon marché de ce qui n'est « pas à lui »; elle lui écrit sur le même ton : « Tant de « braves gens, lui dit-elle, ont péri pour cette cause, « qu'elle me paroît mériter d'être soutenue jusqu'au « bout. » C'est précisément parceque cette cause avoit coûté tant de sang qu'il falloit cesser d'en répandre. Le comte de Blois fut touché jusqu'au fond du cœur des larmes d'orgueil ou de fureur que sa femme avoit versées en écrivant, et dont on lui rendit un compte trop fidèle; il adoroit cette femme altière, il vint la consoler, la rassurer, prendre ses ordres, et jurer de mourir ou de vaincre pour elle. La comtesse, en l'embrassant à son départ, lui recommanda encore de ne consentir à aucun partage : ce fut leur dernier adieu. Au lieu de la

ratification du traité, on reçut la rétractation du comte de Blois; il fallut que le sort des armes terminât la querelle.

La rivalité de la France et de l'Angleterre cherchoit par-tout à se signaler, malgré la paix. Chandos et Knolles étoient dans l'armée de Montfort, du Guesclin dans celle de Blois; le combat d'Aurai se prépare. Chandos admira l'ordre de bataille de du Guesclin, et s'y conforma dans ses dispositions; Montfort laissa gouverner son impétuosité par la prudence de Chandos; du Guesclin ne put obtenir le même empire sur le comte de Blois, qui ne savoit obéir qu'à sa femme [a].

On a prétendu, après coup, avoir remarqué, comme un présage de la défaite du comte de Blois, qu'un lévrier, qui lui avoit toujours été fort attaché, le quitta pour la première fois un moment avant la bataille, et, par une infidélité plus commune chez les hommes que chez les animaux, alla se donner au comte de Montfort son rival.

On étoit convenu de part et d'autre que, pour éteindre enfin cette longue querelle, le vaincu perdroit la vie : étrange résolution, que l'inflexibilité des deux rivaux avoit paru rendre nécessaire!

Les deux concurrents étoient distingués par leurs armures; le comte de Blois rencontre son ennemi, le renverse mort, et s'écrie que la victoire est à lui; mais Hector n'avoit tué que Patrocle, revêtu des armes d'Achille. Montfort, pour diminuer son danger en le divisant, avoit fait prendre à un de ses gentilshommes une armure entièrement semblable à la sienne, et c'étoit de ce gen-

[a] Froiss. Spic. Cont. Nang. D'Argentré, Hist. de Bret.

tilhomme que le comte de Blois avoit triomphé. Le comte périt à son tour, victime de l'orgueil d'une femme. Un Anglois le saisit par son casque, et lui plongea son épée dans la gorge; Jean de Blois, son fils naturel, fut tué à ses côtés. Le dernier mot du comte fut : « j'ai guerroyé « long-temps contre mon escient, » (c'est-à-dire contre ma conscience) aveu terrible dans ce moment, et qui devoit suffire pour empêcher la canonisation qu'on voulut faire de ce prince, d'ailleurs vertueux. Montfort vit le cadavre de son rival, et donna des larmes à son sort. « Ah ! mon cousin, s'écria-t-il, par votre opiniâtreté « vous avez été cause de beaucoup de maux en Bretagne, « Dieu vous le pardonne; je regrette bien que vous êtes « venu à cette male fin. — Monseigneur, lui dit Chan- « dos, en l'éloignant de ce triste spectacle, vous ne pou- « viez avoir votre cousin en vie et le duché tout ensem- « ble : remerciez Dieu et vos amis. » Tel est le récit de Froissard, du continuateur de Nangis, et de presque tous les historiens contemporains; mais une tradition, mal fondée sans doute, et trop injurieuse à la mémoire de Montfort, suppose que le comte de Blois ne fut que pris dans le combat, et que le comte de Montfort lui fit trancher la tête en sa présence. Du Guesclin fut pris par Chandos dans ce même combat, et la querelle fut absolument décidée en faveur de Montfort.

Le sage profite du malheur même. Charles V veut que cet arrêt du sort soit respecté; il ordonne à l'inflexible Penthièvre de pleurer en paix son mari, ses fautes, ses disgraces, et de se contenter du vain titre de duchesse de Bretagne, dont la réalité passoit à la maison rivale. Lui-même il sacrifie au bien public les intérêts de sa

propre maison; le duc d'Anjou, frère de Charles V, gendre de la comtesse de Blois, renonce à toutes prétentions sur le duché de Bretagne.

Cette modération et cette fermeté étoient nécessaires pour contenir Édouard, qui attendoit à Douvres les événements, tout prêt à en profiter et à passer en France, où l'appeloit le roi de Navarre, dont la paix n'étoit pas encore entièrement conclue, et ne le fut qu'en conséquence de celle de Bretagne.

Dans le traité de Guerrande, qui, après la bataille d'Aurai, assura le duché de Bretagne à Montfort, on se contenta d'accorder quelques foibles dédommagements à la comtesse de Penthièvre. Ce fut l'objet de négociations dont la longueur et l'incertitude jetèrent l'alarme parmi les peuples de Bretagne, à qui la paix étoit devenue absolument nécessaire; ils environnèrent la salle du conseil, ils se rouloient par terre, ils fondoient en larmes : *Donnez-nous la paix en l'honneur de Dieu!* s'écrioient-ils tous ensemble, en joignant les mains et levant les yeux au ciel: « Il n'y avoit cœur si serré, dit « d'Argentré [a], qui ne pleurât avec eux. » Montfort, à qui on peignit cette scène, voulut en être témoin; il en fut si pénétré, qu'il jura, les larmes aux yeux, de conclure le traité, à quelques conditions que ce pût être.

Charles V, qui n'ambitionnoit que la gloire de tout pacifier, interposa son autorité de suzerain, et pour la conclusion, et pour la garantie de ce traité. A son exemple, Édouard III et le prince de Galles voulurent en être garants.

[a] D'Argentré, Histoire de Bretagne.

La paix enfin, prémices du règne d'un sage, la paix est rendue à la France et à l'Europe. Édouard vieillit paisiblement à Londres; le prince de Galles règne avec éclat à Bordeaux; Charles-le-Mauvais, relégué dans la Navarre, n'opprime plus que ses sujets, et ne trahit que les rois d'Espagne; la Bretagne est soumise à Montfort, et Montfort est soumis au roi.

Charles V acquitte la parole que ses pères ont donnée à l'État, la parole qu'il a donnée à son cœur; il soulage son peuple, il le satisfait.

Voilà le moment de changer la face de la France. *Que vous êtes heureux!* disoit Damoclès à Denys. Denys suspend un glaive sur la tête de Damoclès: *Voilà*, lui dit-il, *mon bonheur. Que vous êtes heureux!* disoit à Charles V, La Rivière, son chambellan. *Oui, je le suis*, s'écrie le prince avec transport, *j'ai le pouvoir de faire des heureux.*

On reconnoît l'ame du tyran et celle du roi.

Charles veut que tous ceux qui l'approchent partagent son bonheur. Ses frères, les princes de son sang, nourris dans le trouble, sont remuants, audacieux; ils peuvent devenir dangereux: un politique vulgaire voudroit les abaisser, et telle avoit été la maxime foible et malheureuse de Philippe de Valois. Charles ne sait pas craindre ceux qu'il doit aimer; il les comble des bienfaits les moins onéreux au peuple; il les intéresse à la splendeur du trône, à la prospérité de l'État; il les enchaîne pour ainsi dire à la paix. Ce ne fut qu'après sa mort qu'on vit éclater leurs vices, qu'il connoissoit bien, et que lui seul savoit contenir; l'avidité despotique et insatiable du duc d'Anjou; la mollesse fastueuse et prodigue

du duc de Berry; l'orgueil effréné, la bouillante audace du duc de Bourgogne; il ôta le gouvernement du Languedoc au duc d'Anjou, qui exerçoit dans cette province des violences, dont tout autre roi que Charles V n'eût pas même été instruit. Le duc d'Anjou, rappelé auprès de lui pour l'aider de ses conseils et de ses services, prit sa disgrace pour une faveur.

Les habitants de la capitale semblent être, parmi le peuple, ce que les princes et les grands sont parmi la noblesse, il est juste qu'ils se sentent de la présence du monarque. Charles voulut montrer à ses sujets que son cœur indulgent et juste oublioit les fureurs de Marcel, et se souvenoit du zèle de Maillard; il vit Maillard dans chaque citoyen de Paris, et les honora tous des faveurs que ce citoyen avoit méritées; il leur accorda ce privilège de la noblesse, depuis confirmé, supprimé, rétabli tant de fois, aujourd'hui si restreint.

On voit dans les histoires particulières des détails touchants de la bienfaisance de Charles; le lecteur répand avec joie des larmes vertueuses au récit de tant de douleurs soulagées, de tant d'injustices ou prévenues ou réparées, de tant de secours versés avec respect dans le sein du pauvre et du malheureux. Nous sommes forcés de nous borner aux grands objets; le bien particulier que la bonté de Charles a pu faire se perd dans le bien général que sa sagesse a fait.

Son ame, exercée par les événements, avoit beaucoup pensé. La raison et l'expérience lui avoient montré jusqu'à quel point le système politique avoit besoin d'être changé, ce qu'il falloit conserver des principes antiques, et ce qu'il en falloit abjurer. Il voyoit qu'une nation

toute militaire n'est pas faite pour le bonheur, et il vouloit que son peuple fût heureux. L'abus des armes, l'habitude du carnage donne à l'ame une rudesse altière, aux mœurs une férocité turbulente, qui troublent l'état. Il faut donc, sans altérer la constitution, sans ôter à la nation sa vigueur et son ressort, affoiblir par des moyens doux, l'excès de cette fureur guerrière. Deux moyens se présentent à l'esprit éclairé de Charles; l'éducation, qui dispose l'ame par les principes qu'elle y répand, par les lumières dont elle la pénètre; et la justice, qui, détruisant le droit odieux du plus fort, fonde sur ses ruines l'empire de la raison. Charles appelle des sages auprès de lui, l'université est réformée, en 1366, par les cardinaux de Montaigu et de Blandiac, l'ordre et l'objet des études sont réglés. Charles rétablit et perfectionne l'administration de la justice, altérée par tant de troubles, il ranime le zèle des magistrats, il fixe leurs droits, leurs devoirs, leurs honneurs, il encourage leurs travaux, il les dirige, il les partage. Les écoles sont chargées de préparer le bonheur public, les tribunaux de l'assurer, les arts de l'embellir, les lettres de l'illustrer, le commerce de s'étendre; ce règne vit briller l'aurore de tous les biens politiques. Christine de Pisan [a] a rapporté un mot de Charles V au sujet des gens de lettres, ce mot est devenu célèbre : « Les clercs où a sapience, « l'on ne peut trop honorer; et tant que sapience sera « honorée en ce royaume, il continuera à prospérité; « mais quand déboutée y sera, il décherra. » Voilà ce que lui découvroit une raison supérieure, voilà peut-

[a] Vie de Charles V, roi de France.

être ce que lui seul alors étoit capable de voir, quoique tous les princes protégeassent les lettres par goût, par mode, par vanité, ou par une espèce d'instinct.

Ce fut Charles V qui éclaira son siècle; il voulut même éclairer les siècles suivants. Il commença le premier à former cette bibliothèque, ce grand dépôt des connoissances et des erreurs humaines, l'utile ornement de Paris, l'admiration et l'envie de l'étranger. Sous son règne, les savants encouragés font enfin quelques efforts heureux; les anciens sont traduits, les modernes peuvent être lus, tous les genres de littérature sont cultivés, l'histoire trouve un Froissard, et l'auteur du *Songe du Vergier* aperçoit les bornes des deux puissances.

Des temples, des palais dignes de ce nom, sont élevés et décorés, au Louvre, à Vincennes, à Beauté, à Saint-Ouen, à Creil, à Melun, à Montargis. Les jardins s'embellissent : leurs productions, leur utile parure, ont conservé leurs noms dans les antiquités de la capitale; la rue de la Cerisaye, la rue Beautreillis, nous montrent la place qu'occupoient les jardins de l'hôtel de Saint-Pol. Des manufactures s'établissent ou se perfectionnent, des artistes étrangers sont appelés en France; l'horlogerie est connue. Le spectacle de machines que donna Charles V à l'empereur Charles IV, son oncle, lorsque ce prince vint à Paris en 1378, suppose des progrès dans la mécanique [*a*].

La navigation s'étend; on établit des colonies dans la Guinée, nouvellement découverte par des commerçants

[*a*] Hist. de Charles V par l'abbé de Choisy, liv. 4.

de Dieppe. Un fantôme de marine avoit été détruit sous le roi Jean, qui perdit tout; la marine renaît sous Charles V, qui répara tout.

La discipline militaire est enfin connue en France; le paiement des gens de guerre est assuré, leurs brigandages réprimés, et c'est alors que les peuples respirent.

Sous les régnes précédents, tout dans la politique se faisoit par force, tout arrivoit par secousses, tout éclatoit avec violence; par-tout des horreurs soudaines, des révolutions brusques, des mouvements convulsifs. Maintenant tout est doux et facile, Charles semble avoir imprimé à tout son empire la modération de son ame. La machine du gouvernement se monte, et ses mouvements sont libres. Les évènements sont préparés, enchaînés, n'entraînent plus, ils arrivent au moment prévu et de la manière annoncée : le génie les a soumis à l'art des combinaisons et à la science du calcul.

Charles a réfléchi profondément sur cette rage épidémique dont l'univers est travaillé, sur ce besoin de détruire et de ravager, sans qu'il en résulte autre chose que des malheurs et des crimes. Mais s'il ne peut guérir cette maladie éternelle du genre humain, s'il ne peut forcer les peuples à devenir heureux et les rois à devenir justes, il faut donc qu'en cultivant la paix il soit prêt à la guerre, qu'en polissant sa nation il l'exerce, qu'en réprimant les guerriers il les honore. Tout est ramené à cet objet. Il veut que les jeux mêmes nourrissent dans la nation l'esprit militaire, et soient une gymnastique utile qui la forme aux combats; il n'y admet rien d'indifférent, il n'abandonne rien au caprice.

Tout est important aux yeux de l'homme d'État, parceque tout peut corrompre ou perfectionner l'espèce humaine.

Il faut sur-tout à la France des généraux. Charles attire par ses caresses et retient par ses bienfaits ceux que la gloire a distingués dans les dernières guerres. Il ouvre la route des grandeurs au fils de cet Olivier Clisson, que Philippe de Valois a fait périr sur un échafaud; il comble d'honneurs du Guesclin, il rend la maison d'Harcourt à la France, il auroit séduit jusqu'au captal de Buch, sans l'inviolable amitié qui attachoit ce capitaine au prince de Galles.

Charles n'entreprend point de guerre injuste, mais il n'en évite point de nécessaire; il suit les lois de la justice, sans négliger les conseils de la politique.

On a soupçonné Charles V d'avoir toujours nourri dans son cœur le desir et l'espérance d'attaquer le traité de Brétigny; on pouvoit croire au moins qu'il voyoit avec douleur la moitié de la France entre les mains des ennemis, et que si, par respect pour le traité, il ne cherchoit point l'occasion de secouer ce joug, certainement il l'attendoit; il falloit donc ne la lui pas fournir, il falloit qu'Édouard lui-même exécutât ce traité de Brétigny, et renonçât, selon les conventions, au titre de roi de France. C'est au vainqueur qui a démembré l'empire de son ennemi par un traité violent à ne lui donner aucun prétexte d'infraction. Le prince de Galles en donnoit souvent. Trop ami de la guerre, trop sûr de la victoire, il contenoit mal ses guerriers. Des brigands couroient par-tout impunément sous les bannières angloises. Quand le roi s'en plaignoit, un froid désaveu

tenoit lieu de réparation, quelquefois même le héros rebutoit le négociateur, et repoussoit la plainte par la menace. Il falloit souffrir, attendre et réparer; mais quand la vengeance éclatera, elle sera juste et elle sera sûre.

Le besoin le plus pressant est de purger la France de ces Grandes Compagnies qui, parcourant sans cesse toutes ses provinces, écartoient encore de la charrue le laboureur épouvanté. On avoit inutilement essayé tous les moyens de s'en défaire; on avoit voulu les envoyer à Louis, roi de Hongrie, pour les employer contre les Transylvains, les Valaques, les Croates et les Tartares. Tantôt on vouloit en former une croisade contre les infidèles; tantôt les papes, qu'ils alloient tour-à-tour rançonner dans Avignon, sans jamais oublier de se faire absoudre, vouloient publier des croisades contre eux. Une partie de ces aventuriers, qui avoient passé en Italie après la bataille de Brignais, étoit revenue en France; c'étoit toujours sur la France qu'ils s'acharnoient, à cause de la longue habitude qu'ils avoient d'y faire la guerre; ils l'appeloient *leur chambre*, parcequ'ils la regardoient comme leur véritable demeure.

Du Guesclin, sorti des fers de Chandos, va les trouver, il leur propose une entreprise digne des héros de la fable, dont il a la force et la valeur. Un monstre règne en Castille, il faut le détrôner. Ce monstre, c'est Pierre-le-Cruel (1), digne ami, digne émule de Charles-le-Mauvais, qui le servit et le trahit tour-à-tour, selon l'intérêt ou le caprice du moment. On trouvoit dans le roi de Castille la même fureur, avec moins de perfidie peut-

(1) Ou don Pédre.

être, mais avec plus d'énergie, plus d'éclat, plus de valeur, et une soif de sang encore plus ardente. Pierre-le-Cruel avoit égorgé, sur la cendre de son père, une femme (1) que ce père avoit aimée, et qui avoit donné des frères au tyran. De ces frères, les uns avoient été ses victimes, les autres l'alloient être; Henri de Transtamare sur-tout étoit continuellement menacé.

Le sang des plus grands seigneurs du royaume étoit sacrifié aux caprices de Pierre. Au moindre mécontentement, il les faisoit massacrer à ses yeux. Ses courtisans n'osoient lui parler. Paroître devant lui, c'étoit hasarder sa fortune et sa vie. Cette cruauté se manifesta en lui au sortir de l'enfance, dans l'âge de la douceur, de la joie et des plaisirs, dit l'abbé de Choisy. Si ce Néron ne fit point périr sa mère (2) et son gouverneur (3), il accabla l'une de mépris, il dépouilla l'autre de ses biens, et l'obligea de s'enfuir en Portugal. Plus coupable que Néron, il fit périr une belle et vertueuse épouse, et ce ne fut point, comme Néron, dans un transport d'amour et de rage, mais de sang-froid et avec réflexion. C'étoit Blanche de Bourbon, sœur de la reine de France [a]; il sembla ne l'avoir épousée que pour l'enfermer, l'empoisonner, et la diffamer après sa mort.

L'avarice ajoutoit encore à sa cruauté. Un roi de Grenade, ayant été défait dans une guerre civile qui s'étoit élevée entre les Maures, se réfugia en Castille avec ses trésors. Pierre, qui lui devoit un asile, le fit d'abord

(1) Éléonore de Guzman.
(2) Marie de Portugal.
(3) Alphonse d'Albuquerque.
[a] Froissard. Du Tillet. Mariana, Ferreras, Histoire d'Espagne.

mettre en prison, et, quelque temps après, le tua de sa propre main pour envahir ses trésors.

Henri de Transtamare vint en France implorer, contre un tel frère, l'appui de Charles V et du pape; il demande le renouvellement de l'alliance que le roi Jean avoit faite avec lui, contre Pierre-le-Cruel; il offre de prendre à son service les *Grandes Compagnies*. Du Guesclin, chargé de les engager à cette expédition, la leur représente comme une digne expiation de tous leurs crimes : « Mes « amis, leur dit-il, nous avons assez fait, vous et moi, « pour damner nos ames, et vous pouvez même vous van- « ter d'avoir fait pis que moi; faisons honneur à Dieu « et le diable laissons. » On leur donne quelque argent, on leur en promet davantage; ils partent. Plusieurs chevaliers de toutes nations, quelques Anglois même, se joignent à eux, les uns par le desir de venger la sœur de la reine de France, les autres par la seule horreur qu'inspire Pierre-le-Cruel, d'autres enfin par l'amour de la gloire. Du Guesclin ne put empêcher ses indociles soldats d'aller encore une fois rançonner Avignon, qui malheureusement n'étoit pas assez loin de leur route. Il paroît que du Guesclin se prêta trop à leur avidité; il envoya demander l'absolution et deux cent mille francs. Un cardinal vint négocier : *Soyez le bien-venu*, lui dit brusquement un Anglois des Grandes Compagnies, *apportez-vous de l'argent?* Le cardinal apportoit l'absolution. « Vous ne connoissez pas ces gens-ci, lui dit du « Guesclin, ce sont tous des garnements; nous les fai- « sons prud'hommes malgré eux : ce n'est que par res- « pect qu'ils vous demandent l'absolution, c'est par be- « soin qu'ils vous demandent de l'argent. » Le pape,

tardant un peu à les satisfaire, vit bientôt les environs d'Avignon tout en feu; il se hâta de lever cent mille francs sur ses sujets, et de les offrir à du Guesclin : « Ce n'est pas là ce que nous voulons, dit du Guesclin, « rendez au peuple et aux pauvres ce que vous venez de « leur extorquer; je reviendrois de l'autre côté des Py- « rénées pour vous forcer à cette restitution; c'est du « coffre de l'église, c'est de la bourse du pape et des « cardinaux que nous voulons être payés. » Il fallut en passer par-là. Beaucoup d'historiens racontent en riant ces violences, parcequ'elles tombent sur des ecclésiastiques; détestons toute violence, quel qu'en soit l'auteur, quel qu'en soit l'objet. D'ailleurs, du Guesclin ne devoit-il pas craindre que ces extorsions ne finissent par retomber tôt ou tard sur le peuple?

On ne pouvoit pénétrer en Castille que par la Navarre ou par l'Aragon. Aucun traité ne donnant le droit de compter sur le roi de Navarre, on entra par l'Aragon, dont le roi (Pierre IV), alors ennemi de Pierre-le-Cruel, changea ensuite au gré des événements. Henri de Transtamare vient se joindre à du Guesclin; le tyran fuit devant les soldats, et massacre les gens sans défense; après avoir couru de Burgos à Séville, après avoir tenté de se retirer en Portugal, sans avoir pu y obtenir un asile; enfin, en traversant la Galice dans le dessein de s'embarquer pour la Guyenne, il égorge l'archevêque de Compostelle à la porte de son église, et le doyen de cette métropole au pied des autels, il se console de la perte de ses États par le plaisir de verser du sang; tout l'abandonne. Du Guesclin a vengé la nature, le tyran est détruit, son frère règne

Cependant Pierre ne s'abandonne pas, il va redemander à un héros le sceptre qu'un héros lui a ravi. Le prince de Galles, jaloux peut-être de la gloire de du Guesclin, s'arme contre lui plus que pour le tyran. Il marche entre Pierre-le-Cruel et Charles-le-Mauvais. Quels alliés pour le plus vertueux des Anglois! Le duc de Lancastre, gendre de Pierre, se joint au prince de Galles son frère pour servir son beau-père. Chandos est avec lui, une partie des mêmes aventuriers qui avoient porté Transtamare sur le trône, vient au seul nom du prince de Galles se ranger sous ses drapeaux; il entre par la Navarre, et dans ce moment, Charles-le-Mauvais, obligé de se déclarer, se vend tour-à-tour à Pierre et à Transtamare, aux Anglois et aux François. Il passe jusqu'à trois fois d'un des partis à l'autre. Il veut ensuite les ménager tous les deux à-la-fois, et pour servir les François sans désobliger les Anglois, il signe un traité avec ceux-ci, et convient de se faire enlever par les premiers dans une partie de chasse. Quand il fut entre les mains des François, le jeu devint une affaire sérieuse. Pour le punir de tant de variations, on l'envoya au roi d'Aragon, qui étoit encore alors son ennemi, et des mains duquel il ne put se tirer qu'en donnant son fils pour otage.

Le prince de Galles étant à Roncevaux, reçoit de la part de Transtamare, un défi, où l'on voyoit le courage d'un héros joint à la politesse d'un chevalier [a] : « Vous avez, disoit-il au prince de Galles, la grace et la

[a] Froissard, l. 1, c. 241, 242, 243. Walsing, p. 182. Historiens d'Espagne, Mariana, Ferreras, Ayala, etc.

« fortune d'armes plus que nul prince aujourd'hui ; « pourquoi nous croyons que vous vous glorifiez en « votre puissance, et pour ce que nous savons de vé- « rité que nous querez (cherchez) pour avoir bataille, « veuillez nous laisser savoir par quel lez (côté) vous « entrerez en Castille, et nous vous irons au devant « pour garder et défendre notre seigneurie. » Le prince de Galles, sur qui rien de noble et de grand ne manquoit son effet, admira la franchise hardie de ce procédé. « Ce bâtard, s'écria-t-il, est un chevalier de grande « prouesse. » On prétend que Transtamare eût mieux fait de montrer moins d'ardeur, d'éviter la bataille, et d'attendre que la disette réduisit le prince de Galles à la retraite, ce qui, dit-on, seroit infailliblement arrivé. Quoi qu'il en soit, la bataille se livra entre Najarre et Navarrette, le samedi 3 avril 1367, veille du dimanche des Rameaux. Le prince de Galles combat, du Guesclin est dans les fers ; Transtamare, après des exploits dignes du roi Jean, est forcé de prendre la fuite; Pierre, qui s'est montré digne par sa valeur de combattre sous les yeux du prince de Galles son protecteur, est rétabli sur le trône, et le duc de Lancastre son gendre a l'honneur d'y contribuer. Cette victoire, beaucoup plus disputée que celles de Crécy et de Poitiers, l'eût été encore davantage, sans la lâcheté du comte de Tello, frère de Henri de Transtamare, qui s'enfuit dès le commencement de la bataille avec le corps qu'il commandoit; c'étoit lui qui avoit montré le plus d'ardeur pour combattre; il avoit même insulté du Guesclin, parceque ce général n'étoit pas d'avis de livrer bataille. Chandos se montra tel à Navarrette qu'on l'avoit vu à Aurai. Le prince de

Galles s'y montra supérieur à lui-même; l'admiration de ses rivaux lui assura pour jamais le premier rang parmi les généraux de son siécle. Plus admirable encore d'avoir voulu se priver de cette gloire, en mettant tout en œuvre pour réconcilier les deux frères avant la bataille, et de s'être montré après la bataille le plus modeste des vainqueurs et le plus humain des guerriers. Du Guesclin, prisonnier du prince de Galles à Navarrette, après l'avoir été de Chandos à Aurai, n'en eut pas moins sa place marquée par la voix publique entre ces deux héros. L'heureux don Pedre, si différent de ces trois hommes, tigre que le prince de Galles s'étoit flatté d'adoucir, et qu'il avoit fait jurer d'être humain, s'enivre presqu'à ses yeux du sang et de ses ennemis et de ses sujets; il vouloit égorger jusqu'aux prisonniers françois que les Anglois avoient pu faire; le prince de Galles ne voulut jamais les lui remettre.

Les vices s'enchaînent, le cruel est ingrat et parjure. Pierre laisse mourir de maladie et de faim ses libérateurs; il leur refuse les sommes promises, il répond aux reproches par des menaces. Le prince de Galles recueille pour tout fruit de cette brillante expédition, la ruine de son armée, de ses provinces, de sa santé, avec la gloire honteuse d'avoir servi un monstre. Il met en liberté ce du Guesclin qu'on l'accusoit de craindre. « On dit que « je n'ose vous délivrer, dit-il lui-même à du Guesclin; « on me l'a dit, répond du Guesclin, et cette idée me « console de rester prisonnier. — Eh bien, du Gues- « clin, vous êtes libre! réglez vous-même votre rançon. « — Je la taxe à cent mille florins. — Eh! où prendrez- « vous cet argent? depuis quand du Guesclin thésaurise-

« t-il? depuis quand les malheureux lui laissent-ils quel-
« que chose? — Ce seront ces malheureux mêmes qui
« m'aideront à leur tour; il n'y a point dans mon pays
« de bonne femme qui ne se cotisât pour ma rançon.
« D'ailleurs de grands rois ne m'abandonneront pas, ou
« tel qui ne s'y attend point, paiera pour moi. Oh moi,
« dit la princesse de Galles, je veux être de ces bonnes
« femmes qui se cotisent pour la rançon de du Gues-
« clin, et je me taxe à vingt mille francs. » Cette princesse étoit fille du comte de Kent (1), de cet oncle d'Édouard III, à qui l'insolent Mortemer avoit fait trancher la tête. La vertu de la princesse de Galles s'étoit nourrie des malheurs de son père. C'étoit un personnage bien intéressant que la fille du comte de Kent et la femme du prince Noir se faisant reconnoître à de pareils traits. « Je me croyois, s'écria gaiement du Gues-
« clin, le plus laid de tous les chevaliers; mais, après
« une telle faveur d'une telle princesse, je ne me don-
« nerois pas pour le plus beau et le plus vaillant. » Chandos et d'autres capitaines anglois offrirent leur bourse à du Guesclin, qui accepta leurs offres pour en faire son usage ordinaire. Il part pour chercher sa rançon, et sur sa route il distribue tout ce qu'il avoit d'argent aux malheureux que la guerre avoit ruinés; il comptoit sur cent mille francs qu'il avoit laissés à sa femme en partant pour l'Espagne; mais cette femme, digne de lui, n'eut à lui remettre que la liste des prisonniers qu'elle avoit délivrés, et des gens de guerre démontés ou ruinés qu'elle avoit remis en état de servir. Du Guesclin ap-

(1) On l'appeloit la belle vierge de Kent

prouve cet emploi, dût-il rester prisonnier : le pape lui donne vingt mille francs, le duc d'Anjou autant; du Guesclin croit porter cette somme à Bordeaux : avant d'y arriver il avoit tout donné; les besoins d'autrui lui paroissoient toujours plus pressants que les siens. « Eh « bien, lui dit le prince de Galles, apportez-vous votre « rançon? Du Guesclin avoua qu'il n'avoit pas un sou. « Ah! vous voilà, dit le prince de Galles, vous faites le « magnifique, vous rachetez tout le monde, et vous ne « pouvez pas vous racheter vous-même. » Dans l'instant, un gentilhomme envoyé par Charles V, apporte la rançon de du Guesclin : nous voudrions pouvoir dire que le prince de Galles la refusa (1).

Du Guesclin en prenant congé du prince, lui dit : « A « présent que vous nous laisserez faire, soyez sûr que « Henri est roi de Castille. » En effet du Guesclin, joint avec Transtamare, gagne la bataille de Montiel, où tout ce que la valeur et la fureur peuvent faire, fut inutilement tenté par don Pédre contre le génie et la conduite; investi après sa défaite dans le château de

(1) Il faut être réservé à condamner des actions dont le principe peut tenir à des usages du temps, trop imparfaitement connus. En voyant le prince de Galles, le plus généreux de tous les hommes, ne rien remettre à du Guesclin de la somme à laquelle celui-ci avoit peut-être lui-même un peu trop généreusement taxé sa rançon; en voyant d'un autre côté la princesse de Galles fournir vingt mille francs pour cette rançon, et les chevaliers anglois s'empresser d'ouvrir leur bourse à du Guesclin; en voyant sur-tout que le contraste de leur conduite avec celle du prince Noir n'a paru frapper aucun historien du temps, on est tenté de croire que l'usage ne permettoit pas plus alors au vainqueur de faire aucune remise sur la rançon du prisonnier, qu'au prisonnier de ne pas payer sa rançon. Cependant Édouard III avoit renvoyé Ribaumont sans rançon.

Google

Montiel, il essaie de se sauver à la faveur des ténèbres, il est pris. Les deux frères se rencontrent, ils ne peuvent soutenir la vue l'un de l'autre, la haine les emporte, et dans un combat dont frémit la nature, dont peut-être l'honneur rougit, c'est du moins le tyran qui succombe.

« On n'est pas bien d'accord si l'action fut nette, » dit Mézeray [a]; selon l'abbé de Choisy, le vicomte de Roquebertin, gentilhomme aragonnois, arrêta le bras de Pierre-le-Cruel, qui alors avoit l'avantage sur Henri.

Les crimes de don Pédre avoient prévalu sur ses droits. La destinée de ce prince est d'une grande moralité dans l'histoire, et doit apprendre aux rois que, si leurs droits sont sacrés, ceux de la nature et de l'humanité ne le sont pas moins; on ne vit dans don Pédre qu'un tyran puni; l'usurpateur parut un prince légitime; il s'affermit sur le trône malgré les efforts réunis de presque tous les rois de l'Espagne, il le transmit à sa postérité; on ne fit pas même attention aux droits incontestables que le duc de Lancastre avoit acquis par Constance sa femme, fille aînée de don Pédre. Le duc de Lancastre prit seulement en Angleterre le titre de roi de Castille, comme Édouard prenoit le titre de roi de France. Quelle différence cependant, et combien les caprices de la politique se jouent des droits et des événements! Édouard embrase l'Europe pour une prétention chimérique, il ne fait pas le moindre effort pour procurer à son fils une couronne que la loi lui défère. Le prince de Galles a tout fait et tout perdu pour les intérêts étrangers d'un Pierre-le-Cruel, il ne tente rien

[a] Mézeray, Abrégé chronologique. Choisy, Histoire de Charles V.

pour les intérêts de son propre frère. Le comte de Cambridge, frère puîné du duc de Lancastre, avoit aussi épousé une fille de Pierre-le-Cruel.

Le soulévement des seigneurs de Guyenne, qui arriva vers ce temps, avoit sa source dans la grande révolution opérée par le traité de Brétigny; les provinces cédées à l'Anglois, étoient restées françoises dans le cœur; plusieurs grands vassaux avoient voulu se refuser à l'exécution de ce traité; ils ne s'étoient soumis qu'avec répugnance. Si telles étoient leurs dispositions du temps du roi Jean, on peut croire qu'elles n'avoient pas changé sous Charles V; elles n'échappoient point aux regards du prince de Galles, il observoit ces seigneurs d'un œil inquiet, leur puissance l'alarmoit, et leur soumission forcée ne le rassuroit pas. Dans le temps où il se préparoit à la guerre de Castille, il demanda au seigneur d'Albret combien il croyoit pouvoir mener avec lui d'arrière-vassaux à cette expédition; d'Albret répondit que, sa terre gardée, il pourroit fournir jusqu'à mille lances. Le prince n'en espéroit pas tant. « On doit bien aimer, « dit-il, une terre où l'on a des barons en état de donner « de pareils secours. Sire d'Albret, ajouta-t-il, je vous « prends au mot, et je les retiens tous. » Mais si son premier mouvement avoit été de joie, le second fut de jalousie. Ayant fait ses réflexions, il fit dire au seigneur d'Albret de ne garder que deux cents hommes d'armes, et de congédier le reste. D'Albret, qui pénétra le motif de ce contr'ordre, en fut très offensé; les autres seigneurs partagèrent son mécontentement. Plusieurs d'entre eux, attachés à l'Angleterre, même avant le traité de Brétigny, mais assez puissans pour lui nuire, s'ils eus-

sent pris le parti de la France, recevoient d'Édouard des pensions qu'il supprima, quand il crut n'avoir plus besoin d'eux; le dépit de se voir dédaignés les indisposa contre le gouvernement anglois. Le prince de Galles d'ailleurs traitoit ses vassaux avec une hauteur à laquelle les rois de France ne les avoient pas accoutumés; il affectoit un peu trop de régner par droit de conquête; bientôt une cause plus importante rendit le mécontentement plus général.

Le prince de Galles se piquoit de tenir une cour magnifique, petit honneur assez frivole, auquel trop de souverains ont sacrifié le bonheur réel de leurs peuples; d'ailleurs les dépenses de la guerre de Castille étoient retombées sur lui par l'infidélité de don Pédre, il avoit besoin d'argent; il assembla ses vassaux, et leur demanda, pour cinq ans, un subside de vingt sous par feu. Les vassaux s'élèvent contre cette proposition, crient que leurs priviléges sont violés; « que leurs terres et « seigneuries étoient franches de toutes dettes, et que « du temps passé qu'ils avoient obéi au roi de France, « ils n'avoient été grevés ni pressés de pareilles imposi- « tions. » Chandos lui-même, le conseil et l'ami du prince, n'approuva point ce projet, dont il prévit les suites, et n'ayant pu rien obtenir par ses représentations, il prit le parti de sortir de la Guyenne. Les seigneurs gascons, qui étoient les plus échauffés sur l'affaire du subside, voyant que le prince persistoit dans sa résolution et par besoin et par hauteur, vinrent à Paris porter leurs plaintes à Charles V, comme au suzerain de l'Aquitaine. La réponse du roi fut : « Certes, « seigneurs, la jurisdiction de la couronne de France

« voulons-nous garder, mais nous avons juré plusieurs « articles que nous visiterons. » Les articles visités, il finit par prendre les seigneurs gascons sous sa protection, et par recevoir leur appel. On a demandé s'il en avoit le droit, et si la renonciation qu'il avoit faite à la suzeraineté de la Guyenne et des provinces cédées par le traité de Brétigny, lui permettoit d'exercer cet acte de suzeraineté. C'est ici qu'il faut se rappeler que, suivant l'article 12 du traité de Brétigny, cette renonciation étoit conditionnelle; que le roi d'Angleterre de son côté devoit renoncer à la couronne de France; qu'il n'en avoit rien fait; que le roi Jean, lorsqu'il avoit fait sa renonciation pour obéir au traité, avoit eu soin de la faire dépendre de celle d'Édouard, conformément à ce même traité; qu'Édouard ayant toujours gardé le plus profond silence sur cet objet, et par conséquent les renonciations respectives n'ayant point eu lieu, Édouard conserva ses prétendus droits à la couronne de France, et les rois de France ne furent point dépouillés de la souveraineté des provinces cédées à l'Anglois par le traité de Brétigny.

Le roi ajourna donc le prince de Galles à la cour des pairs, pour répondre sur les plaintes des seigneurs de l'Aquitaine; il envoya un juge et un chevalier lui signifier cet acte d'ajournement à Bordeaux, au milieu de sa cour. Édouard et le prince de Galles étoient bien éloignés d'attendre du pacifique Charles V un pareil trait de vigueur; ils pensoient avoir porté à la France un coup dont elle ne se relèveroit jamais, sur-tout sous un prince si peu entreprenant. Le prince de Galles ayant vu les lettres de créance des deux députés, les reçut

d'abord avec cette affabilité généreuse qui lui étoit propre ; quand ils lui demandèrent la permission de lui lire l'acte dont ils étoient chargés, ils le virent changer de couleur, il parut entendre cette lecture avec beaucoup d'émotion [a] ; après l'avoir entendue, il resta quelque temps rêveur, branlant la tête avec une colère qu'il cherchoit à étouffer, ou regardant fixement les deux députés. Enfin il leur répondit avec un sourire amer : « Puisque « le roi, mon suzerain, me mande à Paris, il faut bien « que je m'y rende : dites-lui qu'il verra son vassal, le « casque en tête, arriver dans sa cour avec une suite « de soixante mille hommes. » Les députés se jetèrent à ses genoux, s'excusant de la hardiesse de leur message, et allégant la nécessité d'obéir au roi. « Vous avez « fait votre devoir, leur dit le prince, et je ne m'en « prends point à vous. » Les députés prirent congé. Le duc d'Anjou étoit encore alors gouverneur du Languedoc, il avoit conçu la plus violente haine pour les Anglois, chez lesquels il avoit été en otage à Londres, et de chez lesquels il s'étoit enfui, comme nous l'avons dit plus haut ; en les revoyant de près dans son gouvernement de Languedoc, il les haïssoit encore davantage. Le prince de Galles imagina que les députés, en quittant Bordeaux, alloient dans le Languedoc se vanter au duc d'Anjou de l'affront qu'ils venoient de faire au prince de Galles ; aigri par la maladie et par les contradictions, il ne put supporter cette idée : *Je ne veux pas*, dit-il, *leur laisser cette joie ;* il fit courir après eux, et les fit arrêter. Petite vengeance trop indigne d'un si grand

[b] Froissard. Du Tillet.

prince! La vérité oblige d'avouer que le prince de Galles qu'on va voir désormais, n'est plus celui qu'on a vu ; la maladie avoit altéré son humeur comme son tempérament. Sa sensibilité s'étoit tournée en colère, et son activité en impatience ; des agitations de l'emportement, il retomboit dans l'accablement de la langueur ; le triste sentiment de sa décadence le détachoit de tout ; la gloire seule sembloit conserver quelque attrait pour cette âme défaillante ; on le voyoit se ranimer au souvenir de ce qu'il avoit fait et de ce qu'il avoit été ; il formoit des projets vastes ; on croyoit retrouver le héros, mais la foiblesse de l'homme mourant démentoit ces restes de grandeur, et ne lui laissoit plus que le regret et le chagrin. Charles V étoit instruit des progrès de la maladie du prince de Galles [a], il savoit qu'elle étoit incurable, et il avoit réglé sa politique sur cet événement. Il envoya aussi *un simple valet de son hôtel* déclarer la guerre au roi d'Angleterre. Cet homme étoit chargé d'une lettre, qui contenoit la déclaration et le défi ; il la remit à genoux, en disant qu'il en ignoroit le contenu, et qu'il ne lui appartenoit point de le savoir. La surprise d'Édouard III et de ses ministres à la lecture de cette lettre fut telle, qu'ils en examinèrent les sceaux à plusieurs fois pour s'assurer qu'elle n'étoit point supposée. Le roi d'Angleterre se montra plus modéré que ne l'avoit été son fils : « Allez, dit-il, tranquillement au porteur de la « lettre, vous avez bien rempli votre commission. » Cette homme partit, et son retour ne fut point troublé.

Charles V envoyoit, chaque année, au roi d'Angle-

[a] Froissard.

terre une provision pour sa table des meilleurs vins de France; il crut que la guerre ne devoit rien changer à ces procédés de politesse, il envoya la provision accoutumée; Édouard la refusa, en disant : « Nous en irons « boire sur les lieux. »

Peu de temps avant de recevoir la déclaration de guerre, il avoit prescrit les conditions auxquelles il vouloit bien entretenir la paix. « Que le roi de France, di- « soit-il dans cet écrit, répare l'attentat des seigneurs « de Guyenne, qu'il les force lui-même à l'obéissance; « qu'il confirme sa renonciation à la suzeraineté des « provinces cédées par le traité de Brétigny, et je verrai « si je dois renoncer de mon côté au titre de roi de « France. »

Ce titre étoit resté comme suspendu pendant la paix; le roi d'Angleterre, quoiqu'il n'y eût pas formellement renoncé, ne le prenoit point, et prétendoit satisfaire par ce silence à l'article 12 du traité de Brétigny. Aussitôt que la guerre fut déclarée, il se hâta de reprendre ce titre, en annonçant qu'il n'y avoit jamais *renoncé taisiblement ne expressément*. Ce mot seul le condamnoit; il n'avoit donc pas exécuté le traité de Brétigny, et ne pouvoit donc pas le réclamer. Les Anglois disent que ce n'est là qu'un prétexte frivole; qu'Édouard, s'il n'avoit pas exécuté formellement tout ce que prescrivoit l'article 12, n'avoit rien fait de contraire à cet article; au lieu que Charles, en recevant l'appel des seigneurs gascons, violoit formellement cet article. Telles sont les raisons alléguées de part et d'autre.

Lorsque la guerre recommença entre la France et l'Angleterre, tous les François qui avoient été donnés

en otage pour le traité de Brétigny étoient revenus en France; les uns ayant payé leur rançon, ou fait quelque autre arrangement avec le roi d'Angleterre; les autres, comme le duc de Berry et le comte d'Alençon, ayant seulement obtenu la permission de revenir en France pour un temps, et ayant jugé que le renouvellement de la guerre les dispensoit de retourner en Angleterre.

L'état politique de l'Europe étoit alors favorable à la France. Les querelles particulières qui, dans la guerre précédente, étoient venues s'unir à la grande querelle de la France et de l'Angleterre, avoient été, ou éteintes par la sagesse de Charles V, ou emportées par le cours naturel des événements; tout étoit calme au dedans de la France. Au dehors, la Castille, sous Henri de Transtamare, étoit disposée à la servir; la Flandre n'étoit plus son ennemie; l'Écosse étoit toujours son alliée; Édouard de Bailleul, payé autrefois par le roi d'Angleterre à quarante sous sterling par jour pour être roi d'Écosse, s'étoit débarrassé de ce rôle périlleux, il avoit cédé ses droits au roi d'Angleterre lui-même; David de Brus, véritable roi d'Écosse, laissa en mourant cette couronne à Robert Stuart, fils de sa sœur aînée, chef de cette illustre et déplorable race, dont le temps n'a point vu finir les malheurs. En général, les puissances étrangères prirent peu de part à la nouvelle guerre, elles attendirent, dans une inaction attentive, ce que le sort alloit prononcer entre la sagesse de Charles V et la fortune d'Édouard III. L'Écosse, désarmée par une trêve dont Stuart pouvoit avoir besoin pour établir son empire naissant, ne fit rien pour les François; la Flandre, par-

tagée entre les intérêts de son commerce, qui l'attachoient à l'Angleterre, et les nouveaux nœuds qui l'unissoient à la France, prit le parti de rester neutre. Le roi de Navarre ourdit quelques trames inutiles, qui ne prouvèrent que son inquiétude et ne lui procurèrent que de la honte; il fut réduit à ne plus faire que des vœux pour le mal. Henri de Transtamare, inspiré par du Guesclin et par la reconnoissance, servit utilement les François; mais une pareille reconnoissance rendit le duc de Bretagne allié secret des Anglois. Ce qui restoit des *Grandes-Compagnies* se vendit indifféremment aux deux puissances rivales, qui n'acquéroient sur ces brigands qu'une autorité très bornée, et qui ne pouvoient les corriger de l'habitude du pillage.

Charles V, toujours attaché aux lois et aux formalités, fit rendre dans sa cour des pairs un arrêt qui, pour cause de félonie, confisquoit les terres que les Anglois possédoient en France. Quand on rend de tels arrêts, il faut être en état de les faire exécuter. Charles V le savoit bien, et ses mesures étoient prises. *Que nous veut ce praticien avec ses procédures?* dit le duc de Lancastre au sujet de cet arrêt. *Vous faire payer les dépens*, répondit le roi.

En effet, à peine la guerre étoit-elle déclarée à l'Anglois, que le Ponthieu lui étoit déja enlevé. En même temps, une escadre françoise jetoit sur les côtes d'Angleterre des troupes qui pillèrent et brûlèrent Portsmouth. Édouard, dans les premiers mouvements de la surprise, de la colère et de la crainte, fait armer jusqu'au clergé et aux moines pour la défense de la patrie; précaution excessive qui redoubla les alarmes des An-

glois : il envoya ses fils défendre ses provinces du continent, et Charles V leur opposa ses frères, ce qui excita la plus vive émulation entre tous ces princes ennemis et rivaux. Du côté du nord, le duc de Bourgogne fut chargé d'arrêter les progrès du duc de Lancastre, qui venoit de descendre à Calais. Le duc de Bourgogne, tout plein de la gloire précoce et funeste qu'il avoit acquise à Poitiers, ne cherchoit qu'à combattre, et peut-être eût-il ramené Crécy et Poitiers en voulant les réparer; mais le sage Charles V, persuadé que les François et en particulier le duc de Bourgogne, n'avoient point d'ennemis plus à craindre que leur propre impétuosité, ordonna expressément à son frère de se borner à une guerre défensive, et chargea des capitaines expérimentés de veiller sur sa conduite et d'en répondre [a]. Le duc de Bourgogne trouva les Anglois bien retranchés dans la vallée de Tournehem, près de Saint-Omer; il se posta sur les hauteurs voisines pour les observer; il n'osa se permettre que quelques escarmouches, et passa la campagne entière à solliciter vainement auprès du roi la permission de livrer bataille; s'il l'eût obtenue, les Anglois, dès cette première campagne, seroient peut-être venus aux portes de Paris, au lieu qu'ils furent arrêtés à Tournehem. Lorsque la saison fut assez avancée pour que les ennemis ne pussent plus rien entreprendre, le duc de Bourgogne, qui, dans sa bouillante impatience, demandoit, au défaut de la bataille, la permission de se retirer, n'obtint que ce dernier point; les plaisants l'appelèrent Philippe de *Tourne-t'en*, mais les

[a] Froissard.

sages jugèrent qu'il avoit sauvé malgré lui l'Artois et la Picardie. Toute cette guerre se sent de l'esprit de Charles V, qui présidoit à tout, qui dirigeoit tout, qui traçoit le plan général de toutes les campagnes, et qui descendoit jusqu'aux moindres détails de l'approvisionnement de ses places et de ses armées. Point de grandes batailles, point de grands corps d'armée; guerre sans éclat, mais systématique et savante; démarches moins éclatantes qu'utiles. L'Anglois au contraire inondoit la France d'armées innombrables; on le laissoit courir; mais presque aucune place ne le recevoit; les vivres lui étoient coupés par-tout; souvent on lui enlevoit des quartiers; enfin, chaque campagne voyoit périr quelqu'une de ces armées immenses, sans qu'elle eût pu combattre.

Du côté du midi, le duc d'Anjou attaquoit l'Aquitaine par le Languedoc, et le duc de Berry par le Poitou; ils avoient en tête le comte de Cambridge et le comte de Pembrock, l'un fils, l'autre gendre d'Édouard, qui avoient avec eux Chandos; il faut compter pour rien dans cette guerre ce fameux prince de Galles, qui, vaincu par la maladie et ne pouvant plus monter à cheval, ne guidoit que de loin les opérations. Les Anglois perdirent une multitude de places dans le Limousin, le Quercy et le Rouergue; ils perdirent bien plus encore en perdant Chandos, un des plus grands capitaines de son temps, un des hommes les plus vertueux, et pour tout dire en un mot, le du Guesclin de l'Angleterre. Presque invincible à la guerre, il n'en aimoit pas moins la paix; les François mêmes le pleurèrent, et la rupture des deux nations rivales ne parut sans remède que quand

on eût perdu cet homme juste et modéré. Il fut tué dans un combat sur le pont de Leusac, près de Poitiers.

Les succès de la France ne furent interrompus que par la perte du château de Belleperche en Bourbonnois; la duchesse douairière de Bourbon, mère du duc de Bourbon, de la reine de France et de la feue reine de Castille, demeuroit dans cette place, qu'on croyoit hors d'insulte. Les compagnies angloises s'en emparèrent par surprise, et firent prisonnière la duchesse de Bourbon. Le duc de Bourbon accourut pour délivrer sa mère et reprendre le château : dans le moment où la place alloit être réduite, les comtes de Cambridge et de Pembrock arrivent, entrent dans la place, en font sortir la garnison à la vue des François, qui ne purent s'y opposer. Le duc de Bourbon eut la douleur de voir sa mère et les dames de sa suite obligées de suivre à chèval leurs ravisseurs, qui les entouroient de manière qu'elles ne pouvoient échapper; ils les conduisirent dans une autre forteresse, d'où elles ne purent sortir qu'en payant rançon. La place resta au duc de Bourbon, ce qui ne fit qu'augmenter ses regrets. Le prince de Galles jugea lui-même qu'il étoit contre les lois de la guerre de retenir ces femmes prisonnières; mais elles étoient entre les mains des *Compagnies*; il n'eut pas assez d'autorité pour les en tirer.

Quelque temps après, le duc de Bretagne, Montfort, fils de la courageuse Jeanne de Flandre, s'étant livré comme elle aux Anglois, la duchesse sa femme tomba entre les mains du duc de Bourbon, comme la mère de ce dernier étoit tombée auparavant entre les mains des Anglois. « Ah! beau cousin, s'écria la duchesse de Bre-

« tagne, suis-je prisonnière? — Non, Madame : nous « ne faisons point la guerre aux dames » ; et il renvoya la duchesse à son mari (1).

Du Guesclin étoit en Castille, où Henri de Transtamare l'avoit fait son connétable; Charles V le rappelle pour le faire connétable de France à la place de Robert Moreau, sire de Fiennes, qui, succombant sous le poids des années, remit au roi avec honneur l'épée qu'il avoit portée sans éclat, mais avec zèle et fidélité. Du Guesclin voulut la refuser parcequ'il en étoit digne; il ne se rendit que sur un ordre absolu.

Du Guesclin va joindre les princes françois dans les provinces du midi; tout plie sous ses coups; il soumet une partie de la Guyenne et le Limousin, il prend Limoges, qui lui fut remis par l'évêque même. Le prince de Galles ne put soutenir la prise de cette dernière place, et sa fureur n'eut plus de bornes, quand il sut qu'elle avoit été rendue par l'évêque, qu'il honoroit d'une confiance et d'une amitié particulières; « Si en tint moins « de compte, dit Froissard, et de tous autres gens d'église « où il adjoutoit au devant grand foi. » Tout mourant qu'il étoit, il voulut aller en personne reprendre Limoges; il y rentra par la brèche, et souilla sa victoire par une cruauté qu'on remaqueroit même dans un tyran. Il traversa la ville porté sur un char, contemplant d'un front sévère et d'un œil sec les gémissements et les pleurs du peuple prosterné, qui imploroit sa miséricorde. Rien ne put le toucher, il livra la ville aux flam-

(1) Voyez à la fin du chapitre suivant l'éloge de ce duc de Bourbon (Louis II), mêlé avec celui de Charles V, son beau-frère.

mes après l'avoir inondée de sang; il eût gagné beaucoup pour sa gloire, s'il fût mort avant ce triste et dernier exploit. Malheureux, de n'avoir pas su mieux finir une si belle vie! Ajouterons-nous que quand l'évêque parut devant lui, le prince, sans examiner si l'on avoit pu ou non, se dispenser de rendre la place, le fit traîner en prison, jurant qu'il lui feroit trancher la tête? Ajoutons du moins qu'il n'accomplit pas cette menace, et qu'il se repentit de son emportement.

Robert Knolles, digne compagnon de Chandos, fit en France une irruption pareille aux deux qu'Édouard avoit faites en 1346 et en 1359 [a]. Descendu à Calais, il traverse l'Artois et la Picardie, brûle les faubourgs d'Arras, et la ville de Roye, pénètre en Champagne; mais des camps volants, disposés avec intelligence sur sa route, le cotoyoient, le harceloient sans cesse, empêchoient ses soldats de s'écarter, prévenoient les incendies et réprimoient les brigandages. Knolles passe l'Aube, l'Yonne, la Seine, et se présente en bataille entre Ville-Juif et Paris. C'étoit par de semblables bravades que l'Anglois avoit attiré dans le piége les rois Philippe de Valois et Jean.

Charles V se souvient de Crécy et de Poitiers, il voit l'ennemi sous ses murs, et reste tranquille; il sait que ses soins ont pourvu à tout, que tout est en sûreté, qu'aucune place n'ouvrira ses portes, que les torrents s'écoulent, que l'industrie et l'activité en réparent les ravages.

Quand il en est temps, quand des escarmouches

[a] Froissard, l. 1, ch. 291. Walsing, p. 185.

fréquentes et heureuses ont affoibli l'armée angloise, Charles V envoie du Guesclin à sa poursuite; le connétable part, n'ayant d'abord que cinq cents hommes d'armes; il vend ses meubles, sa vaisselle, les bagues de sa femme, pour lever jusqu'à quatre mille hommes d'armes; la noblesse se joint à lui; avec cette troupe si peu nombreuse, mais choisie, il va chercher les ennemis dans le Maine et dans l'Anjou; il les surprend, il enlève leurs quartiers dispersés, et la formidable armée de Knolles disparoît entièrement.

Du Guesclin continue de soumettre les provinces méridionales, rien ne lui résiste. Le détail de ses succès seroit aussi fastidieux aujourd'hui qu'il fut utile alors. Nous ne remarquerons que les principaux exploits et les principaux guerriers.

Tandis que dans l'intérieur de l'Aquitaine tout plioit sous les armes françoises, la Rochelle parut vouloir tenir la balance entre les deux nations rivales, et devenir libre au milieu de ces deux grandes puissances. Les Anglois, qui, depuis le traité de Brétigny, étoient en possession de cette place, furent avec raison ceux que ce projet irrita le plus. Édouard envoya le comte de Pembrock avec une flotte nombreuse pour soumettre la Rochelle; il prétendoit en chasser tous les habitants, et la peupler d'Anglois, comme il avoit fait à Calais. La flotte du comte de Pembrock portoit, dit-on, plusieurs tonneaux chargés de chaînes (1), qu'il destinoit aux Ro-

(1) Ce fait des chaînes préparées avant la bataille, fait qui rappelle toujours la fable de l'ours et des deux compagnons, se retrouve à la bataille de Cerisoles en 1544, et paroît n'être qu'une répétition de l'histoire de Darius et d'Alexandre à la bataille du Granique. On sait

chellois. La France avoit presque toujours été inférieure à l'Angleterre pour la marine [a], mais l'Angleterre elle-même le cédoit peut-être à l'Espagne dans cette partie, et Transtamar, roi reconnoissant (ce titre suffit pour le distinguer), fournit à la France ce qui lui manquoit de ce côté-là. Une flotte castillane, commandée par l'amiral génois Boccanègre, parut à la hauteur de la Rochelle, et attaqua la flotte angloise, qui fut complétement défaite après un combat de deux jours. La flotte victorieuse poursuivit les Anglois jusqu'à la vue de Bordeaux, où elle fit échouer plusieurs de leurs vaisseaux, et coula les autres à fond. Le comte de Pembrock fut pris; la flotte castillane revint devant la Rochelle pour en bloquer le port, et remettre cette importante place sous la domination françoise. Les habitants de la Rochelle, soit qu'ils eussent abandonné le projet de se mettre en liberté, soit que ce projet n'eût été qu'un prétexte employé contre les Anglois, soit enfin qu'ils espérassent jouir de leur liberté sous la protection françoise, étoient d'intelligence avec les François, mais leur citadelle étoit au pouvoir des Anglois; Jean Candorier, maire de la Rochelle, entreprit de faire sortir les Anglois de la citadelle; il fit part de son stratagème aux principaux bourgeois: « Nous en viendrons aisément à « notre honneur, leur dit-il, car Philippe Mansel n'est « pas trop malicieux. » Philippe Mansel étoit le commandant de la garnison angloise du château; Candorier

que Darius, avant cette bataille, mandoit à ses généraux de bien fustiger l'enfant insensé de Philippe, et de le lui envoyer en Perse, lié et garrotté.

[a] Froissard.

l'invite à dîner, et lui montre un ordre supposé d'Édouard, qui lui enjoignoit de faire, hors du château, une revue de la garnison et de la bourgeoisie. Mansel ne savoit pas lire, et en examinant les sceaux, il crut les reconnoître. Candorier lui lut la prétendue lettre d'Édouard, Mansel obéit, il fit sortir la garnison, qui, enveloppée à l'instant, se rendit à discrétion. La citadelle fut démolie; le roi se plut à honorer la Rochelle de priviléges encore supérieurs à ceux qu'elle demandoit, il lui assura expressément celui de n'être soumise à aucune imposition sans y avoir consenti. La réduction de la Rochelle entraîna celle du pays d'Aunis, de la Saintonge et du reste du Poitou.

Les deux capitaines les plus propres à consoler l'Angleterre de l'inaction d'Édouard, de la langueur du prince de Galles et de la mort de Chandos, étoient Robert Knolles et le captal de Buch [a]. Nous avons vu Knolles s'enfuir et son armée se dissiper devant du Guesclin. Le captal de Buch, qui avoit déja été pris par du Guesclin à la bataille de Cocherel en servant le roi de Navarre, fut pris encore dans un combat près de Soubise, en servant les Anglois. Cet habile et malheureux capitaine mourut en prison, malgré toutes les offres que put faire Édouard pour sa rançon: Charles V ayant fait inutilement tous ses efforts pour l'attirer à son service, prouva encore mieux, en n'osant le délivrer, combien il estimoit ses talents; mais c'est une tache à la mémoire de ce grand roi; le prince de Galles n'en avoit pas usé ainsi envers du Guesclin.

[a] Du Tillet.

Le captal de Buch avoit été pris par un capitaine qui mérite de trouver ici sa place ; il se nommoit Yvain de Galles ; il descendoit, dit-on, des anciens souverains de cette principauté. Édouard avoit fait trancher la tête à Aimoin, son père, par ce principe également cruel et dangereux qu'on appelle *raison d'État*. Yvain avoit été élevé à la cour de Philippe de Valois en qualité d'enfant d'honneur de sa chambre; il avoit fait ses premières armes sous le roi Jean. C'étoit par sa naissance et par sa destinée un ennemi naturel des Anglois. Après la paix de Brétigny, le duc de Lancastre, qui apparemment ne le connoissoit que pour un soldat de fortune, voulut se l'attacher, et lui confia la garde du château de Beaufort, entre Troyes et Châlons. Lorsque l'Angleterre et la France rentrèrent en guerre, Yvain saisit l'occasion de venger les injures tant anciennes que nouvelles de sa maison [a]; il livra aux François le château de Beaufort, il leur fit agréer ses services, et avec quelques vaisseaux qu'il équipa, il se mit à faire des courses sur les côtes d'Angleterre et dans les îles de la Manche. Charles V l'envoya en Espagne pour solliciter des secours maritimes ; il y rencontra le comte de Pembrock et les autres Anglois pris dans le combat naval livré devant la Rochelle ; on les menoit en triomphe et chargés de fers dans les villes d'Espagne ; *car*, dit Froissard, *autre courtoisie ne savoient les Espagnols faire*. Yvain dit au comte de Pembrock : « Viens-tu rendre « hommage au véritable prince de Galles pour les terres « que tu possédes dans le ressort de ma principauté,

[a] Froissard. Du Tillet. Ferreras. Ayala.

« dont ton beau-frère usurpe le titre ? » Le comte de Pembrock, qui ne le connoissoit pas, le prit pour un fou. Yvain lui expliqua, toujours avec la même arrogance, ses prétentions et ses vues. Cette bravade si mal placée fut encore plus mal soutenue. Un chevalier anglois de la suite du comte de Pembrock, indigné qu'on insultât ainsi au malheur, dit à Yvain : « Eh bien ! « prince de Galles ! jette ton gage de bataille, il sera re- « levé. Tu es prisonnier, dit Yvain, il n'y auroit point « d'honneur à te défier. » Y en avoit-il davantage à l'outrager ?

Aussitôt que Transtamare sut l'arrivée des prisonniers anglois, il s'empressa de réparer par toute sorte d'égards l'indigne traitement qu'ils avoient reçu. La rançon du comte de Pembrock fut agréé, mais il mourut sans l'avoir payée ; il ne fut plus parlé du défi d'Yvain.

Ce dernier avoit réussi dans sa négociation, il avoit amené en France des secours de l'Espagne ; il eut sur les Anglois quelques avantages qu'il couronna par ce combat devant Soubise, où il fit prisonnier le captal de Buch. Yvain de Galles se faisoit appeler le *Poursuivant d'amour*, sans doute parcequ'il étoit associé à quelqu'une de ces confréries galantes, qu'on nommoit alors *Cours d'amour*.

Du Guesclin s'étoit uni avec Olivier Clisson par une autre confraternité, pareillement née de la chevalerie ; il l'avoit fait son *confrère d'armes*, société qui emportoit l'obligation d'une défense mutuelle et le partage des profits qu'on faisoit à la guerre. Clisson avoit pour être ennemi des François un motif semblable à celui qui animoit Yvain de Galles contre les Anglois ; Philippe de

Valois avoit fait mourir son père, comme Édouard avoit fait mourir le père d'Yvain : mais Charles V, réparateur constant des torts de son aïeul et de son père, s'attacha Clisson par des bienfaits, et la confraternité d'armes de Clisson et du connétable fut un lien de plus pour retenir le premier au service de la France. Il se distingua dans cette guerre contre les Anglois; mais souvent où du Guesclin ne mettoit que de la valeur, Clisson mettoit de la férocité. Nous raconterons ce qui se passa au siége de Benon, parceque nous y trouvons de quoi rendre la guerre à jamais exécrable. Lorsque les Rochelois se furent remis sous l'obéissance du roi, David Olegrane, gouverneur de Benon, voulant venger l'Angleterre, eut la barbarie de faire couper le nez et les oreilles à tous les Rochelois qui se trouvoient alors à Benon; Clisson, pour venger la France à son tour, assiége Benon, l'emporte d'assaut, une partie de la garnison est passée au fil de l'épée; tous ceux qui tombèrent vivants entre les mains des François furent pendus. Comment les peuples n'apprennent-ils pas, par tant d'exemples, que l'injustice et la violence ne produisent que de l'injustice et de la violence? Ce ne fut pas tout. Le reste de la garnison se retire dans le château, Clisson en fait le siége, les Anglois se rendent à discrétion. Clisson se place à la porte du château, fait sortir devant lui les Anglois un à un, et, à mesure qu'ils sortent, il leur fend la tête avec sa hache d'armes; il massacra ainsi de sa main les quinze premiers. Un auteur moderne dit froidement que ces meurtres commis de sang-froid furent blâmés; Clisson en eut le nom de *Boucher*, qui n'étoit pas alors une assez forte injure.

Le siége de Thouars acheva la conquête du Poitou ; il fut remarquable par l'usage et par le grand effet de l'artillerie. Du Guesclin, à qui l'art de la guerre doit toute sorte de progrès, avoit fait construire à la Rochelle et à Poitiers de *grands engins*, et fondre des canons beaucoup plus forts que ceux qu'on avoit connus jusque-là. Les assiégés, voyant leurs remparts abattus et l'assaut prêt à être livré, convinrent de se rendre, si, dans un terme préfix, le roi d'Angleterre ou l'un des princes ses fils ne se présentoient avec une armée capable de livrer bataille. En effet, Édouard III, se réveillant au bruit de tant de pertes, voulut aller réparer en personne les mauvais succès de ses généraux ; il avoit juré de ne point retourner en Angleterre qu'*il n'eût reconquis ce qu'on lui avoit enlevé, ou perdu le demourant*. Une tempête se joua de son serment, il ne put jamais aborder en France, et Thouars se rendit au jour marqué. Le prince de Galles, qui avoit passé en Angleterre dans l'espérance que l'air de Londres lui seroit plus favorable, et qui en effet avoit paru se ranimer dans son pays natal, accompagnoit son père dans cette expédition avortée, où ils furent vaincus par les vents. Le combat de Chisay, où du Guesclin triompha des Anglois, nous montre l'acharnement avec lequel les deux nations rivales se combattoient alors ; il fut tel qu'aucun Anglois n'échappa, et que tous furent tués ou faits prisonniers.

Toute la partie septentrionale de l'Aquitaine étant réduite, du Guesclin, pour accélérer les progrès du duc d'Anjou du côté du midi, alla se joindre à lui, et bientôt cette partie eut le sort de l'autre. Gaston, comte

de Foix, le plus impétueux des seigneurs françois, avoit toujours prétendu que son comté de Foix étoit indépendant, comme les couronnes. Ami des lettres, protecteur magnifique des arts, il tenoit à Ortaiz une des cours les plus brillantes et les plus polies de l'Europe. Un bien plus grand avantage encore, c'est qu'il savoit maintenir ses États en paix au milieu de la guerre qui agitoit la France [a]. Heureux si la violence impétueuse de son caractère ne lui eût pas souvent fourni des sujets de repentir et de remords! Ce seigneur, en conséquence de sa prétention, avoit constamment refusé au prince de Galles, depuis le traité de Brétigny, l'hommage que ce prince exigeoit de tous les seigneurs gascons. Le prince de Galles s'étoit toujours promis de le réduire; mais tantôt l'expédition d'Espagne, tantôt la maladie, tantôt quelque autre cause, avoit fait remettre à un autre temps l'exécution de ce projet. Lorsque la guerre se fut rallumée entre la France et l'Angleterre, le comte de Foix se piqua d'observer la neutralité la plus exacte. Long-temps spectateur tranquille des succès de la France, et beaucoup plus François qu'Anglois dans le cœur, il conçut pourtant quelque inquiétude lorsqu'il vit les François poursuivre leur victoire jusqu'aux portes de ses États; il craignit que cette indépendance, qui avoit bravé la puissance angloise, ne fût pas respectée par le vainqueur; il se hâta de le désarmer par un traité. Les François avoient mis le siége devant Lourde, place forte du comté de Bigorre, de laquelle étoit gouverneur pour les Anglois Arnaud de Berne, parent et vassal du

[a] Froissard.

comte de Foix. Un des articles secrets de l'accommodement du comte de Foix avec le duc d'Anjou, fut que le comte engageroit son parent à remettre aux François la forteresse de Lourde. Gaston fit venir Arnaud de Berne à Ortaiz, et lui déclara devant tout le monde (ce qui n'étoit déja pas fort prudent) qu'il falloit qu'il lui livrât la place pour qu'elle fût remise aux François, car je ne prétends pas, ajouta-t-il, me brouiller avec un prince aussi puissant que le duc d'Anjou. L'intention du comte étoit d'un prince sage, son action fut d'un barbare; de Berne le prévit, il connoissoit son parent, il savoit que Gaston n'avoit jamais pu souffrir aucune résistance; il lui dit d'un ton doux et ferme : « Monseigneur, vraiment « je vous dois foi et hommage, car je suis un pauvre « chevalier de votre sang et de votre terre; mais le châ- « tel de Lourde ne vous rendrai-je jà. Vous m'avez « mandé; si pouvez faire de moi ce qu'il vous plaira; je « le tiens du roi d'Angleterre, qui m'y a mis et étably, « et à personne qui soit, je ne le rendrai, fors à lui. » Charles V ou le prince de Galles eût honoré un officier qui lui auroit parlé ainsi. Le comte de Foix tire son poignard, s'élance sur Arnaud, en criant : « Oh! traître, « as-tu dit que non? Par cette tête! tu ne l'as pas dit pour « rien. » On ne peut ou on n'ose l'arrêter, le crime est consommé. Arnaud, percé de cinq coups sans s'être mis en défense, tombe aux pieds de son bourreau, en lui disant, toujours avec la même douceur : « Ah! Monsei- « gneur, vous ne faites pas gentillesse; vous m'avez « mandé, et me occiez. » Gaston eut des remords; qu'importe qu'il en ait eu? Un homme sujet à ces accès de rage en est-il moins une bête féroce? Ce crime fut aussi

infructueux qu'abominable. Arnaud, en sortant de Lourde, avoit pressenti la proposition qu'on alloit lui faire, et par conséquent le danger qu'il alloit courir (nouveau sujet de l'admirer!) [a]; il avoit tiré de Jean de Berne son frère, en lui confiant la garde de la place, une parole d'honneur de ne la remettre que sur un ordre précis du roi d'Angleterre ou du prince de Galles.

Charles V, en détestant l'horrible marque d'attachement que le comte de Foix lui avoit donnée, crut devoir en récompenser le principe. Il offrit à Gaston la jouissance, pendant sa vie, du comté de Bigorre, à la charge de l'hommage; mais ce titre de vassal révoltoit le comte de Foix, il ne voulut recevoir que le château de Mauvoisin, « parceque, dit Froissard, cette place ne relevoit « de personne, fors que de Dieu. »

Un emportement pareil, mais plus excusable par les circonstances, priva le comte de Foix de son propre fils; ce fut l'ouvrage du roi de Navarre, son voisin et son beau-frère. Cet exécrable prince acheva de se perdre dans l'Europe par ce crime, qui surpassoit même tous les siens. Les comtes de Foix et d'Armagnac avoient été long-temps en guerre, car l'abus des guerres particulières duroit encore; saint Louis n'avoit osé l'attaquer qu'avec précaution, et ce fut Charles-le-Sage qui eut la gloire de l'abolir. Le comte de Foix avoit fait prisonnier le comte d'Armagnac, il exigea cinquante mille francs pour sa rançon; le comte d'Armagnac demanda d'être libre sous le cautionnement du roi de Navarre, dont le comte de Foix avoit épousé la sœur. Le comte de Foix

[a] Froissard.

refusa d'abord de recevoir son beau-frère pour caution, *le connoissant*, disoit-il, *trop cauteleux et malicieux*. Il le reçut enfin par égard pour Agnès de Navarre sa femme, et rendit la liberté au comte d'Armagnac. Celui-ci paya fidèlement les cinquante mille francs au roi de Navarre, pour qu'il les remît au comte de Foix, et qu'il se fît donner une décharge du cautionnement. Il eut mieux fait de les payer directement au comte de Foix; le roi de Navarre garda l'argent, on devoit s'y attendre. Agnès sa sœur vint à Pampelune traiter avec lui sur cet article. « Après un pareil procédé de la part de mon « frère, lui dit-elle, je ne pourrai plus retourner à Or- « taiz auprès de mon mari. — Retournez à Ortaiz, lui « répondit Charles, ou restez à Pampelune, vous en êtes « la maîtresse, mais soyez sûre que l'argent ne sortira « point de la Navarre. » Agnès prit le parti de rester à Pampelune. Gaston son fils obtint du comte de Foix la permission d'aller y voir Agnès; le roi de Navarre son oncle lui fit l'accueil le plus tendre. Le jour que le jeune prince partit pour retourner à Ortaiz, Charles le prit en particulier, et après lui avoir témoigné une douleur bien vive de voir son beau-frère et sa sœur séparés l'un de l'autre, il lui remit un paquet : « Voici, lui dit-il, une « poudre dont l'effet infaillible seroit de ranimer toute « la tendresse de votre père pour votre mère; mais le « charme n'agit que quand le remède n'est point aper- « çu, ainsi l'affaire demande le plus profond secret; en « répandant cette poudre avec adresse sur les mets dont « le comte fait usage, il faut bien s'assurer de n'être vu « de personne. » Gaston eut toute la crédulité de la jeunesse, il en eut aussi l'indiscrétion. Le merveilleux de

son rôle l'éblouit, il parla : de retour à Ortaiz, il lui échappa souvent de dire qu'on verroit bientôt les différents de son père et de sa mère terminés par un moyen auquel on ne s'attendoit pas. Le comte de Foix avoit un fils naturel, nommé Yvain, qui étoit élevé avec Gaston; un jour qu'ils jouoient ensemble, Yvain aperçut le paquet que Gaston portoit caché dans sa poitrine, il voulut savoir ce que c'étoit : Gaston en dit trop et trop peu; il eut ensuite l'imprudence de se brouiller avec Yvain, et de lui donner un soufflet dans la chaleur d'une querelle. Yvain, pour se venger, va dire au comte ce qu'il a vu et ce qu'il a deviné; le comte, au moment où Gaston vient s'asseoir à table à côté de lui, saisit le paquet, l'arrache, en fait faire l'essai sur un chien, qui meurt à l'instant. A ce spectacle, le jeune prince, muet et immobile d'horreur, ne peut rien alléguer pour sa défense; le père furieux voit tout d'un coup un complot tramé contre ses jours par sa femme, son beau-frère et son fils, il s'élance sur Gaston pour le tuer; toute la cour se jette entre le père et le fils; Gaston est entraîné hors de la présence de son père et enfermé dans une tour; le comte veut lui faire faire son procès; les juges refusent leur ministère; Gaston se punit lui-même de son erreur, il passe dix jours entiers noyé dans les larmes et sans vouloir prendre aucune nourriture : on en avertit son père, qui auroit dû en être touché, quand il n'auroit pris ces larmes de l'innocence que pour les larmes du repentir; la fureur du comte étoit toujours la même : il entre dans la tour, un couteau à la main, il voit son fils étendu sur un lit, sans mouvement, presque sans vie, succombant à la douleur, à la faim, à la frayeur. Il lui porte son

couteau à la gorge, en lui criant : *Traître, pourquoi ne manges-tu pas?* Le fils expire, soit du coup, soit de foiblesse et du saisissement d'avoir revu son père encore irrité dans un moment si terrible. Tous les historiens conviennent que ce déplorable enfant donnoit les plus grandes espérances, et ce desir de réconcilier ses parents, ce silence d'effroi à la vue d'un crime dont il étoit innocent, ce désespoir, cette rigueur exercée sur lui-même, annoncent une ame sensible et vertueuse. Cette abomination (1) peut être regardée comme le chef-d'œuvre de Charles-le-Mauvais.

Il s'ennuyoit de ne jouer aucun rôle dans la nouvelle querelle des deux nations rivales, et ne pouvoit rester tranquille parmi tant d'occasions d'intriguer. Pendant tout le cours de la guerre, il ne cessa de négocier avec les deux partis, voulant les tromper tous les deux et ne pouvant tromper que lui-même. Le décri où il étoit tombé, une incertitude, une fluctuation perpétuelles le rendoient la dupe de tout. Les François lui prirent Montpellier; pour s'en venger, il traite avec les Anglois, promet de rompre ouvertement avec Charles V, et n'ose s'y résoudre; il négocie, et toujours par la médiation des reines Jeanne et Blanche d'Évreux; on lui rend Montpellier, il retombe dans ses perfidies; on le lui reprend; il promet de venir à Paris satisfaire le roi, et il n'ose y venir; puis il vient le trouver à Vernon, il lui demande pardon, il lui rend hommage-lige pour toutes les terres qu'il possédoit en France; il vient à Paris, et tandis qu'il y est comblé d'honneurs et de bienfaits, il envoie son

(1) Cet évènement arriva au commencement du règne de Charles VI.

secrétaire traiter à Montreuil avec les Anglois. Le roi le savoit bien, mais il lui suffisoit de punir quelquefois ce traître et de le contenir toujours.

Charles-le-Mauvais s'étoit fait le courtier de toutes les intrigues de l'Europe [a]; il étoit sur-tout l'agent des Anglois. Édouard III voulut regagner les seigneurs gascons en leur promettant l'abolition du subside qui les avoit irrités, ce fut le roi de Navarre leur voisin qu'il chargea de cette négociation; elle ne réussit point.

Édouard voulut aussi détacher Transtamare de l'alliance des François, en lui offrant le sacrifice des droits du duc de Lancastre au trône de Castille. Ce fut encore le roi de Navarre qui conduisit cette intrigue; il ne la conduisit pas loin. Transtamare, pour toute réponse, lui reprocha ses crimes et ses perfidies, mais il ne réussit pas mieux à corriger Charles-le-Mauvais, que Charles-le-Mauvais à le pervertir.

Charles-le-Mauvais essaya encore vainement de soulever contre Charles V les princes du sang de la branche d'Alençon, à propos du refus que Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen, avoit fait d'un canonicat de sa cathédrale à un ecclésiastique protégé par le roi, et de la vengeance trop forte que le roi avoit tirée de ce refus, en faisant saisir le temporel du prélat.

Mais le roi de Navarre fit un tort réel à la France, en irritant contre elle le duc de Bretagne, que la reconnoissance entraînoit déja naturellement vers les Anglois. Charles-le-Mauvais commença par rendre le duc de Bretagne et Clisson ennemis irréconciliables. Ce fut

[a] Rymer, Act. publ. t. 3, part. 3.

pour le seul plaisir de nuire qu'il mêla cet incident particulier à la négociation générale. Il étoit allé voir Clisson dans ses terres; il y avoit été reçu comme le beau-frère d'un roi à qui Clisson avoit consacré sa vie. Les fêtes, les plaisirs avoient été prodigués pour l'amuser et le retenir. Clisson l'accompagne ensuite à la cour du duc de Bretagne. Charles-le-Mauvais s'aperçoit que Montfort est amoureux et jaloux de la duchesse sa femme, et que la duchesse a pour Clisson l'estime et les égards dus à la réputation de ce guerrier. Il ne lui en fallut pas davantage. Des calomniés bien préparées, bien présentées, excitent la jalousie du duc, il soupçonne, il croit tout, le roi de Navarre dit qu'il a vu, le duc croit avoir vu lui-même; la mort de Clisson est résolue; trente Anglois qui composoient la garde du duc sont chargés d'assassiner Clisson; il en reçoit l'avis à un bal où étoit le duc; il sort précipitamment, échappe aux assassins, et se retire dans ses terres. Telle fut la source de l'inimitié mortelle qui régna toujours depuis entre le duc de Bretagne et Clisson. Elle rejaillit sur la France; le duc en eut plus d'éloignement pour sa nation et plus de zèle pour les Anglois, parceque Clisson servoit Charles V, et étoit frère-d'armes du connétable.

Les dispositions du duc n'étoient pas celles de ses vassaux, et de même qu'on avoit vu en Flandre le comte attaché aux François par la reconnoissance, avoir à combattre ses sujets que d'autres intérêts unissoient avec l'Angleterre, on vit le duc de Bretagne contrarié sur ses desseins politiques par les seigneurs bretons, qui détestoient le joug anglois, et par le peuple, qui ne pouvoit oublier le mal que les Anglois avoient fait à la Bre-

tagne [a]. Ce peuple, à qui la modération de Charles V avoit procuré une paix si long-temps et si ardemment desirée, frémissoit à la seule idée de la guerre prête à renaître. Les seigneurs bretons ne dissimulèrent point leurs sentiments au duc : « Chier sire, lui dirent-ils, si-« tôt que nous pourrons apercevoir que vous vous fe-« rez partie pour le roi d'Angleterre, nous vous relin-« querons et mettrons hors de Bretagne. L'avis étoit sans détour, c'étoit à lui d'en profiter; il brava la menace, les Bretons lui tinrent parole.

Le duc se déclare, il traite avec le roi d'Angleterre son beau-père, qui, pour l'attacher de plus en plus à ses intérêts, lui donne ou lui rend le comté de Richemont en Angleterre, possédé autrefois par ses ancêtres, et y joint quelques terres situées sur les confins de la Bretagne et du Poitou. En conséquence le duc reçoit garnison angloise dans quelques unes de ses places. Les seigneurs bretons se soulèvent, appellent les François; Charles V avertit le duc de rentrer dans le devoir; peu satisfait de sa réponse, il envoie du Guesclin en Bretagne. La noblesse du pays se joint au connétable; le duc se voit hors d'état de résister; ses amis lui conseillent de détourner l'orage, en feignant de renoncer à l'alliance des Anglois : « Je ne puis être ingrat, répond « Montfort, je ne veux point le paroître. » Un Anglois, nommé Milleborne, lui donna un conseil plus mauvais encore, ce fut d'exiger de force un subside, et de faire pendre ceux qui refuseroient de le payer. Le peuple

[a] Paul Hay du Châtelet, Histoire du connétable du Guesclin. D'Argentré, Histoire de Bretagne.

alors se joignit aux seigneurs contre le duc, qui fut contraint de chercher un asile en Angleterre, tandis que les François, sous la conduite de du Guesclin et de Clisson, auxquels s'étoit joint le duc d'Anjou, *lui prenoient tout plein de places, et lui faisoient tout plein de vilainies* (1). Il est vrai que leurs exploits étoient souvent souillés par la cruauté. A la prise d'Hennebon, la garnison fut passée au fil de l'épée. Le fameux Robert Knolles défendoit avec peine les restes de la Bretagne. Deux capitulations, concernant Brest et Derval, ayant été mal exécutées par les Anglois, le duc d'Anjou menaça Knolles de faire mourir les otages qu'il avoit entre les mains [a], Knolles menaça d'user de réprésailles sur des chevaliers françois. Le duc d'Anjou s'apaisa, et les otages alloient être mis en liberté, lorsque l'impitoyable Clisson, qui avoit juré de ne jamais faire de quartier aux Anglois, vint à son tour menacer le duc d'Anjou de quitter le service, s'il accordoit même la vie aux otages. Le duc d'Anjou, qui avoit du penchant à la cruauté, lui abandonna ces malheureuses victimes. Clisson fit venir le bourreau, et leur fit trancher la tête sous les murs de Derval; aussitôt les François virent sortir d'une fenêtre de la forteresse un échafaud tout dressé, sur lequel on traîna trois chevaliers et un écuyer françois, dont les têtes tombèrent dans les fossés à la vue de ceux qui avoient donné ce barbare exemple. En même temps la garnison de Derval fit une sortie, dans laquelle Clisson fut dangereusement blessé. Le siége de Derval fut levé; par-tout ailleurs les François étoient victorieux.

(1) Termes d'un manifeste publié depuis par le duc de Bretagne.

[a] Froissard.

Édouard voulut encore tenter une descente en France, mais il céda aisément aux remontrances de ses sujets, qui trouvoient cette entreprise trop forte pour son âge. Il se contenta d'envoyer le duc de Lancastre son troisième fils avec le duc de Bretagne à la tête de trente mille hommes [a]. Montfort s'étoit sacrifié pour l'Angleterre, il étoit juste de commencer par le rétablir; mais il étoit dépouillé. La politique vulgaire est peu favorable aux malheureux. Le roi d'Angleterre crut devoir commencer par se rétablir lui-même dans les provinces qu'il avoit perdues en France. Ce fut à Calais, et non en Bretagne, que l'armée angloise débarqua. Le duc de Bretagne pour flatter ses dédaigneux protecteurs, envoya au roi de France un défi bien menaçant, bien insultant; il offensa Charles V, et ne se concilia point la faveur des Anglois; il en fut non seulement négligé, mais même traité avec outrage. Le duc de Lancastre, lâchement jaloux d'un infortuné qu'il auroit dû plaindre et d'un beau frère qu'il auroit dû respecter, lui reprochoit que c'étoit pour lui que la guerre se faisoit; si elle se fût faite pour lui, elle se seroit faite en Bretagne; c'étoit bien plutôt le duc de Bretagne qui la faisoit pour les Anglois.

Ce prince n'avoit ni argent ni moyen de s'en procurer; le duc de Lancastre, qui le savoit bien, exigeoit qu'il payât la moitié des dépenses de la guerre, et sous prétexte qu'il ne les payoit pas, Lancastre refusa de partager avec lui le commandement; il réduisit toute l'autorité du duc de Bretagne à commander une troupe d'environ soixante Bretons qui l'avoient accompagné

[a] Froissard.

dans sa fuite en Angleterre. Le duc de Lancastre, aussi dépourvu de talents et de lumières que de vertus, traîne du nord au midi de la France une armée qui est toujours battue dans toutes les escarmouches ; lorsqu'il arriva en Guyenne, les trente mille hommes étoient réduits à six mille. Il se hâta de repasser en Angleterre, où il fut très mal accueilli par le roi son père, et sur-tout par le prince de Galles, dont il étoit en tout l'opposé, ainsi que du dernier duc de Lancastre son beau-père.

Le duc de Bretagne passa aussi en Angleterre pour demander justice à Édouard ; il l'obtint en partie. Il reparut en Bretagne avec une armée fournie et payée par Édouard, et dans laquelle le quatrième fils de ce monarque, le comte de Cambridge, servoit comme volontaire. Montfort reprit plusieurs places et se vit au moment d'avoir entre ses mains son ennemi Clisson, pour qui sa haine étoit devenue fureur. Il le tenoit assiégé dans Quimperlay. Impatient de saisir sa proie, il couroit à l'assaut, il préparoit à Clisson la mort la plus cruelle, et les Anglois, que Clisson avoit juré de n'épargner jamais, secondoient l'ardeur du duc. Clisson ne pouvoit plus ni résister, ni échapper, lorsqu'une trêve conclue entre Édouard et Charles V, et dans laquelle la Bretagne étoit expressément comprise, fit tomber les armes des mains de l'implacable Montfort [a]. Cette trêve, renouvelée de terme en terme, dura tout le reste du règne d'Édouard.

Quel étoit alors l'état des affaires? De toutes les possessions que les Anglois avoient eues en France, il ne

[a] D'Argentré, Histoire de Bretagne.

leur restoit plus, du côté du Nord, que Calais; du côté du midi, que Bordeaux et Bayonne; et le duc de Bretagne, pour avoir embrassé leur querelle, étoit dépouillé de la plus grande partie de son duché. Ainsi cette guerre, dont les principales époques, Crécy, Poitiers, Brétigny, etc. semblent si désastreuses pour la France, si glorieuses pour l'Augleterre, si brillantes pour les deux Édouard, quel en fut le fruit pour l'ambitieux qui l'avoit entreprise? la perte de la Guyenne, qu'il avoit possédée tranquillement sous le vasselage de la France, avant qu'il commencât cette guerre. Lorsque Édouard ayant réclamé le trône de la France, eut été rejeté par un jugement solennel des pairs et par le vœu unanime de la nation, quel motif put lui faire prendre les armes? ce fut ou le desir de la vengeance, ou l'espérance de la conquête. Dans le premier cas, il aura dit : « Je ravagerai le royaume que je n'ai pu obtenir, je troublerai « du moins la possession de mon rival; je ferai couler le « sang de ses sujets et celui des miens. » Sentiment affreux. Dans le second cas, il aura dit : « Je conquérerai la France, et j'y affermirai tellement mon empire, « qu'elle ne pourra être enlevée ni à moi ni à ma postérité. » Chimère impossible, et qui devoit lui paraître telle, pour peu qu'il réfléchît sur la nature des obstacles, sur le jeu de la politique, sur le mélange et la combinaison des intérêts de l'Europe. Ainsi, dans le premier cas, il n'a été qu'un méchant; dans le second, qu'un visionnaire; dans tous les cas, il a été puni. Voilà le résultat de ses exploits et de sa gloire.

Mais quelle est la supériorité d'un roi sage sur un roi guerrier, même pour la guerre! avant de l'entre-

prendre, Charles V a mis de son côté, non seulement les apparences de la justice, mais la réalité; il a exécuté ce traité de Brétigny dont il rougissoit, et que son rival n'exécutoit point; ses plaintes sur cette infidélité ont eu assez d'éclat pour constater ses droits, et n'ont pas eu assez d'amertume pour irriter l'ennemi. L'Anglois n'a su que vaincre, Charles sait attendre. Une administration douce et juste lui concilie l'amour et la confiance de ses peuples, et augmente les regrets des provinces cédées à l'Angleterre; il laisse le prince de Galles s'engager et s'épuiser dans des expéditions étrangères, ternir sa gloire par d'indignes alliances; il ne protége que des amis vertueux et malheureux; il exerce, il rend utiles au dehors des guerriers incommodes et funestes au dedans; tandis que le joug des impôts s'appésantit sur l'Aquitaine, il diminue tous les jours en France; les provinces du midi lèvent les yeux, tendent les mains vers leur vengeur et leur ami. Charles n'a point excité ces troubles, il ne les a point fomentés; nulle fraude politique, nulle intelligence perfide n'a fait jouer ces ressorts; Charles dédaigne ou déteste toutes ces routines de l'art de nuire; la justice est au premier rang dans son ame : mais lorsque ses anciens sujets, ses arrière-vassaux (qui n'ont point cessé de l'être, puisque la condition qui pouvoit seule lui enlever sa suzeraineté n'a point été remplie), lorsque ses enfants réclament cette même justice, elle s'arme en leur faveur. Charles est toujours le défenseur de la foiblesse qu'on opprime. C'est sous ce noble personnage qu'il s'annonce à l'Europe, c'est sous de telles auspices qu'il entreprend la restauration de la France. Il commence par

remplir avec scrupule toutes les formalités du droit des gens; si c'est une minutie, elle est d'un esprit droit et d'un cœur ami de la règle; c'est au talent à faire le reste. Charles dirige du fond de son cabinet une guerre savante, systématique, où rien n'est abandonné au hasard ni même à la valeur, où la prudence, qui a tout prévu et tout préparé, déconcerte l'impétueuse chevalerie et l'héroïsme indiscipliné. On voit des opérations au lieu d'exploits, des plans de campagne au lieu de batailles, des généraux au lieu de chevaliers, des succès au lieu de triomphes; les Édouards ont ébloui l'Europe, Charles l'étonne et la conduit; la révolution qu'il opère sans éclat sera durable.

Les deux Édouards, que Charles avoit encore eu la sagesse de n'attaquer que dans leur déclin, portèrent au tombeau le sentiment douloureux de tant de pertes et de la supériorité de leur rival. Leur décadence fut longue et sensible; ils en dévorèrent long-temps les dégoûts; les chagrins domestiques se joignirent aux chagrins politiques pour accabler Édouard III. La mort de Philippine de Hainaut sa femme, qui précéda de quelques années celle du prince de Galles, fut pour Édouard et l'événement le plus douloureux et une source d'avilissement [a]; des foiblesses tardives vinrent déshonorer la vieillesse de ce grand roi, et souiller ses cheveux blancs. Malgré quelques infidélités, il avoit toujours eu pour son illustre et vertueuse femme, sa sœur d'armes, sa compagne de gloire, une inclination dominante. Le vide qu'elle laissa dans son cœur fut

[a] Walsing, p. 189. Rapin Thoiras. Ferreras. Rymer, t. 3, p. 13.

rempli par Alix Pierce ou Perrers, une des femmes de la feue reine. L'absolu Édouard, qui n'avoit été gouverné ni par la courageuse Philippine, ni par la sage Salisbury, le fut par l'intrigante Alix. L'Angleterre en rougit pour son héros; elle le jugea honteusement déchu de sa grandeur et de sa sagesse, quand elle le vit proclamer Alix *Dame du Soleil*, et célébrer par des fêtes cette cérémonie bizarre, tandis qu'il manquoit d'argent pour défendre ses provinces; mais elle le jugea retombé dans toute l'imbécillité de l'enfance, lorsqu'elle le vit souffrir que cette femme présidât en personne aux tribunaux de justice, et osât exercer des fonctions d'administration publique. Édouard avoit cessé d'être heureux; le peuple n'étant plus enivré de victoires, sentit qu'il étoit accablé d'impôts; le parlement, si soumis dans le temps des prospérités et de la gloire d'Édouard, essaya de résister, se permit des pétitions plus hardies, refusa des subsides ou fit ses conditions, poursuivit des ministres, et alla même jusqu'à forcer Édouard de renvoyer Alix. Mais bientôt un sentiment profond d'accablement et de douleur réunit le monarque et les sujets; le prince de Galles mourut.

Ce fut alors que la nation se jugea vaincue par sa rivale. Le roi alloit suivre son fils au tombeau, un enfant alloit leur succéder; on craignoit même qu'il ne leur succédât pas sans obstacle; on craignoit pour lui l'ambition de ses oncles, sur-tout celle du duc de Lancastre. Édouard avoit toujours eu quelque prédilection pour ce prince, de tous ses fils le moins semblable à lui et au prince de Galles; le duc de Lancastre s'étoit encore appuyé de la faveur d'Alix, qui avoit repris tout son

empire ; les intrigues du duc de Lancastre avoient répandu quelques nuages sur la légitimité du jeune Richard, fils du prince de Galles. On publioit qu'il étoit fils d'un chanoine de Bordeaux ; on observoit que le palais de sa mère étoit toujours rempli *de clercs et de chanoines moult jeunes et beaux ;* et sur ce fondement, on diffamoit la respectable fille du malheureux comte de Kent. On prétendoit même attaquer son mariage avec le prince de Galles ; on disoit que le comte de Salisbury, son premier mari, qui s'étoit séparé d'elle sans que son mariage eût été cassé, vivoit encore lorsqu'elle avoit épousé le prince de Galles. Édouard III fit cesser à ce sujet toute équivoque et toute incertitude, en déclarant Richard son héritier, en le proclamant prince de Galles, en lui conférant tous les honneurs, et l'investissant de toutes les terres du prince Noir son père ; mais Lancastre fut nommé régent. Il gouverna dès-lors sous Édouard, ou plutôt sous Alix, et surprit même la confiance de la princesse de Galles, qu'il avoit voulu diffamer pour exclure son fils. Le gouvernement du duc de Lancastre fut odieux comme sa personne ; il ne respectoit ni lois ni privilèges, il violoit toutes les franchises de la grande charte. Le peuple de Londres se souleva, prit les armes, alla piller le palais du régent ; on suspendit publiquement ses armoiries renversées, comme celles des traîtres ; l'émeute ne put être apaisée que par l'entremise de la princesse de Galles, qui daigna s'intéresser pour son ennemi. Ce fut au milieu de ces mouvements qu'Édouard III mourut, abandonné de tout le monde, excepté d'Alix, qui ne resta que pour le voler pendant son agonie. Ses enfants, ses domestiques

avoient été écartés par les soins de cette femme. Quand Alix fut sortie, un aumônier s'approcha du lit du mourant, et voyant qu'il respiroit encore et qu'il donnoit des marques de connoissance, l'entretint du seul Être qui n'abandonne jamais les malheureux.

Édouard dans ses derniers moments ne montra point de remords sur tout le mal qu'il avoit si gratuitement fait à la France. Les rois ne savoient point alors qu'une guerre injuste est un crime.

Pour juger équitablement Édouard III et le prince de Galles, il faut retrancher de leur vie ces dernières années où l'affoiblissement de l'un et la langueur de l'autre les rendoient si différents d'eux-mêmes. En considérant Édouard III dant l'éclat de la jeunesse et dans la force de l'âge mûr, nous trouverons des qualités imposantes, des talents éblouissants; la valeur d'un soldat, la générosité d'un chevalier, la conduite d'un capitaine, la majesté d'un roi, l'affabilité d'un homme aimable; en tout, un grand prince, plutôt qu'un bon roi, et un règne illustre, plutôt qu'un règne heureux.

La durée d'un règne en augmente toujours l'éclat; Édouard III occupa cinquante ans le trône. C'est celui de tous leurs rois que les Anglois citent avec le plus de complaisance peut-être parcequ'il a vaincu les François: c'est celui qu'ils croient opposer avec le plus de succès à nos plus grands monarques; qu'ils l'opposent à nos rois guerriers, à Philippe de Valois, à Jean, il leur fut supérieur sans doute; mais peut-on comparer le gouvernement militaire d'Édouard avec le gouvernement paternel de Charles V?

Édouard confirma plus de vingt fois la grande charte,

ce qui prouve qu'il l'avoit souvent violée; on a voulu citer ces confirmations fréquentes comme une preuve de son respect pour les libertés nationales; c'est un contre-sens que M. Hume a très bien relevé. En effet, on ne confirme guère une loi subsistante, à moins qu'elle n'ait reçu quelque atteinte. Ces confirmations, accordées aux instances du parlement, étoient, de la part du prince, l'aveu d'une infraction; de la part du parlement, une protestation contre cette infraction, et une précaution pour l'avenir.

C'est Édouard qui a bâti le château de Windsor; il le bâtit, pour ainsi dire, par corvées, c'est-à-dire par contributions forcées [a]; il obligea les différentes provinces de lui fournir un certain nombre d'ouvriers, comme elles fournissent des soldats quand on lève une armée. Ce n'étoit point là certainement l'esprit de la grande charte.

Édouard fit plusieurs réglements populaires, parceque le besoin qu'il avoit d'argent pour ses expéditions militaires le mettoit dans la dépendance de son peuple avant que ses victoires eussent mis son peuple, comme ses ennemis, à ses pieds, et il viola les lois, parceque sa gloire et sa puissance le mirent en état de les violer impunément. Jamais roi conquérant ne respectera les lois; deux raisons l'en dispensent. Il est puissant et il est injuste. Il se servira de l'argent de ses sujets pour augmenter ses troupes, et de ses troupes pour obtenir de l'argent; il tendra sans cesse l'un par l'autre ces deux grands ressorts de la tyrannie; c'est ce qui doit

[a] Ashmole, Histoire de la Jarretière.

rendre tout conquérant plus odieux encore à ses peuples qu'à ses ennemis, et c'est ce qui démontre de plus en plus l'extravagance des haines nationales et l'absurdité de la guerre. Les conquérants ont intérêt d'inspirer et de nourrir ces fureurs, qui peuvent accroître leur puissance et au-dehors et au-dedans; ils savent que les peuples, en haïssant leurs voisins, en desirant la guerre, vont se forger des fers de leurs propres mains. L'intérêt de tout peuple qui a une liberté à conserver est d'ôter tout prétexte à l'augmentation des troupes, par qui toute liberté périt nécessairement; il faut donc vivre en paix avec tout le monde, et fuir la guerre comme la source de tout esclavage. Quand même la constitution mettroit les troupes dans la dépendance du peuple, elles n'y resteroient pas. Les soldats ne connoissent que leurs chefs; les troupes sont toujours au conquérant qui les emploie. Les grandes compagnies en étoient alors un exemple sensible; elles n'obéissoient, soit en paix, soit en guerre, qu'à l'aventurier heureux ou habile qui s'étoit mis à leur tête.

Une autre source d'esclavage qui vient de la guerre, c'est la condescendance naturelle de la nation pour un conquérant heureux; elle obéit, et croit être libre, parcequ'elle est esclave volontaire; elle s'épuise sans se plaindre, parcequ'elle croit partager la gloire du souverain; mais, au premier revers, l'illusion cesse et le joug est resté. C'est précisément ce qui arriva aux Anglois sous Édouard III. La nation, d'abord indifférente sur les prétentions ambitieuses de ce prince, s'échauffa par ses victoires, et se chargea de subsides volontaires qu'Édouard surchargea de cent subsides forcés, sur

d'étouffer les murmures par une confirmation vague de la grande charte, ou en tout cas par des succès; quand ces succès se démentirent, la nation, effrayée de son état, voulut réclamer ses droits, il n'étoit plus temps, il ne resta que le nom de la grande charte; mais il resta; et quand les remontrances continuelles des communes n'auroient servi qu'à empêcher les exemples d'infraction de tourner en règle, et les actes de pouvoir arbitraire de passer par laps de temps dans la constitution, pourroit-on les regarder comme inutiles?

Charles V avoit saisi une importante vérité, c'est qu'un État ne prospère qu'autant que le prince (1) et le peuple ont confiance l'un dans l'autre. Si l'autorité et la liberté disputent sur leurs bornes respectives, tout est perdu, et quiconque élève ces dangereuses questions est ennemi de l'État [a]. Charles V, comme saint Louis, consultoit son peuple sur toutes ses entreprises.

Édouard eut aussi cette politique, mais il y fut moins fidèle : ce n'étoit que politique chez lui, c'étoit principe et sentiment à-la-fois dans Charles V.

Quand, par indulgence pour les préjugés du temps, nous passerions à Édouard l'injustice ordinaire des conquérants envers leurs peuples et envers leurs voisins; quand nous pardonnerions à sa politique d'avoir été funeste, nous lui reprocherions encore d'avoir été peu éclairée. Puisqu'il vouloit conquérir, c'étoit contre l'Écosse qu'il devoit tourner tant d'efforts vainement con-

(1) *Nullum esse imperium tutum, nisi benevolentiâ munitum.* « Nul empire n'est sûr, s'il n'a l'amour pour défense. » Corn. Nep. in Dione, cap. 5.

[a] Pasquier.

sumés dans ses expéditions contre la France; la conquête de l'Écosse étoit l'objet naturel de l'ambition des rois d'Angleterre, elle étoit du moins possible; mais peut-être l'attrait de l'impossible et du merveilleux est-il plus propre à euflammer une imagination ambitieuse.

La conduite des rois à l'égard du saint-siége et du clergé, article toujours délicat, l'étoit encore plus alors par les conjonctures. Édouard fut toujours l'ennemi des papes, ils vivoient dans les États de son ennemi. Le tribut auquel Jean-sans-Terre avoit assujetti son royaume envers le saint-siége avoit été payé pendant la minorité d'Édouard III. Cet enfant, devenu un roi, le fit cesser [a]. En 1367, le pape Urbain V en demanda le paiement, et menaça Édouard de le citer à son tribunal; Édouard se contenta de renvoyer cette affaire au parlement, sûr de le mettre dans ses intérêts par cette démarche. Le parlement décida que Jean-sans-Terre avoit pu être vil, mais qu'il n'avoit pu avilir sa couronne. La nation jura de défendre son roi contre les usurpations romaines; on défendit de porter aucune cause à Rome ou bien à Avignon, on abolit les réservations et expectatives.

Stafford, archevêque de Cantorbéry, qu'Édouard vouloit faire rechercher pour quelque infidélité réelle ou prétendue dans l'administration des finances, lui opposa l'indépendance du clergé; il parut quelque temps prêt à devenir un nouveau Becket pour ce nouvel Henri II. Édouard n'étoit pas encore alors le vainqueur de Crécy et de Poitiers; mais c'étoit Édouard, et ces légers

[a] Rymer, t. 4, p. 434.

nuages, qui, sous un roi plus foible ou sous un primat plus inflexible, auroient pu exciter un grand orage, se dissipèrent d'eux-mêmes.

De tous les règlements que la politique ou la bonté d'Édouard crut devoir accorder aux remontrances de sa nation, le plus important pour l'humanité fut celui qui restreignoit le crime de haute trahison à un petit nombre de cas nettement spécifiés. Les tyrans cherchent à augmenter le nombre des coupables, les bons rois à le diminuer. On donna le nom de *parlement béni* à l'assemblée où cette loi fut portée. En général les peines, et sur-tout les peines capitales, ne sauroient être trop restreintes, les cas n'en peuvent être trop précisément exprimés; toute interprétation, toute extension d'un cas à un autre, doit être défendue; la loi doit, avant tout, être parfaitement connue; toute loi pénale qui a cessé d'être présente à l'esprit de tous les citoyens, doit être censée abolie.

Ce fut Édouard qui établit en Angleterre les manufactures d'étoffes de laines, et qui, par-là, tira l'Angleterre de la dépendance de la Flandre, où jusques alors les laines angloises avoient été travaillées. Ce changement est une époque dans la rivalité de la France et de l'Angleterre. Privée de cette branche de commerce, la Flandre dut en garder du ressentiment contre l'Angleterre, et en être plus favorablement disposée pour la France. Vers le même temps, la Flandre devint en quelque sorte françoise par le mariage de l'héritière de ce pays avec le duc de Bourgogne. Édouard n'avoit pu obtenir cette héritière pour un de ses fils; il regardoit donc la Flandre comme une alliée infidèle, qui le quittoit pour

son rival, et il s'applaudit de la priver d'une branche de commerce, dont en même temps il enrichissoit son pays.

Édouard crut ôter à la France un reste de supériorité sur l'Angleterre, en abolissant au barreau et dans les actes publics l'usage de la langue françoise, que Guillaume-le-Conquérant y avoit introduit. Guillaume, né françois, avoit prétendu donner sa langue à la nation vaincue, et abolir la langue saxonne; il n'avoit pu parvenir qu'à former une langue mixte, où le saxon a toujours prévalu. Édouard, en levant le dernier obstacle qui empêchoit les Anglois de cultiver leur langue naturelle et de s'y livrer sans partage, prépara la perfection de cette langue et la naissance de la littérature angloise, mais aussi, en rompant le dernier lien qui pouvoit rapprocher la France et l'Angleterre, en affoiblissant le souvenir de l'origine commune, il fortifia les haines nationales et perpétua la rivalité. Si, selon l'intention de Guillaume-le-Conquérant, le françois étoit devenu la langue de l'Angleterre, les modifications que le caractère national y auroit apportées de part et d'autre, l'emploi divers qu'auroient fait du même instrument deux nations rivales, ennemies, et d'une constitution si différente, auroient pu devenir pour les philosophes un sujet d'attention.

Quoique l'Angleterre eût de moins que la France le fléau des Grandes-Compagnies, la police des grands chemins n'y étoit pas mieux observée; on en peut juger par l'aventure du roi de Cypre, volé et dépouillé sur un grand chemin, avec toute sa suite, en visitant l'An-

gleterre [a]. Les barons, pour ne pas perdre des vassaux dont apparemment ils tiroient parti, le roi, pour exercer la prérogative royale de faire grace, assuroient l'impunité aux voleurs. Les communes se plaignirent souvent de cet abus; mais, dit à ce sujet un auteur philosophe, il parut toujours plus important de satisfaire un grand seigneur, que de protéger le peuple.

Malgré ces défauts qui restoient encore dans l'administration, jamais l'intérieur de l'Angleterre n'avoit été plus tranquille, les grands plus soumis, le peuple plus docile ni à beaucoup d'égards plus ménagé. Édouard voyoit tout par ses yeux, il avoit des intentions droites, des lumières, peu de passions; sans la guerre, il n'eût point foulé ses sujets, et l'ambition seule l'empêcha d'être un bon roi.

Des trois rois de France dont il fut tour-à-tour le rival, il effaça les deux premiers et ne céda qu'à Charles V; mais il paroît qu'il ne regarda comme son rival personnel que Philippe de Valois, parceque c'étoit contre lui personnellement qu'il avoit perdu son procès au jugement de la nation françoise. Il fit moins d'efforts contre le roi Jean, et sembla laisser au prince de Galles son fils le soin de combattre ce nouveau rival; la jalousie que Jean avoit conçue contre Édouard flattoit celui-ci et ne l'irritoit point. Charles V força Édouard III et le prince de Galles à l'honorer à leur tour du même sentiment.

Nous avons loué le roi Jean de n'avoir point été jaloux de son fils; le même éloge est dû à Édouard; nous le

[a] Walsing, p. 179.

voyons toujours flatté, jamais alarmé de la gloire du prince de Galles : « Je veux que la journée soit sienne [a], » disoit-il à la bataille de Crécy ; la confiance avec laquelle il lui conféra cette espèce de vice-royauté de l'Aquitaine n'est certainement pas d'un père et d'un roi ombrageux. Ajoutons que la gloire d'Édouard III et celle du prince de Galles étoient du même genre, au lieu que celle du roi Jean et celle de Charles V étoient d'un genre différent ; que par conséquent Édouard étoit rival de son fils, plus que le roi Jean ne l'étoit du sien.

Édouard et Jean eurent l'un et l'autre un fils plus grand qu'eux, mais Édouard a sur Jean l'avantage d'avoir formé le sien ; aussi le prince de Galles paroît-il n'être, pour ainsi dire, qu'Édouard perfectionné : mais Charles V est un prince tout différent de son père, et formé sur de tout autres principes.

Un auteur anglois moderne [b] nous paroît avoir trop restreint l'éloge du prince Noir. Il semble lui contester les talents d'un général, quoiqu'il avoue que ce prince n'a jamais livré de bataille qu'il n'ait gagnée, ni formé d'entreprise qui n'ait réussi ; que les soldats l'adoroient, et se croyoient invincibles sous sa conduite. Cet aveu s'accorde bien mal avec un jugement si sévère. S'il a voulu dire que le prince de Galles n'apporta aucun changement considérable dans l'art de la guerre, et qu'il fit seulement avec plus d'éclat l'espèce de guerre que l'on connoissoit de son temps, au lieu que du Guesclin, aidé des principes de Charles V, paroît avoir employé une méthode nouvelle, moins brillante, mais plus

[a] Froissard, l. 1, ch. 130. [b] M. Smollett.

savante et plus sûre, nous sommes entièrement de son avis : mais, quelques fautes que le prince de Galles ait pu faire, comment refuser le titre de général au vainqueur de du Guesclin? Le refuse-t-on au grand Condé, au maréchal de Luxembourg, distingués, comme le prince de Galles, par le génie des batailles?

Quant aux vertus du prince de Galles, M. Smollett, malgré le témoignage constant de l'histoire, élève quelques doutes sur la clémence et l'humanité de ce prince; il demande qu'on lui en cite des traits marqués. On pourroit lui citer les procédés de ce vainqueur à l'égard du roi Jean après la bataille de Poitiers, et à l'égard des prisonniers françois et castillans après la bataille de Navarrette. Mais d'ailleurs pourquoi chercher à douter de la vertu, quand elle est si bien attestée? L'exercice habituel de la bienfaisance, qui paroît avoir rempli la vie de ce prince, n'est-il pas bien supérieur à deux ou trois traits éclatants, qui souvent ne prouvent rien pour le fond du caractère? Le prince Noir étoit né, dit M. Hume, pour illustrer le siècle le plus brillant, et les vices de son siècle ne l'atteignirent point.

Le captal de Buch, toujours prisonnier en France, y mourut de faim et de douleur, n'ayant plus voulu prendre aucune nourriture depuis qu'il eut appris la mort du prince de Galles son ami; triste hommage, qui ne peut être rendu qu'à la bonté, et qu'ont reçu parmi nous Charles VIII et Henri IV.

On reproche au prince de Galles des dévastations : c'étoit la faute de la guerre et du temps. On lui reproche le sac de Limoges et le soulèvement des seigneurs gascons, causé par des impôts : mais alors le prince de

Digitized by Google

Galles n'étoit plus lui-même. On lui reproche le secours donné à Pierre-le-Cruel : mais, il faut être juste, la révolution de Castille avoit deux faces; les François ne voyoient que les crimes de don Pédre, le prince de Galles ne vit que ses droits et ses malheurs. Le trône étoit à don Pédre, le prince de Galles avoit pour le moins autant de droit de l'y faire remonter, que du Guesclin celui de l'en faire descendre. Les intentions du prince de Galles étoient pures; il vengeoit la querelle des rois, et il espéroit que don Pédre, corrigé par le malheur, respecteroit l'humanité.

Le prince de Galles peut être considéré sous deux aspects : comme guerrier et comme prince. Comme guerrier, c'est du Guesclin qui est son rival; il vainquit ce rival, mais du Guesclin finit par lui enlever l'Aquitaine. Comme prince, c'est Charles V qu'on peut opposer au prince de Galles. Si l'Anglois eut sur Charles V l'avantage d'être un héros, ne pourroit-on pas dire que Charles eut sur lui l'avantage d'avoir dédaigné de l'être? Les vertus du prince de Galles furent d'un héros, comme ses talents; et les talents et les vertus de Charles V furent d'un sage. La sensibilité du prince de Galles, en le rendant plus aimable, plus généreux, plus intéressant, plus compatissant, lui donnoit aussi plus de disposition à la colère, à la violence, à la prévention, à la présomption; Charles ne perdit presque jamais ni l'équilibre dans les tempêtes, ni la patience dans les maux, ni la prudence dans la prospérité, ni le calme d'une raison supérieure dans les affaires. D'après cette différence de caractères, il dut y avoir plus d'inégalités, plus de vicissitudes dans la fortune et dans l'administration du prince de Galles, que dans celles de Charles V.

Ce grand roi honora la mémoire de ses illustres rivaux. Les grandes ames s'estiment et sont toutes amies, malgré la rivalité politique et l'opposition des intérêts. Édouard et Charles V firent l'un de l'autre l'éloge qui les caractérise véritablement. Édouard disoit de Charles : « Il n'y eut oncques roi qui moins se armât, et si n'y eut « oncques roi qui tant me donnât à faire [a]. » L'éloge d'Édouard pourroit être borné à ce peu de mots, que dit de lui Charles V : « Que bien noblement et bien vail- « lamment il avoit régné, et que bien devoit être de lui « nouvelle et mémoire au nombre des preux. »

On ne s'étonnera pas que nous préférions l'éloge qu'avoit mérité Charles V. Du Tillet dit aussi de ce prince, « que jamais il ne vêtit armure ni autre habillement de « guerre [b] » ; et, ce qui est remarquable, il dit cela pour le louer : digne d'éloge lui-même pour avoir senti que c'étoit là un éloge (1).

Ce fut Richard, fils unique du prince de Galles, qui succéda au trône d'Édouard III, son aïeul. Édouard eut d'autres fils, qu'il faut rappeler ici pour la suite,

[a] Froissard. Walsing. Rapin Thoiras.

[b] J. du Tillet, évêque de Meaux, Chronique abrégée des rois de France.

(1) Lorsque Eutrope observe que Numa Pompilius ne fit point la guerre, c'est un aveu qu'il fait, non un éloge qu'il donne. Il semble demander grace pour Numa, *qui bellum nullum* QUIDEM *gessit*; il croit avancer un paradoxe, en ajoutant que ce roi pacifique ne fut pas moins utile à Rome que le belliqueux Romulus, *sed non minùs Civitati quàm Romulus, profuit.* Nous ne connoissons pas de plus bel éloge pour un prince qui a régné quarante-trois ans, que ces trois mots : *bellum nullum gessit.* Ce règne pacifique fut un phénomène passager. A Numa succède Tullus Hostilius : *hic bella reparavit.*

savoir : le duc de Clarence, le duc de Lancastre, le comte de Cambridge, qui fut depuis duc d'Yorck, et le duc de Glocestre. Le duc de Clarence étoit mort avant son père, ne laissant d'Élisabeth de Burgh, sa femme, qu'une fille, mariée à Edmond Mortemer, comte de La Marche. Le duc de Clarence étoit, de tous les fils puînés d'Édouard III, le plus digne d'un tel père et d'un frère tel que le prince Noir.

Édouard III laissa aussi des filles : Isabelle, mariée à Enguerrand de Coucy ; Marie, au duc de Bretagne ; Marguerite, au comte de Pembrock Jean Hastings. Enguerrand de Coucy, mari de l'aînée, étoit comte de Soissons en France et de Bedfort en Angleterre. Né sujet et vassal du roi de France, devenu gendre et vassal du roi d'Angleterre, il voulut ne manquer à aucun de ses devoirs, et n'être l'ennemi d'aucun de ces deux princes ; il prit le parti de s'absenter et d'aller faire la guerre en Italie. Il servit long-temps le pape contre les Viscontis ; lorsque la trève fut conclue entre la France et l'Angleterre, il revint en France, et rendit bientôt après à Charles V le même service que du Guesclin lui avoit rendu autrefois par l'expédition de Castille [a]. Le duc d'Autriche venoit de mourir ; Coucy en étoit le neveu par sa mère et l'héritier ; il alla réclamer cette succession, il conduisit en Allemagne ce qui restoit des grandes-compagnies anciennes, et ce qui s'en étoit formé de nouvelles pendant la dernière guerre. N'ayant point réussi dans l'expédition d'Autriche, Coucy ramena en France ces compagnies, lorsque sous le règne sui-

[a] Froissard.

vant, la trève avec l'Angleterre, expirée, et la guerre renouvelée, rendirent leurs services utiles. Alors il rompit hautement avec l'Angleterre, permit à sa femme d'y retourner, et renvoya au nouveau roi l'ordre de la Jarretière, en lui déclarant que ses derniers services seroient pour le roi et pour le pays qui avoient eu ses premiers serments.

CHAPITRE VI.

Richard II en Angleterre, et encore Charles V en France.

(Depuis l'an 1377 jusqu'à l'an 1380.)

Un enfant de dix ans étoit chargé de balancer la puissance et la sagesse, sous lesquelles la fortune d'Édouard III et le génie du prince de Galles venoient de succomber. Des oncles ambitieux et mal intentionnés ne pouvoient qu'égarer son inexpérience et sa foiblesse. Tel étoit alors le sort de l'Angleterre, mais aussi tel alloit être bientôt celui de la France. Charles V l'avoit prévu; le sage aperçoit de loin sa décadence, et Charles sentoit, dit-on, les atteintes d'un poison lent que le roi de Navarre lui avoit donné autrefois. Il voyoit son fils à-peu-près à l'âge de Richard; il connoissoit bien ses frères, il les craignoit pour ce fils et pour son peuple.

De là cette fameuse ordonnance de 1374, qui fixe la majorité des rois à leur quatorziéme année. Charles, dans le préambule de cette loi, dit que la providence répand des lumières prématurées dans l'ame de ceux qu'elle destine à gouverner les autres hommes ; qu'instruits avec plus de soin que leurs sujets et par des personnages choisis, leur esprit doit faire des progrès plus rapides, etc. Charles V sentoit bien la foiblesse de ces raisons ; on voit qu'il auroit voulu hâter les années de son fils ; on voit qu'il eût voulu transmettre à tous ses successeurs la sagesse qui avoit distingué son enfance. Il avançoit pour eux l'âge de l'autorité ; ne pouvant forcer la nature, il l'invitoit à s'élever dans les rois au-dessus d'elle-même. Mais combien cette prudence fut démentie par le sort ! Charles vouloit que son fils fût le premier de nos rois, majeur avant quatorze ans ; le ciel condamna ce fils à une minorité éternelle.

Malgré le désir qu'avoient Édouard III et Charles V de laisser à leurs successeurs un royaume paisible, ils n'avoient pu convenir des conditions de la paix, et les hostilités n'étoient que suspendues. Charles sentoit ses avantages, Édouard vouloit se dissimuler ses pertes. Charles montra sa supériorité dès les premières conférences, en exigeant que le duc de Lancastre, l'un des plénipotentiaires, quittât le titre de roi de Castille et de Léon, auquel il avoit certainement plus de droit que le roi d'Angleterre n'en avoit au titre de roi de France. Charles crut devoir cet égard à son fidèle allié, Henri de Transtamare. Henri envoya des plénipotentiaires aux congrès de Bruges et de Saint-Omer, où se tenoient les conférences. Sur leur route, ils furent attaqués par

une escadre angloise, qu'ils battirent, et dont ils firent le chef prisonnier. Tout cédoit aux armes réunies de la France et de la Castille, et la marine espagnole triomphoit en toute occasion de la marine angloise. Malgré tant d'avantages, Charles, en faveur de la paix, offroit de rendre jusqu'à quatorze cents villes fermées et trois mille forteresses (1) dans les provinces de l'Aquitaine, exigeant seulement que ces provinces rentrassent sous la suzeraineté de la France, et ne se réservant en propriété de ce côté-là que Montauban et une partie du Quercy [a]. On attendoit la réponse à cette proposition, lorsqu'Édouard mourut. Le nouveau gouvernement anglois, à la tête duquel étoit le duc de Lancastre, ou ne sentit pas, ou craignit de laisser voir l'intérêt qu'il avoit de faire la paix. Ce fut en Angleterre que les François apprirent la mort d'Édouard; la trève étant expirée vers ce temps-là, Jean de Vienne, amiral de France, neveu du défenseur de Calais, étoit allé ravager les côtes méridionales de l'Angleterre, depuis le comté de Kent jusqu'à Plymouth. Les secours de la Castille grossissoient la flotte françoise dans cette expédition, qui honora le nom de Jean de Vienne, et remplit Londres de terreur. La France avoit pour elle les flottes de la Castille et les armes de l'Écosse, qui sortit alors de son inaction. L'Angleterre n'avoit que le désespoir du duc de Bretagne et les forfaits du roi de Navarre. Le duc de Bretagne livra Brest aux Anglois, le roi de Navarre leur livra Cherbourg. Ce prince avoit mérité que tous

(1) Il faut se souvenir qu'alors tout étoit forteresse ou ville fermée, sans quoi ce nombre seroit incroyable.

[a] Froissard. Du Tillet.

les crimes ou tous les malheurs lui fussent imputés. Jeanne de France sa femme, sœur de Charles V, mourut subitement dans le bain, *de foiblesse de cœur ou d'avoir été mal gardée* [a], ce sont les termes et le seul résultat des dépositions faites juridiquement sur ce sujet. On soupçonna Charles-le-Mauvais de l'avoir fait empoisonner, ainsi que Charles de Navarre, comte de Beaumont, son fils aîné, qui n'en mourut pas. Charles-le-Mauvais devoit être l'empoisonneur de sa femme et de son fils. Il fut obligé de se justifier auprès du pape Grégoire XI de la mort du cardinal de Boulogne, qu'on l'accusoit aussi d'avoir empoisonné; il ne put se justifier de ses nouvelles entreprises contre la vie du roi de France. Il avoit fait venir de l'île de Cypre un médecin juif, nommé Angel, et l'avoit chargé de passer en France pour empoisonner Charles V, dont il espéroit qu'Angel obtiendroit aisément la confiance à la faveur de sa profession et de ses talents. Angel épouvanté de cette horrible commission, et se sentant perdu, soit qu'il consentît ou qu'il refusât de s'en charger, prit le parti de la fuite. Le roi de Navarre fit courir après lui, et on le jeta dans la mer. Charles-le-Mauvais fit composer sous ses yeux par une juive, un poison, dont il chargea un de ses valets-de-chambre, parent d'un officier de la cuisine de Charles V. A la faveur de cette parenté, l'empoisonneur devoit s'introduire dans la cuisine pour épier le moment de faire le coup. Sur quelques soupçons et quelques indices qu'on eut de ce complot, on arrêta un chambellan du roi de Navarre, nommé du Rue, et un

[a] Mémoires de Littérature.

de ses secrétaires, nommé du Tertre, tous deux agents connus de ce prince. Du Rue avoua tout, et même le projet d'empoisonnement; du Tertre avoua toutes les infidélités et toutes les trahisons possibles, à l'exception de ce projet, dont il assura n'avoir eu aucune connoissance. Tous deux furent décapités aux halles à Paris; leur procès, qui étoit celui du roi de Navarre, fut rendu public. Charles-le-Mauvais alla chercher un asile en Angleterre; on saisit ses places, la guerre s'alluma partout. Cette humiliante scène s'étoit passée sous les yeux du fils aîné du roi de Navarre, qui, desirant de voir un homme et un roi, avoit obtenu la permission de se rendre auprès de Charles V son oncle. Le roi de Navarre, dans la main duquel tout devenoit instrument du crime, profita de cette occasion pour introduire à la cour de France ses émissaires et ses agents; ils furent tous arrêtés, on fut même obligé de s'assurer du prince de Navarre; il fut avéré qu'il n'avoit eu aucune part aux attentats de son père, il parut les détester, il employa le peu d'autorité qu'il pouvoit avoir sur les commandants des places de son père, pour les engager à remettre ces places aux François; il est vrai qu'il étoit entre les mains de Charles V.

Les Anglois n'avoient plus qu'un petit nombre de places importantes en France; mais c'étoient les clefs d'autant de provinces; Calais, de la Picardie; Cherbourg, de la Normandie; Brest, de la Bretagne; Bordeaux, de la Guyenne; Bayonne, de la Gascogne. Charles-le-Mauvais avoit projeté un échange, qui auroit augmenté la puissance des Anglois et la sienne; il leur cédoit les places qu'il possédoit en Normandie, et les Anglois lui aban-

donnoient ce qui leur restoit en Guyenne. Par-là, les Anglois et le roi de Navarre rassembloient leurs possessions, les Anglois du côté du nord, le roi de Navarre du côté du midi. La découverte des complots du roi de Navarre, et la promptitude avec laquelle ses places furent saisies, firent avorter ce projet.

Le roi de Navarre, revenu d'Angleterre avec des troupes pour défendre ses États, voulut prévenir le roi de Castille, par lequel il s'attendoit à être attaqué. Logrogno, place importante, donnoit aux Castillans une entrée facile dans la Navarre; Charles-le-Mauvais, qui ne faisoit la guerre que par intrigue, voulut corrompre le gouverneur de Logrogno, nommé don Pédre Manrique; celui-ci demanda du temps, et avertit le roi de Castille, qui, par une *contre-intrigue* fort usitée alors, lui ordonna de suivre cette négociation, pour que le roi de Navarre fût pris dans son propre piége [*a*]; Charles-le-Mauvais devoit aller en personne prendre possession de la place en donnant l'argent. La crainte le fit changer d'avis, il n'envoya que ses troupes avec l'étendard royal de Navarre, comme s'il eût été présent.

Les Navarrois furent pris avec l'argent, l'étendard seul ne le fut point. Celui qui le portoit, nommé Martin Henriquès, eut le courage de se jeter dans l'Ebre et le bonheur de se sauver à la nage; il courut à toute bride avertir le roi de Navarre, qui fut bientôt attaqué par les Castillans et poursuivi jusque sous les murs de Pampelune.

Dans le même temps, le connétable soumettoit presque toutes les places navarroises de la Normandie, à

[*a*] Mémoires de Littérature.

l'exception de celle de Cherbourg, que les Anglois défendirent avec plus de vigueur, parcequ'elle leur avoit été cédée. Les François perdirent sous les murs de cette place un petit combat, remarquable par l'acharnement qu'ils y montrèrent; il n'en revint pas un seul François; tous furent tués ou pris.

Le siége du château de Gauray que faisoit du Guesclin fut remarquable aussi par l'embrasement et l'explosion d'un magasin d'artillerie, et par la prise du trésor du roi de Navarre, qui, sans compter les pierreries et d'autres joyaux, montoit à soixante mille livres, (somme alors considérable.) Mortagne fut sauvé par la mort d'Yvain de Galles, qui en faisoit le siége [a]. Un scélérat du pays de Galles, nommé Jacques Laube, s'étant insinué dans sa familiarité pour le perdre, l'assassina, et courut s'en vanter aux Anglois, qui profitèrent du crime en le détestant.

En Picardie, la prise d'Ardres par le duc de Bourgogne resserra les garnisons de Calais et de Guines, et délivra de leurs incursions l'Artois et la Picardie.

Le duc d'Anjou acheva de soumettre tout le cours des rivières de Garonne et de Dordogne, et gagna un petit combat pareil à celui de Cherbourg; il reprit Montpellier au roi de Navarre, mais il y mit des impôts que le roi de Navarre n'y mettoit pas; Montpellier se souleva, le duc d'Anjou reparut dans un appareil terrible, on se soumit; il prétendit faire grace en ne demandant que six cents victimes, dont deux cents périroient par le fer, deux cents par le feu, deux cents par la corde, afin

[a] Froissard.

de varier le spectacle. Des cardinaux, des moines, des magistrats haranguèrent tant, que le duc d'Anjou consentit que le plus grand nombre de ces suppliées fût racheté à prix d'argent. C'étoit le véritable objet de cette horrible comédie qui se jouoit loin des yeux de Charles V, mais que nous verrons renouveler dans Paris sous les yeux de son fils. S'il y avoit eu un moyen de faire regretter Charles-le-Mauvais, c'auroit été celui-là.

Le second fils et la fille de ce roi avoient été pris dans une des places qui venoient de lui être enlevées; ce fut pour lui une nouvelle occasion de crime; voyant qu'on ne se pressoit pas de les lui rendre, il s'en prit aux ducs de Berry et de Bourgogne, frères de Charles V, et voulut les faire empoisonner par un Anglois, qui s'étoit vendu à lui pour cet attentat, et qui fut écartelé. Ce prince affreux mourut enfin brûlé dans son lit par accident (1), et du moins la mort de Charles-le-Mauvais et celle de Pierre-le-Cruel purent être attribuées à la vengeance divine.

La guerre qui se faisoit entre les Anglois et les Écossois sur leurs frontières produisoit peu d'événements.

Le grand objet étoit la guerre de Bretagne. Charles V avoit résolu de ne plus garder avec le duc aucune espèce de ménagement; il le fit ajourner à la cour des pairs; il ajouta lui-même aux conclusions de son procureur général un discours véhément contre le duc; il fit prononcer solennellement en sa présence la confiscation du duché. Tout ce duché, à l'exception de Brest,

(1) Ces deux événements n'arrivèrent qu'au commencement du règne de Charles VI.

étoit dès-lors enlevé au duc de Bretagne, et cette dépossession réelle, ouvrage de la guerre, n'avoit blessé personne; les Bretons eux-mêmes y avoient concouru; ils se révoltèrent contre la dépossession légale; leurs cœurs s'aliénèrent; ils se tournèrent vers le prince malheureux qu'on vouloit dépouiller juridiquement; ou plutôt ce ne fut plus Montfort, ce fut la patrie qu'ils crurent défendre et dont ils crurent soutenir la liberté. Toutes les idées de l'indépendance de la Bretagne se réveillèrent; on ne parloit que de franchise, que des anciens rois de l'Armorique, et de la nécessité de secouer le joug de la France.

La comtesse de Penthièvre elle-même parut entrer dans ces vues; elle forma opposition pour elle et pour ses enfants à l'arrêt de confiscation, elle y étoit autorisée, le traité de Guerrande, qui avoit exigé d'elle le sacrifice de ses droits en faveur de la maison de Montfort, les lui avoit expressément réservés dans le cas où la maison de Montfort viendroit à s'éteindre. Ce traité s'étoit fait sous les yeux et par l'autorité du roi, et la dernière ressource qu'il laissoit à la maison de Blois-Penthièvre étoit un bien foible reste de droits jugés légitimes par les rois prédécesseurs de Charles V, et par la cour des pairs. Montfort n'avoit point d'enfants, et sa personne étoit proscrite. Le cas prévu par le traité de Guerrande étoit donc arrivé. La condamnation et la mort civile de Montfort ne devoient donc point donner lieu à la confiscation et à la réunion du fief au préjudice d'un tiers, mais seulement faire renaître les droits de la maison de Blois-Penthièvre, qui n'avoient été que suspendus en faveur de la maison de Montfort, et pour le bien de la paix.

Ces raisons étoient sans réplique, les gens du roi n'y opposèrent rien, et l'arrêt réserva expressément les droits de la maison de Blois; mais cette réserve n'étoit qu'illusoire; on ne s'en disposoit pas moins à exécuter dans toute sa rigueur l'arrêt de confiscation, et à consommer la réunion de la Bretagne au domaine de la couronne. On parvint enfin à unir d'intérêt les maisons de Blois et de Montfort.

La proscription du duc de Bretagne révoltoit les pairs mêmes qui l'avoient prononcée. Plusieurs d'entre eux s'étoient absentés sous différents prétextes. Ceux qui assistèrent à ce jugement trouvèrent mauvais que le roi y assistât; ils prétendirent qu'étant partie au procès, il ne pouvoit pas être juge, et que c'étoit à eux seuls à faire justice d'un pair. Il s'éleva encore beaucoup d'autres difficultés sur la forme; on prétendit que les délais n'avoient pas été observés; que l'ajournement n'avoit été publié que dans les villes de la Bretagne, dont le duc n'étoit plus en possession, au lieu qu'il auroit dû être signifié au duc dans la ville de Brest, la seule que les François ne lui eussent pas enlevée (1). De plus, on avoit négligé d'accompagner l'ajournement d'un sauf-conduit; ainsi le défaut de sûreté fournissoit au duc une excuse suffisante.

La teneur de l'arrêt ne faisoit pas moins de peine que l'inobservation des formalités. Les pairs jugeoient que c'étoit traiter un d'entre eux avec trop de rigueur. Les intelligences avec l'Anglois n'étoient pas vues alors

(1) Elle n'en étoit pas plus restée au duc, elle étoit entre les mains des Anglois.

Digitized by Google

par les grands vassaux de la couronne du même œil dont elles le seroient aujourd'hui. Quand ils étoient contents du roi et de la patrie, l'Anglois n'étoit pour eux qu'un ennemi étranger qu'ils combattoient avec ardeur; mais, au moindre mécontentement, ils voyoient en lui un des grands vassaux de la couronne, un pair de France, uni d'intérêt avec eux pour balancer et borner l'autorité du roi. D'ailleurs la Bretagne, avec ses prétentions à l'indépendance, étoit presque regardée comme formant dans la France un État particulier, qui sembloit avoir, comme tous les autres États, le droit de choisir ses alliés. Enfin Montfort, dont les droits, rejetés par la France, n'avoient prévalu que par le secours des Anglois, Montfort élevé parmi eux, qui avoit triomphé par eux et qui s'étoit sacrifié pour eux, paroissoit au moins excusable de ne vouloir pas se détacher d'eux; on étoit fâché que les Anglois eussent été ses bienfaiteurs, mais on avoit peine à blâmer sa reconnoissance.

Ce point de vue de l'affaire échappa pour lors à la sagesse de Charles V; il ne vit que la félonie du vassal, que l'insolence du défi que le duc de Bretagne avoit osé faire à son roi, que la nécessité de couper jusqu'aux dernières racines de cette alliance funeste de la Bretagne avec l'Angleterre; il crut que les Bretons ayant eux-mêmes chassé leur duc pour son attachement à l'Angleterre, trouveroient bon que le roi interposât son autorité pour consommer leur ouvrage, il comptoit d'ailleurs sur leurs services et sur ses bienfaits.

Mais les Bretons ne raisonnoient pas ainsi; ils avoient chassé leur duc, disoient-ils, pour éviter le joug anglois,

ils le rappelèrent pour éviter le joug francois; ils aimoient mieux avoir affaire à un duc qu'à un roi. « Un duc prie « quelquefois, disoit le seigneur de Laval dans une as- « semblée de Bretons, un roi commande toujours (1). » Les Bretons en faisoient alors l'expérience. Les flatteurs de Charles V (car les meilleurs rois ont des flatteurs dès qu'ils montrent une foiblesse) lui persuadèrent d'assujettir la Bretagne à la gabelle et aux autres impositions établies en France. Quel temps prenoit-on pour ce coup d'autorité, qui avoit si mal réussi au duc lui-même! Cette faute, il faut l'avouer, ne recevoit point d'excuse. Montfort en profita. Son arrivée en Bretagne fut un triomphe; ses sujets se jetoient dans les flots pour aller à sa rencontre, le rivage retentissoit d'acclamations, on voyoit couler de tous les yeux des larmes de repentir, de tendresse et de joie. Montfort étoit escorté des plus braves capitaines anglois : Robert Knolles, Thomas de Percy, Hue de Caurelée ou Hugues de Calverley. Ce dernier s'immortalisa dans cette expédition par le plus généreux dévouement, suivi du plus brillant succès. Le duc de Bretagne remontoit la Rance et passoit à la vue des fortifications de Saint-Malo, pour pénétrer jusqu'à Dinan [a]; mais, à peine les vaisseaux qui lui servoient d'escorte s'étoient-ils engagés avec lui dans l'embouchure de la Rance, qu'on vit paroître la

(1) Henri IV, qui n'étoit pas monté sans contradiction sur le trône, prioit quelquefois. On a de lui une lettre du 31 août 1593, adressée au cardinal d'Ossat, et par laquelle il le prie de se concerter avec le duc de Nevers son ambassadeur, pour obtenir son absolution du pape Clément VIII.

[a] D'Argentré. D. Lobineau, Histoire de Bretagne.

flotte espagnole, envoyée contre le duc de Bretagne et les Anglois par le roi de Castille, fidèle allié de la France; cette flotte sépara des vaisseaux de guerre anglois, leurs bâtiments de transports chargés de vivres, de munitions de guerre et du trésor du duc, et ferma le passage de la Rance à ces bâtiments. Caurelée voyant que le duc étoit en sûreté, voulut encore lui rendre ses bâtiments de transport; il oblige son pilote particulier à tourner sa proue vers la flotte espagnole, il fond sur cette flotte avec son seul vaisseau, la fait reculer, protége les bâtiments de transport anglois, les fait entrer dans la Rance, et fait ensuite sa retraite en bonne ordre. Il mérita que du Guesclin, qui, du haut des tours de Saint-Malo, voyoit cette manœuvre, l'admirât et fit des vœux pour lui. La guerre continua en Bretagne, et les Bretons la portèrent jusqu'en Normandie.

La première faute qu'avoit faite Charles V d'écouter trop son ressentiment contre Montfort en entraîna une seconde. Comme le roi voyoit que plusieurs des seigneurs bretons, qu'il avoit crus attachés à ses intérêts, lui échappoient, la fidélité de tous lui devint suspecte; il étendit ses soupçons jusqu'au connétable du Guesclin, dont les exploits avoient tant contribué à la gloire de son règne; les intrigues des courtisans, qui empoisonnent tout, vinrent encore aigrir et redoubler ces défiances : on persuada au roi que du Guesclin favorisoit sous main le duc de Bretagne, ce duc de Bretagne que du Guesclin avoit dépouillé lui-même précédemment; mais alors son silence et son inaction paroissoient condamner la rigueur dont le roi vouloit user envers le duc. Charles écrivit au connétable une lettre dictée par

la prévention et la colère; du Guesclin, fier et sensible comme tous les héros irréprochables, lui renvoya, dit-on, à l'instant l'épée de connétable. A peine cette disgrace eut-elle éclaté, que le cri public s'éleva et rendit hautement témoignage à la vertu de du Guesclin. Charles l'entendit; il étoit homme, il étoit roi, il pouvoit être trompé; mais il étoit Charles-le-Sage, il ne pouvoit rester long-temps dans l'erreur; le tort lui avoit été suggéré, son cœur lui inspira la réparation. Les ducs d'Anjou et de Bourbon allèrent de sa part reporter l'épée de connétable à du Guesclin, et lui annoncer le retour des bonnes graces de son roi. L'historien de Bretagne, celui de Louis II, duc de Bourbon, et quelques autres, assurent que du Guesclin [a], plus frappé de l'injure que touché de la réparation, refusa constamment de reprendre les marques de sa dignité. L'auteur de la nouvelle histoire de France [b] n'en croit rien, et en convenant de la disgrace passagère du connétable comme d'un fait avéré, il doute même qu'il ait renvoyé l'épée; ses raisons sont qu'il ne trouve dans les dépôts publics aucun monument de cette abdication; elle auroit dû selon lui être conservée dans le trésor des chartes, où l'usage étoit de placer ces sortes d'actes; elle auroit dû aussi être inscrite dans les registres de la chambre des comptes, où l'on trouve celle du connétable de Fiennes, prédécesseur de du Guesclin, ainsi que celles de quelques uns de ses prédécesseurs et de ses successeurs. Mais cette démission, par la raison même qu'elle a été promp-

[a] D'Argentré, Hist. de Bretagne. D'Orrony. Hist. de Louis II, duc de Bourbon.

[b] Villaret, ch. 5.

tement révoquée et qu'elle est restée sans effet, peut, ou n'avoir pas été placée dans les dépôts publics, ou en avoir été ôtée.

Les autres raisons de M. Villaret sont que Froissard ni la grande chronique ne parlent point de la démission de du Guesclin. M. Villaret ne reconnoît point ce héros généreux à l'inflexible rigueur qu'on veut que son ressentiment ait opposée au repentir de son roi. M. Villaret peut avoir raison sur ce point, sans que le fait de la démission soit faux. Il suffit que, selon le récit de la plupart des historiens, du Guesclin ait repris l'épée de connétable (1).

Au reste, il faut ou qu'il l'ait gardée ou qu'il l'ait reprise, car dans son testament et dans son codicille, datés des 9 et 10 juillet 1380, trois jours avant sa mort, il prend expressément le titre de *connétable de France*.

La disgrace du connétable [a] avoit assez duré pour être fatale à un de ses parents ou alliés, nommé Silvestre Budes, capitaine habile, et distingué parmi tous ces chefs d'aventuriers qui s'étoient signalés sous ce règne. Cet homme, dans un besoin pressant d'argent et pour payer ses troupes, s'étoit autrefois saisi de quelques mulets chargés d'or et d'argent, qui appartenoient à l'avare et vindicatif cardinal d'Amiens, Jean de La Grange, si détesté en France pour ses déprédations, mais trop aimé de Charles V., ainsi que le flatteur Bureau de La Rivière, dont les délations avoient causé la disgrace du connétable. Tant que le connétable fut en faveur,

(1) « Le monarque a fléchi son sujet », a dit à cette occasion M. de La Harpe, Éloge de Charles V.

[a] 1379.

on n'imagina point de faire un crime à Silvestre Budes d'une action que les lois de la guerre sembloient autoriser, parcequ'elles autorisent tout, et dont le temps devoit avoir effacé le souvenir; mais dès que du Guesclin eut perdu sa faveur et Budes son appui, le crime de celui-ci parut digne de mort. Le cardinal de La Grange le fit arrêter à Avignon et conduire enchaîné à Mâcon, où il eut la tête tranchée. Les parents de Budes portèrent au roi les plaintes les plus amères sur cette exécution, qu'ils représentoient comme très injuste; on prétend que Charles-le-Sage leur répondit comme auroit pu faire Caligula dans ses fureurs, ou du moins Julien dans ses ironies cruelles contre les chrétiens, « que s'il « étoit mort innocent, ce devoit être un motif de conso- « lation pour sa famille. »

Quoique des auteurs aient cité de bonne foi ce mot parmi les dits mémorables de Charles V, on peut se dispenser de croire qu'une si dure réponse soit sortie de cette même bouche qui ne faisoit jamais entendre que des paroles de justice et d'humanité.

Du Guesclin ayant consenti d'oublier tous ces affronts et de reprendre les armes pour Charles V, alla réduire quelques châteaux dans la Guyenne. L'année suivante[a], poursuivant ses conquêtes sur les confins de l'Auvergne et du Gévaudan, il alla mourir le 13 juillet devant ce château neuf de Randan, dont les défenseurs, par respect pour la mémoire de ce grand homme autant que pour leur parole, déposèrent les clefs sur son tombeau. Clisson, qui avoit recueilli ses derniers soupirs, lui suc-

[a] 1380.

céda dans la dignité de connétable. On fait honneur à Enguerrand de Coucy et au maréchal de Sancerre d'avoir refusé cette dignité, et d'avoir désigné Clisson comme le plus capable de la remplir. On fait honneur à Clisson, à Coucy et à Sancerre d'avoir craint de succéder à un homme tel que du Guesclin.

On l'a comparé au vicomte de Turenne; on auroit pu aussi comparer le prince de Galles au grand Condé, du moins pour le caractère de leurs talents. Mais le prince de Galles fut le grand Condé avec plus de douceur; du Guesclin (1) fut Turenne, avec un reste de grossièreté qu'il tenoit de son siècle et de son éducation. Du Guesclin et Turenne ont obtenu l'honneur de mêler leurs cendres à celles de nos rois. Charles V fit élever à du Guesclin un mausolée placé au pied de la sépulture que ce prince avoit choisie pour lui-même. L'épitaphe qu'on y grava, simple et modeste comme si elle eût été dictée par du Guesclin lui-même, ne parle que de sa mort, et ne dit rien de ses actions, mais son nom seul les rappelle toutes. « La modestie et le faste des inscriptions, « a dit un vrai philosophe [a], sont également l'ouvrage « de la vanité. La modestie convient mieux à la vanité « qui a fait de grandes choses, le faste à la vanité qui « n'en a fait que de petites. »

Tout n'est que vanité sans doute, la mort en est la preuve. Si du Guesclin eût celle de vivre à jamais dans

(1) On peut lui appliquer l'éloge que Cornelius Nepos donne à Iphicrate : *Multum in bello est versatus : sæpè exercitibus præfuit; nusquam culpâ male rem gessit; semper consilio vicit, tantumque eò valuit, ut multa in re militari, partim nova attulerit, partim meliora fecerit.*

[a] Mémoires et réflexions sur Christine, reine de Suède.

la mémoire des hommes, elle a été pleinement satisfaite. Sa pompe funèbre, en traversant une grande partie du royaume, reçut par-tout en tribut les larmes de la France. On avoit voulu épargner à la capitale ce spectacle de douleur. On fit passer le convoi par Saint-Cloud pour se rendre à Saint-Denis. Le zèle et la reconnoissance rendirent cette précaution inutile. Les citoyens coururent en foule au-devant des tristes restes de leur défenseur, et les accompagnèrent avec des sanglots jusqu'au lieu de la sépulture. Le chemin de Saint-Cloud à Saint-Denis étoit bordé des deux côtés de spectateurs éplorés, et Paris ce jour-là ne fut qu'un désert. Les trois frères du roi, le duc de Bourbon son beau-frère, ami particulier de du Guesclin, les autres princes, les plus grands seigneurs se firent un devoir d'assister à la cérémonie; mais ce fut sur-tout le peuple qui, par ses regrets, honora dignement la mémoire de du Guesclin.

On lui fit un oraison funèbre; c'est la première qui ait été faite. Sa plus belle oraison funèbre est dans ces mots qu'il dit en mourant à ses soldats : « Mes amis, « en quelque lieu que vous fassiez la guerre, souvenez-« vous que les femmes, les enfants, les vieillards, les « ecclésiastiques, le pauvre peuple foible et désarmé, « ne sont point vos ennemis. Je sens avec douleur que « je n'ai pas toujours été fidèle à cette maxime; c'est le « fardeau le plus pesant que j'aie à porter au tribunal « de Dieu. »

Après la cérémonie, les officiers du connétable vinrent prendre congé du roi. Aussitôt qu'il les aperçut, les larmes lui vinrent aux yeux, il détourna ses regards avec de grandes marques de trouble et de douleur, et,

ne pouvant soutenir leur vue, il leur fit dire que jamais il ne les oublieroit, mais que dans ce moment il craignoit trop de les voir et de leur parler. Les récompenses qu'il leur fit distribuer attestèrent la sincérité de ses regrets.

Ces traits de sensibilité dans les princes sont précieux à recueillir. C'est avec plaisir qu'on lit dans l'abbé de Choisy que l'empereur Charles IV, oncle du roi Charles V, étant allé à Saint-Denis, lorsqu'il vint en France en 1378, demanda sur-tout à voir les tombeaux de Charles-le-Bel et de Philippe de Valois, et qu'il dit à l'abbé de Saint-Denis et aux religieux : « J'ai été nourri dans « mon âge ez hôtels de ces bons rois, qui moult de biens « m'ont fait; je vous requiers affectueusement de bien « prier Dieu pour eux. » C'est avec plus de plaisir encore qu'on y lit que le même empereur étant allé voir la reine sa nièce à l'hôtel de Saint-Pol, « et ayant aperçu la du- « chesse de Bourbon, mère de la reine, qui s'étoit retirée « à un coin de la chambre, il se mit à pleurer amèrement, « et elle aussi, parcequ'il se souvint qu'elle étoit sœur « de sa première femme [a]. Il voulut lui parler, et ne « le pouvant, il lui fit dire qu'il seroit bien aise de la voir « en particulier..... La duchesse douairière de Bourbon « vint voir l'empereur, et demeura deux heures avec lui « dans son cabinet. Ils y renouvelèrent, avec bien des « larmes, la mémoire de l'impératrice. »

C'est sur-tout à l'égard d'un sujet utile, tel que du Guesclin, qu'on aime à voir les rois déployer leur ten-

[a] Choisy, Histoire de Charles V, l. 4, d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Roi.

dresse reconnoissante. Le dernier mot que ce grand capitaine fit entendre à son maître fut un vœu pour la paix. En partant pour sa dernière campagne, il l'exhorta fortement à terminer la guerre, sur-tout il lui fit sentir la nécessité de faire la paix avec le duc de Bretagne. Le roi le lui promit, et il eût tenu parole; mais il ne survécut pas long-temps à la perte du connétable et à celle de la reine, Jeanne de Bourbon. Il avoit, dit-on, depuis vingt-deux ans, au bras droit, une fistule qui lui avoit sauvé la vie, lorsqu'il avoit été empoisonné par le roi de Navarre. Cette fistule, qui servoit d'issue aux humeurs, avoit été ménagée par un médecin que l'empereur Charles IV avoit envoyé en France dans cette occasion. Le médecin, dit-on encore, avoit prédit que quand la fistule se fermeroit, le roi mourroit, mais qu'il auroit environ quinze jours pour se reconnoître et se préparer à la mort [a]. Ainsi Charles V put calculer ses derniers moments, comme il avoit calculé les événements de son règne.

Ce roi nécessaire fut enlevé à ses peuples le 16 septembre 1380, dans sa quarante-quatrième année, ayant fait tout ce qu'un bon roi ne commence à faire qu'à cet âge, ayant gouverné sur un plan nouveau et régulier, dont il fut l'inventeur. Seul entre tant de grands rois, Charles obtint le nom de *Sage;* mais son siècle, qui le lui donna, en concevoit-il toute la dignité? Ce siècle, que le fanatisme militaire enivroit de préjugés et de fureurs, qui mérita des conquérants par la stupide admiration qu'il eut pour eux; ce siècle fut-il digne d'ad-

[a] Froissard.

mirer Charles V? Sut-il préférer une prudence utile sans éclat à la valeur éblouissante et funeste des Philippe VI, des Jean, des Édouard III, des Henri V? Put-il soupçonner le rang que des siécles de lumière donneroient à Charles V parmi les rois?

La race capétienne n'en offre point (1) dont l'histoire ait flétri les noms, ni dont la nation ait à rougir. Louis XI, lui-même, le Tibère de la France, semble avoir échappé à l'horreur de la postérité par des traits de grandeur et par la gloire toujours imposante du talent. Mais parmi ces rois diversement estimables, on en compte à peine trois que la justice et la raison puissent placer à côté de Charles V. Saint Louis a ses croisades, erreur pardonnable dans le siécle où il a vécu, s'il pouvoit être permis à un grand homme de s'égarer avec son siècle. Louis XII, trop occupé du Milanez et du royaume de Naples, ne fit pas tout le bien qu'il pouvoit faire; trop souvent trompé par ses ennemis, il parut mériter de l'être, comme il méritoit d'être adoré de ses peuples. Nous aimons de Henri IV jusqu'à ses foiblesses, mais Sully les condamna : Sully, plus sévère que la postérité, ne crut pas qu'on dût pardonner aux rois des erreurs dont leurs peuples sont toujours punis.

Quelles furent les foiblesses de Charles V? il n'a vécu que l'âge des erreurs et des passions, et il n'a connu ni les passions ni les erreurs. Si les intrigues de Bureau de La Rivière, les déprédations du cardinal de La Grange, les violences du duc d'Anjou, repandent des nuages sur

(1) On ne parle ici que des rois de France, et non des rois que la race capétienne a fournis à d'autres nations. Charles-le-Mauvais, par exemple, est justement flétri par l'histoire.

quelques instants de son régne, tout ce qui est de lui est pur.

N'oublions pas de rappeler encore le trait distinctif de l'administration de Charles V; c'est le plaisir qu'il prenoit à consulter ses peuples sur ses opérations et sur ses lois, comme un bon père de famille prend des arrangements avec ses enfants. Ce sera toujours la politique des rois qui voudront être servis avec zèle. On est surpris de voir citée avec éloge dans un livre excellent cette pensée de Sénèque : *Nihil mihi videtur frigidius quàm lex cum prologo; jubeat lex, non suadeat* (1).

Comment se borne-t-on au triste plaisir de commander, quand on peut persuader et inspirer? Que la loi ordonne, l'obéissance n'est que nécessaire; qu'elle persuade, l'obéissance est volontaire. Heureusement, malgré Sénèque, les bonnes lois romaines sont raisonnées et motivées. Parmi nous, le préambule de la loi en expose pareillement l'objet et les motifs; il n'y auroit qu'un mépris barbare pour l'humanité qui pût faire abroger cet usage. Ce que Sénèque devoit dire, c'est que le préambule d'une loi doit toujours être vrai, parceque la loi parle au nom de la justice et de la vérité. Charles V ne voyoit dans la loi que la réunion de toutes les volontés en une volonté unique, dont la raison est le principe, et dont le monarque est l'organe.

Il est consolant de penser que ce roi, qui rendit ses peuples heureux, fut heureux lui-même, il le fut du bonheur public, qui étoit son ouvrage, et dont il jouis-

(1) « Rien ne me paroît plus froid qu'une loi avec un préambule « Que la loi commande; persuader n'est pas son affaire. »

soit avec volupté. Son bonheur domestique fut l'ouvrage de Jeanne de Bourbon sa femme. C'est peut-être l'union la mieux assortie et la plus constamment heureuse qu'on ait vue, non seulement parmi les rois, mais en général parmi les hommes. Tous deux également sages, modestes, pieux, vertueux, sensibles, bienfaisants, occupés de leurs devoirs, du bonheur de l'humanité, du bonheur l'un de l'autre, comme l'avoit été saint Louis et Marguerite de Provence; ils s'honoroient réciproquement d'une tendresse, d'un respect, d'une confiance sans bornes [a].

Dédaignerons-nous d'observer que la reine étoit encore, sans le savoir, la plus belle femme et la plus spirituelle de son temps? La reine de Castille, sœur de la reine de France, avoit les mêmes vertus, les mêmes charmes, et fut la plus malheureuse princesse de ce siècle; elle méritoit d'être outragée par Pierre-le-Cruel, et vengée par Bertrand du Guesclin.

Le duc de Bourbon, frère de ces deux reines, fut le seul prince dont les vertus consolèrent la France sous l'anarchie de Charles VI et la tyrannie de ses oncles paternels; tous les actes de clémence exercés malgré eux par Charles VI lui furent suggérés par le duc de Bourbon. Le trait suivant suffira pour peindre l'ame de ce duc, et pour faire juger si c'est la flatterie qui l'a nommé le Bon et le Grand. Pendant que les princes de sa maison mouroient à Brignais, il servoit d'otage au roi Jean; il languit ainsi huit ans dans la captivité. Son absence donna lieu à des désordres, ses barons pillèrent

[a] Histoire de Louis II, duc de Bourbon, par d'Orronv.

ses domaines, et Chauveau, son procureur général, fut forcé par le devoir de sa charge d'informer contre eux. Le duc, devenu libre, ferme les yeux sur les fautes passées, et ne songe qu'à gagner les cœurs de ses vassaux. Il institue l'ordre *de l'Espérance*. Au milieu de la solennité de cette cérémonie, le sévère Chauveau paroît, tenant à la main le cahier des informations; il le présente à genoux au duc : « Monseigneur, lui dit-il, vous verrez « ici bien des coupables; les uns méritent la mort, les « autres ont au moins encouru la confiscation. Voici le « registre de leurs crimes. »

Les prévaricateurs étoient présents et frémissoient. « Chauveau, dit le prince, avez-vous aussi tenu registre « des services qu'ils m'ont rendus? » Il prend le registre et le jette au feu sans le lire. A ces mots divins, à cette action généreuse, des larmes de joie et de tendresse coulèrent de tous les yeux. Il n'y eut pas un de ces gentilshommes, coupables ou non, qui ne jurât de donner sa vie pour un prince si magnanime. Il profita de cette ardeur, et ce fut pour le service de l'État; il mena ses sujets contre les Anglois, à qui Charles V reprenoit alors tout ce qu'Édouard III avoit pris à la France.

La vertu et la gloire unirent de la plus tendre amitié le connétable du Guesclin et le duc de Bourbon. Ce prince se fit honneur toute sa vie d'avoir été l'élève et l'ami d'un si grand homme. Il plaida sa cause devant Charles V, dans ce moment d'erreur où le roi prévenu outrageoit du Guesclin par un doute sur sa fidélité; il éclaira Charles, et ramena du Guesclin.

Pierre-le-Cruel, comme nous l'avons dit, avoit empoisonné Blanche de Bourbon sa femme, sœur du duc.

Celui-ci, après la mort de Pierre-le-Cruel, étant allé en Castille, où Henri de Transtamare l'avoit invité à une expédition contre les Maures, la nation vit avec intérêt le digne frère d'une reine innocente, dont on pleuroit encore les infortunes et la mort. Transtamare fit voir au duc de Bourbon les enfants de Pierre-le-Cruel, qu'il tenoit prisonniers au château de Ségovie : « Voici, lui « dit-il, les enfants du bourreau de votre sœur; vous « pouvez les immoler à votre vengeance. — Ah! ré- « pondit Bourbon, sont-ils donc coupables des crimes « de leur père? »

Le duc de Bourbon placé entre Charles-le-Sage et Pierre-le-Cruel, ses deux beaux-frères, fut le plus parfait imitateur de l'un et le plus parfait contraste de l'autre. Il nous paroît bien supérieur à ce duc de Lancastre, dont les Anglois ont tant célébré les vertus (1).

Charles V fut surnommé *le Riche*, aussi bien que *le Sage*, et il ne fut riche que parcequ'il étoit sage. « C'est, « comme l'observe Mézeray, après avoir soutenu de « longues et difficiles guerres, donné de notables pen- « sions à plusieurs princes et seigneurs étrangers, de « très libérales récompenses à ses domestiques et aux « gens de service, soit pour la guerre, soit pour le con- « seil, soit pour les lettres; de plus, après avoir bâti « grand nombre de très somptueux édifices » ; ajoutons sur-tout que c'est sans avoir foulé ses peuples qu'il a laissé, tant en mobilier qu'en argent comptant, dix-sept

(1) Nous en avons parlé dans le second chapitre. C'étoit le dernier prince de la première maison de Lancastre.

millions (1), et connoissons les ressources de l'économie.

C'est sous le règne de Charles V que commença le grand schisme d'Occident; nous dirons dans la suite l'influence qu'il eut sur les intérêts de la France et de l'Angleterre.

Nul roi ne fit plus de réunions au domaine que Charles V; il sut y rappeler presque toutes les provinces qui avoient été cédées aux Anglois par le traité de Brétigny; il fit d'ailleurs diverses acquisitions, telles que celle de l'île d'Oléron, si utile, ainsi que l'île de Ré, à la défense de la Rochelle, et celle de tous les châteaux et domaines situés en-deçà de l'Isère, qui servit alors de borne naturelle et respective à la Savoie et au Dauphiné.

(1) Dix-sept millions paroissent une somme incroyable pour le temps; les auteurs contemporains peuvent avoir exagéré, mais il est constant que Charles V laissa d'immenses trésors.

CHAPITRE VII.

Charles VI en France, et encore Richard II en Angleterre.

(Depuis l'an 1380 jusqu'à l'an 1399.)

Jamais deux États voisins et rivaux ne s'étoient trouvés dans une situation plus semblable que l'étoient la France et l'Angleterre au commencement du règne de Charles VI et de Richard II. Ces deux rois étoient du même âge, tous deux encore dans l'enfance, tous deux gouvernés par trois oncles paternels ambitieux et mal intentionnés. Le sort sembloit même s'être étudié à mettre entre les trois oncles du roi d'Angleterre la même différence de caractère qu'entre les trois oncles du roi de France, et cette différence de caractère suivoit le même ordre chez les princes des deux nations.

Le duc de Lancastre, régent en Angleterre, avoit la hauteur, l'ambition, l'avidité du duc d'Anjou, régent en France; le duc d'Yorek ressembloit au duc de Berry par la mollesse et l'indolence, et le duc de Glocestre au duc de Bourgogne par l'audace et la turbulence. En Angleterre comme en France, l'autorité du régent étoit

moins bornée par la loi, que gênée par la jalousie de ses frères, et les débats que cette jalousie faisoit naître se terminoient toujours aux dépens du peuple chez l'une et l'autre nation. Si le régent d'Angleterre avoit des droits à la couronne de Castille, le régent de France en eut à la couronne de Naples, et il en résulta de part et d'autre les mêmes effets dans la politique tant extérieure qu'intérieure. Au dehors, le roi de Castille continua d'être ennemi de l'Angleterre, comme la maison d'Aragon, qui disputoit le trône de Naples, fut ennemie de la France. Au dedans, les deux régents, occupés d'un objet d'ambition personnel, donnoient moins d'attention aux affaires du royaume, et songeoient à employer les trésors de leur patrie à l'acquisition d'un trône étranger. Le jeu de ces passions avides produisit de part et d'autre des injustices et des impôts, qui de part et d'autre aussi produisirent des soulèvements.

En Angleterre, on établit une espèce de capitation d'environ douze sous par tête au dessus de quinze ans; mais la disproportion des fortunes rendoit cet impôt trop inégal; le parlement se contenta d'inviter vaguement le riche à venir au secours du pauvre par une répartition équitable. On peut croire que la répartition ne fut point ou ne parut point équitable, et que les pauvres se jugèrent sacrifiés aux riches. De là une animosité plus marquée entre ces deux classes de citoyens [a]; l'envie naturelle que les riches inspirent aux pauvres dégénéra en une haine de parti que la première occasion fit éclater.

[a] Froissard, l. 2, ch. 74. Walsing, p. 275.

Dans un village du pays d'Essex, un forgeron étant à travailler à sa forge, les collecteurs vinrent lui demander la capitation de sa fille. Il prétendit qu'elle n'avoit point l'âge exigé par le statut; un des collecteurs offrit de prouver le contraire par une indécence révoltante, et déja il saisissoit la jeune fille. Cette brutalité fut punie, le père indigné brisa la tête au collecteur à coups de martean, les voisins applaudirent, ils firent plus, ils s'armèrent; cette fureur se communiqua de proche en proche; bientôt tout fut en feu dans le pays d'Essex, dans le royaume de Kent, dans l'Est-Anglie, dans toutes les provinces de l'Est et du Midi, depuis le Sussex jusqu'aux extrémités septentrionales de la province de Lincoln. Des prédicants attisèrent ce feu et firent de cette révolte une espèce de secte en rappelant le peuple à l'égalité originaire, à la liberté naturelle, en déclamant contre la tyrannie des distinctions et des rangs. Mais c'est aux grands et aux riches qu'il faut dire sans cesse que tous les hommes sont égaux; les pauvres et les foibles doivent l'oublier pour leur bonheur. Le forgeron fut mis à la tête des révoltés, et son nom (Wat-Tyler) (1) seroit resté aussi célèbre que celui de Guillaume Tell, si la révolution eût été consommée en Angleterre comme elle l'avoit été en Suisse. L'Angleterre se ressentoit encore beaucoup de l'état d'esclavage où elle avoit été réduite par Guillaume-le-Conquérant et par ses fils. La servitude y étoit très commune parmi le peuple; un grand nombre de vassaux tenoient les

(1) Ce nom, qui signifie Gautier-le-Couvreur, semble indiquer un homme de cette profession; cependant les auteurs anglois disent qu'il étoit forgeron.

terres à titre de villenage, on les nommoit les *Copyholders*; ce furent ces *Copyholders* que le desir de la liberté et le ressentiment de ce qu'ils avoient souffert dans l'esclavage, animèrent le plus vivement contre les grands, contre les nobles, et contre les riches abbayes dont ils avoient été serfs; ils se contentoient d'abord d'extorquer des lettres d'affranchissement; ils en vinrent ensuite à piller les monastères, à brûler les châteaux, à égorger les nobles; ce fut même bientôt un précepte de leur secte; leurs forces s'accrurent au point de devenir redoutables à la nation entière; ils étoient jusqu'à cent mille hommes en armes. Ils rencontrèrent la princesse de Galles, ils la firent passer au milieu de leurs rangs, et lui firent reconnoître l'égalité naturelle des hommes en la forçant de les embrasser; ils marchèrent à Londres, et demandèrent au jeune roi une conférence. Richard y consentit, il sortit de la tour où il s'étoit réfugié, et s'avança vers eux dans sa barque sur la Tamise. On crut apercevoir de la part des révoltés quelque mouvement tendant à lui couper la retraite, on le fit rentrer précipitamment. Aussitôt on entend dans tous les rangs des rebelles ce cri terrible: *trahison! trahison!* ils attaquent dans Londres tout ce qui leur est suspect, ils pillent le palais du duc de Lancastre, les magasins des plus riches marchands, les cabinets des gens de loi et de pratique; ils coupent les vivres au roi lui-même, et demandent les têtes du chancelier et du trésorier, qui avoient entraîné le roi dans la tour, ils se partagent en différentes bandes pour continuer leurs ravages; mais il en reste une qui tient le roi assiégé dans la tour, sans vivres et sans troupes. Le roi vient traiter avec les mu-

tins; leurs demandes ne parurent point déraisonnables [a]; elles se bornèrent à une amnistie, à l'abolition de l'esclavage qu'ils consentoient de convertir en un droit pécuniaire, enfin à la liberté du commerce. Le roi accorda tout; mais pendant que cet accommodement se concluoit, une autre bande, à la tête de laquelle étoit Wat-Tyler, force la tour, massacre le chancelier et le trésorier, ravage la cité. Le roi rencontre cette nouvelle bande, il n'avoit avec lui qu'une foible escorte; Wat-Tyler se sentant supérieur en forces, affecta toutes les marques de l'égalité, il ne mit point pied à terre, à peine daigna-t-il faire un pas vers le roi. Un homme de la suite de Richard, nommé Newton, choqué de ces manières insolentes, avertit Wat-Tyler du respect qu'il devoit au roi; pour toute réponse, Wat-Tyler tire son poignard, Newton tire le sien, le roi ordonne à Newton de remettre son poignard à Wat-Tyler, et il se met à traiter tranquillement avec les rebelles. Wat-Tyler, toujours avec la même insolence, rejette toutes les propositions du roi. Il tire de nouveau son poignard, et on le voit prêt à s'élancer sur le roi, soit pour l'égorger, soit pour l'arrêter. Walworth, maire de Londres, se jetant au-devant du roi, frappe et renverse Wat-Tyler d'un coup de massue, les autres personnes de la suite du roi achèvent d'assommer Wat-Tyler; aussitôt les rebelles, criant *Wat-Tyler et vengeance!* bandent leurs arcs et saisissent leurs flèches; la troupe du roi, toute foible qu'elle est, se prépare au combat, le roi la retient, il s'avance seul vers les rebelles : « Mes amis, leur

[a] Froissard, l. 2, ch. 74, 75, 76. Walsing, p. 248, 249.

« dit-il, Wat-Tyler est mort; vous n'aurez plus désor-« mais d'autre chef que votre roi. » Cette fermeté tranquille, cette présence d'esprit à seize ans, promettoient un héros; on s'étonne, on croit voir revivre Édouard III et le prince Noir, les rebelles le suivent. Un moment après arrive Robert Knolles, qui, ayant rassemblé à la hâte tout ce qu'il avoit pu trouver de troupes, voloit au secours du roi; il demanda la permission de charger les rebelles. « Des rebelles, dit le roi, il n'y en a plus; vous « ne voyez ici que mes sujets et mes enfants. » On ne pouvoit s'annoncer avec plus d'éclat; le reste de la vie de Richard ne répondit point à ce moment, et c'est encore un trait de conformité qu'il eut avec Charles VI, son rival, de n'avoir pas rempli les espérances qu'il avoit fait naître.

Il restoit d'autres troupes à soumettre; la noblesse se rassembla autour de son roi, qui eut sous ses ordres une armée de quarante mille hommes. Les rebelles n'en avoient plus tant, ils commençoient à se dissiper, et la gloire que Richard venoit d'acquérir par un exploit supérieur à toutes les victoires, imposoit à la nation. Il se vit en état de faire la loi. Henri Spenser, évêque de Norwick, prélat célèbre comme guerrier, combattit les paysans avec un succès soutenu; Richard lui-même les vainquit en personne dans deux batailles, et redevenu le maître, il redevint peut-être injuste; il permit beaucoup de supplices, il révoqua les chartes d'affranchissement qu'il avoit accordées, il rétablit la servitude.

Il peut être curieux et important de rechercher pourquoi ce soulèvement des paysans anglois, ayant eu à-peu-près les mêmes causes, et ayant commencé à-peu-

près de la même manière que celui de Guillaume Tell et de ses compagnons, n'a pas produit en Angleterre la révolution qui s'étoit opérée en Suisse vers le commencement du même siécle. L'oppression chez les Suisses étoit parvenue à un tel point, que, ne pouvant plus s'accroître, il falloit qu'elle cédât la place à la liberté. En Angleterre, la constitution seule suffisoit pour défendre la liberté publique, et par conséquent pour préserver l'État d'une révolution. Quand la liberté publique est respectée, quand la constitution est bonne, quand les abus ne sont pas intolérables, tout le monde a intérêt au maintien du gouvernement actuel, par la seule raison qu'il en coûteroit des troubles pour en sortir. Aussi le roi, les grands, les communes, tous les pouvoirs étoient-ils réunis contre ces paysans fanatiques, qui réclamoient une liberté destructive et une égalité impossible. Peut-être auroit-on dû anéantir la servitude de la glèbe, et donner satisfaction sur ce point à une portion utile et respectable du peuple; mais il ne falloit pas que cette grace ou cette justice fût demandée les armes à la main. Le premier exploit de Wat-Tyler avoit dû réussir, c'étoit un acte de désespoir et de vertu, il s'agissoit de la liberté et de l'honnêteté publiques; mais lorsque le même Wat-Tyler et ses compagnons, échauffés par des prédicants, se permettent des ravages bien plus funestes à la liberté que les abus dont ils se plaignoient; lorsque dans leur indépendance fanatique, ils dépouillent tout respect pour le roi et pour sa mère, lorsqu'enfin ils attentent ou à la vie ou à la liberté du roi, leur parti doit se dissiper et céder à la réunion de toutes les forces de l'État.

C'est par des raisons à-peu-près semblables qu'en France la *Jacquerie* n'avoit produit que des ravages, et point de révolution. La *Jacquerie* étoit une querelle entre les paysans et les nobles; or les divisions entre deux ordres de l'État ne produisent guère que des troubles, toujours très funestes sans doute, mais passagers. C'est le mécontentement universel, c'est la réunion de tous les ordres de l'État contre des abus excessifs et contre une tyrannie insupportable, qui forment les grandes et durables révolutions.

Les paysans anglois, dans les commencements de la révolte, exigeoient de ceux qui embrassoient leur parti, ou qu'ils forçoient à l'embrasser, le serment d'être fidèles au roi Richard et de ne jamais reconnoître pour roi aucun homme qui se nommât Jean; c'étoit leur manière de désigner et d'exclure le duc de Lancastre, principal auteur de la révolte par l'établissement des impôts. C'étoit aussi une manière de rendre le duc de Lancastre suspect au roi Richard. D'autres événements concoururent à prévenir le jeune roi contre le régent. Au milieu de la solennité de pâques, un carme irlandois remit au roi, avec beaucoup d'appareil et pourtant avec beaucoup d'affectation de mystère, un papier contenant le détail d'une conspiration qu'il accusoit le duc de Lancastre d'avoir formée contre la vie du roi. Pour toute preuve de ce fait, il en juroit la vérité par le sacrement de l'autel. Richard étant à délibérer sur ce sujet avec deux clercs de sa chapelle, qui avoient sa confiance, le duc de Lancastre entra; il vit de l'altération sur le visage du roi, il crut que le roi vouloit être seul avec ces deux prêtres, il sortit par discrétion; un

moment après on le rappelle, et le roi, par le conseil de ces prêtres, lui communique le papier; le duc de Lancastre le lit sans émotion, offre de se justifier par le duel, si quelque chevalier entreprend la défense du carme, et demande que ce moine soit arrêté. La proposition est jugée raisonnable, on arrête le moine; mais au jour marqué pour l'examen de l'affaire, on trouve le carme massacré dans la prison; les soupçons redoublent, on veut faire arrêter Lancastre; on en parle au duc de Glocestre, qui, à cette proposition, entre en fureur, met l'épée à la main dans la chambre du roi, et jure de tuer quiconque oseroit accuser son frère. Le roi et ses timides conseillers n'osèrent répliquer. Le duc de Lancastre se met en sûreté dans un de ses châteaux; cependant on instruit le procès du lord Zouch, désigné dans le papier du carme comme complice du duc de Lancastre. Zouch est déchargé de l'accusation, et la princesse de Galles parvient à réconcilier le roi son fils avec le duc de Lancastre.

Elle trouva plus de difficulté à le réconcilier avec Holland, qui avoit assassiné le fils du comte de Stafford. Richard vouloit abandonner Holland à la rigueur des lois, quoiqu'il fût son frère utérin, étant né d'un premier mariage de la princesse de Galles avec un seigneur de Holland. Le crime de Holland le fils, et l'inflexibilité de Richard, firent mourir de douleur la princesse de Galles, leur mère. Holland obtint pourtant sa grace; il épousa une fille du duc de Lancastre. Les crimes des grands n'étoient pas plus punis alors en Angleterre qu'en France.

Richard démentoit de jour en jour le moment de

vigueur qui lui avoit si bien réussi dans l'affaire des paysans révoltés [a]. Livré à la mollesse et à la dissipation, il avoit quitté les traces de son père et de son aïeul, pour suivre celles de son bisaïeul Édouard II. Il eut des favoris, qu'on crut des mignons; Froissard les appelle toujours les *marmouzets* et les *poupées* du roi. Robert de Vère, comte d'Oxford, gouverna Richard, comme Gaveston et Spenser avoient gouverné autrefois Édouard II. Les mœurs de ce favori, les agréments de sa figure, les profusions du roi envers lui, étoient autant d'objets de scandale. Richard avoit créé pour de Vère le titre de marquis de Dublin, et ce fut le premier qui porta le titre de marquis en Angleterre; il lui avoit conféré ensuite le titre de duc d'Irlande; il avoit été jusqu'à lui donner cette île en toute souveraineté, au moins pour sa vie. Il lui avoit fait épouser sa cousine germaine, fille d'Enguerrand de Coucy et d'Isabelle d'Angleterre; il lui avoit permis ensuite de la répudier pour épouser une autre femme, préférant ainsi la satisfaction de son favori à l'honneur de son propre sang. Enfin le favori pouvoit tout et abusoit de tout; il étoit généralement haï; le roi étoit d'autant plus méprisé, qu'il avoit surpris un moment d'estime; la nation le punissoit d'avoir trompé ses espérances. La même chose arriva dans la suite à notre Henri III.

Richard étoit à-la-fois foible et impétueux; il ne savoit ni se refuser aux préventions, ni les dissimuler; il mettoit l'humeur à la place de l'autorité. Sa réconciliation avec le duc de Lancastre étoit souvent troublée par des

[a] Cox, Histoire d'Irlande. Walsing.

scènes d'éclat. Dans une expédition contre l'Écosse, le duc de Lancastre lui conseilloit de pénétrer jusqu'aux extrémités septentrionales de ce royaume, comme avoit fait Édouard III, à l'exemple d'Édouard Ier. Les mignons froudèrent cet avis, parcequ'il étoit donné par le duc de Lancastre, et qu'ils redoutoient d'ailleurs l'ascendant qu'une sorte d'expérience du duc de Lancastre à la guerre pourroit lui faire prendre sur son neveu dans le cours d'une longue expédition. Le roi, prévenu par eux, répondit sèchement au duc de Lancastre, qui le pressoit sur cet article : « Vous pouvez aller où il vous « plaira; pour moi, je ne ferai point un pas de plus vers « le Nord. — Je n'ai point d'autre volonté que celle de « mon souverain, répondit respectueusement Lancas- « tre; je ne suis qu'un sujet, et un sujet soumis. — Sou- « mis? c'est ce qui est en question », répliqua Richard avec colère et en quittant la place.

Les grands se liguèrent avec les princes contre un tel gouvernement; le duc de Glocestre se mit à la tête de cette cabale, en l'absence du duc de Lancastre, qui étoit allé se faire battre en Espagne, après quelques légers succès, comme, peu de temps auparavant, le duc d'Anjou étoit allé mourir dans le royaume de Naples, à la poursuite de ses droits. Le parlement s'assembla, il étoit dévoué aux princes, il s'éleva contre les ministres, et voulut forcer le roi de les renvoyer. Le roi, si l'on en croit Knyghton [a], répondit qu'il ne renverroit pas, pour l'amour du parlement, le moindre marmiton de sa cuisine, et menaça de se liguer avec le roi de France,

[a] Knyghton, p. 2680, 2715, etc.

pour apprendre de lui à réduire des sujets rebelles ; il quitta Londres et le parlement, et alla tenir sa cour à Eltham. Le parlement lui envoya une députation pour l'inviter à revenir, s'il ne vouloit voir l'assemblée se dissoudre sans avoir pourvu aux besoins de l'État et aux demandes du trône. Un des députés lui rappela sans ménagement la déposition d'Édouard II. Richard eut peur, et traita. De tous les ministres attachés au duc d'Irlande, et admis au conseil secret du roi, le plus habile et le plus expérimenté étoit le chancelier Michel de La Pole, fils d'un riche négociant, qui avoit plus d'une fois aidé l'État des grands biens que le commerce lui avoit procurés. La chambre des communes, qui, pendant les dernières années du règne d'Édouard III, avoit fait l'essai d'un nouveau pouvoir, en faisant dépouiller de ses emplois le lord Latimer, ministre du roi, porta une accusation contre le chancelier à la cour des pairs. Le roi consentit que ce procès fût suivi, à condition que les autres ministres seroient épargnés ; et sur cette promesse, il revint au parlement. La Pole, ainsi sacrifié, fut privé de son office sur des prétextes qui depuis ont paru assez frivoles. En général, tout ce qui s'est fait pendant le reste de ce règne, soit dans le parlement, soit hors du parlement, est tellement infecté de l'esprit de parti, soit de la part des agents, soit de la part des écrivains, qu'il ne faut plus y chercher ni raison ni justice, et que la vérité même ne s'y montre qu'à travers beaucoup de nuages (1).

(1) Le P. d'Orléans est presque par-tout le panégyriste ou l'apologiste de Richard II. Il convient cependant que ce prince se livroit sans réserve à ses amis, ce qui, dit-il, n'est pas une vertu chez les

On tint parole au roi, on épargna ses autres ministres, mais on l'attaqua lui-même dans son autorité. Telle est la nature de l'autorité et de la liberté, que, quand l'abus de l'une oblige de mettre un poids du côté de l'autre, ce poids se trouve presque toujours trop fort et emporte la balance. On eut recours à un expédient déja employé contre Jean-sans-Terre et Henri III, lorsqu'en voulant borner leur autorité on l'avoit détruite; cet expédient étoit de donner au prince un conseil sans l'avis duquel il ne pût rien entreprendre. La minorité de Richard étoit du moins un prétexte qu'on n'avoit pas eu contre Jean-sans-Terre et Henri III. On établit cette commission, on fit jurer le roi de s'y soumettre; une protestation générale, qu'il fit à la fin des séances du parlement, contre tout ce qui pourroit porter atteinte aux droits de sa couronne, ne parut point révoquer ce serment; du moins les commissaires continuèrent leurs fonctions.

En ôtant au roi son autorité, on crut pouvoir lui laisser ses favoris et ses ministres. C'étoient des lions à qui on avoit coupé les ongles et arraché les dents; ils trouvèrent encore des moyens d'agir. Ne pouvant plus commander, ils eurent recours à l'intrigue; ils essayèrent de soulever les communes contre les grands, ils sondèrent les shérifs, ils consultèrent les juges; les juges seuls osèrent déclarer que la commission étoit dérogatoire à la prérogative royale; que ceux qui l'avoient établie, ceux qui avoient conseillé au roi d'y souscrire, ou qui

rois comme chez les autres hommes; ajoutons qu'il choisissoit mal ses amis, pour la plupart.

Digitized by Google

avoient extorqué son consentement, étoient coupables de trahison et dignes de mort.

Cette consultation, dans les mains de Richard, ne put rester assez secrète pour que Glocestre et ses adhérents l'ignorassent; ils entrent en armes dans l'appartement du roi, jettent leurs gantelets à ses pieds, accusent nommément l'archevêque d'Yorck, le duc d'Irlande, La Pole-Suffolck, ci-devant chancelier, et deux autres favoris, sir Robert Trésilian et sir Nicolas Brembro. Les accusés s'enfuient et se cachent, le roi tremble; le duc d'Irlande seul leva quelques troupes; mais ayant été battu par le duc de Glocestre, il se sauva dans les Pays-Bas, où il mourut peu d'années après.

Le roi ayant fait apporter son corps en Angleterre, fit ouvrir sa bière pour le considérer à loisir, avant qu'il fût déposé dans le tombeau qu'il lui avoit fait ériger à Coolne. « Il fit voir, dit le P. d'Orléans, par ces témoi-« gnages de tendresse, qui ne trompent point, que, tout « jeune et tout roi qu'il étoit, il étoit bon et sincère ami. » Les Anglois jugèrent plus sévèrement ces témoignages d'une si vive affection.

On assemble un parlement dévoué aux princes, qui condamna les cinq accusés; Trésilian et Brembro ayant été pris, furent exécutés; on alla jusqu'à condamner à mort tous les juges qui avoient signé la consultation, et en général tous ceux qui s'étoient déclarés contre la commission; on commua seulement leur peine en un bannissement perpétuel en Irlande; mais Simon Burley souffrit la mort, qu'il ne s'étoit attirée que par son attachement pour le roi, dont il avoit été nommé gouverneur par Édouard III et par le prince Noir. Les larmes

de la reine d'Angleterre ne purent obtenir sa grace ; elle la sollicita en vain pendant trois heures aux genoux du duc de Glocestre. Ce refus parut d'autant plus barbare, que la reine avoit gagné les cœurs de la nation par sa bienfaisance et ses vertus aimables : on l'appeloit *la bonne reine* [a]; c'étoit Anne de Luxembourg, fille de l'empereur Charles IV et sœur de l'empereur Venceslas.

Le parlement sentit que l'esprit de parti l'avoit emporté au-delà des bornes, et qu'il venoit de rendre au crime de *haute trahison* toute l'étendue que le fameux statut du *parlement béni* avoit voulu lui ôter sous Édouard III; il déclara que les rigueurs illégales qu'il venoit d'exercer ne tireroient point à conséquence pour l'avenir, et qu'on s'en tiendroit au statut du *parlement béni*. Cependant les princes et les lords s'engagèrent par serment à maintenir les confiscations, les proscriptions et toutes les violences du dernier parlement. L'archevêque de Cantorbéry excommunia quiconque prétendroit y déroger.

Il sembloit que le roi ne se reléveroit jamais d'un tel coup; cependant, sans qu'on sache quels ressorts préparèrent un si grand changement, on voit, dès l'année suivante, le roi déclarer sa majorité, annoncer qu'il prétend gouverner par lui-même; on le voit, faisant usage à l'instant de l'autorité qu'il réclamoit, ôter la chancellerie à l'archevêque de Cantorbéry, déposer plusieurs autres officiers, interdire même l'entrée du conseil au duc de Glocestre, sans rencontrer aucune opposition.

[a] Knyghton. Froissard.

Tout cela fut l'ouvrage d'un moment, et ce moment fut beau. Richard étoit entré au parlement, paré de sa bonne mine et des graces de sa jeunesse. Là, de ce même air dont il avoit désarmé autrefois les paysans rebelles, *Quel âge me croyez-vous?* dit-il à l'assemblée. — Vingt-un ans, lui répondit-on. — « Je dois donc commencer « enfin à gouverner par moi-même, et je ne me sens pas « de pire condition que mes prédécesseurs. » Ce ton de fermeté imposa; on applaudit et on obéit (1).

Un changement plus étonnant encore fut celui qui parut s'être fait, du moins pendant quelque temps, dans son ame et dans son administration; nulle tentative pour rappeler les mignons qu'on avoit proscrits; nulle marque de ressentiment à l'égard des princes et des lords qui l'avoient si cruellement humilié; amnistie universelle et sincèrement respectée; bienfaits envers le peuple, auquel il remit un subside contre toute espérance [a]. Le duc de Lancastre revint d'Espagne, il reprit dans la faveur du roi le rang dû à sa naissance. Huit années se passèrent dans les douceurs de cette paix. On voyoit seulement que, d'un côté, le roi, infidèle à la grande

(1) Ce trait en rappelle un assez semblable de Henri III, roi de Castille. Ce prince, à son avènement, trouva l'autorité royale presque anéantie et entièrement usurpée par les grands; il assemble ces grands, et leur demande combien ils ont vu de rois en Castille. La réponse fut différente selon l'âge, les plus vieux en avoient à peine vu quatre. Et moi, reprit Henri, j'en ai vu plus de vingt, au grand dommage du royaume; mais j'empêcherai bien que votre règne ne dure. Aussitôt, pour montrer qu'il étoit le seul roi, il fit arrêter les plus coupables d'entre eux, et les ayant convaincus de concussion, il les retint en prison jusqu'à ce qu'ils eussent tout restitué.

[a] Dugdale, vol. 2, p. 170. Knyghton, p. 2677. Walsing, p. 342.

querelle de ses pères avec la France, sembloit vouloir se fortifier du secours de Charles VI contre les entreprises des grands de son royaume, et que de l'autre il se livroit toujours de plus en plus à des favoris obscurs, qui rendoient sa personne méprisable, lors même que son gouvernement pouvoit paroître irréprochable. « Il « dégradoit la majesté du trône, dit M. Hume, en ad- « mettant toute espèce de gens à sa familiarité, et ne « sentoit pas qu'en se montrant à eux de trop près, la « connoissance de ses qualités personnelles achevoit « d'anéantir le respect dû à son rang et à sa naissance, « et auquel il sembloit renoncer. »

Le duc de Glocestre jugeoit bien que le cœur du roi lui étoit fermé sans retour, il rechercha la bienveillance de la nation.

Les passions des rois font naître les guerres, et les guerres produisent les haines nationales; on allume aisément ces haines, on ne les éteint pas quand on veut. L'indifférence de Richard sur la rivalité de la France et de l'Angleterre, ses liaisons mêmes avec Charles VI, dont il avoit fiancé la fille, fournirent au duc de Glocestre les moyens de le perdre dans l'esprit des Anglois. Glocestre les enivroit du souvenir de leurs triomphes passés, et leur montroit les trésors de la France tout prêts à devenir leur proie sous un prince qui sauroit défendre les droits de sa couronne. « Les Édouards, disoit-il, por- « toient la terreur jusque dans Paris; sous Richard II, ce « sont les François qui la portent jusque dans Londres. »

Si l'on en croit Froissard, le duc de Glocestre poussa jusqu'à l'infidélité la plus coupable ces intrigues contre Richard. Nous avons dit que le duc de Clarence, l'aîné

des frères du prince Noir, n'avoit laissé qu'une fille, mariée à Edmond Mortemer, comte de La Marche. De ce mariage étoit né Roger Mortemer, qui devoit naturellement succéder à Richard, et que Richard avoit en effet déclaré son successeur. Selon Froissard, le duc de Glocestre avoit offert à Roger de le mettre en possession du trône, sans attendre la mort de Richard, qu'on feroit déposer comme incapable de régner. Froissard ajoute que, sur le refus de Mortemer, Glocestre voulut partager le royaume avec ses frères. Quoi qu'il faille en penser, et soit que Richard eût à punir le duc de Glocestre d'une conspiration formelle, ou simplement d'intrigues vagues et de déclamations sans dessein, la foudre n'est pas plus prompte que le coup inattendu qui mit le duc de Glocestre dans les fers de Richard, et la nation entière à ses pieds.

Richard va faire une visite au duc, à la campagne, il l'invite à le suivre à Londres; dans la route, et presque sous les yeux du roi, le duc est arrêté, un vaisseau l'attendoit sur la Tamise; on le transporte à Calais, du consentement des ducs de Lancastre et d'Yorck, et des comtes de Derby et de Rutland, leurs fils. Le roi convoque un parlement, qui détruit tout ce qu'ont fait les précédents, annulle la commission, déclare criminel de haute trahison quiconque tentera par la suite d'en établir une pareille, casse tous les actes faits contre les ministres et les favoris du roi (actes que la nation avoit juré de maintenir), révoque toute grace particulière et toute amnistie générale accordée aux partisans du duc de Glocestre; en conséquence, inonde les échafauds du sang le plus illustre, bannit du royaume l'archevêque

de Cantorbéry, et confisque son temporel. Ces variations perpétuelles, ce flux et reflux d'autorités passagères et contradictoires, ces parties de jeu alternativement gagnées et perdues, cette circulation de torts et d'outrages toujours érigés en lois, formoient une anarchie ridiculement cruelle, dont l'effet étoit d'immoler tour-à-tour des victimes opposées. Le roi s'étoit bien corrigé de son indiscrétion, s'il avoit préparé en silence une révolution si brusque et si terrible; mais l'indiscrétion valoit mieux que cette dissimulation funeste; il étoit presque impossible que de si grands coups d'autorité de la part d'un prince si foible n'amenassent pas quelque retour de la licence populaire, sur-tout dans un gouvernement mobile et balancé comme celui de l'Angleterre.

Richard se rendoit aussi odieux que méprisable; il assistoit au supplice de ses ennemis; il jouissoit de ce spectacle, il étoit lâche et féroce; il voulut voir trancher la tête au comte d'Arondel, le seigneur d'Angleterre le plus considérable et le plus aimé; il avoit avec lui le comte de Nottingham, gendre et ennemi d'Arondel, et qui triomphoit de la mort de son beau-père; Arondel les fit rougir tous les deux de cette indignité. Nottingham, à l'exemple du comte de Rutland, avoit été tour-à-tour complice et délateur des ennemis de Richard.

C'étoit la crainte des partisans que le duc de Glocestre pouvoit avoir en Angleterre, qui avoit fait prendre le parti de le transporter à Calais. Le parlement, croyant cette faction abattue par le supplice de ses chefs, osa vouloir juger le duc de Glocestre; il donna ordre au gouverneur de Calais d'amener son prisonnier à Londres; le gouverneur répondit que Glocestre venoit de

mourir d'une attaque d'apoplexie; on sut depuis qu'il avoit été étouffé entre des matelas [a]. Richard se crut politique alors, parcequ'il étoit criminel; l'insensé ne voyoit pas le sort qu'il se préparoit: il ne voyoit rien. Il fit jurer au parlement, lorsqu'il étoit prêt de se séparer, qu'il maintiendroit à perpétuité les actes qui venoient d'être passés; le parlement de Glocestre en avoit juré autant pour les siens. Ces précautions sont superflues quand les actes sont justes, et impuissantes quand ils ne le sont pas. Dans le parlement suivant, le roi fit jurer sur la croix de Cantorbéry l'exécution des mêmes actes, et de plus, il les fit confirmer par une bulle du pape; c'étoient autant d'aveux de leur instabilité.

Le roi, non content de réhabiliter la mémoire de ses favoris, étendit la même faveur jusqu'à ceux de son bisaïeul Édouard II. Il fit annuler, à la requête du lord Spenser, la sentence qui, en 1326, avoit condamné les deux Spensers: c'étoit trop maladroitement confirmer l'idée qu'on avoit conçue de la nature de son attachement pour ses favoris.

De nouveaux orages s'élevèrent. Nous avons vu la bassesse atroce du comte de Nottbingham à l'égard du comte d'Arondel; le comte de Derby, fils du duc de Lancastre, eut la bassesse à son tour d'accuser le comte de Nottingham de discours libres sur les violences que le roi exerçoit envers la noblesse. D'après la dénégation de Nottingham, le duel fut ordonné entre lui et son accusateur, comme s'il eût été question d'un crime; le roi cependant ne permit pas l'exécution du duel, et en cela

[a] Dugdale, v. 2, p. 171. Froissard, l. 4, c. 90. Walsing, p. 354.

il eut raison ; mais tandis que d'un côté il ménageoit ainsi les contendants ; de l'autre, il les supposoit tous deux coupables, et les traitoit comme tels ; l'accusé fut exilé à perpétuité, l'accusateur le fut pour dix ans. On n'entend rien à ce jugement bizarre. Vouloit-il encourager les délations, pourquoi punissoit-il le délateur? Méprisoit-il les délations, comme il le devoit, pourquoi punissoit-il l'accusé, qui même n'étoit pas convaincu? A travers cette contradiction, il étoit aisé de voir que sa faveur étoit pour le délateur, c'est-à-dire pour le comte de Derby ; le roi lui promit de borner à quatre ans le temps de son exil, et il donna des lettres patentes pour lui conserver les droits héréditaires qui pourroient lui échoir pendant son absence, c'est-à-dire tous les biens de la maison de Lancastre, si le duc de Lancastre son père venoit à mourir pendant son absence ; ce qui arriva.

Quand le comte de Derby fut parti, ses envieux, l'attaquant avec avantage, représentèrent au roi qu'on n'avoit rien fait en abattant le duc de Glocestre, si on laissoit subsister la puissance, plus formidable encore, de la maison de Lancastre; ils lui firent prendre ombrage de ce que le comte de Derby cherchoit, disoient-ils, à se fortifier contre lui d'une alliance étrangère et rivale, en demandant en mariage la fille du duc de Berry, oncle de Charles VI. Richard envoya en France le comte de Salisbury pour traverser cette négociation, et le mariage n'eut point lieu ; de plus, Richard révoqua les lettres patentes qu'il avoit accordées au comte de Derby, et par un jugement absurde, il fit condamner comme traître le procureur de Derby, qui faisoit valoir ces let-

tres; et le père de Derby étant mort, il retint les biens de la maison de Lancastre.

Le nouveau duc de Lancastre, jugeant qu'il falloit opposer l'audace à l'injustice, revint de son exil pour réclamer ces biens; les conjonctures étoient favorables; et Lancastre vit bientôt qu'il pouvoit ôter la couronne au prince qui avoit voulu lui enlever son patrimoine. L'héritier présomptif, Roger de Mortemer, comte de La Marche, venoit d'être tué dans un combat en Irlande, laissant un fils âgé de sept ans, qui succédoit à ses droits; le roi étoit allé dans cette île pour venger la mort de Roger; le fils du comte d'Arondel et tous les autres mécontents, enhardis par l'absence du roi, vont se ranger sous les drapeaux de Lancastre. Ces mécontents, c'étoient la nation entière. Bientôt Lancastre se vit à la tête d'une armée formidable; le duc d'Yorck, nommé régent pendant l'absence du roi, se joignit lui-même au duc de Lancastre. Richard passe en Angleterre, pour défendre une couronne qui lui échappoit; il ne la défend point, tout l'abandonne; il s'abandonne lui-même, il quitte le peu de troupes qui lui restoient, craignant sans doute qu'elles ne le livrassent au duc de Lancastre; il court s'enfermer dans une forteresse qu'il croyoit imprenable; Lancastre vient l'y assiéger, et demande à être introduit dans la place avec une escorte de deux cents hommes pour conférer avec Richard; on ne veut le recevoir qu'avec douze hommes, il y consent, quoiqu'il soit dans la dépendance de Richard, qui d'un geste ou d'un signe pouvoit disposer de son sort, et qui avoit un intérêt sensible de le retenir pour servir d'otage; il lui parle en juge et en maître. « La nation vous rejette, dit-il: votre

« naissance lui est suspecte, et votre administration « odieuse. Votre règne est passé; suivez-moi tout-à-« l'heure à Londres. » En même temps il lui montre son armée rangée autour de la place, et prête à la forcer. Richard obéit, le duc de Lancastre le traîne à sa suite de ville en ville, comme en triomphe, aux acclamations du peuple, qui bénissoit Lancastre et outrageoit Richard. On demanda même au vainqueur la tête de ce malheureux prince. Le duc de Lancastre répondit que Richard seroit jugé par un parlement libre. Si ce parlement fut libre, il s'arrogea un droit bien dangereux, celui de déposer le monarque, auquel on reprocha toutes les fautes, toutes les violences que le parlement avoit partagées avec lui; car jamais Richard n'avoit manqué à l'observation des formes parlementaires; s'il fit des injustices, elles eurent toujours la sanction de la loi; j'en excepte le meurtre du duc de Glocestre, mais ce meurtre ne fut point avéré. Il est à remarquer qu'à la différence d'Édouard III, Richard II n'imposa jamais sur ses sujets la moindre taxe sans l'aveu du parlement: cependant Édouard fut l'idole de sa nation, et Richard fut déposé; la mémoire d'Edouard est encore en vénération, la postérité n'a point réclamé en faveur de Richard. C'est qu'Édouard savoit régner, c'est qu'il avoit de la force et de la grandeur. S'il violoit la lettre de la loi, s'il négligeoit des formes, il savoit tourner ces irrégularités, sinon au bien de l'État, du moins à la splendeur de la couronne. Richard, au contraire, flétrissoit et avilissoit tout. Il entreprenoit par humeur et abandonnoit par inconstance, ou cédoit par foiblesse; il eut les vices d'Édouard II, il en eut le sort. Nous avons déja

observé, à l'occasion d'Édouard Ier et d'Édouard II, que le gouvernement foible, qui succède à un gouvernement injuste, mais vigoureux, est souvent puni des torts de tous les deux, et que les révolutions, suspendues par la vigueur du premier, viennent accabler la foiblesse du second. Édouard III et Richard II en sont un nouvel exemple.

Richard ne trouva dans le parlement qu'un seul défenseur, ce fut l'évêque de Carlisle, Thomas Merk [a]. Ce prélat vertueux déploya en faveur d'un roi opprimé toute l'éloquence du courage; l'histoire a rendu justice à son zèle, le duc de Lancastre le fit arrêter.

La déposition de Richard ayant été solennellement prononcée par les deux chambres, si le trône étoit vacant, il appartenoit au jeune comte de La Marche, fils de Roger de Mortemer et arrière-petit-fils du duc de Clarence, frère aîné du duc de Lancastre; le duc de Lancastre, dévot ambitieux, s'avance, et faisant le signe de la croix, déclare qu'il réclame le trône; mais à quel titre? c'est ce qu'il affecta de n'expliquer que d'une manière équivoque. Faute d'un droit légitime, il allégua tous les titres à-la-fois, et celui de naissance, et celui de conquête, et celui de vengeur des lois et de libérateur de la nation, et celui de résignataire du roi Richard, auquel il avoit extorqué une abdication en sa faveur. Il alla jusqu'à tirer parti d'une fable décréditée, même parmi le vulgaire. Le roi Henri III avoit laissé deux fils, Édouard Ier, qui lui avoit succédé, et Edmond, comte de Lancastre. Selon la tradition dont il s'agit, cet Edmond étoit l'aîné des

[a] Walsing. Knyghton. Tyrrel. Otterburne.

fils de Henri III; on l'avoit exclu du trône à cause de sa difformité. Or, le duc de Lancastre descendoit de cet Edmond, par sa mère, dernier rejeton de cette première branche de Lancastre. Cependant il n'osa pas alléguer expressément cette descendance parmi ses titres, le conte de la primogéniture d'Edmond eût révolté par sa fausseté reconnue; il s'enveloppa dans des ambiguités, il réclama la couronne, « comme descendu, disoit-il, en « droite ligne du bon roi Henri III » : mais le conte de La Marche descendoit aussi de Henri III, et de plus, il descendoit du frère aîné du duc de Lancastre.

Le duc pouvoit encore moins alléguer le droit de conquête. 1° Ce droit n'en est pas un. 2° C'étoit par les forces de la nation que le duc avoit renversé du trône Richard II.

Quant au droit d'élection, qui étoit le véritable titre du duc de Lancastre, mais qui peut-être l'auroit rendu trop dépendant, il ne vouloit point l'alléguer. « Enfin, dit M. Hume, il devint roi, sans que personne « pût dire pourquoi ni comment. » Il fut roi, parcequ'il osa l'être et qu'on n'osa l'en empêcher. Le droit héréditaire, si mal réglé en Angleterre, depuis la conquête jusqu'au temps de Henri II, avoit paru prendre quelque stabilité sous les Plantagenets; cependant Jean-sans-Terre avoit exclu du trône Arthur son neveu et la sœur de cet Arthur. Depuis Henri III jusqu'à Richard II, l'ordre successif ne fut point troublé; mais Henri de Lancastre fut évidemment un usurpateur. Le droit de la maison de La Marche ou de Mortemer, que le parlement avoit autrefois reconnu, ne fut ni anéanti, ni rappelé, le légitime héritier se vit exclus par une simple prétérition.

La foible prétention que le duc de Lancastre avoit marquée au droit de conquête suffisoit pour alarmer une nation jalouse de ses privilèges. Si Henri IV étoit un conquérant, il pouvoit détruire la liberté nationale, il fut forcé de s'expliquer sur cet objet, et de confirmer les priviléges qu'il trouvoit établis. De tout ce qui se fit alors, ce fut, dit encore M. Hume, le seul article qui signifiât quelque chose. Il y eut cependant une autre décision raisonnable et même respectable; les auteurs de quelques violences exercées au milieu des troubles, alléguoient pour excuse qu'ils n'avoient fait que céder à la force, et qu'ils avoient agi contre leur gré; on déclara par un statut qu'à l'avenir la force ne seroit plus admise pour excuse des actions illégitimes, et qu'il falloit savoir périr, plutôt que de prêter son ministère au crime. Tout le reste fut l'ouvrage de cet esprit de vertige et de parti qui gouvernoit alors l'Angleterre.

Un nouveau parlement, formé, contre toute règle, des mêmes membres qui avoient déposé Richard, s'attacha uniquement à détruire tout ce qu'avoit fait le dernier parlement de Richard, comme ce parlement de Richard avoit détruit tout ce qu'avoit fait le parlement de Glocestre, et comme celui de Glocestre en avoit usé à l'égard des parlements précédents. « L'effet de ces changements perpétuels et rapides, dit M. Hume, fut de « rendre le peuple inconstant, et de lui faire perdre « toutes les notions du juste et de l'injuste en matière « de gouvernement. » Les séances de ce nouveau parlement furent si tumultueuses, si agitées, qu'il y eut jusqu'à quarante gantelets jetés dans la chambre des lords pour s'entre-défier.

Le malheureux Richard, étroitement gardé dans le château de Pontfret, n'y vécut pas long-temps. Les uns disent qu'il se tua lui-même; selon d'autres, un mot de Henri de Lancastre, pareil à celui qui, échappé à Henri II, avoit coûté la vie à saint Thomas de Cantorbéry, engagea un chevalier nommé Exton, à faire périr Richard. Exton mène avec lui huit assassins au château de Pontfret, où il n'attend qu'une occasion qu'il ne tarde pas à faire naître. Richard s'apercevant à son dîner qu'on ne faisoit point, selon l'usage, l'essai des mets servis sur sa table, demanda la raison de ce changement : l'officier de bouche lui répondit que le roi avoit ordonné de supprimer ce cérémonial; Richard avoit vrai-semblablement les oreilles fatiguées de ces mots : *Le roi l'a ordonné, le roi l'a défendu;* il perdit patience, et frappa l'officier d'un coûteau qu'il avoit à la main, en lui disant avec fureur : *va-t'en au diable, toi et ton Lancastre.* Exton arrive au bruit, avec ses huit hommes armés. Richard, convaincu qu'on en vouloit à sa vie, résolut de la vendre cher; il arracha la hache d'armes d'un des assassins, en renversa quatre à ses pieds, et commençoit à intimider les autres, lorsque Exton l'attaquant par derrière, lui porta un coup dont il mourut sur-le-champ. Ce récit, tout détaillé qu'il est, semble démenti par une circonstance, c'est que le corps de Richard, exposé en public à Londres, dans l'église de Saint-Paul, ne parut porter aucune marque de violence [a]; aussi l'opinion la plus établie est-elle qu'on le fit mourir de faim et qu'il languit pendant quinze jours.

[a] Knyghton. Otterb. Cotton.

Ce malheureux prince avoit été accablé d'outrages dans sa prison. Lancastre le forca d'y recevoir le duc d'Yorck et le comte de Rutland fils de ce duc. Quand il les lui annonça, *ils m'ont trahi!* s'écria Richard, *épargnez-moi leur vue:* ces princes entroient au moment même, ils entendirent ce discours. Le comte de Rutland s'avance le chapeau sur la tête, donne un démenti au roi, et jette son chapeau par terre pour le défier; action aussi lâche alors qu'elle eût été téméraire avant la déposition de Richard; *c'est trop*, lui dit ce roi, *d'être à-la-fois traître et insolent.* Lancastre fut obligé de les séparer, il fit des reproches au comte de Rutland, parcequ'alors il croyoit devoir ménager Richard pour obtenir son abdication; quand elle fut faite, il traita lui-même Richard avec une rigueur propre à lui faire desirer la mort.

Richard n'avoit pas trente-quatre ans lorsqu'il fut si indignement sacrifié à la sûreté de l'usurpateur. On voit par toute sa conduite qu'il avoit plus de caractère que d'esprit. Le moment où il apaisa la sédition des paysans annonçoit un héros; celui où il déclara sa majorité annonçoit un roi. Tout le reste fut d'un prince trop tôt placé sur le trône et corrompu par le pouvoir. Mollesse, faste, humeur, violence, voilà tout le régne de Richard. Si la ressemblance des destinées le fait comparer à Édouard II, il n'en eut pas la douceur; si on le compare aux trois autres Édouards, il ne fut qu'un indigne fils de ces illustres pères; si on le compare enfin à notre roi Charles VI, tantôt son ami et tantôt son rival, il eut plus d'énergie peut-être, mais moins de bonté.

Le régne de Richard II vit paroître le fameux statut

de *Præmunire*, dont l'objet est le même que celui du statut des proviseurs, porté sous Édouard III, c'est-à-dire d'arrêter les entreprises de la cour de Rome : il fallut revenir plus d'une fois sur cet objet.

Tout ce que le despotisme a de caprices et de hauteurs, tout ce que la licence populaire a d'emportements, se trouve rassemblé dans les vingt-deux années de ce règne déplorable. Cette fière nation qui, pour la seconde fois, brise le sceptre dans la main de son roi, avoit débuté avec Richard par des traits d'adulation et de bassesse, inconnus aux peuples esclaves. Dans le premier parlement tenu sous ce règne, la chambre des communes avoit recommandé au roi l'économie, si nécessaire et si négligée dans tout gouvernement, et en indiquant les moyens de remplir cet objet, elle demandoit que la cour fût moins fréquentée par les femmes et par les évêques [a]. Les femmes et les évêques persuadèrent au roi qu'on attentoit à son autorité, il s'indigna de cette pétition juste et raisonnable, il voulut en savoir l'auteur; le parlement eut non seulement la bassesse de le nommer, mais encore l'extravagance de le condamner à mort comme traître, pour le prétendu crime que les communes partageoient avec cet homme; il se nommoit Haxey. Le despotisme fut moins absurde que l'adulation. Richard fit grace, mais ce fut à la prière des évêques, qui furent ainsi doublement vengés de Haxey.

C'est sous le règne de Richard que s'introduisit l'usage de créer des pairs par lettres-patentes. Le lord

[a] Abrégé de Cotton, p. 361, 362.

Beauchamp de Holt fut le premier. Jusque-là les pairs avoient toujours été créés *en parlement*. Il y avoit près d'un siècle qu'en France la pairie des créations avoit succédé aux anciennes pairies, déja éteintes pour la plupart. Le premier pair créé fut Jean, duc de Bretagne, en 1297, et pendant plus de deux siècles, la pairie ne fut ainsi conférée qu'à des princes du sang.

En France, la destinée de Charles VI n'avoit pas été plus heureuse que celle de Richard II; ni son gouvernement, ou plutôt celui de ses oncles, moins orageux. Il n'avoit pas mieux rempli les espérances qu'il avoit fait naître. De toutes les qualités que son enfance annonçoit, il ne conserva que la bonté; tous ses penchants naturels le portoient au bien. Il ne concevoit pas le mal. Un délateur accusa un courtisan d'avoir médit de ce prince. « Cela ne se peut pas, dit Charles VI, je lui « ai fait du bien. » Jaligny, son gouverneur, aussi honnête homme que grand homme de guerre, ne perdit jamais une occasion de lui inspirer l'amour de la gloire et de la vertu [a]. Charles V prit un soin particulier de former le cœur de son fils, il se faisoit un plaisir d'éprouver ses premiers sentiments. L'histoire a conservé quelques traits, qui marquent d'un côté l'attention de Charles V à observer les mouvements de cette ame naissante, de l'autre, la manière dont l'enfant répondoit à ses soins paternels. Un jour Charles V l'ayant fait venir dans son cabinet, lui permit de choisir un bijou parmi ceux qui composoient son trésor. Le jeune prince, négligeant tout ce qu'il voyoit de riche et de précieux,

[a] Christ. de Pisan.

s'arrêta, comme Achille, à une épée suspendue dans un coin du cabinet. Une autre fois, le roi lui présenta d'une main une couronne d'or, et de l'autre un casque, le prince choisit le casque : « Sire, dit-il à son père, gardez à jamais votre couronne. » Ces bagatelles, qui annonçoient un caractère heureux, pénétroient de joie ce sage monarque, aussi tendre père que vertueux politique.

On a loué dans la suite la libéralité, la magnificence de Charles VI, qualités si funestes dans un roi. « Il donnoit, dit une ancienne chronique, mille écus où son père n'en donnoit que cent. » Nous voyons dans ce seul trait la source de tous les malheurs de ce règne. La chambre des comptes ordonna plus d'une fois la restitution de ces dons excessifs.

Les trois princes, oncles paternels de Charles VI, joignoient quelques qualités brillantes aux vices qui firent le malheur de la France. Le duc d'Anjou effaçoit les deux autres par les avantages extérieurs, et son éloquence le rendoit maître de ceux avec lesquels il négocioit. Tous trois étoient braves jusqu'à l'intrépidité; le duc de Bourgogne étoit plus soldat, le duc d'Anjou plus capitaine, le duc de Berry portoit à la guerre, comme dans les affaires, son inconstance et son caractère indolent; il avoit moins de crédit, mais plus de douceur et de bonté que ses frères. Tous trois avides de richesses, assez mauvais citoyens pour vouloir en acquérir par l'oppression des peuples, différoient seulement dans l'usage qu'ils en faisoient; le duc d'Anjou les prodiguoit à ses favoris, ou les réservoit pour ses grands desseins sur l'Italie; le duc de Berry les employoit

à bâtir, le duc de Bourgogne à tenir une cour égale en magnificence à celle des rois. Bientôt l'espoir de la couronne de Naples vint irriter l'ambition du duc d'Anjou, et convertir sa prodigalité en avarice, l'avarice produisit la dureté. Charles V avoit caché dans les murailles du château de Melun des sommes considérables, il avoit chargé Savoisy, son chambellan, homme d'une fidélité éprouvée, de remettre ce trésor au roi son fils, dès qu'il seroit majeur. Le duc d'Anjou en eut quelque avis ou quelque soupçon, il interroge Savoisy, qui, fidèle à son dépôt et à son secret, nie tout avec constance, et n'est ébranlé ni par les promesses, ni par les menaces; le prince fait venir un bourreau, et lui ordonne de trancher la tête à Savoisy; le courage de Savoisy ne tint point contre cette dernière épreuve, il indiqua le lieu où l'argent étoit renfermé.

La même aventure étoit arrivée en Angleterre à la mort de Guillaume-le-Roux. Henri Ier ayant usurpé la couronne, au préjudice de Robert, héritier légitime, força Breteuil (1), garde du trésor royal, de lui remettre les trésors de Guillaume, que Breteuil vouloit garder pour Robert. Breteuil, après une résistance courageuse, fut forcé, comme dans la suite Savoisy, de céder à la violence. Ces exemples ont déterminé des politiques à condamner les princes qui thésaurisent. Telle devroit être en effet la confiance des rois dans les peuples et des peuples dans les lois, que personne ne thésaurisât, et que la circulation eût toujours toute son activité.

Tout le fruit de l'économie de Charles V, ayant ainsi

(1) Voyez 1re part., ch. 4.

passé dans les mains avides du régent, ne fit qu'accélérer sa perte, en lui facilitant l'entreprise sur l'Italie.

Cette expédition exigeoit encore d'autres secours, et c'étoit le peuple qui alloit les fournir. Quel intérêt le peuple avoit-il à l'agrandissement d'un prince qui n'étoit pas son roi?

Le malheureux règne de Charles VI commença sous les plus noirs auspices; à peine le pacifique Charles V étoit mort, l'étendard de la guerre civile étoit déja levé. Un usage assez constamment observé sous la race capétienne donnoit aux régents, pendant la minorité, toutes les prérogatives de l'autorité royale; les actes étoient expédiés en leur nom et scellés de leur sceau particulier; ils ne rendoient aucun compte de leur administration; ils étoient des rois *ad tempus*. L'ordonnance de 1374, en fixant la majorité des rois au jour où ils auroient atteint leur quatorzième année, avoit donné des bornes à la durée de ce pouvoir trop vaste; il s'agissoit d'en donner à son étendue. Le gouvernement dur, le caractère avide du duc d'Anjou rendoient ce projet nécessaire; le duc de Bourgogne le forma par des vues intéressées, le duc de Bourbon (1) le seconda par amour du bien public. Cependant les deux partis prirent les armes pour soutenir leurs prétentions; mais les princes ayant ouvert les yeux sur les malheurs où leurs discordes alloient exposer l'État, consentirent qu'une assemblée des notables décidât de ces grands intérêts, la cause des princes fut défendue par le chancelier

(1) C'est ce vertueux duc de Bourbon dont nous avons parlé à la fin du chapitre précédent; il étoit oncle maternel de Charles VI.

d'Orgemont, celle du duc d'Anjou par l'avocat du roi Desmaretz; tous deux se repentirent d'avoir pris trop de part à cette fameuse querelle; il en coûta la vie à Desmaretz et les sceaux à d'Orgemont [a]. La décision fut amère pour le duc d'Anjou; on créa un conseil de régence; le roi fut sacré, émancipé, le sceau du régent brisé, l'éducation du roi et du prince son frère fut confiée aux ducs de Bourgogne et de Bourbon.

Il avoit été décidé qu'à la cérémonie du sacre, les pairs seroient placés selon l'ordre de leurs pairies, que par conséquent le duc de Bourgogne précéderoit le duc d'Anjou, quoique régent et quoique son aîné; le duc d'Anjou, malgré cette décision, ayant pris place immédiatement après le frère du roi, le duc de Bourgogne court à lui, le tire par le bras et se met en sa place. Le fier duc d'Anjou, profondément blessé de cet affront, alloit en tirer vengeance: l'intrépide Philippe alloit soutenir avec courage cette action hardie; on se jette au milieu d'eux, on les sépare, le conseil s'assemble, et prononce de nouveau en faveur du duc de Bourgogne.

Bureau de La Rivière, ce courtisan ennemi de du Guesclin, et que ce seul titre condamne, fut disgracié au commencement de ce règne.

Le cardinal de La Grange, évêque d'Amiens, dont les déprédations avoient été la seule tache considérable du règne de Charles V, ayant su que Charles VI avoit dit à Savoisy, « Dieu mercy, nous voilà délivrés de la « tyrannie de ce capellan », s'enfuit à Avignon, empor-

[a] Le Labour. Introduct. à l'Hist. de Charles VI. Du Tillet, Recueil des Rangs, p. 55.

tant les dépouilles du royaume; mais la France alloit être en proie à des tyrans plus redoutables et à des brigands plus avides.

Charles V en mourant avoit recommandé qu'on diminuât les impôts, on les avoit augmentés; cette mauvaise administration avoit aisément rendu au peuple, sur-tout aux habitants de Paris, le caractère séditieux qu'ils avoient tant signalé sous le roi Jean, et que la sagesse de Charles V avoit désarmé.

Après quelques légers mouvements, auxquels on ne daigna pas même faire attention, ils demandèrent et obtinrent, les armes à la main, l'abolition des impôts; devenus plus insolents par ce premier succès, ils exigèrent l'expulsion des juifs; et sans attendre la décision du conseil, ils pillèrent les maisons de ces malheureux, brûlèrent leurs papiers, traînèrent leurs enfants à l'église pour les baptiser; le roi vit ces fureurs, il en gémit, mais elles demeurèrent impunies. Cependant les princes dévorant toutes ces injures, essayoient toujours de rétablir les impôts, et les peuples s'obstinoient toujours à ne les point souffrir. Un savetier, à la tête de quelques factieux, força le prévôt des marchands d'aller au palais plaider la cause du peuple. Le duc d'Anjou et le chancelier (1) n'apaisèrent qu'avec peine cette émotion.

A Rouen, une troupe d'artisans proclame roi un marchand imbécille, nommé Le Gras [a], lui fait prononcer l'abolition des impôts, exerce sous ses ordres

(1) C'étoit Miles de Dormans, évêque de Beauvais, successeur du chancelier d'Orgemont, et le troisième chancelier de sa famille.

[a] Le Lab. Juv. des Urs.

toute sorte de violences, c'est la fameuse sédition connue sous le nom de la *Harelle*. Dans le même temps, celle des *Maillotins* faisoit à Paris d'horribles ravages, massacroit les commis et les partisans jusqu'au pied des autels, renversoit les bureaux, forçoit l'Hôtel-de-Ville et l'Arsenal, ouvroit les prisons, en tiroit les criminels. La cour résolut enfin de venger l'autorité royale, après l'avoir compromise; on commença par Rouen, où la chaleur des esprits un peu ralentie, promettoit une vengeance plus sûre et plus facile. Tous ces grands mouvements finirent par le supplice des principaux factieux, par le rétablissement des impôts; et par le paiement de quelques amendes. On crut que Paris, épouvanté par cet exemple, subiroit sans murmurer le même sort. On se trompoit. L'horreur des impôts y prévalut sur la terreur des supplices; le peuple reprit les armes; la cour fut obligée de négocier; le roi confirma l'abolition des impôts, et accorda une amnistie, dont il n'excepta que ceux qui avoient forcé les prisons. Cette restriction servit de prétexte pour arrêter et faire mourir secrètement une multitude de citoyens, innocents ou coupables, dont on jeta pendant la nuit les corps dans la rivière, rigueur inutile et trop indigne de la majesté royale, qui doit punir avec éclat, et non se venger avec foiblesse. Croiroit-on que cet horrible abus de jeter en secret et de nuit dans la rivière ceux qu'on n'osoit exécuter publiquement, eût dégénéré en une espèce d'usage, qui avoit, pour ainsi dire, ses règles particulières? On enfermoit ces malheureux dans un sac lié par le haut avec une corde. De là vient, selon

l'auteur des antiquités de Paris [a], l'expression proverbiale de *gens de sac et de corde*. Le lieu même du supplice étoit marqué pour ces expéditions clandestines, c'étoit sous le Pont-au-Change, ou bien hors de la ville, au-dessus des Célestins, devant ce qu'on appeloit la *tour de Billy*.

Les princes vouloient de l'argent à quelque prix que ce fût; le peuple, toujours inflexible, ne vouloit point entendre parler d'impôts; on s'adressa aux députés que chaque province entretenoit à la cour, et qui y représentoient les États généraux, on n'obtint de la plupart qu'un refus respectueux; mais le résultat de la négociation avec Paris fut un don gratuit de cent mille livres que fit cette ville, et qui opéra une réconciliation apparente entre elle et la cour. Le roi fit son entrée aux acclamations du peuple; on quitta les armes, tout parut tranquille: mais c'étoit un calme perfide; la cour étoit trop outragée, le pardon de tant de révoltes avoit été trop peu acheté; on dissimuloit, on attendoit une occasion favorable pour déployer l'autorité. Cette occasion se présenta, lorsqu'après la bataille de Rosebèque [b], le roi revenant à Paris, à la tête d'une armée victorieuse, vit les habitants de cette ville venir à sa rencontre avec un zèle suspect, au nombre de trente mille hommes mal armés et mal disciplinés. Deux mots du connétable de Clisson, prononcés d'un ton fier et menaçant, mirent en fuite cette multitude imprudente. Le roi entra dans Paris comme dans une place conquise, rompit les portes et les barrières, arracha les chaînes,

[a] T. 2, l. 10. [b] 1382.

enleva les armes, supprima la prévoté des marchands et l'échevinage, déploya l'appareil des supplices avec plus de rigueur que d'équité, fit trancher la tête à Desmaretz, ce magistrat vénérable par son âge, par sa vertu, par ses longs services; son plus grand crime étoit d'être adoré du peuple et odieux au duc de Bourgogne, dont l'autorité étoit devenue sans bornes, depuis que le duc d'Anjou, entièrement livré à l'expédition de Naples, lui avoit abandonné les rênes du gouvernement. Desmaretz porta au supplice cette fermeté tranquille que donne une bonne conscience. « Jugez-moi, Seigneur, et séparez ma cause de celle des impies [a] », dit-il en montant sur l'échafaud. On l'avertit de demander pardon au roi. « Je n'ai, répondit-il, jamais offensé les rois de la terre; j'ai employé à en servir quatre les soixante et dix années de ma vie, en voici la récompense. » Le peuple, à ce spectacle, frémissoit de douleur et de crainte, une consternation générale avoit succédé à toute son audace, l'esclavage et la mort étoient présents à tous les yeux et glaçoient tous les cœurs. Le gouvernement profita de ces dispositions; on assembla dans la cour du palais ce peuple éperdu; on avoit élevé sur un échafaud un trône, où le roi étoit assis; les princes et les grands du royaume environnoient ce trône. Le chancelier se leva, il reprocha au peuple ses révoltes et ses crimes, et les bontés du roi, payées, disoit-il, de tant d'ingratitude; ce ministre mit le comble à la terreur par la force dont il anima ses discours; sa voix menaçante et ses regards sévères

[a] Ps. 42, v. 1.

sembloient annoncer la destruction de la capitale ; le peuple prosterné, fondant en larmes, n'osoit espérer sa grace ; les princes la demandèrent à genoux, feignant d'être touchés des marques d'un repentir si sincère. Le roi, se rendant à leurs instances, déclara qu'il commuoit en peine pécuniaire la peine de mort que *tout ce peuple avoit méritée.* « C'étoit là, dit Mézeray [a], le « vrai sujet de cette pièce de théâtre. » L'édit pour le rétablissement des impôts fut publié aux acclamations de ce même peuple qui avoit tant combattu pour s'y soustraire, et la cour dissipant à l'instant en folles dépenses le produit de ces impôts, justifioit en quelque sorte, dit le même Mézeray, les émotions qu'elle prétendoit punir.

Ces séditions qui se renouveloient tous les jours dans Paris, les crimes de toute espèce qui s'y commettoient, la multitude de fainéants et de brigands qui venoient de tous les coins du royaume y chercher fortune et y porter le trouble, donnèrent lieu, en 1380, à l'établissement d'un capitaine ou gouverneur de la ville de Paris ; ce fut Maurice de Tresiguidy, qui fut le premier pourvu de cet office, uni jusqu'alors à celui de prévôt de Paris. Au contraire la prévôté des marchands, anciennement séparée de la prévôté de Paris, y avoit été depuis réunie, et c'étoit cependant par les mêmes motifs à-peu-près, qui en avoient fait détacher l'office de gouverneur ; c'étoit le souvenir des séditions de Marcel pendant la captivité du roi Jean, qui avoit donné lieu à cette réunion. L'on avoit cru prévenir les troubles, en confondant en une seule personne le prévôt des marchands, qui étoit

[a] Abrégé chronologique.

l'homme du peuple, et le prévôt de Paris, qui étoit l'homme du roi. Ces deux places restèrent réunies jusqu'en 1388. Alors Jean de Folleville, prévôt de Paris et prévôt des marchands, reconnoissant qu'un seul homme ne pouvoit suffire aux fonctions des deux emplois, supplia le roi de le soulager d'une partie de ce fardeau; on sépara donc la place de prévôt des marchands, de celle de prévôt de Paris, et la première fut donnée à Jean Juvénal des Ursins, père de l'historien Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, et l'Hôtel-de-Ville fut restitué à la jurisdiction municipale.

Ce nouveau prévôt des marchands, livré tout entier au soin de faciliter l'approvisionnement de la capitale, obtint d'abord un arrêt contre les possesseurs d'une infinité d'écluses et de moulins, qui embarrassoient la navigation sur la Seine et sur la Marne; mais cet arrêt un peu équivoque, ordonnoit seulement de laisser aborder à Paris les bâtiments chargés de vivres, et ne prononçoit pas formellement sur le droit d'écluses et de moulins que les possesseurs défendoient encore au parlement : le prévôt des marchands, ennuyé des longueurs de la justice, souvent incompatibles avec la célérité qu'exige le bien public, fit détruire en une nuit toutes ces écluses et tous ces moulins. Le parlement fut d'abord offensé de cette précipitation avec laquelle on prévenoit ses arrêts; mais il ne tarda pas à reconnoître l'utilité de ce qu'avoit fait le prévôt des marchands. On indemnisa d'ailleurs les possesseurs. On fit aussi une loi de police alors très nécessaire, pour le nettoiement des rues; lorsqu'elle fut exécutée, il y eut bien moins de lépreux, et on n'accusa plus tant les Juifs d'empoisonner les eaux et d'infecter l'air.

Cette même année 1388, le roi rendit une ordonnance pour interdire l'entrée du parlement aux abbés et prieurs, qui jusqu'alors y avoient été admis avec voix délibérative, n'ayant point été compris dans l'ordonnance de Philippe-le-Long, qui en avoient exclus les évêques. Celle de Charles VI est datée du 21 janvier.

Ces foibles efforts du gouvernement annonçoient encore quelque amour de l'ordre, à travers tant de troubles et de calamités, et ces mêmes calamités n'étoient encore qu'un foible prélude de celles que la jalousie du gouvernement, allumée entre les princes, préparoit au royaume, et sur-tout à la capitale.

Cependant le roi, par le conseil de son frère, qui fut depuis duc d'Orléans, déclara qu'il vouloit gouverner par lui-même, et qu'il déchargeoit ses oncles des soins de l'administration. L'on n'a pas manqué d'observer que le cardinal de Montaigu, évêque de Laon, qui avoit suggéré ce conseil, étoit mort subitement peu de temps après. Les ducs de Berri et de Bourgogne se retirèrent mécontents; le connétable de Clisson fut mis à la tête des affaires; quatre ministres habiles, La Rivière (1), Noviant, Montaigu et Vilaines, furent chargés du détail. Le peuple respira quelque temps sous un gouvernement plus doux; la justice étoit rendue, les dettes payées, les impôts diminués, les vexations réprimées; le trône devenoit accessible aux plaintes des citoyens; on vit avec plaisir le roi, préférant l'intérêt public à

(1) Nous croyons que c'étoit ce même courtisan ou ministre de Charles V, qui avoit causé la disgrace passagère du connétable du Guesclin, et qui avoit été disgracié à son tour au commencement du règne de Charles VI.

l'intérêt particulier de sa maison, ôter le gouvernement du Languedoc au duc de Berri, qui désoloit cette province par ses exactions, et livrer au supplice Bétizac, favori de ce duc, et ministre de ses brigandages. Mais souvent, dans les temps de superstition et d'ignorance, on fait mal le peu de bien qu'on veut faire. Le supplice de Bétizac offre un de ces traits marqués qui caractérisent l'esprit d'un siècle. Peut-être étoit-il juste de punir cet homme, mais il étoit honteux de le trahir. C'étoit lui principalement qu'accusoient les plaintes des Languedociens, et ses richesses déposoient contre lui. Pour toute défense, il disoit aux juges, qui lui demandoient compte des trésors qu'il avoit amassés : « Mes« seigneurs, monseigneur de Berri veut que ses gens de« viennent riches [a]. » Cette réponse ne l'eût pas sauvée; mais le duc de Berri écrivit aux juges qu'il avouoit Bétizac de tout ce qui s'étoit fait pendant son administration. Ce mot eût été décisif, si la perte de Bétizac n'avoit pas été résolue, et si, dans l'impossibilité de punir le duc de Berri lui-même, on n'avoit voulu le punir du moins dans la personne de son complice. On eut recours à l'artifice. Un faux ami vint voir Bétizac dans sa prison, et lui dit qu'il devoit être exécuté dès le lendemain; qu'il n'avoit plus qu'un moyen d'échapper au supplice; que ce seul moyen étoit qu'il s'avouât coupable de quelque crime qui fût de nature à le faire renvoyer devant les juges ecclésiastiques; qu'alors on le méneroit à la cour d'Avignon, où il seroit facile au duc de Berri de le faire absoudre. Bétizac suivit ce conseil, il déclara

[a] Froissard.

aux juges qu'il étoit *hérétique* et *matérialiste;* qu'il ne croyoit ni à la Trinité, ni à l'Incarnation du Verbe, ni à l'existence de l'ame. « Sainte Marie! s'écrièrent les « juges avec un étonnement affecté, Bétizac, vous errez « grandement contre l'Église; vos paroles demandent le « feu. — Je ne sais, reprit-il du ton le plus indévot qu'il « put prendre, si mes paroles demandent feu ou eau, « mais j'ai tenu cette opinion depuis que j'ai eu con- « noissance, et la tiendrai jusqu'à la fin. » On rapporta ces discours au roi, sans l'instruire de l'artifice. « C'est un « mauvais homme, dit le roi, il est hérétique et larron, « nous voulons qu'il soit ars et pendu, ne jà pour bel « oncle de Berri, il n'en sera excusé ni déporté. » On renvoya Bétizac aux juges d'église, devant lesquels il persista dans son aveu, et qui le livrèrent sur-le-champ au bras séculier. A la vue du bûcher, il voulut se rétracter et protester; on ne lui en donna pas le loisir, on le jeta dans les flammes, tandis que, publiant avec horreur l'indigne artifice dont il étoit la victime, il appeloit en vain à son secours et son maître et la vérité. Le roi le vit brûler; car alors les regards des rois se souilloient trop souvent de ces affreux spectacles, tant en France qu'en Angleterre. Le duc de Berri jura de le venger; mais il ne fut pas plus constant dans cette résolution que dans toutes les autres.

Le nouveau gouvernement n'avoit voulu qu'éblouir le peuple par une apparence de modération et de justice; on en revint bientôt aux vexations et aux impôts. Un ermite vint avertir le roi de la part de Dieu de ne point vexer son peuple. Ce fanatisme avoit du moins un objet utile. Quoiqu'alors la voix d'un ermite passât aisé-

ment pour la voix de Dieu, la cupidité l'emporta; mais le conseil étant assemblé à Saint-Germain-en-Laye pour fabriquer de nouveaux édits bursaux, il y eut un grand orage, la grêle cassa les vitres de la salle où se tenoit le conseil, on craignit que le château ne fût renversé, on crut que Dieu vengeoit son prophète méprisé; la frayeur saisit les esprits, et le projet des impôts fut abandonné pour quelque temps. Quand on ne songe qu'à l'impossibilité d'arrêter par aucun frein l'homme puissant et méchant, qui ne craint point Dieu et qui méprise les hommes, peu s'en faut qu'on aille jusqu'à regretter les ressources mêmes que la superstition pouvoit quelquefois fournir. Un orage arrête Édouard III au milieu de ses conquêtes, un orage arrête des oppresseurs au milieu de leurs complots funestes. Mais pour deux fois que la superstition a pu servir l'humanité, combien de fois et en combien de manières n'a-t-elle pas servi les oppresseurs et les tyrans!

La France n'étoit pas faite alors pour un bonheur durable; bientôt de nouvelles révolutions l'agitèrent. Nous avons parlé de la haine que les intrigues et les calomnies de Charles-le-Mauvais avoient fait naître entre le duc de Bretagne et le connétable de Clisson. Charles-le-Mauvais mourut, mais le mal qu'il avoit fait, subsista, le temps ne put affoiblir la haine du duc et de Clisson. Celui-ci parut chercher les moyens de la perpétuer. Jean, fils de Charles de Blois, étoit resté en otage chez les Anglois (1), Clisson le délivra et lui donna sa

(1) Quoique les otages du traité de Brétigny eussent tous été rendus, les fils de Charles de Blois étoient restés en Angleterre. On avoit séparé leur cause de celle des otages du traité de Brétigny, sous pré-

fille. Le duc de Bretagne vit dans cette alliance un dessein marqué de le troubler dans sa possession, et de renouveler la querelle des maisons de Montfort et de Blois, il s'alarma, il manda la noblesse du duché pour délibérer avec elle sur les dangers qui menaçoient la province. Clisson étoit alors en Bretagne; il se rendit à Vannes comme les autres sur l'invitation du duc, il est accueilli; après dîner, le duc le méne voir le château de l'Ermine, qu'il faisoit bâtir sur le bord de la mer; là, il le fait arrêter, enchaîner, jeter dans un cachot comme un criminel, ainsi que Beaumanoir; et il ordonne à Bavalan, gouverneur de ce château, de faire jeter pendant la nuit Clisson dans la mer.

On sait comment Bavalan, par sa fidèle désobéissance, sauva tout à-la-fois Clisson et le duc, comment il attendit le moment du remords et du repentir pour rendre la vie au duc désespéré, en lui annonçant que Clisson étoit vivant. Ce trait, employé sur la scène françoise par l'écrivain qui sait le mieux choisir, placer et embellir ce que l'histoire lui fournit, y fait toujours la plus grande impression.

Le duc de Bretagne, trop heureux d'échapper aux malheurs que l'exécution de son crime eût entraînés, devoit s'empresser de rendre à Clisson la liberté, il la lui vendit, il fallut qu'il en coûtât à Clisson cent mille francs et quelques places pour avoir été outragé. « Clis-« son ne pardonna pas, dit Mézeray [a], comme le duc

texte qu'ils étoient otages de leur père et non pas du roi. C'étoit sans doute l'effet des intrigues du duc de Bretagne, qui avoit tant d'intérêt que ses rivaux ne fussent jamais délivrés.

[a] Abrégé chronologique, Charles VI.

« lui avoit pardonné. » Quoi! le duc avoit pardonné à Clisson! Quoi! trahir son ennemi, le retenir prisonnier contre la foi publique et particulière, ordonner sa mort et ne s'en repentir que par intérêt et par crainte, lui vendre bien cher la vie qu'on lui laisse et la liberté qu'on lui a ravie, c'est pardonner! Clisson demanda justice de tant d'affronts; il jeta son gage de bataille, qui ne fut point relevé. Le roi manda le duc pour rendre compte de sa conduite; le duc vint, mais fort tard; des négociations avoient précédé son arrivée. Les oncles du roi, qui gouvernoient encore alors, avoient disposé le roi à lui pardonner; on l'obligea seulement de rendre à Clisson l'argent et les places, et ces deux ennemis parurent réconciliés. Mais ces sortes de traités ne sont que des palliatifs, le coup mortel avoit été porté par Charles-le-Mauvais; le duc de Bretagne voyoit toujours dans Clisson l'amant de la duchesse sa femme, il se croyoit outragé dans son honneur; Clisson l'avoit été réellement dans sa personne. Les conjonctures politiques concouroient encore à fortifier cette haine. Clisson étoit l'ennemi capital des Anglois, le duc étoit leur allié, tantôt public, tantôt secret, et les intrigues ou les armes de l'Angleterre n'avoient pas une médiocre influence sur les troubles qui agitoient alors la Bretagne et la France. Le duc et Clisson avoient aussi leurs différents partis à la cour de Charles VI, comme en Bretagne; le duc étoit ami des oncles du roi, Clisson l'étoit du duc d'Orléans. Lorsque ce prince engagea Charles VI à régner par lui-même, ce fut le duc d'Orléans qui régna, et Clisson gouverna sous lui. La faveur de ce dernier lui suscita un nouvel

ennemi, qui se chargea d'exécuter le crime que le duc n'avoit qu'ordonné.

Pierre de Craon étoit un des plus grands seigneurs et un des plus méchants hommes de la cour; il avoit eu la confiance du duc d'Anjou, et l'avoit trahie; il avoit accompagné ce prince dans son expédition d'Italie, la faim et les maladies avoient détruit l'armée du duc d'Anjou; ses trésors immenses, dépouilles de sa patrie, étoient épuisés; il envoie Craon chercher de nouveaux secours en France, Craon obtient tout ce qu'il demande; il revenoit chargé de sommes d'argent qui auroient pu rétablir le parti du duc d'Anjou, si elles n'eussent été dissipées par Craon lui-même à Venise, où ce ministre infidèle, oubliant sa mission, se livroit aux voluptés, tandis que son maître, abandonné, découragé, mouroit de faim, de maladie, de douleur et de ses blessures au château de Biseglia, près de Bari. Les François, touchés des malheurs du duc d'Anjou, lui avoient pardonné ses anciennes extorsions; ils donnèrent des larmes à sa mort, ils ne virent plus Craon qu'avec horreur, le duc de Berri le menaça de le faire pendre; Craon se jeta dans le parti du duc d'Orléans (1), mais il tomba bientôt dans la disgrace de ce prince, pour avoir indiscrètement ou perfidement révélé à la duchesse une infidélité de son mari, dont il n'étoit instruit que par la confidence que le duc lui en avoit faite. Craon étoit parent du duc de Bretagne, et entretenoit avec lui des intelligences. Irrité par ce prince, et furieux lui même contre Clisson, au

(1) Ce prince n'eut le duché d'Orléans qu'en 1392. Il avoit alors le duché de Touraine.

crédit duquel il attribuoit sa disgrace, il prépara tout pour sa vengeance. Tandis qu'on le croyoit en Bretagne ou dans ses terres, il étoit caché à Paris. Un soir, le connétable de Clisson retournant de l'hôtel Saint-Pol à sa maison, qui occupoit l'emplacement où est aujourd'hui l'hôtel de Soubise; lorsqu'il passoit dans la rue Culture-Sainte-Catherine, une foule de gens armés se mêlent parmi ses domestiques et les dissipent; on éteint les flambeaux, on se jette sur Clisson. Il croit que c'est un badinage du duc d'Orléans. « Monseigneur, dit-il, par « ma foi, c'est mal fait, mais je vous le pardonne, car « vous êtes jeune, et ce sont tous jeux en vous. — Clis- « son, il faut mourir », répondit une voix terrible, que Clisson reconnut d'abord : c'étoit *Pierre de Craon*, suivi de quarante assassins. Le connétable se défendit avec sa valeur ordinaire; mais succombant sous le nombre, il fut laissé pour mort. Après l'évasion des assassins, les domestiques du connétable le reportèrent à son hôtel; la connoissance lui revint, il eut la consolation, en ouvrant les yeux, de voir couler les larmes du roi, qui, au premier bruit de cet accident, étoit accouru chez lui au milieu de la nuit, tout en désordre, et qui le recommandoit affectueusement aux médecins. Le roi vit mettre l'appareil et ne se retira qu'au jour, après s'être bien assuré que les blessures n'étoient point mortelles. « Pen- « sez de vous, lui dit-il en le quittant, et ne vous souciez « point de rien : car oncques délit ne fut si cher amendé « sur les traîtres, comme celui-ci sera, car la chose est « mienne [a]. »

[a] Froissard.

Cependant Craon s'étoit retiré dans ses terres, s'applaudissant d'avoir abattu son ennemi, et se flattant que l'auteur du crime seroit ignoré. Il apprit, à Sablé, que Clisson n'étoit point mort. Il courut alors chercher un asile en Bretagne contre la vengeance du roi. Le duc, complice ou non de l'attentat de Craon, lui tint un discours bien coupable : « Vous êtes un chétif, lui dit-il, « quand vous n'avez pu occire un homme duquel vous « étiez au-dessus. — Monseigneur, répondit Craon, c'est « bien diabolique chose : je crois que tous les diables « d'enfer, à qui il est, l'ont gardé et délivré des mains « de moi et de mes gens, car il eut sur lui lancés et jetés « plus de soixante coups d'épée et de couteau. »

Trois des assassins furent pris et décapités, supplice trop peu honteux pour un crime si bas; Craon fut condamné par contumace, son hôtel fut rasé, et l'emplacement donné pour former le cimetière Saint-Jean; la rue qui bordoit cet hôtel, et qu'on appeloit *la rue de Craon*, s'appela, depuis cet évènement, *la rue des Mauvais-Garçons*; les châteaux appartenants à Craon furent démolis, sa femme, Jeanne de Châtillon, et leur fille unique, en furent chassées ignominieusement, quoique innocentes; déplorable effet des confiscations!

Le roi voulut marcher en personne contre le duc de Bretagne, quoique ce duc protestât que Craon n'étoit point dans cette province. On croit en effet que le duc l'avoit fait partir pour l'Aragon. Le roi reçut une lettre vraie ou fausse de la reine d'Aragon, qui lui marquoit qu'on avoit arrêté, à Barcelone, un chevalier inconnu qu'on soupçonnoit être Craon. « Ce sont toutes trahi- « sons, disoit le roi. — Mais du moins, dit le duc de

« Bourgogne, on peut envoyer sur les lieux. — Bel on-
« cle, repliqua le roi, qu'on y envoie : mais je tiens fer-
« mement que le traître Craon n'est en autre prison ne
« Barselone que delès le duc de Bretagne, et, par la foi
« que je dois à Saint-Denys, il nous en rendra une fois
« bon compte [a]. »

Rien ne put retenir le roi ; ce fut dans ce fatal voyage qu'il eut le premier accès bien marqué de cette démence, qui rendit sa majorité plus orageuse encore que ne l'avoit été sa minorité.

Cette expédition de Bretagne n'étoit point agréable aux François. On jugeoit que Clisson auroit dû sacrifier l'intérêt de sa vengeance au bien de la paix ; que le roi auroit dû se contenter des désaveux et des protestations du duc de Bretagne. La cour étoit divisée, les oncles du roi y étoient revenus pour traverser le duc d'Orléans et le connétable ; ces princes s'opposoient à l'expédition de Bretagne, parceque le duc d'Orléans la desiroit et que Clisson la pressoit ; l'impétueux duc de Bourgogne s'emporta jusqu'à menacer publiquement ceux qui seroient, disoit-il, assez hardis pour entretenir le roi son neveu dans cette résolution. Le roi s'irritoit de tous ces obstacles, et redoubloit d'impatience.

Il avoit eu, quelque temps auparavant, une maladie, qui avoit paru altérer à-la-fois et son tempérament et sa raison ; il lui échappoit des propos dépourvus de sens ; il avoit de fréquents accès de colère, suivis d'une stupidité morne ; il dépérissoit sensiblement : les médecins déclarèrent qu'il étoit hors d'état de partir, et il partit.

[a] Chron. man. B. R. N° 10297.

La voix publique l'accusa d'opiniâtreté; les princes disoient tout haut que cette expédition auroit une mauvaise issue; les troupes marchoient à regret, et attendoient à tout moment un contre-ordre. On étoit arrivé au Mans, le roi parut plus abattu qu'à l'ordinaire, il ne mangeoit point, sa mélancolie étoit redoublée; il s'engage par une chaleur excessive dans la forêt du Mans, sa suite étoit peu nombreuse, on se tenoit à l'écart pour lui épargner l'incommodité de la poussière. Tout-à-coup sort d'entre les arbres un homme d'une figure effrayante, vêtu de blanc, les pieds nus, l'œil égaré, la voix menaçante; il s'élance vers le roi, saisit son cheval par la bride : « Roi, s'écrie-t-il, ne chevauche plus avant; « mais retourne, car tu es trahi. » Le spectre disparoît aussitôt; on ne l'arrête point, on ne le poursuit point, on n'est occupé que de l'impression qu'un si bizarre incident aura faite sur le roi. Il se taisoit et continuoit sa route; mais il avoit frémi à la vue du spectre, son visage s'étoit altéré, il paroissoit enseveli dans des réflexions tristes et profondes. On en vit bientôt les fruits, plus amers sans doute que ne l'avoient pensé les ennemis du connétable, qui avoient fait jouer ce ressort pour détourner le roi de l'expédition de Bretagne; c'étoit avoir déja compté sur l'affoiblissement de sa raison.

Un page, en s'endormant, laisse tomber une lance sur un casque que portoit un autre page, ce bruit d'armes tire le roi de son assoupissement, il croit voir l'accomplissement de la prophétie du spectre, il se croit entouré de traîtres, il fond, l'épée à la main, sur tout ce qu'il voit, en criant : « avant, avant sur ces traîtres. » Le duc d'Orléans veut le retenir, le roi ne le connoit

plus et se jette sur lui. Le duc de Bourgogne lui-même en est effrayé : « Fuyez, s'écrie-t-il, beau neveu d'Or-» léans, monseigneur veut vous occire : haro le grand « méchef, monseigneur est tout dévoyé : dieu! que on « le prenne. »

Des auteurs disent que le roi eut le malheur, en cette occurrence, de tuer ou de blesser quatre de ses sujets[a], et qu'il blessa même le duc d'Orléans son frère. Froissard dit qu'il n'a point entendu dire qu'il en eût coûté la vie à personne. Un gentilhomme normand, nommé Martel, saisit le roi par derrière, en sautant légèrement sur la croupe de son cheval. Le roi fut désarmé, et ramené au Mans *sur une charrette à bœufs*.

Au milieu d'un tel malheur, les princes paroissoient triompher de ce que l'expédition de Bretagne n'auroit point lieu; leur premier mot fut : « Il faut retourner au « Mans, le voyage est fait pour cette saison. »

Les uns croyoient le roi empoisonné, les autres ensorcelé : « Nous nous débattons et travaillons pour néant, « dit le duc de Berri; le roi n'est empoisonné, ne ensor-« celé : fors de mauvais conseil; mais il n'est pas heure « de parler de cette matière. »

Le soin le plus pressant des princes fut d'enlever l'autorité au duc d'Orléans. « Nous ferons ordonner par-« tout le conseil de France, disoient-ils en partant du « Mans, lesquels auront l'administration et gouverne-« ment du royaume de France, beau neveu d'Orléans, « ou nous. »

Le roi étant à peine revenu de ses premiers accès, sa

[a] Monstrelet. Juvénal des Ursins. Froissard.

maladie fut encore augmentée par l'aventure du *bal des Ardents*. Le roi, déguisé en sauvage, pensa y être brûlé par l'imprudence du duc d'Orléans, qui, s'approchant trop avec un flambeau, mit le feu aux peaux collées sur une toile avec de la poix. Quatre seigneurs déguisés de la même manière furent misérablement brûlés (1). La duchesse de Berri sauva le roi, mais les accès de son mal devinrent plus fréquents.

L'aventure du bal perdit le duc d'Olréans dans l'esprit des Parisiens, qui ne voulurent jamais attribuer ce malheur au hasard. Les ducs de Berri et de Bourgogne reprirent leur autorité, elle fut exercée tout entière par ce dernier. Le connétable étant allé un jour prendre ses ordres; « Clisson, lui dit le duc de Bourgogne, vous « n'avez que faire de vous embesoigner de l'état du « royaume, à la malheure tant vous en êtes-vous mêlé : « où diable avez-vous tant assemblé de finances? Le roi « monseigneur, ne beau-frère de Berri, ne moi, n'en « pourrions tant mettre ensemble : partez de ma chamb bre et issez de ma présence, et faites que plus ne vous « voye, car se n'étoit l'honneur de moi, je vous ferois « l'autre œil crever (2). »

Ce que le duc de Bourgogne dit ici de la fortune du connétable, est sans doute exagéré, mais il est vrai que cette fortune étoit trop grande et avoit été trop rapide; il en étoit de même de celle des quatre ministres subor-

(1) C'étoient Hugues de Guissay, le comte de Joigny, Aymard de Poitiers, fils du comte de Valentinois, et le bâtard de Foix. Jean de Nantouillet se sauva en se jetant dans une grande cuve pleine d'eau.

(2) Clisson avoit perdu un œil au service du duc de Bretagne, avant de devenir son ennemi.

donnés au connétable; mais ce n'étoit pas aux oncles du roi à faire ce reproche, leurs successeurs n'avoient fait que suivre leur exemple. On fit le procès aux quatre ministres inférieurs; leurs biens furent confisqués, le roi les leur rendit dans la suite, mais sans les rétablir dans le ministère.

Cependant La Rivière, l'un de ces quatre ministres, par respect pour la mémoire de Charles V, qui l'avoit ainsi ordonné, fut enterré à Saint-Denys, comme l'avoit été le connétable du Guesclin son ennemi, et comme le fut aussi, sous le régne de Charles VI, le connétable de Sancerre.

Juvénal des Ursins attribue l'acharnement du duc de Bourgogne contre eux au refus qu'avoit fait Noviant, un d'entre eux, de lui donner trente mille écus. Noviant avoit épousé la cousine-germaine de cet historien. On fit aussi le procès au connétable, qui fut banni, condamné à une amende de cent mille marcs d'argent, et destitué de son office; l'épée de connétable fut donnée au comte d'Eu, de la maison d'Artois. Clisson se retira dans ses terres, d'où il fit la guerre au duc de Bretagne et à Craon, qui reparut pour lors; cette guerre particulière eut le sort de toutes les guerres, et finit comme elles finissent toutes; après bien des ravages réciproques, on fit la paix; mais, ce qui n'arrive pas après toutes les guerres, la réconciliation fut sincère et durable; des procédés généreux l'avoient préparée. Le duc de Bretagne s'étoit souvenu que Clisson avoit été son ami; il lui avoit écrit pour le prier de venir traiter avec lui, et lui avoit envoyé son fils aîné pour otage; Clisson lui avoit ramené son fils, ne voulant d'autre sûreté que la

parole du duc. Avec de telles dispositions, la paix est bientôt faite, et elle dure. Celle-ci fut si solide, que le le duc de Bretagne venant à Paris marier son fils aîné avec une fille du roi, laissa la régence de ses États et la tutèle de ses autres enfants à ce Clisson si long-temps son ennemi, et recommauda leur mère aux soins généreux de ce même Clisson, dont il avoit été si jaloux.

La réconciliation du duc de Bretagne avec Clisson achevoit d'éteindre, du moins pour le moment, cette longue et funeste querelle de Montfort et de Blois, dont les Anglois avoient tant profité, et dont ils n'avoient cessé d'entretenir les restes. L'héritier des droits de Penthièvre, Jean de Blois, étoit le gendre de Clisson, et suivoit son exemple. Mais Marguerite de Clisson étoit bien éloignée de la modération de son père et de son mari [a]; à la mort du duc de Bretagne, elle osa conseiller à Clisson de faire mourir les enfants du duc, pour que le duché passât à son mari. Clisson, justement indigné, mais brutal jusque dans sa vertu, saisit un épieu et courut pour en percer sa fille, la frayeur la fit tomber, et elle se cassa la cuisse.

Nous verrons encore dans la suite quelques étincelles de cette querelle de Montfort et de Blois, rallumées par les intrigues des Anglois ou par la division de nos princes, dont les Anglois profiteront.

Dans la guerre du duc de Bretagne et de Clisson, le duc de Bourgogne et le parti anglois furent pour le duc; le duc d'Orléans et le parti françois pour Clisson.

Cette guerre et la réconciliation dont elle fut suivie,

[a] D. Lobineau. D'Argentré, Histoire de Bretagne.

offrent en raccourci et d'une manière sensible la moralité générale de cet ouvrage. Vingt ans de haine et de fureurs n'avoient servi qu'à rendre le duc et Clisson également malheureux : un procédé généreux répara tout; telle est l'inutilité de la guerre, tel est le pouvoir des bienfaits.

Craon plus coupable étoit encore plus malheureux, errant et fugitif depuis son crime, exécrable aux François, qui l'avoient proscrit, abandonné par le duc de Bretagne qu'il avoit cru servir, méprisé du duc de Bourgogne, qui le protégeoit en haine du duc d'Orléans, les Anglois seuls s'abaissèrent jusqu'à le défendre, parcequ'il leur rendit hommage du peu de terres qui lui restoient. Dans un temps de paix ou de trêve entre les deux nations, ils obtinrent pour lui la permission de revenir à Paris.

Jusque-là on n'avoit point donné de confesseurs aux criminels qu'on menoit à la mort, et dans ces siècles dévots ce n'étoit pas une des moins dures circonstances du supplice. Un sentiment de religion et d'humanité fit changer cet usage, et Craon eut part à ce changement. Il fit planter auprès du lieu de l'exécution une croix de pierre où ces malheureux s'arrêtoient pour se confesser; il y fit mettre ses armes, il donna de plus une somme aux cordeliers pour qu'ils se chargeassent à perpétuité de ce triste et pieux office. « Il avoit appris, « dit l'historien de Paris [a], à plaindre une infortune « qu'il avoit couru risque d'éprouver, et dont il n'étoit « que trop digne. »

[a] Sauval, Antiquités de Paris.

Le roi, dans ses intervalles lucides, ne démentoit point la bonté de son caractère, les violences qu'une fureur involontaire lui avoit fait commettre dans le voyage de Bretagne l'avoient pénétré d'horreur. Quand il sentoit venir les accès de son mal, il se jetoit à genoux, il imploroit la clémence divine, il demandoit la mort : « Du moins, disoit-il, qu'on éloigne de moi « toute arme et tout instrument qui puisse nuire; que « je meure mille fois plutôt que de faire le moindre mal. » Dans le cours de l'accès, il devenoit sombre et farouche, tout lui déplaisoit, tout aigrissoit son chagrin (1), la présence de la reine lui étoit insupportable [a]; cette reine, c'étoit la fameuse Isabelle de Bavière: la seule duchesse d'Orléans avoit toute la confiance et toute l'amitié du roi, elle le gouvernoit à son gré. Cette princesse étoit Italienne, fille du duc de Milan, il n'en fallut pas davantage pour donner au peuple superstitieux des idées de sortilége, qui obligèrent le duc d'Orléans d'éloigner son épouse, et de priver le roi de la seule consolation qu'il eût dans ses maux. Elle perdit son fils aîné; au lieu de la plaindre; on la calomnia; elle avoit jeté une pomme empoisonnée entre son fils et le dauphin, dans l'espérance que ce dernier s'en emparcroit; son fils la mangea, et mourut. Froissard rapporte ce fait sans en douter, Froissard étoit trop crédule.

La reine aimoit le duc d'Orléans, vivoit et régnoit avec lui; jugeant ses devoirs devenus trop pénibles et même dangereux auprès d'un mari malade et insensé,

(1) On sait que les jeux de cartes furent inventés pour l'amuser dans sa démence.

[a] Froissard. Chronique de Saint-Denis. Juv. des Ursins. Le Lab.

elle les faisoit remplir par la fille d'un marchand de chevaux, qu'on appeloit *la petite reine*, à cause de ce commerce; mais elle redoutoit la duchesse d'Orléans, en qui elle voyoit une rivale d'autorité.

Parmi les hommes, le roi dans ses accès paroissoit ne reconnoître que l'avocat-général des Ursins, magistrat vertueux dans ce siècle criminel; il lui disoit souvent: « Juvénal, regardez bien que nous ne perdions « rien de notre temps »; comme on disoit à Rome dans les temps difficiles: « *Viderint consules ne quid respu-* « *blica detrimenti capiat.* Que les consuls veillent à ce « que la république n'éprouve aucun dommage. »

Tel étoit en France le sort de Charles VI; on a vu quel avoit été en Angleterre celui de Richard; l'un insensé, l'autre détrôné. Du moins les malheurs de Richard finirent promptement, par une mort à la vérité horrible; Charles VI fut réduit à desirer la mort, sans pouvoir l'obtenir.

Au milieu de leurs troubles domestiques, les deux nations rivales avoient quelquefois été en guerre. Charles V en mourant avoit laissé la guerre allumée, du moins en Bretagne. C'étoit le fruit de la résolution indiscrète qu'il avoit prise de pousser le duc à bout, et de réunir la Bretagne à la couronne. Le duc se mit plus que jamais sous la protection de l'Angleterre, et livra aux Anglois la ville de Brest. Quoique cette querelle parût être directement du roi de France au duc de Bretagne, et que les Anglois parussent n'y être qu'auxiliaires, toutes les fois que la France et l'Angleterre s'armoient l'une contre l'autre, leur querelle devenoit bientôt la querelle principale, et absorboit toutes les

autres. D'ailleurs c'étoit de son attachement à l'Angleterre qu'on vouloit punir le duc de Bretagne, c'étoient les Anglois qu'on vouloit chasser à jamais de cette province, lorsqu'on en vouloit chasser le duc de Bretagne.

Cette querelle des deux nations redevint bientôt presque aussi générale qu'elle l'avoit été sous Philippe de Valois, c'est-à-dire que d'autres querelles vinrent s'y joindre et la fortifier, en donnant des alliés nécessaires aux deux puissances principales.

La plus importante de ces querelles fut celle qui, ayant le saint-siége pour objet, divisa le monde chrétien; cette querelle est connue sous le nom du *grand schisme d'Occident*.

Après soixante-douze ans de séjour dans Avignon, les papes étoient retournés à Rome; ce fut Grégoire XI qui reporta le saint-siége dans cette capitale de la chrétienté [a]; les François virent ce changement avec assez d'indifférence, les Romains le virent avec des transports de joie. La cour pontificale ramenoit chez ces derniers l'abondance, dont ils étoient privés depuis si long-temps. Mais bientôt la mort de Grégoire excita leurs alarmes [b], ils craignirent sous un pape nouveau une translation nouvelle; le conclave étoit rempli de cardinaux françois, dont le nombre avoit été considérablement augmenté par le long séjour des papes en France. Le peuple investit le conclave, et menaça d'y mettre le feu, si l'on nommoit un étranger pour pape. On n'entendoit que ce cri séditieux: *Romano lo volemo. Nous voulons un Romain*. On ne leur donna pas un Romain, mais du moins

[a] 1377. [b] 1379.

ce fut un Italien. Quand le schisme fut formé, on prétendit que les cardinaux, effrayés des menaces du peuple, et cédant à la violence, n'avoient fait qu'une feinte élection [a]; elle tomba sur Barthélemi Prignano, archevêque de Bari. On ajouta qu'ils étoient convenus que, dans un temps et dans un lieu plus libres, ils procéderoient à une élection plus régulière.

Quoi qu'il en soit, il paroît que Barthélemi se crut légitimement élu, il prit le nom d'Urbain VI; il ignoroit le prétendu secret des cardinaux, qui pendant trois mois parurent toujours le reconnoître. Peut-être fut-ce le caractère farouche et cruel d'Urbain qui les fit souvenir d'exécuter leur projet. Ce pape outragea imprudemment en plein consistoire le cardinal de La Grange, principal ministre de France et chef de la brigue françoise dans le sacré collége; celui-ci donna un démenti au pape, et lui disant: *Adieu, archevêque de Bari*, monta sur le champ à cheval et sortit de l'État ecclésiastique. Il fut suivi des autres cardinaux françois; las du joug déja insupportable d'Urbain, ils se retirèrent dans le royaume de Naples, où ils élurent le cardinal de Genève, qui prit le nom de Clément VII et vint siéger à Avignon. Alors toute l'Europe se partagea en deux obédiences, celle d'Urbain VI resta la plus forte, et la succession de Rome a prévalu, Mézeray dit qu'il y auroit de la témérité à traiter d'anti-papes ceux de la succession d'Avignon, il y en auroit davantage à élever des doutes sur la légitimité d'Urbain et de ses successeurs, puisque l'église les a reconnus; mais la France

[a] Fleury, Histoire ecclésiastique.

se déclara d'abord pour Clément. L'université, les plus savants prélats du royaume ayant été consultés, déterminèrent Charles V à ce parti; tous les canonistes françois s'accordoient alors à considérer l'élection d'Urbain, comme l'effet d'une violence, qui la rendoit nulle dans son principe. Les deux concurrents joignirent, pour soutenir leurs droits, les armes temporelles aux armes spirituelles. Ils intéressèrent dans leur querelle presque toutes les puissances. Le royaume de Naples, par sa proximité, par sa dépendance du saint-siège, mais plus encore parcequ'il étoit gouverné par des princes de la maison de France, parceque les cardinaux françois s'y étoient retirés pour élire Clément, et que Clément y étoit reconnu, devint le principal objet de l'attention et de la politique d'Urbain. Il sut y exciter les plus étranges révolutions. C'est par une suite de ces révolutions que le duc d'Anjou fut appelé au trône de Naples et qu'il périt dans ce royaume; mais ces grands événements ne sont pas de notre sujet.

Le reste de l'Italie, l'Empire, la Hongrie, tous les États du Nord reconnurent Urbain, sans s'armer pour sa querelle et sans jouer un rôle dans ce schisme.

Il suffisoit que la France eût eu part à l'élection de Clément pour que l'Angleterre fût Urbaniste, ainsi que la Bretagne; par la même raison l'Écosse fut Clémentine, ainsi que quelques autres États, amis de la France, tels que la Castille, la Savoie et la Lorraine; la Flandre, qui sembloit devoir être Clémentine par la même raison, fut cependant Urbaniste. Le duc de Bourgogne en avoit épousé l'héritière; Louis de Mâle, père de la duchesse, vivoit encore, il étoit dans les intérêts de la France;

son pays soulevé contre lui comme autrefois contre son père persévéroit dans l'alliance de l'Angleterre et suivit la même obédience, le comte même fut d'accord sur ce point avec son peuple. La France trouva mauvais qu'un vassal suivît une autre obédience que son seigneur; mais qu'ont de commun la religion et la féodalité? Aussi l'intérêt de défendre le comte de Flandre contre ses sujets révoltés l'emporta-t-il sur cette considération étrangère.

La France avoit donc pour alliés principaux dans cette guerre le pape Clément VII, l'Écosse et le comte de Flandre; l'Angleterre avoit le pape Urbain VI, la Bretagne, et les villes de Flandre soulevées contre leur comte. La Bretagne et la Flandre furent les principaux théâtres de la guerre.

Le duc de Buckingham (1) fit une descente à Calais. Pendant qu'il traversoit le royaume pour se rendre en Bretagne, Charles V mourut; Buckingham forma le siége de Nantes, où il comptoit que le duc se joindroit à lui : mais la mort de Charles V, en délivrant Montfort de son plus grand ennemi, avoit changé une seconde fois les dispositions des Bretons; ils s'étoient enflammés pour leur duc, lorsque la France avoit voulu confisquer ses États; ils se refroidirent pour lui lorsqu'ils le virent appeler les Anglois et leur livrer Brest. Las d'épouser ces querelles étrangères, et jugeant le séjour des Anglois sur leurs terres plus onéreux qu'utile, ils obligèrent le duc de sacrifier au bien de la province ses engagements, sa reconnoissance, son penchant; il fallut

(1) C'est le même que le duc de Glocestre, le troisième des oncles de Richard. Il portoit alors le titre de duc de Buckingham.

qu'il renonçât à l'alliance de l'Angleterre et qu'il fît sa paix avec la France : ce traité fut principalement l'ouvrage de Clisson et de Beaumanoir. Buckingham, après avoir accablé le duc de reproches, retourna en Angleterre, frémissant de rage, et méditant de grands projets de vengeance [a].

Cette expédition n'avoit produit que des combats particuliers entre les braves des deux nations rivales; cet usage des combats particuliers étoit alors dans toute sa force, et la Bretagne sembloit destinée à en être le théâtre. Cinq chevaliers françois, Castelmorant, Le Barrois, Glarins, Aunay et La Jaille, combattirent, devant le duc de Bretagne et devant le duc de Buckingham, en champ clos, contre cinq chevaliers anglois, qu'ils mirent hors de combat. Un chevalier anglois fit un nouveau défi à Castelmorant, qui l'accepta. L'Anglois parut dans la lice tout armé, excepté qu'il avoit les cuisses et les jambes découvertes, sous prétexte d'une incommodité au genou; il invita le chevalier françois à combattre dans le même état, et l'on jura de ne se point frapper aux endroits qui restoient ainsi sans défense. Mais le perfide Anglois, qui n'avoit sollicité cette convention que pour la violer, perça Castelmorant à la cuisse.

Le duc de Buckingham ne put souffrir cette lâcheté dans un Anglois; il le fit mettre en prison, et offrit à Castelmorant de le lui remettre pour le punir à son gré, ou pour en tirer telle rançon qu'il jugeroit à propos. Le chevalier françois répondit qu'il pardonnoit au traître, et qu'il étoit venu en Bretagne pour acquérir de la gloire,

[a] Fleury, Histoire ecclésiastique. D'Argentré. Lobineau.

non pour gagner de l'argent ; il pria le duc de rendre la liberté au prisonnier. Buckingham, charmé de la générosité de Castelmorant, lui envoya une coupe d'or et une somme considérable. Castelmorant accepta la coupe par respect pour Buckingham, et renvoya l'argent.

La rivalité des deux nations, et le desir inné dans le cœur de tout chevalier de défendre l'honneur de la sienne, étoit une des principales causes de ces combats particuliers. Au commencement de l'an 1383, Pierre de Courtenai, seigneur anglois, vint en France pour combattre Guy de La Trémoille. On voulut les empêcher d'entrer en lice, on disoit *qu'il n'y avoit matière*, mais La Trémoille répondit « qu'il y avoit assez cause, vu « qu'il étoit François et Courtenai Anglois. » Les deux chevaliers entrèrent donc en champ clos à Paris, derrière Saint-Martin-des-Champs, en présence du jeune roi et de toute sa cour ; mais à peine les chevaliers avoient-ils mis leurs lances en arrêt, que le roi, à la prière du duc de Bourgogne, les fit séparer. Courtenai partit de Paris comblé de présents ; mais, dans un séjour qu'il fit en Picardie chez la comtesse de Saint-Paul, il se vanta de n'avoir trouvé personne en France qui eût osé combattre contre lui. Clary, gentilhomme languedocien, ne put entendre cette bravade sans s'offrir à être le téméraire qui soutiendroit l'honneur françois contre un champion si redouté. Ils combattirent devant la comtesse de Saint-Paul. Courtenai, blessé et désarmé, s'avoua vaincu ; il repassa en Angleterre, d'où il envoya au roi de France des présents militaires, en reconnoissance de ceux qu'il avoit reçus.

Puisque nous attaquons ici le système de guerre, con-

sidérons-en tous les effets. C'étoit ce système qui, aux hostilités générales de nation à nation, joignoit ces combats singuliers ; c'étoit aussi ce même système de guerre qui, parmi toutes les épreuves superstitieuses connues sous le nom de *Jugements de Dieu*, avoit fait prévaloir le duel. Le fameux duel de Le Gris et de Carrouge, sous le règne de Charles VI, auroit dû décrier à jamais cet usage. Ce n'est pas que notre preuve testimoniale n'ait ses inconvénients et son incertitude, mais elle est plus raisonnable et moins funeste. L'histoire du duel de Le Gris et de Carrouge, quoique certaine au fond, offre dans ses circonstances des difficultés infinies, que quelques auteurs paroissent avoir voulu éluder, que la plupart semblent n'avoir pas aperçues, et qui n'ont pas été assez relevées. Pour montrer ces difficultés, il ne faut que rappeler les principales circonstances de l'affaire. La femme de Carrouge accuse Le Gris de l'avoir violée, Carrouge et Le Gris combattent ; Le Gris succombe, il est pendu : un malfaiteur, arrêté quelque temps après pour d'autres crimes, avoue celui-là. Quand on lit le récit de cette aventure dans la nouvelle histoire de France, on ne peut presque pas douter de la bonne foi de la femme. 1° Il règne dans son accusation, et dans toutes les circonstances dont elle l'accompagne, un ton de naïveté persuasif. 2° L'accusatrice s'exposoit au plus grand péril ; elle devoit être brûlée si Carrouge succomboit. 3° La ferveur même de ses prières pendant le combat semble annoncer une ame innocente : une calomniatrice eût-elle osé demander à Dieu que sa calomnie triomphât? 4° Son désespoir lorsqu'elle reconnoît qu'elle s'est trompée, le courage avec lequel elle se dévoue à

une pénitence rigoureuse, et se renferme pour le reste de ses jours dans une cellule murée; tout semble déposer en faveur de sa sincérité.

Mais, d'un autre côté, comment pouvoit-elle avoir été sincère? Il paroît que le faux Le Gris avoit été longtemps avec elle avant de demander à être conduit au donjon où il avoit exercé sa violence; il avoit ensuite fait des déclarations et des instances, il avoit prié, il avoit menacé, il avoit épuisé les moyens de séduction avant de recourir à la force. Y avoit-il donc entre le vrai et le faux Le Gris une ressemblance assez parfaite et assez universelle pour que la dame de Carrouge pût les confondre, malgré tant d'occasions de les distinguer? Et si cette ressemblance existoit, cela ne méritoit-il pas que les historiens en fissent mention [a].

M. Duclos, dans un mémoire sur les épreuves ou jugements de Dieu, inséré dans le recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, semble lever ces difficultés d'un seul mot; il dit que la dame de Carrouge fut violée par un homme masqué. Mais peut-être prend-il sur lui de le dire, et d'ailleurs ce n'est que changer de difficultés, car il paroît impossible de concilier ce fait avec les circonstances rapportées dans la nouvelle histoire de France; par exemple, avec le bon accueil que la dame de Carrouge fait d'abord à cet homme, avec la complaisance qu'elle a de le conduire seule au donjon, avec l'accusation même qu'elle intente contre Le Gris nommément, et sans jamais montrer le moindre doute sur la personne; accusation qu'elle renouvelle et qu'elle

[a] Froissard. Chronique de Saint-Denis.

soutient au moment du combat, à la vue du péril, et lorsque son mari, tandis qu'il en est temps encore, lui offre une occasion de se rétracter, ou du moins de modifier son accusation.

Telles sont les difficultés que présente cette aventure; peut-être n'est-il pas possible de les résoudre, mais il falloit du moins les remarquer.

Le triste dénouement du combat de Le Gris et de Carrouge n'empêcha pas que la même année [a] il n'y eût un autre duel judiciaire ordonné en Bretagne. Jean de Beaumanoir fut assassiné par un de ses fermiers, dont il entretenoit la fille. L'assassin fut pris, mais il avoit un complice qui se sauva. Le fermier déclara et soutint jusqu'à la mort que ce complice étoit un homme qui lui avoit été fourni par le seigneur de Tournemine pour l'aider à tuer Beaumanoir. Tournemine avoit épousé la veuve de Beaumanoir; Robert, frère de ce dernier, demanda vengeance contre Tournemine, et la femme fut sommée de se joindre à son beau-frère pour venger son premier mari sur le second; ce qu'elle refusa de faire. On ordonna le duel entre l'accusateur et l'accusé. Tournemine fut vaincu, et alloit être pendu, mais Robert de Beaumanoir demanda lui-même au duc de Bretagne la grace de Tournemine, et il l'obtint. Si c'étoit un droit du vainqueur d'obtenir la grace du vaincu, comment ne la demandoit-il pas toujours?

La guerre étoit plus animée en Flandre qu'elle ne l'avoit été en Bretagne. Le comte de Flandre, Louis de Mâle, traitoit ses sujets comme son père les avoit trai-

[a] 1386.

tés ; il prodiguoit les coups d'autorité, parcequ'il n'avoit point d'autorité. Les Gantois, toujours révoltés contre lui, l'avoient chassé de leur ville. Pour s'en venger, il avoit fait crever les yeux à des marchands gantois arrêtés sur l'Escaut ; et le soulèvement en étoit devenu plus général. La ville de Bruges, ennemie et rivale de celle de Gand, s'étoit partagée en deux factions, dont une tenoit pour les Gantois. Le comte s'empare de Bruges, et livre au supplice cinq cents habitants ; il soumet Ypres, et y fait décapiter sept cents hommes : alors la révolte fut au comble. Les rebelles, devenus des bêtes féroces, mettent en pièces un de leurs capitaines qu'ils accusoient de les avoir mal défendus ; chacun veut emporter un lambeau du corps de ce malheureux. Assiégés dans la ville de Gand, ils surprennent Alost, et le mettent en cendres. Cette guerre fut cruelle, comme toutes les guerres civiles ; on ne savoit ce que c'étoit que de faire quartier. Un capitaine gantois, assiégé par les troupes du comte, s'étoit réfugié dans le clocher d'une église où l'on avoit mis le feu ; il crioit : *rançon, rançon*, et montroit sa cotte d'armes pleine de florins ; on lui refusa la vie. Dans son désespoir, il se précipita du haut du clocher sur les assaillants, qui le mirent en pièces et jetèrent ses membres dans les flammes. C'est ainsi que se fait la guerre entre la tyrannie et la licence.

Les Gantois se souvinrent du nom d'Artevelle, si fatal à leurs comtes. Un fils de ce fameux Jacques d'Artevelle, qui, du temps de Philippe de Valois, avoit été l'idole et la victime du peuple, se signaloit alors parmi eux, il se nommoit Philippe d'Artevelle ; les Gantois l'élurent pour leur chef, comme les Romains nommoient

un dictateur, et comme, depuis, les Hollandois élurent un stathouder dans les temps difficiles. Le fils étoit aussi vaillant que le père, mais on le jugeoit moins habile. Un capitaine assez expérimenté, nommé Pierre Dubois, se chargea de lui donner des instructions, qui auroient pu accélérer sa perte : « Soyez cruel et hautain, lui di-« soit-il, ainsi veulent les Flamands être menés; ne on « ne doit entre eux tenir compte de vies d'hommes, ne « avoir pitié non plus que de arondeaux ou d'allouettes « qu'on prend en la saison pour manger. » Mais c'étoit pour avoir été hautains et cruels, et pour n'avoir pas fait assez de cas de la vie des hommes, que le comte et son père avoient vu leurs sujets soulevés contre eux, et que Jacques d'Artevelle avoit été massacré par ceux mêmes qui l'avoient élu. Philippe se montra digne du choix de ses concitoyens. Investi par le comte dans la ville de Gand, réduit au désespoir par la famine, il sort à la tête de cinq ou six mille hommes, charge avec impétuosité le comte, qui en avoit quarante mille, taille en pièces cette nombreuse armée; puis, profitant de sa victoire, surprend Bruges, la saccage, et rentre triomphant dans sa patrie, aux acclamations du peuple, tandis que le comte, humilié, tremblant, qui, deux jours auparavant, avoit exigé que les Gantois se rendissent, la corde au cou, se cachoit dans un grenier, puis se sauvoit à Lille, travesti en artisan.

Mais tout changea bientôt de face, lorsque le comte, par le conseil du duc de Bourgogne son gendre, eut imploré la protection du roi de France. On persuada aisément à ce jeune monarque, plein d'ardeur et de courage, que sa gloire étoit intéressée à défendre son

Digitized by Google

vassal, opprimé par des rebelles; il leva l'oriflamme, et marcha lui-même avec toute la noblesse de son royaume, à la tête d'une armée de soixante mille hommes, contre Artevelle, qui faisoit alors le siége d'Oudenarde [a]. Artevelle, de son côté, appela les Anglois; mais ils tardèrent trop à le secourir. Ce général, voyant qu'il falloit se suffire à soi-même, laissa quinze mille hommes au siége sous la conduite de Dubois, et avec quarante mille alla présenter la bataille aux François. Après quelques escarmouches assez vives, dont le succès fut malheureux pour les Flamands, l'affaire générale s'engagea entre Rosebèque et Courtrai, le 27 novembre 1382. Artevelle, plein de présomption, et se croyant sûr de la victoire parcequ'il combattoit pour la liberté, avoit recommandé de n'épargner que le roi (1); il attaqua, mais avec une fureur aveugle, sans principes et sans règle, des troupes aguerries, exercées, et dont les opérations savantes étoient dirigées par Clisson (2). Leur valeur éclairée, prudente, ménagée avec art, déconcerta les efforts fougueux d'une populace indisciplinée. Les Flamands ne savoient que frapper au hasard et mourir, ils ignoroient l'art du ralliement; leurs pelotons rompus se précipitoient les uns sur les autres, en voulant se jeter sur l'ennemi; on ne voyoit plus parmi eux que désordre et que confusion; la déroute fut complète et le carnage

[a] Histoire de Bretagne. Annales de Flandre. Froissard.

(1) « Ce n'est qu'un enfant, disoit-il, on lui doit pardonner; il ne « sait ce qu'il fait; il va ainsi qu'on le mène. » Tout cela étoit vrai, mais il falloit avoir vaincu pour avoir droit de le dire. « Nous le mé- « nerons à Gand, ajoutoit-il, apprendre à parler flamand. »

(2) Miles de Dormans, évêque de Beauvais et chancelier de France, commandoit un corps à cette bataille.

horrible. Par-tout où le péril étoit le plus grand, on rencontroit Artevelle, prodigue de sa vie, insensible aux blessures dont il étoit couvert, animé du desir de vaincre pour assurer la liberté publique. Artevelle n'eut point la douleur de survivre à sa défaite. Sa mort eût été la ruine entière de son parti, si Dubois, son digne lieutenant, n'eût ranimé les courages abattus. Cependant le siége d'Oudenarde fut levé; la plupart des villes rebelles se rachetèrent du pillage par de fortes contributions; Courtrai fut de ce nombre, mais cette ville ne jouit pas de la grace qu'elle avoit achetée; il lui arriva ce que Virgile raconte de Turnus, à qui le baudrier de Pallas, porté en signe de victoire, coûta la vie (1). Les vainqueurs, entrés dans Courtrai, avoient suspendu dans la principale église les étendards françois et les éperons dorés, monuments de la célèbre victoire que les Flamands avoient remportée, près d'un siècle auparavant, sur l'armée de Philippe-le-Bel. A cette vue, la fureur s'empare des François; les chefs ne peuvent ou ne veulent point la réprimer; la ville est saccagée, les habitants massacrés; violence exécrable aux Flamands, honteuse aux François, et plus propre à perpétuer qu'à éteindre le souvenir de la défaite qui les irritoit.

Quelque temps après, François Atreman, un des chefs des Gantois, ayant surpris Dam et voulu brûler une flotte françoise dans le fort de l'Ecluse, le roi reprit Dam, le brûla, ravagea la Flandre jusqu'aux portes de

(1) *Nescia mens hominum fati sortisque futuræ,*
Et servare modum rebus sublata secundis!
Turno tempus erit, magno cùm optaverit emptum
Intactum Pallanta, et cùm spolia ista, diemque
Oderit.

Gand, et fit plusieurs prisonniers. Il vouloit leur faire grace. « Nous ne voulons point de grace, dirent ces ré-« publicains rendus féroces par la guerre et par le mal-« heur : si vous nous laissez la vie, nous l'emploierons « à vous combattre; si vous nous l'ôtez, nos ossements « se rassembleront pour vous combattre encore. » Un seul d'entre eux, cruel par lâcheté, demanda la vie, et offrit même, à ce prix, d'être le bourreau de ses concitoyens, dont la plupart étoit ses parents. Ce qui paroîtra peut-être plus horrible encore, c'est qu'on accepta son offre. Voilà les fruits de la guerre.

Les Anglois voulurent enfin, mais trop tard, secourir les Gantois. Spenser, évêque de Norwick, prélat belliqueux, connu pour avoir été le chef d'une croisade publiée en Angleterre par Urbain VI, contre les Clémentins; Spenser vint en Flandre, prit Graveline et quelques autres places, battit un corps de douze mille hommes, mit le siége devant Ypres. Ce fut là le terme de ses conquêtes. Le roi vint à sa rencontre avec une armée nouvelle, lui fit lever le siége, reprit Bergues, que les Anglois avoient abandonné, les enveloppa eux-mêmes dans Bourbourg, où il les auroit pris à discrétion, si le duc de Bretagne, leur ami secret, n'eût saisi l'occasion d'expier l'infidélité involontaire qu'il leur avoit faite, quand ses peuples, en haine des Anglois, l'avoient forcé de traiter avec la France. La médiation du duc obtint aux Anglois une capitulation honorable et leur retour en Angleterre.

Le comte de Flandre mourut peu de temps après à Saint-Omer, emportant au tombeau la douleur de n'avoir pu pacifier les troubles nés de ses dissipations et

de sa mauvaise conduite. Le duc de Bourgogne, son héritier, voyant que l'infortune rendoit les Flamands plus farouches, et que la force ne gagnoit rien sur eux, eut recours aux voies de conciliation et de douceur, voies presque infaillibles, par où il faudroit toujours commencer, et qu'on emploie toujours trop tard et trop rarement. La paix fut aisément conclue; les Flamands furent maintenus dans leurs priviléges, le duc dans son autorité, le roi dans sa souveraineté.

La bataille de Rosebéque, sous Charles VI, avoit été livrée dans les mêmes conjonctures et gagnée par les mêmes causes que la bataille de Cassel, sous Philippe de Valois; ces deux régnes, dont le second devoit être bien plus malheureux encore que le premier, commencèrent l'un et l'autre par une victoire éclatante remportée sur les Flamands par le roi en personne.

Nous avons vu plus haut les Bretons recevoir assez mal les secours que les Anglois leur avoient fournis contre la France; les Écossois ne reçurent pas mieux ceux que l'amiral Jean de Vienne leur porta contre l'Angleterre. Il y eut d'abord quelques succès en Écosse, il porta même la terreur jusqu'en Angleterre; il apprit aux Écossois à faire une guerre systématique; mais bientôt ses alliés s'aperçurent que leurs humeurs étoient incompatibles; l'orgueil écossois s'offensa de la liberté françoise et sur-tout de la passion que l'amiral conçut pour une parente du roi d'Écosse; il y alloit pour lui de la vie à rester dans cette cour austère, il fut obligé de revenir en France assez précipitamment.

Des trêves, qui se renouvelèrent de terme en terme, suspendirent toutes les hostilités directes entre la France

et l'Angleterre; la guerre en général fut fort peu animée entre Charles VI et Richard II. Il n'y avoit point de rivalité personnelle entre ces deux princes; Charles VI, qu'une ardeur belliqueuse emportoit aisément, forma plus d'une fois des projets contre l'Angleterre, mais c'étoit sans haïr Richard et les Anglois.

En 1385, on avoit fait au port de l'Écluse un grand armement; l'Angleterre s'en effraya, et arma pour sa défense jusqu'aux vieillards et aux enfants. L'année suivante, la France fit un plus grand armement encore, l'Angleterre ne daigna pas seulement y penser; elle compta sur les divisions du gouvernement françois pour faire avorter cette entreprise. C'étoit le connétable de Clisson et l'amiral de Vienne qui la proposoient; le duc de Bourgogne employa la première flotte contre les Flamands, le duc de Berri rendit la seconde inutile, en se faisant attendre jusqu'à la mauvaise saison. Le roi avoit montré la plus grande ardeur : « Connétable, dit-il, « j'ai été en mon vaissel, et me plaisent grandement bien « les affaires de mer, et crois que seray bon marinier. » Il fit de vifs reproches au duc de Berri, et le lendemain tout étoit oublié. Le duc de Berri l'avoit bien prévu.

Quoique la rivalité des deux nations ne fût pas alors dans toute sa force, elle alla chercher des occasions de s'exercer en Castille et en Portugal, quand ces occasions lui manquèrent en France et en Angleterre.

Il s'étoit élevé des troubles en Portugal sur la succession à la couronne. Ferdinand, dernier roi de cet État, n'avoit qu'une fille, fruit d'une alliance illégitime avec une femme qu'il avoit enlevée à son mari, et placée scandaleusement sur le trône. Tant que Ferdinand avoit

vécu, son autorité avoit assuré l'état de la mère et de la fille: celle-ci avoit même épousé Jean, roi de Castille, fils et successeur de Henri de Transtamare. Mais, après la mort de Ferdinand, les principales villes de Portugal, abhorrant le joug castillan, se donnèrent à un frère bâtard de leur dernier roi, qui opposa les forces de l'Angleterre à celles de la France, protectrice déclarée du roi de Castille, depuis que du Guesclin avoit placé Transtamare sur ce trône; mais tandis que le duc de Bourbon amenoit des secours, qu'un peu trop de lenteur rendit inutiles, le duc de Lancastre, qui faisoit revivre alors les prétentions sur la Castille qu'il tenoit de sa femme, fille de Pierre-le-Cruel, avoit déja conquis une partie de ce royaume, affermi le Bâtard sur le trône de Portugal, et conclu un traité scellé par le mariage de ses deux filles, dont l'une épousa ce nouveau roi de Portugal, l'autre l'héritier de Castille.

Les rois de France et d'Angleterre n'ayant point de haine l'un pour l'autre, les haines nationales s'affoiblirent aisément, et la prolongation des trêves acheva de les éteindre. Cependant les François voyoient avec peine entre les mains des Anglois des clefs importantes de la France; en Picardie, Calais; en Normandie, Cherbourg; en Bretagne, Brest. Calais paroissoit d'une telle conséquence, que, pour le recouvrer, on offrit du côté du midi plusieurs provinces, le Limosin, l'Agénois, le Quercy, le Rouergue, le Périgord. Mais cette négociation fut abandonnée. Cherbourg avoit été engagé aux Anglois par le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, pour une somme de vingt-cinq mille livres; Charles-le-Noble, fils de Charles-le-Mauvais, demandoit à rentrer

dans la place, en payant cette somme. Sa demande étoit juste, et Richard avoit toujours besoin d'argent, ainsi cette affaire fut consommée. Celle de Brest, après bien des difficultés et des lenteurs, le fut aussi par la même raison, moyennant cent vingt mille francs d'or; mais cette double restitution fut un des plus violents griefs de la nation angloise contre Richard.

Un ermite avoit déterminé les deux rois à la paix, non par les raisons qui doivent toujours la faire desirer, mais par des visions et des révélations, moyens plus proportionnés à la foiblesse de ces deux princes, et plus conformes à l'esprit du temps. Cependant les deux nations ne purent s'accorder ni sur les conditions d'une paix définitive, ni sur les moyens de terminer le schisme de l'Église; mais de trève en trève, on parvint à en conclure une de vingt-huit ans, qui valoit bien une paix, et qu'on cimenta par le mariage de Richard II avec Isabelle, fille de Charles VI. Ce qu'il y eut de plus remarquable à la cérémonie du mariage et aux fêtes qui suivirent, ce fut la présence de quatre reines, celle de France, la nouvelle reine d'Angleterre sa fille, la veuve de Philippe de Valois, qui vivoit encore (1), et la reine de Sicile, qui se trouvoit pour lors à Paris. Richard descendit à Calais pour recevoir son épouse; il y eut une entrevue des deux rois entre Ardres et Guines, au même lieu où se tint depuis le fameux *Camp du drap d'or*, à l'entrevue de François I et de Henri VIII. La dépense que firent Charles et sur-tout Richard en

(1) Blanche d'Évreux; elle ne mourut qu'en 1398, et n'avoit pas soixante-dix ans.

cette occasion, indisposa contre eux leurs peuples, sur qui retomboient ces folles dissipations. La dépense de Richard excéda de beaucoup la dot qu'il recevoit de sa femme. La confiance et l'amitié parurent présider à l'entrevue, et Richard dit à Charles ces mots remarquables : « Là où nous serons ensemble d'un accord, il « n'est roi chrétien, ne autre, qui puisse nous nuire. » Depuis cette époque, les deux rois furent toujours amis. Richard parut quelquefois vouloir s'appuyer du secours de la France contre ses propres sujets, du moins ses ennemis le lui reprochèrent.

CHAPITRE VIII.

Henri IV en Angleterre, et encore Charles VI en France.

(Depuis l'an 1399 jusqu'à l'an 1413.)

Si, après avoir considéré la rivalité de la France et de l'Angleterre dans les objets les plus importants, nous ne dédaignons pas de la suivre un moment dans les bagatelles, les fables mêmes nous en offriront des traces. L'Angleterre semble nous avoir envié les prodiges de nos temps fabuleux; elle a imité, et même assez tard, notre sainte Ampoule, apportée du ciel par une colom-

be, notre écu semé de fleurs de lis, et notre étendard de l'Oriflamme, déposés par un ange entre les mains de l'ermite de Joyenval. La Vierge avoit aussi fait présent d'une huile céleste à Thomas Becket pendant son exil en France. Un ermite, entre les mains duquel étoit tombée la fiole qui renfermoit cette huile, l'avoit mystérieusement remise entre les mains du duc de Lancastre, père de Henri IV. Le duc l'avoit donnée au prince Noir son frère, qui devoit s'en servir à son couronnement; il ne fut point couronné; la fiole resta parmi ses joyaux, et ne servit point à Richard son fils, parcequ'on n'y songea point pour lors. On s'en souvint dans la suite, mais Richard étoit sacré depuis long-temps; il eut la tentation de se faire sacrer de nouveau, pour profiter des avantages de cette autre onction; mais il se rendit aux raisons de l'archevêque de Cantorbéry, qui lui représenta que l'onction royale ne devoit point être réitérée. Henri IV regarda comme un grand bonheur d'être le premier roi au sacre duquel on se fût servi de cette huile miraculeuse, dont l'histoire paroît n'avoir été qu'un voile de plus pour couvrir l'usurpation de Henri IV.

Ce tyran tenoit l'héritier du trône, le chef de la maison de la Marche (1), et un frère puîné de ce jeune seigneur, dans une sorte de captivité à Windsor; leurs amis, contents de veiller à leur sûreté, n'osoient rien entreprendre en leur faveur. On conspira, et ce ne fut point poureux. Une chapelain de Richard, nommé Mandlin, fut l'idole qu'on présenta au peuple. Ce Mandlin

(1) Il n'avoit alors que sept ans; il se nommoit Edmond, comme son aïeul.

avoit avec Richard, qui vivoit encore alors, une ressemblance de taille et de figure, dont on crut pouvoir tirer parti. On commença par répandre sourdement le bruit que le roi Richard s'étoit sauvé de sa prison; et quand on crut avoir disposé les esprits, on indiqua un tournoi à Oxford, où l'on se proposa d'attirer Henri IV pour le faire prisonnier ou l'assassiner. Ce complot fut découvert par le même moyen qui avoit fait découvrir l'attentat du roi de Navarre Charles-le-Mauvais, contre le comte de Foix (1). Le comte de Rutland, qui avoit flatté, puis trahi tour-à-tour le duc de Glocestre et Richard II, et qui flattoit alors Henri IV pour le trahir, s'étoit mis à la tête de la conspiration. Un jour qu'il étoit à dîner chez le duc d'Yorck son père, on aperçut un papier caché dans son sein; on en parla, il parut troublé: le duc d'Yorck voulut voir ce papier, et l'arracha de force à son fils; c'étoit le détail de la conjuration, et la liste des conjurés. Le duc d'Yorck veut absolument partir pour aller révéler tout à Henri IV. Le comte de Rutland le prévient, pour mériter sa grace. Les conjurés sachant que ces deux princes s'étoient rendus auprès du roi, et jugeant qu'il n'y avoit plus rien à ménager, revêtirent Mandlin des ornements de la royauté. Une partie du peuple crut ou voulut croire qu'il étoit le roi; on retrouvoit dans ce chapelain toutes les graces de Richard, qui en avoit assez pour se faire pardonner ses vices, et qui étoit assez malheureux pour pouvoir être plaint [a]. Les conjurés, en voulant surprendre Henri à Windsor, fu-

(1) Voir le chapitre 5.

[a] Walsing, p. 362, 363. Otterb. p. 224.

rent eux-mêmes surpris à Cirencester par le maire de cette place, qui les coupa, les battit, et envoya, de sa pleine autorité, à l'échafaud, les principaux chefs et les plus grands seigneurs.

Tous ceux des conjurés qui tombèrent entre les mains de l'ennemi furent traités comme rebelles, titre qui ne convient qu'à ceux qui attaquent une autorité légitime, mais qu'on donne trop souvent à ceux qu'opprime un pouvoir injuste [a]. Si ceux-ci méritèrent leur sort, ce fut pour s'être prêtés à accréditer une imposture, au lieu de défendre avec courage les droits du véritable héritier : Mandlin eut la tête tranchée; on vit le lâche Rutland portant au bout d'une lance la tête du lord Spenser, son beau-frère et son complice, la présenter honteusement à Henri, qu'il eut traité de même si le tournoi d'Oxford eût réussi. L'évêque de Carlisle, qui avoit eu la foiblesse de se laisser entraîner dans cette conspiration, perdit son évêché : il mourut simple curé.

L'usurpateur le plus heureux vit au moins dans l'agitation. Henri IV employa tout le temps de son règne à combattre les ennemis que son usurpation lui avoit faits; et si ces ennemis, au lieu de l'attaquer les uns après les autres, eussent concerté leurs démarches et uni leurs efforts, ils l'eussent infailliblement accablé.

La France menaça, mais elle ne fit que menacer, et ne pouvoit faire davantage; ses discordes intestines ne lui permettoient point d'avoir égard aux nœuds qui l'avoient unie avec l'infortuné Richard II. Richard avoit fiancé Isabelle, fille de Charles VI, et cette princesse, suivant

[a] Dugdale, vol. II, p. 171.

l'usage du temps, étoit élevée en Angleterre, en attendant que son mariage pût être célébré. Nous avons vu d'ailleurs plus d'une fois Richard II prêt à opposer les secours de Charles VI aux contradictions que son autorité éprouvoit en Angleterre (1); de sorte que si la rivalité subsistoit toujours de nation à nation, l'on peut dire qu'elle étoit éteinte entre les deux rois, et qu'un intérêt plus pressant, plus personnel, sembloit les réunir contre des sujets mal soumis. Lorsqu'on apprit en France la déposition de Richard, on jura de le rétablir, on annonça des préparatifs qui ne firent que hâter la mort de Richard; on voulut la venger, la démence de Charles VI, les divisions des maisons d'Orléans et de Bourgogne, les soulèvements des peuples, n'en laissèrent pas le loisir; Isabelle revint en France, et la trève fut renouvelée. Le duc d'Orléans parut vouloir soutenir l'honneur de la France, mais il ne le soutint que par des bravades; il défia Henri IV à un combat de cent chevaliers contre cent. Henri répondit qu'un roi ne recevoit de défis que d'un roi. Le duc d'Orléans, qui se sentoit beaucoup plus roi en France que Charles VI son frère, fut outré de ce mépris, et répliqua par une lettre où il prodiguoit à Henri les noms de traître, d'usurpateur et de régicide; Bolingbroke, au nom du roi d'Angleterre, donna au duc d'Orléans tous les démentis d'usage en pareil cas. « Vous « lisez bien chez les auteurs le cartel, les réponses et les « répliques, mais vous n'en voyez aucun effet », dit Mézeray [a], avec ce chagrin que lui cause toujours

(1) Peut-être cependant n'étoit-ce qu'une imputation de la part des ennemis de Richard II, pour le rendre odieux à sa nation.

[a] Mézeray, grande Histoire.

l'inexécution de ces sortes de parties; ce qui le console un peu, c'est qu'il y eut du moins, quelques années après, un combat de sept chevaliers françois contre autant de chevaliers anglois. Les François furent vainqueurs (1).

En même temps, un simple particulier prétendit venger en son nom la mort de Richard; c'étoit Valeran, comte de Saint-Pol, de la maison de Luxembourg : il avoit épousé une sœur utérine de Richard; la France vrai-semblablement l'appuyoit sous main. Il fit en Angleterre une descente qui ne réussit pas, mais il eut le plaisir de faire planter de nuit, à la porte de Calais, une grande potence, où il fit pendre en effigie, avec les armes renversées, le comte de Sommerset, frère du nouveau roi d'Angleterre, et gouverneur de cette place. Lorsque l'Angleterre demanda raison de ces insultes et de ces hostilités, le gouvernement françois répondit qu'il s'en tenoit à la tréve. Les Anglois ravagèrent le Boulonois et les autres contrées voisines de Calais, sous prétexte que les terres du comte de Saint-Pol y étoient situées; et ils s'en tirrent aussi à la tréve.

Cette tréve, conclue par Charles VI avec le bourreau de son gendre, arrêta des mouvements qui sembloient prêts à éclater dans la Guyenne, où la révolution arrivée en Angleterre n'étoit vue qu'avec horreur. Les Gascons

(1) Ils étoient tous officiers du duc d'Orléans. C'étoient le seigneur de Barbazan; Guillaume Bataille, sénéchal d'Angoulême; Guillaume Duchâtel; Pierre de Brebant, surnommé Clignet; Jean de La Champagne; Jean de Caronys; et Archambaut de Villars. Les six premiers étoient chevaliers, le septième n'étoient qu'écuyer. Le chef des Anglois étoit le chevalier de Lescale.

étoient restés fidèles à la mémoire de Richard II, qu'ils avoient vu naître, et qui avoit été élevé parmi eux, sous les yeux du prince Noir, leur souverain et leur héros. Plutôt que de reconnoître l'usurpateur, ils paroissoient disposés à passer sous la domination du beau-père de leur prince. L'inaction de la France, l'arrivée de quelques troupes angloises, et la crainte de passer sous l'obédience du pape d'Avignon, s'ils devenoient François, les retinrent dans la dépendance de l'Angleterre. Ce dernier motif fut le plus puissant; les Gascons suivoient l'obédience de Rome parcequ'ils étoient Anglois, et ils restèrent Anglois, parcequ'ils suivoient l'obédience de Rome.

La nouvelle révolution d'Angleterre ramenoit les mêmes conjonctures où l'on s'étoit trouvé lorsque Arthur avoit été assassiné par Jean-sans-Terre. Charles VI avoit été l'ami et le protecteur de Richard, comme Philippe-Auguste l'avoit été d'Arthur; il avoit fiancé Isabelle sa fille avec Richard, comme Philippe-Auguste avoit promis Agnès sa fille au prince Arthur; la France, sous Charles VI comme sous Philippe-Auguste, avoit à venger l'assassinat d'un de ses vassaux sur un usurpateur, qui prétendoit devenir son vassal malgré elle, et le devenir par un crime; les dispositions où le crime de Henri IV avoit mis les provinces angloises du continent étoient les mêmes que celles qui avoient tant facilité à Philippe-Auguste la conquête des provinces confisquées sur Jean-sans-Terre; l'occasion d'achever cette conquête, et de chasser entièrement les Anglois de la France, venoit de renaître. Il n'y eut de différence que dans la conduite des deux rois suzerains. L'un cite l'assassin à

la cour des pairs, le juge, le condamne, le punit; l'autre tremble devant le coupable, et traite avec lui. L'un étoit Philippe-Auguste, l'autre Charles VI.

Le bonheur de Henri IV l'ayant ainsi dérobé, du côté du continent, à la vengeance des François et au ressentiment des Gascons, il lui restoit encore dans son île beaucoup d'ennemis, soit étrangers, soit domestiques.

Les Écossois, comptant sur les troubles que devoit entraîner l'usurpation de Henri, crurent avoir trouvé le moment favorable d'attaquer l'Angleterre [a]; Henri marche à leur rencontre, les repousse jusqu'à Édimbourg, s'empare de cette capitale, et somme le roi d'Écosse, Robert III, d'y venir lui faire hommage de sa couronne. Les Écossois disparoissent, selon l'usage des montagnards, dont la défense consiste plus à échapper qu'à résister, et pour qui la fuite est une victoire. Ils reviennent quelque temps après, sous la conduite d'Archibald, comte de Douglas. La maison de Douglas étoit depuis long-temps en possession de fournir à l'Écosse ses plus vaillans défenseurs et ses meilleurs généraux. En Écosse, cette maison de Douglas; en Angleterre, celle de Piercy, établie dans le comté de Northumberland, sembloient, par la situation même de leurs domaines sur la frontière, chargées l'une contre l'autre de la défense de leur patrie; aussi étoient-elles presque toujours en guerre, soit pour la cause commune, soit pour leurs querelles particulières. Le comte de Northumberland, chef de la maison de Piercy, fondit sur le comte de Douglas, qui perdit un œil au combat d'Hol-

[a] Rymer, t. 8, p. 125, 126, 155, 156.

medon, et fut fait prisonnier, ainsi que le comte de Fife, fils du duc d'Albanie et neveu du roi d'Écosse. Henri voulant s'assurer de l'Écosse par de pareils otages, défendit au comte de Northumberland de traiter de leur rançon. Le fier Northumberland croyoit avoir peu d'ordres à recevoir du roi, et ne s'attendoit pas sur-tout à recevoir celui-là. Il regardoit en quelque sorte Henri IV comme sa créature; il avoit beaucoup contribué à le mettre sur le trône, et à faire tomber dans ses mains le malheureux Richard. Un sujet qui a rendu de tels services est aisément mécontent, un roi qui les a reçus est aisément ingrat. Northumberland ne voulut point céder au roi les Écossois pris dans le dernier combat, et les lois de la guerre, observées alors, lui étoient favorables jusqu'à un certain point.

Vers le même temps, il s'élevoit des mouvements dans la principauté de Galles. Un nouvel Yvain de Galles, nommé Glendour ou Glendourdy, descendu aussi des anciens princes de ce pays, ou du moins ayant cette prétention, sembloit vouloir s'y rendre maître, sous prétexte de venger Richard; les Gallois s'attachèrent à lui, il fit des progrès, battit les troupes angloises; mais au lieu de s'unir avec le comte de La Marche, successeur légitime de Richard, il ravagea ses terres, vainquit et fit prisonnier Edmond Mortemer, oncle du comte de La Marche, puis le comte de La Marche lui-même, qu'un courage digne de sa naissance, et supérieur à son âge, avoit engagé à venger Edmond. La maison de Mortemer étoit alliée de celle de Piercy, le comte de Northumberland voulut délivrer le comte de La Marche; le roi, qui redoutoit les droits de ce dernier, voulut qu'il restât pri-

sonnier de Glendourdy [a] : nouveau sujet de mécontentement pour le comte de Northumberland et pour tous les Piercys ; ils éclatèrent, la révolte se déclara, Northumberland mit le comte de Douglas en liberté, fit alliance avec lui, traita aussi avec Glendourdy. Les Piercys redemandèrent le trône pour le comte de La Marche, par un manifeste auquel Henri n'avoit rien à répondre ; il fallut combattre. Le comte de Northumberland étant tombé malade dans ces conjonctures, le jeune Piercy son fils, surnommé *Hot-Spur*, *Chaud-Éperon*, pour son ardeur dans les combats, se mit à la tête du parti du comte de La Marche, et livra contre Henri IV la bataille de Shrewsbury [b], l'une des plus mémorables de ce temps par la valeur acharnée qu'on y signala de part et d'autre : les deux armées étoient égales, et elles n'excédoient pas douze mille hommes chacune, nombre facile à mouvoir et à diriger. Piercy et Douglas cherchoient par-tout le roi d'Angleterre, qui se présentoit par-tout ; il avoit fait prendre à plusieurs officiers une armure semblable à la sienne, stratagème usité alors, soit pour tromper la haine de l'ennemi, soit pour encourager les siens en paroissant de tout côté. Douglas en renversa plusieurs, et se flatta plus d'une fois d'avoir terrassé le roi. Toujours rival des Piercys, même en les servant, Douglas sembloit leur envier l'honneur de la victoire. Le roi d'Angleterre tua, dit-on, de sa main trente-six ennemis, c'est-à-dire trente-six de ses sujets ; il avoit avec lui le jeune Henri son fils, qui fut depuis ce vaillant Henri V, et qui ne cessa de le défendre dans la mêlée,

[a] Walsing. Otterb. [b] 21 juillet 1403.

comme le jeune Philippe avoit défendu à Poitiers le roi Jean son père. Le jeune Henri, blessé d'une flèche au visage, ne voulut jamais quitter le champ de bataille; enfin une main inconnue les délivra tous deux de la fureur de Piercy; on le vit tomber, et aussitôt la victoire se déclara pour Henri. Douglas fut pris, ainsi que le comte de Worcester, oncle du jeune Piercy et frère du comte de Northumberland [a]; Worcester fut depuis envoyé au supplice. Le comte de Northumberland voyant son fils tué et son frère prisonnier, prit le parti de les désavouer; il prétendit ne s'être armé que pour offrir sa médiation et prévenir tous ces malheurs. Henri feignit de le croire, et lui fit grace, mais sans lui rendre ni sa faveur, ni sa confiance : le comte de Northumberland n'y prétendoit pas, il n'attendoit qu'une occasion de reprendre les armes.

La France, la Guyenne, l'Écosse, la principauté de Galles, les mécontents anglois, ou étoient restés dans l'inaction, ou n'avoient jamais agi que séparément, et pour ainsi dire, un à un; le bonheur constant de Henri IV fit encore qu'une autre troupe de mécontents n'éclata qu'après la bataille de Shrewsbury et la ruine des Piercys; c'étoit tendre la gorge aux bourreaux : le comte de Nottingham (1) et l'archevêque d'Yorck étoient à la tête de ce nouveau parti. Le comte de Northumberland voulut se joindre à eux; mais ces deux chefs mal-habiles s'étant laissé surprendre, furent amenés à Henri, qui

[a] Walsing, p. 366, 367. Otterb. p. 224.

(1) C'étoit le fils de celui qui avoit été si lâchement accusé par Henri IV, alors comte de Derby.

Digitized by Google

les envoya tous deux à l'échafaud (1). Le supplice de l'archevêque d'Yorck fut le premier exemple d'une peine capitale infligée à un prélat en Angleterre. Nous ne connoissons point d'évêque en France que l'autorité royale ait envoyé au supplice pour avoir excité des troubles dans l'État. Louis XI voulut faire le procès au cardinal Balue et à l'évêque de Verdun pour quelques intrigues, mais l'affaire ne fut point suivie. Northumberland s'enfuit en Écosse, et ne put engager les Écossois à faire une nouvelle incursion en Angleterre, qu'après qu'ils eurent laissé le temps à Henri IV et à son fils d'accabler Glendourdy, qui mourut peu de temps après. Le premier combat que Northumberland, à la tête des Écossois, livra sur les frontières d'Angleterre, lui coûta aussi la vie, et Henri IV fut délivré de tous ses ennemis; il dut cet avantage à leur mal-adresse, à leur défaut de concert, à son bonheur; mais il le dut aussi à son acti-

(1) Le P. d'Orléans attribue à Henri IV le trait connu de Richard Ier, qui envoya au pape Célestin III la cotte d'armes de l'évêque de Beauvais; il prétend que Henri IV ayant fait trancher la tête à l'archevêque d'Yorck, envoya l'armure de ce prélat au pape Innocent VII, en lui écrivant, comme les autres auteurs le rapportent de Richard, ces mots des enfants de Jacob: « Reconnoissez-vous la robe de votre « fils? » Il ajoute que le pontife irrité, non contre l'archevêque, mais contre le roi, répondit, comme Jacob: « Une bête féroce a dévoré « mon fils. » Le même auteur raconte de Richard II, détrôné par Henri IV, l'histoire du levrier de Charles de Blois, qui, avant la bataille d'Auray, le quitta pour Montfort, son rival. Le P. d'Orléans dit que Richard fut frappé de ce présage, et qu'il dit à Henri: « Ce chien « vous caresse comme roi d'Angleterre, et m'abandonne comme un « roi déposé. » Il importe peu de savoir bien précisément à qui doivent être attribués de pareils traits, plus curieux qu'importants; mais les historiens devroient mieux s'accorder.

vité : dès qu'il voyoit un parti se former, il couroit l'accabler, et ne laissoit point à ses ennemis le temps de se réunir.

Pour comble de bonheur, des conjonctures imprévues mirent le sort de l'Écosse entre les mains de Henri. Robert III, roi d'Écosse, prince doux, juste et foible, auroit rendu ses sujets heureux, s'il avoit eu la fermeté de réprimer l'ambition et les violences du duc d'Albanie son frère. Robert III, sans aimer ni estimer le duc, étoit gouverné par lui; les ames foibles sont sur-tout gouvernées par ceux qu'elles haïssent et qu'elles craignent. Le duc d'Albanie sentit jusqu'à quel point il pouvoit abuser de son crédit, il résolut d'écarter du trône les fils de Robert; il engagea le roi à faire enfermer David son fils aîné pour quelques traits de jeunesse qu'on eût pardonnés à un particulier; il se rendit maître du sort de ce jeune prince dans sa prison, et l'y fit mourir de faim. Le roi sut cette barbarie, en eut horreur, et n'eut pas la force d'échapper à l'empire du bourreau de son fils; mais effrayé des dangers du fils qui lui restoit, il voulut l'envoyer en France; le vaisseau qui portoit le jeune prince fut pris par les Anglois; Jacques (c'est le nom de ce prince) fut conduit et retenu à Londres [a]; son père en mourut de douleur: le duc d'Albanie monta sur le trône d'Écosse. C'étoit pour Henri IV un voisin plus redoutable que ne l'avoit été l'indolent Robert III. Henri n'en sentit que mieux l'importance de l'otage qu'il avoit entre les mains; cet otage lui répondoit de la conduite du duc d'Albanie, et l'Angleterre n'eut plus rien à craindre de l'Écosse.

[a] Walsing. Otterb.

La France ne prit aucune part à cet événement, il semble cependant qu'il étoit de sa gloire et de son devoir d'obtenir de gré ou de force la liberté d'un prince son allié, arrêté contre le droit des gens en pleine paix, dans le moment où il alloit chercher un asile en France. La confiance même que le roi d'Écosse témoignoit au gouvernement françois, en lui envoyant son fils, étoit un titre de plus qu'il acquéroit à la protection de la France; mais la protection de la France n'étoit alors qu'un vain nom; cet État déchiré ne pouvoit rien ni pour lui-même, ni pour les autres; il n'avoit plus d'influence dans l'Europe: l'usurpateur Henri, que le soin de s'affermir sur le trône sembloit devoir concentrer dans les affaires de son île, eut plus d'influence sur les affaires de la France que Charles VI n'en avoit sur celles de l'Angleterre. Henri fomentoit les troubles de la France; il appuyoit tour-à-tour les partis d'Orléans et de Bourgogne pour les affoiblir tous les deux. Vainqueur des ennemis domestiques, redoutable aux ennemis étrangers, il eût été l'arbitre de l'Europe, si un régne plus long lui eût permis de développer sa politique extérieure.

Ce que la nation françoise n'avoit pu même entreprendre contre Henri IV, quelques corsaires françois pensèrent l'exécuter; ils attaquèrent près des côtes de l'Angleterre cinq vaisseaux anglois, dont l'un transportoit le roi lui-même, de Londres à un château dans la province de Kent, les quatre autres portoient sa suite et ses équipages; ces quatre furent pris, le roi n'échappa qu'avec beaucoup de peine, et fut d'autant plus troublé de cette aventure, qu'il soupçonna quelque trahison de

la part de ses domestiques. Il avoit mérité d'être en proie à la défiance, elle fit le tourment de sa vie, et fut une des causes qui l'empêchèrent de tenter au-dehors quelque entreprise d'éclat, capable, selon les préjugés du temps, d'illustrer son régne et sa nation.

Sa politique intérieure consista principalement dans l'activité, toujours il étouffa les factions dès leur naissance; il sut d'ailleurs contenir sa nation par un mélange habile de souplesse et de fermeté, qui étendoit la prérogative royale sans altérer la constitution. Il tenta vainement d'introduire la loi Salique dans la législation angloise: ni lui ni son peuple n'eurent des motifs assez purs, l'un pour proposer cette innovation importante, l'autre pour s'y refuser. L'unique objet de Henri étoit d'anéantir les droits de la maison de la Marche, celui de la nation étoit de suivre les exemples anciens et de consacrer les préjugés reçus. Encore tout échauffée de la grande querelle d'Édouard, et tout animée de son esprit, elle ne pouvoit consentir à désavouer près d'un siècle de guerres et de déclamations contre la loi Salique [a]. Henri étoit parvenu à faire passer un acte qui lui assuroit la couronne à lui et à ses héréticrs mâles, à l'exclusion des filles; le cri de la nation l'obligea de souscrire à un réglement contraire, qui, sans parler des droits de la maison de la Marche, admit les princesses de la maison de Lancastre à succéder au trône. Mais ces débats sur la loi Salique chez la nation angloise, cette tentative d'un roi anglois en faveur de la loi françoise, forment un point remarqua-

[a] Cotton, Registre.

ble dans l'histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre, sur-tout dans l'époque de cette rivalité qui a pour objet la succession au trône de la France.

Le règne de Henri IV sert d'époque à une autre nouveauté bien importante dans l'histoire de l'humanité et de la religion. Ce fut alors qu'on vit en Angleterre le premier exemple d'un hérétique brûlé en vertu des lois. L'Angleterre, long-temps préservée du fléau des hérésies et des querelles théologiques, fut le berceau de Wiclef, ce fameux précurseur des réformateurs du seizième siècle. Il commença de répandre sa doctrine vers la fin du règne d'Édouard III. Quelques persécutions qu'il éprouva sous Richard II l'ayant rendu intéressant et considérable, la secte des Wicléfites ou Lollards (1) fit des progrès sensibles; Wiclef trouva un zélé défenseur dans le duc de Lancastre, père de Henri IV. A l'ombre de cette protection, Wiclef, malgré la haine du clergé, dont il attaquoit les possessions autant que l'autorité, mourut paisible dans son rectorat de Lutterworth, au comté de Leicester. Henri IV, avant de monter sur le trône, avoit partagé les sentiments de son père, et on s'attendoit à le voir favorable aux Lollards. La politique en décida autrement. Henri IV jugea qu'il devoit mettre le clergé dans ses intérêts, il fit passer en loi au parlement que les hérétiques seroient livrés au bras séculier par l'évêque, et au feu par le magistrat, ce qui ne tarda pas à être exécuté dans la personne de William Sautre, recteur de Saint-Osithes, à Londres. On croira aisément que la secte en fit des

(1) Ils furent ainsi nommés du nom d'un autre de leurs chefs.

progrès plus rapides. On s'en aperçut dans le parlement, qui se tint la sixième année du règne de Henri IV. La chambre basse, à qui le roi demandoit un subside, lui proposa sans détour de prendre tout le temporel de l'église, et d'en former un fonds perpétuel et sacré, réservé pour les besoins de l'État. L'archevêque de Cantorbéry voulut défendre le clergé, et faire compter pour quelque chose dans l'ordre politique l'occupation de prier Dieu pour la prospérité de l'État, l'orateur de la chambre basse répondit par un sourire, qui réduisoit à une très petite valeur les prières de l'Église. Le roi prit le parti du clergé, la chambre haute rejeta le bill des communes; et en effet, à ne considérer même que relativement à l'ordre politique la proposition faite par les communes, elle étoit évidemment contraire au droit de propriété et aux lois sur lesquelles ce droit étoit fondé. La chambre basse cependant ne perdit point courage; le wicléfisme continua ses progrès. Cinq ans après, le roi insistant pour obtenir un subside, la chambre basse insista pour que le clergé fût dépouillé. Elle produisit un calcul des revenus ecclésiastiques qu'elle portoit à cent quatre-vingt-cinq mille marcs par an; on pouvoit, disoit-elle, faire remplir beaucoup mieux qu'auparavant les fonctions cléricales par quinze mille prêtres habitués, à sept marcs d'appointement chacun; c'étoit en tout cent cinq mille marcs; le roi pouvoit prélever vingt mille marcs par an pour son propre usage. Les soixante mille marcs restants pouvoient, selon le même calcul, entretenir quinze comtes, quinze cents chevaliers, six mille écuyers, et cent hôpitaux. A cette requête la chambre basse en joignoit une autre

plus juste[a], par laquelle elle demandoit qu'on adoucît les lois pénales, portées contre les Lollards [b]. Le roi répondit durement aux communes, et pour donner satisfaction au clergé, il fit brûler un Lollard avant la dissolution du parlement : c'étoit trop peu d'un, si cette rigueur envers les Lollards étoit juste; c'étoit beaucoup trop, si elle n'étoit que barbare.

La France étoit dans l'usage de brûler les hérétiques quatre siècles avant l'Angleterre. La France précédoit presque toujours sa rivale dans les connoissances et les erreurs par lesquelles l'esprit humain doit passer. Il faut déja des demi-connoissances pour amener des hérésies et des persécutions. Si depuis Pélage jusqu'à Wiclef, l'Angleterre n'avoit presque pas vu naître une seule secte dans son sein, c'étoit l'effet, non de ses lumières, mais au contraire de l'ignorance profonde où elle étoit ensevelie, qui ne lui permettoit pas encore de s'occuper des objets sur lesquels on se trompoit déja en France; on peut croire que cette ignorance avoit d'ailleurs beaucoup d'inconvénients; les demi-connoissances en ont beaucoup aussi; c'étoit à des lumières plus étendues et plus sûres qu'il appartenoit, d'un côté, de rendre les hérésies plus rares, en découvrant quel est l'abus des nouveautés dans une science essentiellement immuable; de l'autre, de diminuer les persécutions, en inspirant pour l'erreur l'indulgence de la charité, et en faisant saisir ce juste milieu où la tolérance civile vient s'unir à l'intolérance ecclésiastique.

[a] Cotton, Registr. [b] Walsing.

Comme l'administration de Henri IV fut un mélange de souplesse et de fermeté, la conduite de la chambre des communes à son égard fut un mélange d'audace et de condescendance. On la vit quelquefois étendre sa vigilance inquiète et jalouse jusque sur l'intérieur de la maison du prince, elle le força de renvoyer quatre officiers de sa maison, dont l'un étoit son confesseur. Ce dernier article pouvoit avoir rapport à la persécution qu'éprouvoient les Lollards. Sous le règne précédent, les communes avoient défendu au confesseur du roi de paroître à la cour, excepté aux quatre grandes fêtes de l'année. Tous ces réglements se sentoient de l'esprit de Wiclef.

Henri IV fut un usurpateur brillant et réputé heureux; il vit à ses pieds tous ses ennemis, excepté un seul qu'il ne put jamais vaincre, le remords. Ce remords lui tint lieu de vertu; la superstition ou l'hypocrisie lui tint lieu de piété. Il eut d'ailleurs des qualités estimables, de la prudence, de la dextérité, de la vigueur; il eut en tout une sorte de grandeur; il n'en eut pas assez pour se garantir d'une honteuse jalousie à l'égard de son fils; ce sentiment, qui, chez lui, tenoit à-la-fois de l'inquiétude d'un souverain ombrageux et du dépit d'un rival éclipsé, alla jusqu'à priver l'État d'un appui nécessaire, en éloignant ce fils de l'administration des affaires et du commandement des armées. Le jeune Henri chercha un autre aliment à l'ardente activité de son ame; le vice s'offrit, il s'y livra; il s'élança dans cette nouvelle carrière avec la même impétuosité dont il voloit autrefois à la gloire. Bientôt des scélérats furent ses amis, et des crimes ses plaisirs; le plus vil attentat

lui paroissoit assez noble, dès qu'il supposoit de l'audace et de la force. Arrêter les passants, les voler, jouir de leur effroi, de leurs regrets, étoit son amusement le plus ordinaire; « il préludoit, dit un auteur, au métier « de conquérant par celui de voleur de grands chemins. » Son père fut forcé de rougir de lui après l'avoir envié; il craignit pour son fils cet avilissement qui avoit tant contribué à renverser du trône le foible et impétueux Richard; mais la nation ne désespéra jamais de Henri V, elle avoit toujours devant les yeux l'éclat de ses premières années; elle recueilloit avidement des traits de grandeur d'ame et de générosité, « qu'on voyoit, dit « M. Hume [a], percer, pour ainsi dire, à travers le nuage « qui obscurcissoit le caractère de ce jeune prince. »

Un de ses compagnons de débauche et de crime fut cité en justice, le prince osa l'accompagner à l'audience et l'y protéger ouvertement. Sir Guillaume Gascogne (c'étoit le nom du juge) ne vit que son devoir, et condamna le coupable; le prince indigné insulte le juge sur son tribunal, et s'emporte jusqu'à le frapper; le juge sans colère comme sans foiblesse, ordonne de conduire le prince en prison (1). L'assistance frémissoit; on trembloit pour le juge, pour le prince, pour la liberté; mais le prince, comme s'il eût été terrassé tout-à-coup par la majesté des lois, avoua ses torts, se soumit à la sentence et se laissa mener en prison. A ce trait, la nation reconnut son héros. Le roi sentit

[a] Histoire d'Angleterre, Henri V, ann. 1413.

(1) Ce même juge avoit refusé de condamner l'archevêque d'Yorck, parceque le roi vouloit que, pour plus de célérité, on passât par-dessus les formes de la justice.

tout le prix et de la fermeté du juge et de la soumission du prince. En ce moment il s'avoua heureux monarque et heureux père. Obligé d'admirer son fils, il recommença de le craindre, et les flatteurs recommencèrent à le peindre redoutable. Le prince va trouver le roi, il se jette à ses pieds : « Sire, lui dit-il, je suis indigne « d'avoir un héros pour père ; accablez-moi de votre « colère ou de votre mépris, je les ai mérités ; mais « épargnez-vous, épargnez-moi cette défiance plus in- « jurieuse et plus cruelle, c'est le seul châtiment que « je n'aie pas mérité. Je n'ose vous dire d'examiner ma « vie, elle souilleroit vos regards, et nous aurions trop « à rougir l'un et l'autre ; mais si je pouvois vous mon- « trer le fond de mon cœur, ce que vous y verriez de « respect et de tendresse auroit lieu de vous toucher. « Mon père ! si votre fils vous est odieux, du moins « qu'il ne vous soit point suspect ; punissez-le, mais « daignez ne le pas craindre. » Henri IV s'attendrit, ses yeux se remplirent de larmes, il embrassa son fils : « C'en est fait, lui dit-il, je n'ai plus de soupçons. » Il le croyoit, mais le trait étoit resté au fond du cœur.

Henri IV mourut de vieillesse et d'épuisement à quarante-six ans. « Il mourut pénitent, dit un auteur, parce- « qu'il ne pouvoit jouir plus long-temps du fruit de ses « crimes. » Des craintes pusillanimes agitèrent ses derniers moments, il croyoit toujours voir son fils lui arracher la couronne, il la fit placer sur son chevet pour n'en être point séparé. La maladie et ses défaillances continuelles augmentoient et excusoient cette foiblesse. Une de ces défaillances fut si forte et si longue, qu'on le crut mort ; le prince de Galles se pressa peut-être un

peu trop d'emporter la couronne. Henri IV, à peine revenu à lui, demanda ce qu'on en avoit fait; on avertit le prince de Galles, qui la rapporta sur-le-champ. « Eh « bien! lui dit tristement Henri, vous me dépouillez « donc de mon vivant! » Le prince arrosa ses mains de larmes, et jura qu'il voudroit ne porter jamais cette couronne; mais il ne pouvoit se justifier qu'en présentant à son père l'idée affligeante de l'état où on l'avoit vu.

Henri IV avoit eu quelque desir de faire le voyage de la Terre-Sainte, et ce desir s'étoit augmenté dans sa maladie. Sa dernière défaillance l'ayant surpris dans l'église de Westminster, on l'avoit porté dans un appartement de l'abbaye, qui s'appeloit *la chambre de Jérusalem*; ce qui a fait supposer après coup une prophétie, suivant laquelle il devoit mourir dans Jérusalem, et qui s'accomplit, dit-on, par cette équivoque.

Henri IV laissa quatre fils: Henri V, qui lui succéda; Thomas, duc de Clarence; Jean, duc de Bedford; Humfroy, que Henri V, son frère, fit duc de Glocestre; et deux filles, Blanche, qui épousa Louis, électeur palatin; et Philippine, qui épousa Éric IX, roi de Danemarck.

Pendant que l'autorité royale soumettoit tout en Angleterre, elle étoit avilie en France par des incertitudes et des divisions perpétuelles. Le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne régnoient tour-à-tour sous le nom de Charles VI; ils aggravoient toujours de plus en plus le joug que le roi avoit voulu rendre léger, quand il avoit régné lui-même; tous deux étoient haïs du peuple presqu'autant qu'ils se haïssoient l'un l'autre: tantôt ils partageoient l'autorité, tantôt chacun d'eux l'usurpoit

tout entière, à l'exclusion de son concurrent. Quand les prétextes leur manquoient pour opprimer le peuple, ils supposoient la guerre avec l'Angleterre prête à renaître, montroient des préparatifs et des armements, tâchoient de ranimer quelques étincelles des vieilles haines nationales, et quand ils en avoient profité pour établir quelque impôt, ils le partageoient, et ils étoient alors de la meilleure intelligence.

Le duc de Bourgogne mourut, et le duc d'Orléans se crut délivré du seul concurrent capable de lui faire ombrage.

Il trouva bientôt un concurrent plus redoutable encore dans le fils de son ennemi. Le duc Jean, non moins intrépide, non moins ambitieux que son père, mais bien plus méchant, aspira comme lui au pouvoir souverain, et s'y éleva par des voies bien plus odieuses; les liaisons du duc d'Orléans avec la reine donnoient à celui-ci une prépondérance marquée. L'abus qu'il en fit, quoique poussé à l'excès, est une chose assez commune; mais rien n'égale l'indécence et l'horreur de l'abandon où la reine et le duc d'Orléans, dans leurs amours scandaleux, osoient laisser le roi, tandis qu'ils dissipoient les finances du royaume en dépenses extravagantes. Les enfants du roi n'étoient pas moins négligés. Charles fut averti, par quelques domestiques fidèles, de l'état déplorable où étoient ses enfants, mais il n'avoit plus assez de force d'esprit ni de corps pour s'opposer à rien, ni pour rien réparer; il fit cependant appeler leur gouvernante, qui lui avoua en pleurant, que « souvent ils n'avoient que manger ne que vêtir. — « Hélas! dit le roi en soupirant, je ne suis pas mieux

« traité ! » On ne peut songer sans indignation que dans un violent accès de sa maladie [a], il resta plus de cinq mois sans se coucher, sans changer de vêtement et même de linge ; qu'il s'étoit enfoncé dans la chair un morceau de fer, qu'on l'y avoit laissé, que déja la gangrène avoit attaqué plusieurs parties de son corps, sans que sa femme et son beau-frère, comblés de ses bienfaits, et jouissant de tout en son nom, fissent la moindre attention à des maux si affreux.

On peut juger de l'état du royaume par celui où on laissoit le roi.

Tandis qu'on négligeoit ainsi tous les moyens humains et raisonnables d'entretenir ou de rétablir la santé du roi, on employoit tous les moyens superstitieux, peut-être parcequ'on en connoissoit l'inefficacité ; on chassoit les juifs, on en brûloit quelques uns, on consultoit des charlatans et des devins, puis on les envoyoit au supplice, parcequ'ils n'avoient pas guéri le roi, ou parcequ'ils avoient entrepris de le guérir ; on plaçoit sur les autels des saints des figures de cire qui représentoient le roi, et sur lesquelles ils devoient opérer le miracle de sa guérison, comme on *envoûtoit* en perçant au cœur ces figures de cire ; on faisoit faire au roi des pélerinages, etc. Quelquefois on employoit pour le secourir des moyens bien étranges. Dans un de ses accès, il refusoit de changer de linge. On fit entrer dans sa chambre douze hommes avec des masques noirs et des vêtements lugubres : le roi frémit et obéit ; mais devoit-on traiter ainsi avec une imagination que

[a] 1405.

la vue d'un prétendu spectre avoit si facilement égarée? n'étoit-ce pas augmenter le mal que d'en renouveler la cause?

Cette même année 1405, le duc d'Orléans échappa presque miraculeusement à un danger qu'il parut vouloir regarder comme un avertissement du ciel, qui l'invitoit à réparer ses torts. Il descendoit la montagne de Saint-Germain-en-Laye avec la reine, dans un chariot couvert; les chevaux s'emportèrent, et la reine et le prince alloient être précipités du haut de la montagne dans la Seine, si l'on n'avoit coupé promptement les traits des chevaux. Le duc d'Orléans, tant que dura l'émotion excitée dans son ame par cette aventure, ne parla que de conversion et de retour à la justice; il invita ses créanciers, par une proclamation publique, à se trouver un certain jour dans son hôtel pour être payés: ils s'y rendirent au nombre de plus de huit cents; mais l'équité du duc s'étoit dissipée avec sa crainte; ses officiers renvoyèrent les créanciers, en leur disant que le prince leur faisoit beaucoup d'honneur de leur devoir de l'argent, et qu'ils devoient se trouver flattés qu'il daignât penser quelquefois à eux.

Les impôts, le luxe de la cour, la misère du peuple étoient au comble; les grands étoient tous ennemis les uns des autres, mais ils étoient tous ennemis de la nation, et ils formoient autour du trône une barrière pour en écarter la vérité. Un moine augustin osa profiter, pour la dire, du privilége de la chaire; il ne garda aucun ménagement, et, s'il ne se permit pas de nommer, il désigna si clairement, qu'on ne pouvoit se méprendre; il désigna sur-tout la reine et le duc d'Orléans;

la reine sortit du sermon fort irritée : on crut le prédicateur perdu. Plusieurs femmes de la cour l'abordèrent, et lui dirent « qu'elles étoient bien ébahies comme il « avoit osé ainsi parler. — Encore suis-je plus ébahi, « répondit-il, comment on ose faire les péchés que j'ai « déclarés. » On le menaça de le faire noyer, mais le roi voulut l'entendre, et l'orateur, irrité par les menaces, n'en parla que plus courageusement. Il prit pour son texte ces mots : *L'Esprit-Saint vous enseignera toute vérité*, et il le remplit. Il exposa l'état du royaume (ce tableau n'avoit besoin que d'être vrai pour être fort), il compara le règne de Charles VI avec celui de Charles V (le parallèle ne pouvoit être à l'avantage du présent); il désigna encore le duc d'Orléans sous les traits d'un prince qui, né avec d'heureuses dispositions, s'étoit rendu, par ses exactions, un objet de haine, et, par ses débauches, un objet de mépris. Il exhorta le roi, pour son propre intérêt, à réparer les malheurs publics, il osa lui faire envisager les révolutions les plus funestes, s'il différoit à s'occuper de ce grand ouvrage. Le roi, au lieu de s'offenser, comme les courtisans l'espéroient, dit avec sa bonté ordinaire qu'il tâcheroit de profiter des leçons qu'il avoit reçues; toute la cour alors applaudit par air au prédicateur, comme le peuple y applaudissoit par reconnoissance, et le duc d'Orléans voulut être des amis de ce moine : il se nommoit Jacques Le Grand.

Ses prédictions alloient bientôt être accomplies. Le duc de Bourgogne alloit donner des leçons plus terribles, il alloit venger la France pour la mieux opprimer. Les partis de Bourgogne et d'Orléans se déclarent; on prend les armes, les cabales secrètes deviennent des

hostilités publiques. Le duc de Bourgogne avoit marié sa fille au dauphin, ce qui lui donnoit du crédit à la cour; il s'annonçoit comme voulant réformer l'État, ce qui lui concilioit la faveur du peuple; il pressa ses préparatifs, ce qui lui procura l'avantage de surprendre ses ennemis. La reine et le duc d'Orléans s'enfuirent à son arrivée; mais pour avoir entre les mains des otages précieux, ils chargèrent le prince de Bavière, frère de la reine, de leur amener le dauphin et la dauphine. Le duc de Bourgogne, averti de cet enlèvement, redouble de diligence, atteint le dauphin et son ravisseur à Juvisy; il demande au dauphin s'il ne veut pas revenir à Paris, le dauphin y consent; le prince de Bavière veut résister; le duc de Bourgogne, sans daigner le regarder ni l'écouter, donne les ordres pour le retour, et les fait exécuter. Le duc de Bourgogne entre dans Paris en triomphe avec le dauphin, son gendre; le duc d'Orléans est réduit à écrire contre eux au parlement, qui fit registre de la lettre, et ajouta cette réflexion sensée, « qu'il en « adviendra, Dieu y pourvoye, car en lui doit être espé« rance et fiance, et non dans les princes et les enfants « des hommes, dont on ne doit pas attendre de salut. »

L'indolence du duc de Berri le rendoit ennemi de la guerre, la bonté du duc de Bourbon le rendoit ami de la paix; ces deux princes ménagèrent au moins les apparences d'une réconciliation entre leurs neveux : le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans s'embrassèrent, ils couchèrent dans le même lit, selon l'usage du temps. Le dimanche 20 novembre 1407, ils communièrent à la même messe, et dînèrent ensemble. Le duc d'Orléans pria le duc de Bourgogne à dîner pour le dimanche sui-

vant. Ce dîner ne devoit point avoir lieu. La nuit du mercredi 23 au jeudi 24, le duc d'Orléans, après avoir passé la journée à l'hôtel de Saint-Pol, où demeuroit le roi, s'étoit rendu chez la reine, à l'hôtel Barbette, qui occupoit le terrain qu'occupent aujourd'hui la rue de ce nom et celle des trois Pavillons. On appeloit cet hôtel, *le petit séjour de la reine*. « C'étoit, dit l'auteur de la nou-« velle histoire de France, le nom qu'on donnoit aux « maisons particulières où les grands alloient jouir d'une « liberté qui leur manquoit dans leurs palais. » Le duc y soupa. Vers huit heures du soir (c'étoit alors après souper), un valet de chambre du roi, nommé Schas de Courte-heuse, vint avertir le duc que le roi le mandoit pour une affaire importante et pressée, le duc retourne à l'hôtel de Saint-Pol; il étoit sans armes et presque sans suite, et alloit en chantant sans prévoir aucun malheur. A la lueur des flambeaux que portoient devant le prince quatre ou cinq valets de pied, on aperçut le long des murs une troupe d'inconnus rangés en haie, et qui paroissoient attendre quelqu'un. Aussitôt le prince fut environné d'assassins, qui crient : « A mort! — Je suis le « duc d'Orléans, dit-il; on lui répond : tant mieux, c'est « ce que nous demandons. » En même temps, d'un coup de hache, on lui abattit la main gauche, dont il tenoit le pommeau de sa selle; d'autres coups le renversent de sa mule. Il cherchoit à deviner les auteurs d'un pareil attentat; mais il ne nomma ni le duc de Bourgogne, ni personne. *Qu'est ceci? d'où vient ceci?* disoit-il, en s'efforçant de parer avec le bras désarmé qui lui restoit, les coups dont on l'accabloit. Ce bras fut bientôt fracassé par une massue armée de pointes de fer; et deux autres

coups, que le duc reçut à la tête, lui firent sauter la cervelle. Les assassins, instruits par l'exemple du connétable de Clisson, échappé à tant de coups, voulurent s'assurer que le duc étoit mort; ils approchèrent un flambeau pour l'examiner. Alors sortit d'une maison voisine un homme dont le visage étoit caché sous un grand chaperon; il donna au prince un dernier coup de massue, et dit: *Éteignez tout, allons-nous-en: il est mort.* On croit que c'étoit le duc de Bourgogne. Un seul des domestiques du duc d'Orléans le défendit jusqu'à la fin; il se nommoit Jacob, il fut tué avec son maître; on le trouva expirant lorsqu'on vint relever le corps du duc, et dans ce moment il proféra encore ces derniers mots: *Haro, Monseigneur mon maître!* Une femme du voisinage ayant voulu crier au meurtre, les assassins lui avoient dit avec menaces et d'une voix étouffée: *Taisez-vous, mauvaise femme, taisez-vous.* Le duc d'Orléans ne marchoit ordinairement qu'avec une escorte de six cents gentilshommes; mais tout étoit disposé pour qu'il fût seul ce moment-là. Les assassins étoient au nombre de dix-huit; ils avoient à leur tête Raoul d'Ocquetonville, gentilhomme normand. Cet homme, attaché à la maison de Bourgogne, qui lui avoit déja procuré des lettres de grace pour un autre crime, étoit, dit-on, animé d'un ressentiment particulier contre le duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne, outre la jalousie du pouvoir, avoit aussi contre son rival un ressentiment très vif. Le duc d'Orléans, aimable et accoutumé aux succès de la galanterie, étoit encore plus vain que voluptueux; il publioit et nommoit ses conquêtes; il avoit une galerie de portraits, qui contenoit tous ceux de ses maîtresses. Il pous-

sa l'insolence de l'indiscrétion ou de la calomnie jusqu'à y faire voir le portrait de la duchesse de Bourgogne au duc de Bourgogne lui-même, et jusqu'à célébrer, dans des chansons, des détails secrets de son bonheur.

Les assassins ne prirent pas moins de précautions après leur crime qu'auparavant. Ils mirent le feu à une maison pour détourner l'attention et augmenter le trouble; ils semèrent les rues de chausse-trappes pour arrêter ceux qui voudroient les poursuivre, et ils se sauvèrent dans l'hôtel du duc de Bourgogne.

A la nouvelle de l'assassinat du duc d'Orléans, la reine, demi-morte de douleur et d'effroi, se fit porter à l'hôtel de Saint-Pol; les princes s'assemblèrent, le duc de Bourgogne fut celui qui montra le plus de douleur et d'indignation; « Non, s'écrioit-il, oncques mais on « ne perpétra en ce royaume si mauvais ni si traître « meurtre. » Les princes allèrent visiter le corps, exposé dans l'église des Blancs-Manteaux : on dit que le sang sortit à l'approche du duc de Bourgogne; trait qui paroît emprunté de l'histoire de Henri II et de Richard, laquelle étoit peut-être empruntée d'ailleurs. A la cérémonie du convoi, les quatre coins du drap mortuaire furent portés par le roi de Sicile, fils du feu duc d'Anjou, par les ducs de Berri, de Bourbon et de Bourgogne. Ce dernier se faisoit toujours distinguer par l'air d'affliction.

Le conseil s'assemble, le prévôt de Paris, Tignonville, vient y rendre compte des perquisitions qu'il a faites; il annonce qu'on a des nouvelles certaines qu'un des assassins s'est réfugié dans l'hôtel du duc de Bourgogne : il demande qu'on l'autorise à faire des recher-

ches dans les palais des princes. Le duc de Bourgogne alors conduit le roi de Sicile et le duc de Berri à une des extrémités de la salle, il leur avoue *que le diable l'a tenté et surprins*, et qu'il est l'auteur de la mort du duc d'Orléans. Le duc de Berri, saisi d'horreur, verse un torrent de larmes, et s'écrie : « Je perds aujourd'hui « mes deux neveux. » Le conseil se sépare.

Il se rassemble le lendemain ; le duc de Bourgogne ose se présenter pour y prendre place ; le duc de Berri l'empêche d'entrer, le duc de Bourbon s'indigne de ce qu'on ne l'a point arrêté pour le livrer à la rigueur des lois. Que de maux, en effet, on eût épargnés à l'État, et quel mal déja que l'impunité d'un tel crime ! Le duc de Bourgogne s'enfuit en Artois. Ses complices mêmes trouvent le moyen de l'y joindre, en échappant à toutes les recherches : là commence la guerre civile. L'assassin revient la force à la main, avouant son crime, osant le justifier, et donnant à la France ce grand scandale d'une apologie publique de l'assassinat du frère du roi, prononcée devant toute la cour, devant tous les corps de l'État, devant le peuple même, par un prêtre et un religieux. Cet orateur infame (le cordelier Jean Petit) déclara qu'il s'étoit chargé de la défense du duc de Bourgogne, « y étant obligé par serment depuis trois ans, « et parcequ'étant petitement bénéficié, le prince lui « avoit donné bonne et grosse pension, dont il avoit « trouvé des dépens, et trouveroit encore, s'il lui plai- « soit de sa grace. Raison certes très digne d'un ca- « fard, dit Pasquier. » Il prouva la nécessité, la légitimité du meurtre dans de certains cas ; il la prouva par l'histoire, par l'Écriture-sainte, « et par douze raisons

« en l'honneur des douze apôtres; il conclut que le roi « devoit avoir le duc de Bourgogne et son fait pour « agréable, et avec ce, le devoit guerdonner et rému- « nérer en trois choses, en amour, en honneurs et en « richesses, à l'exemple des rémunérations qui furent « faites à monseigneur saint Michel l'archange, pour « avoir tué le diable, et au vaillant homme Phinées, qui « tua Zambri. » Charles VI, gouverné alors par le duc de Bourgogne, lui donna des lettres par lesquelles il approuvoit le crime de ce prince, et diffamoit lui-même la mémoire de son propre frère. « Pour ce que le duc de « Bourgogne, est-il dit dans ces lettres, étoit pleinement « informé, si comme il fit dire et proposer, que notre « frère avoit machiné et machinoit de jour en jour à la « mort et expulsion de nous et de notre génération, et « tendoit par plusieurs voies et moyens à parvenir à la « couronne et seigneurie de notre royaume, il, pour la « sûreté et préservation de nous et notre dite lignée, « pour le bien et utilité de notre dit royaume, et pour « garder envers nous la foi et loyauté en quoi il nous « est tenu, avoit fait mettre hors de ce monde notre dit » frère; en nous suppliant, que si, par le rapport d'au- « cuns ses malveillans, ou autrement, nous avions pris « aucune déplaisance contre lui pour cause dudit cas « advenu en la personne de notre dit frère; nous, con- « sidérant les causes pourquoi il l'avoit fait faire, vou- « lions ôter de notre courage toute déplaisance. Savoir « faisons que nous, considérant le fervent et loyal « amour, et bonne affection que notre dit cousin a eue « et a à notre digne lignée, avons ôté et ôtons de notre « courage toute déplaisance, que, par le rapport d'au-

« cuns malveillans de notre dit cousin, ou autrement, « pouvions avoir eue envers lui pour occasion des choses « dessusdites, et voulons qu'icelui notre cousin de Bour- « gogne soit et demeure en notre singulier amour. » Il étoit impossible que l'autorité royale fût plus indignement avilie.

Après avoir donné audience à l'apologiste de l'assassinat, on la donna aussi, pour la forme, à l'abbé de Saint-Denis, orateur de la duchesse d'Orléans, et chargé de justifier la mémoire de son mari. La puissance du duc de Bourgogne, plus décisive que toutes ces inutiles harangues, dicta les lettres qu'on vient de voir. On le réconcilia en apparence avec les fils du duc d'Orléans, et l'autorité resta entre les mains du crime. Le duc de Bourgogne s'empare du gouvernement; il avoit déja surpris la confiance du peuple, il se l'assura encore en faisant trancher la tête à Montaigu, surintendant des finances, coupable sans doute de quelques déprédations, mais puni seulement pour avoir déplu au duc de Bourgogne, selon l'usage si connu de rendre injuste, par le motif et par la manière, ce qui pourroit être juste au fond. Montaigu fut jugé par des commissaires; c'est de lui qu'un célestin de Marcoussy dit à François Ier, « qu'il « n'avoit pas été condamné par juges, ains par commis- « saires. » Montaigu fut réhabilité dans la suite par le parti orléanois, peut-être avec aussi peu de justice, et seulement en haine du duc de Bourgogne. Ses richesses et son énorme puissance déposoient contre lui : la prospérité avoit fait sur lui son effet ordinaire. On raconte que Séjan, au moment de sa disgrace, appelé deux fois en plein sénat par le consul Régulus, ne répondit point,

parceque dans le cours de sa longue puissance il avoit perdu l'habitude de recevoir des ordres. Ce fut par un sentiment à-peu-près semblable que quand le prévôt de Paris, Desessarts, arrêta Montaigu, celui-ci lui dit : « Ribaud, comment es-tu si hardi de moi attoucher? » Ce Desessarts étoit une créature du duc de Bourgogne, dont la fortune élevée sur les ruines de celle de Montaigu, fut plus rapide encore et plus excessive. Mais le duc de Bourgogne, au premier intérêt, au premier caprice, étoit toujours prêt à renverser son ouvrage; Desessarts lui ayant déplu, le duc voulut bien l'avertir : « Prévôt de Paris, lui dit-il, Montaigu a mis vingt-deux « ans à soi faire couper la tête, mais vraiment vous n'y « en mettrez pas trois. » Il lui tint parole, et quelques années après il le fit décapiter. Desessarts s'étoit attiré son sort par son infidélité envers son bienfaiteur, dont il avoit abandonné le parti; mais il lui avoit remis la Bastille, et il s'étoit remis lui-même entre ses mains sur l'assurance de la vie, et la rigueur du duc de Bourgogne envers lui fut un parjure. Desessarts se croyoit aimé; en allant au supplice, il sourioit au peuple, et s'attendoit que le peuple alloit le délivrer; mais il est rare qu'avec tant de richesse et de puissance un ministre ait l'affection populaire. Desessarts réunissoit sur sa tête sept ou huit des plus belles charges de l'État, celles de prévôt de Paris, de maître des eaux et forêts, de grand-bouteiller, de grand-fauconnier, de surintendant ou grand général-gouverneur des finances, de capitaine ou gouverneur de Paris, de Cherbourg, de Montargis, etc. voilà peut-être ses crimes. C'est ainsi que, sous ce malheureux règne de Charles VI, tout porte un caractère

d'excès et d'irrégularité, qui est en tout l'opposé du régne précédent. Le gouvernement particulier du duc de Bourgogne étoit capricieux, violent et cruel. L'abus qu'il fit en toute occasion de son autorité souleva contre lui tous les grands du royaume : la duchesse d'Orléans étoit morte de dépit et de douleur de n'avoir pu venger la mort de son mari, qu'elle n'avoit point aimé; mais la vengeance du duc d'Orléans, remise entre les mains de la reine, n'en étoit que plus ardemment poursuivie; la reine ne daignoit pas même cacher l'intérêt qui la faisoit agir, elle faisoit de cette vengeance sa cause personnelle; elle exigeoit que l'assassin de son amant « n'ap-« prochât pas de cent lieues les endroits où elle et les « princes d'Orléans se trouveroient. » Le duc de Bourbon s'étoit retiré dans ses États, pour ne prendre aucune part aux accommodements que la cour, par foiblesse, pourroit faire avec l'assassin; il étoit toujours prêt à s'armer pour cette cause, et persistoit à demander que le crime fût puni, quoiqu'on eût manqué le moment favorable de se saisir du coupable. Le duc de Berri pensoit de même, quoiqu'avec plus de mollesse; le comte d'Alençon, tous les princes, en un mot, firent une ligue avec la maison d'Orléans, et avec ce fier et ambitieux Bernard, comte d'Armagnac, qui fut depuis connétable de France, et qui donna son nom au parti orléanois, parce qu'il étoit l'ame de ce parti, et qu'il étoit d'ailleurs beau-père du nouveau duc d'Orléans. Il étoit aussi gendre du duc de Berri. Le duc de Bretagne entra dans cette ligue; les intérêts de ce côté étoient bien changés. Le duc d'Orléans avoit été le protecteur et l'ami du connétable de Clisson, qui, par le mariage

de sa fille avec l'héritier des droits de Penthièvre, étoit devenu le défenseur de ces droits contre le duc de Bretagne. Par cette raison, le duc de Bourgogne, Philippe, père de Jean, avoit été dans les intérêts du duc de Bretagne contre Clisson. Le duc Jean, au contraire, avoit marié Isabelle sa fille avec Olivier de Blois, fils de Marguerite de Clisson et de l'héritier de Blois-Penthièvre, et il s'étoit déclaré hautement protecteur des droits de cette maison; il avoit dit « que le duché de Bretagne « appartenoit de bon droit à son gendre, et que, venant « le temps qu'il attendoit, il l'y rétabliroit de droit et « de force. » Aussi de tous les princes lignés contre le duc de Bourgogne, n'y en eut-il aucun qui agît d'abord avec autant de zèle que le duc de Bretagne.

Bientôt tout fut en proie aux horreurs de la guerre civile; les factions des Orléanois ou Armagnacs et des Bourguignons partagèrent toute la France; on s'envoyoit de part et d'autre des cartels outrageants. Le roi commandoit en vain qu'on mît bas les armes; la voix du devoir étoit étouffée par le cri plus puissant de la haine et de la vengeance, et le roi lui-même étoit réduit à être tour-à-tour Armagnac ou Bourguignon, selon qu'il étoit dans la puissance de l'un ou de l'autre parti. La ville de Paris étoit toujours pour le duc de Bourgogne; on en avoit ôté le gouvernement au duc de Berri pour le donner au comte de Saint-Pol, partisan du duc de Bourgogne. Saint-Pol y avoit formé cette fameuse milice royale, composée de cinq cents bouchers ou écorcheurs, commandés par les Goix, les Saint-Yons et les Thiberts, propriétaires de la grande boucherie de Paris. Ces furieux commettoient toutes sortes d'insolences; ils al-

lèrent mettre le feu au château de Wicestre ou Bicêtre, appartenant au duc de Berri, qui jusque-là étoit resté neutre.

Cependant les Orléanois s'avançoient, ils avoient déja pris Saint-Denis et Saint-Cloud, ils ne respiroient que le pillage de Paris, lorsque tout-à-coup le duc de Bourgogne arrive avec un secours d'Anglois, s'ouvre un chemin à travers l'armée orléanoise, et entre dans Paris, où il est reçu comme le libérateur de la France. En passant à Pontoise, il avoit échappé au fer d'un assassin, moyennant la précaution qu'il prenoit toujours de laisser quelque distance entre lui et ceux qu'il ne connoissoit pas, ou qui pouvoient lui être suspects. Ses officiers aperçurent le poignard dans la manche de l'assassin, qui fut pris à l'instant, et puni de mort. Les Orléanois, repoussés, proscrits, excommuniés, dépouillés de tous leurs biens, font alliance à leur tour avec les Anglois. Ils envoyèrent en Angleterre, pour cette négociation, ce même Augustin, Jacques Le Grand, qui, de prédicateur hardi, étoit devenu un intrigant dangereux. Ce moine, en s'embarquant précipitamment à Boulogne, oublia ses instructions, elles furent saisies et portées au duc de Bourgogne, qui en tira deux avantages, l'un de traverser pour un temps la négociation des Armagnacs auprès du roi d'Angleterre, l'autre de les rendre odieux et méprisables en France, en publiant à quelles conditions ils traitoient avec l'ennemi de l'État. En effet, les princes se reconnoissoient tous vassaux et sujets du roi d'Angleterre; ils s'engageoient à le remettre en possession de la Guyenne. Henri IV se voyant également recherché des deux côtés, mit ses services

au plus haut prix, les promit également aux deux partis, bien résolu de ne les accorder qu'au plus offrant : il différa la conclusion du traité, il en différa encore plus l'exécution. Cependant Charles VI, toujours gouverné par le duc de Bourgogne, léve l'oriflamme contre les Armagnacs, et assiége le duc de Berri dans Bourges. Pendant le cours du siége, le duc de Bourgogne eut une entrevue, auprès de Bourges, avec le duc de Berri, son oncle : il y avoit une barrière entre eux. « Beau cousin « et beau filleul, dit le duc de Berri, lorsque votre père « vivoit, il ne falloit pas de barrière entre nous. — Mon« seigneur, répondit en rougissant le duc de Bourgogne, « ce n'est pas pour moi. » Le traité d'Auxerre calma pour quelque temps l'agitation des esprits. Il y eut encore une entrevue à Auxerre pour la ratification du traité. Tous les princes du parti Armagnac devoient s'y trouver, et le duc de Bourgogne avoit formé le projet de les égorger tous ; il en fit part à ses confidents, du nombre desquels étoit encore alors le malheureux Desessarts, qui en fut saisi d'horreur, et qui d'un côté n'oublia rien pour en détourner le duc de Bourgogne, de l'autre fit avertir le duc d'Orléans et les autres princes Armagnacs de leur danger ; il sentit aussi tout le sien, il jugea que le duc de Bourgogne ne lui pardonneroit jamais, ni de savoir son secret, ni d'avoir fait manquer son projet. Ce fut par une suite de cette horrible confidence qu'il embrassa le parti des princes, et qu'il se fit un ennemi déclaré du duc de Bourgogne, qui, l'ayant pris, lui fit trancher la tête comme à un traître.

La connoissance du projet du duc de Bourgogne n'empêcha point l'entrevue d'Auxerre, elle obligea seu-

lement à un redoublement de précautions; puis, lorsque la paix eut été confirmée et jurée sur la croix et sur l'évangile, on affecta de n'en plus prendre du tout, et de célébrer par des fêtes une réconciliation impossible. On vit les ducs d'Orléans et de Bourgogne se promener familièrement dans les rues d'Auxerre, montés sur le même cheval; mais l'habit de deuil que le duc d'Orléans portoit encore, et qu'il n'avoit pas quitté depuis cinq ans que son père étoit mort, démentoit toutes ces démonstrations d'amitié.

Henri IV s'étoit enfin décidé pour les Armagnacs, et leur avoit envoyé un secours d'Anglois commandé par le duc de Clarence, son second fils. Ce secours, qui eût été insuffisant pendant la guerre, devenu inutile par la paix, descendit à la Hogue, et ne voulut pas être venu en France sans y exercer d'hostilité. Cette poignée d'Anglois pilla et ravagea impunément les provinces françoises du nord au midi jusqu'en Guyenne. Le duc d'Orléans fut obligé de leur payer bien cher les services qu'ils ne lui avoient point rendus, et de leur donner en otage le comte d'Angoulême, son frère.

L'autorité resta entre les mains du duc de Bourgogne; le duc d'Orléans, et les autres princes du parti Armagnac, ne furent que des coupables, auxquels on avoit fait grace: ils l'étoient en effet d'avoir traité avec les Anglois; mais le duc de Bourgogne leur en avoit donné l'exemple.

Le duc de Bourbon n'avoit point eu de part à ce crime de ses alliés, et vraisemblablement il les en eût détournés; il étoit mort au milieu de ces troubles. Jean Ier, son fils, suivit comme lui le parti des princes, et se laissa

entraîner avec eux dans l'alliance de l'Angleterre, alliance funeste aux deux partis, comme on l'a vu, et comme on auroit dû le prévoir. Les Armagnacs perdoient dans le duc de Bourbon Louis II, les ressources de l'expérience, les conseils de la sagesse, et l'autorité de la vertu.

La politique du duc de Bourgogne les avoit privés encore d'un allié considérable, le duc de Bretagne; il avoit mis ce prince hors d'intérêt, en transigeant avec lui sur les droits de la maison de Penthièvre, et en rendant hommage à ceux de Montfort.

Il avoit aussi, par ces négociations, diminué le zèle du duc de Berri pour la cause orléanoise. Ce prince, toujours porté par sa mollesse à une inaction qu'il prenoit pour de l'impartialité, avoit l'oreille ouverte à toutes les paroles de paix, et les paroles de paix ne coûtoient rien au duc de Bourgogne.

Il avoit même, à force d'égards et de respects, considérablement affoibli la haine d'Isabelle de Bavière, pendant que le temps affoiblissoit chaque jour en elle le souvenir du duc d'Orléans, et l'ardeur de le venger. L'idée de tenir la balance entre les deux partis, et d'établir son empire sur leurs divisions, la flattoit tous les jours davantage; ce n'étoit plus cette femme effrénée qui devoit poursuivre jusqu'aux enfers le meurtrier de son amant; c'étoit une reine politique qui sur-tout vouloit régner, et qui en cherchoit tous les moyens: l'amant étoit oublié, remplacé peut-être, il l'étoit au moins par l'ambition, et c'étoit par cette ambition même que le duc de Bourgogne avoit entrepris de la gouverner.

Beau-père du dauphin, il s'étoit fait donner la sur-

intendance de l'éducation de ce prince, qui étoit un lien entre lui et Isabelle, comme le comte d'Armagnac en étoit un entre le duc de Berri, son beau-père, et le duc d'Orléans, son gendre.

Le roi n'étoit rien, et il n'y avoit pas d'autres mesures à prendre à son égard que de s'emparer de sa personne quand la guerre civile s'allumoit, pour avoir toujours l'autorité royale à opposer au parti ennemi.

L'affabilité du duc de Bourgogne envers ses inférieurs, poussée jusqu'à la bassesse, comme son audace à l'égard des grands, et même à l'égard de ses maîtres, étoit souvent poussée jusqu'à l'insolence, attachoit à ses intérêts la populace, et sur-tout celle de Paris. Aisément dupe des caresses des grands, elle aimoit le duc de Bourgogne; elle croyoit ses intentions pures, ses bontés désintéressées, et si elle voyoit ses crimes, elle les jugeoit nécessaires.

Le parlement, dans ces temps difficiles, tâchoit de résister à la violence et de se défendre de la séduction; il flottoit entre les deux partis, et étoit souvent obligé d'avoir égard aux circonstances et aux succès.

L'université étoit alors une grande puissance dans l'État; elle n'a point dans son histoire de moment plus brillant que le règne de Charles VI. Les gens de lettres ne jouissent pleinement des hommages du public, ni dans un siècle d'ignorance, ni dans un siècle de lumières; le premier méconnoît l'utilité des lettres, le second y est trop accoutumé; la multitude respecte sur-tout les avantages où elle ne croit pas pouvoir atteindre. Telles étoient les dispositions publiques dans le temps dont nous parlons; on n'étoit plus assez ignorant pour ne

pas sentir le mérite des connoissances. L'université contenoit tous les savants, et croyoit enseigner toutes les sciences; on la voyoit peupler la France d'étrangers, et répandre sur le royaume un éclat utile; en même temps on regardoit ces savants qui la composoient comme des êtres privilégiés, comme des favoris de la nature, perfectionnés par l'étude, et qui ne devoient qu'à eux-mêmes une grandeur plus personnelle que celle qui vient de la naissance ou de la fortune : de là les respects du public, de là cette énorme puissance d'un corps qui avoit entre ses mains la splendeur et une sorte de prospérité de l'État. L'université abusoit quelquefois de sa force, comme tous les corps et comme tous les particuliers; au moindre mécontentement, les écoles étoient fermées, les chaires abandonnées, l'instruction cessoit, la piété étoit dans le deuil : le crédit des ministres, la faveur des courtisans, la puissance des plus grands princes, venoient quelquefois se briser contre cet écueil.

Hugues Aubriot, prévôt de Paris, avoit obtenu la faveur de Charles V par ses talents, et celle du duc d'Anjou par un peu de penchant au despotisme; c'est lui qui fit construire la Bastille pour tenir en respect les bourgeois de Paris, et le petit Châtelet pour tenir dans le devoir les écoliers de l'université. Ceux-ci, qui étoient presque tous des hommes faits, étoient devenus redoutables par le nombre, par l'insolence et par l'impunité. Aubriot entreprit de leur ôter ce dernier avantage; il les faisoit arrêter par-tout où on les trouvoit causant du désordre, et il les retenoit dans sa prison du petit Châtelet. Il y avoit fait creuser deux grands cachots,

qu'il appeloit *le clos Bruneau* et *la rue du Fouare*, du nom de deux quartiers de Paris où l'université tenoit ses écoles. L'université jura sa perte; mais Aubriot avoit pour lui la faveur des princes, et les droits d'un bienfaiteur public. Paris lui devoit la naissance de la police en tout genre, la sûreté, la propreté des rues, la salubrité de l'air, l'invention des égouts et des canaux souterrains, le revêtissement du quai du Louvre en pierres, la construction du pont Saint-Michel, la reconstruction du pont au Change, et l'emploi de tous les indigents à ces travaux utiles. Nul homme public n'avoit encore si bien mérité de l'État : l'infamie fut le prix de ses services. A force de perquisitions sur sa vie privée, on parvint à découvrir que cet homme aimoit les femmes; on lui imputa d'aimer par préférence les Juives : bientôt il fut Juif et hérétique tout à-la-fois; car on croyoit alors fortifier les accusations en les accumulant, sans s'embarrasser si elles étoient contradictoires. Comme c'étoit pour des péchés, et non pour des crimes qu'on l'arrêtoit, ce fut dans les prisons de l'officialité qu'on le conduisit, ce fut à l'officialité qu'on le jugea; il alloit être brûlé vif : la cour, n'osant le défendre, crut faire beaucoup en sollicitant pour lui une sentence plus modérée. Il fut obligé de demander pardon, à genoux et nu-tête, sur un échafaud dressé devant l'église de Notre-Dame, et de se soumettre à la pénitence publique qui lui seroit imposée. On lui mit ensuite par dérision une mitre sur la tête; l'évêque de Paris le prêcha publiquement, et le condamna au pain et à l'eau, et à finir sa vie *dans la fosse*, c'est-à-dire dans un cachot; sentence visiblement dictée par l'université, qui assistoit à cette cérémonie,

ayant le recteur à sa tête. Le peuple, qui avoit paru voir avec plaisir l'humiliation d'Aubriot, le délivra l'année suivante, dans une sédition, pour en faire son chef. Le sage Aubriot ne fit d'autre usage de sa liberté que de se dérober par la fuite à de tels amis et à de tels ennemis; il alla chercher dans la Bourgogne, sa patrie, un asile ignoré où il pût vivre en paix et en sûreté (1).

L'autorité du duc d'Orléans, frère de Charles VI, dans le temps où il gouvernoit l'État, ne garantit pas davantage Savoisy du ressentiment de l'université. C'étoit le fils de ce Savoisy que nous avons vu répondre, par une fidélité courageuse, à la confiance dont Charles V l'avoit honoré (1). Ce trait avoit rendu le père et le fils chers aux deux princes, fils de Charles V. Savoisy, chambellan et grand échanson de Charles VI, étoit d'ailleurs par lui-même un homme puissant. Des domestiques de son hôtel embarrassant la rue avec leurs chevaux, au moment où l'université alloit en procession à Sainte-Catherine, les écoliers leur jetèrent

(1) La place de prévôt de Paris étoit alors aussi orageuse qu'importante; la police naissante étoit sans cesse aux prises avec la tyrannie et la sédition. On compte jusqu'à vingt-quatre prévôts de Paris sous le seul règne de Charles VI; il faut même en compter vingt-sept, parcequé Pierre Desessarts le fut deux fois, et Tanneguy du Châtel trois fois. Un prévôt de Paris étoit toujours alors un favori de la faction dominante, désigné pour victime à la faction contraire, lorsqu'elle seroit dominante à son tour. Audouin Chauveron, successeur d'Aubriot, fut déposé par le duc d'Orléans, uniquement pour avoir été en place sous le gouvernement des ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne. On lui fit son procès, il fut trouvé irréprochable, et n'en resta pas moins déposé : la disgrace des autres, souvent plus méritée, n'eut presque jamais de motif plus juste.

(2) Voyez le chapitre précédent.

des pierres pour les faire ranger; les domestiques allèrent à l'hôtel chercher du secours, et vinrent en forces insulter et maltraiter, dans la rue et jusque dans l'église, plusieurs suppôts de l'université. Quelques auteurs disent que Savoisy avoit excité et approuvé ses domestiques; l'université n'allègue point ce fait dans ses plaintes, d'après lesquelles Savoisy n'auroit eu d'autre tort que d'avoir eu des domestiques insolents. Trois de ceux-ci furent promenés par les rues, prêchés en public, et fustigés: mais l'université n'étoit pas contente, elle avoit interrompu le service, elle exigeoit que Savoisy fût mis en prison, elle rejetoit les réparations qu'il offroit. Le duc d'Orléans et par conséquent la reine protégeoient ouvertement Savoisy, et vouloient arrêter les poursuites de l'université, au moins en ce qui le concernoit; ils ne purent rien obtenir: le parlement appuyoit l'université, il rendit un arrêt dont il est difficile de concevoir la justice, à moins de supposer Savoisy coupable; il ordonna que son hôtel seroit rasé, il le condamna en des dommages et intérêts considérables envers l'université. Si l'on en croit une chronique manuscrite, Savoisy fut même banni. Long-temps après, étant rentré en grace, il crut pouvoir rebâtir son hôtel; l'université ne voulut jamais le permettre: il fut obligé d'abandonner l'entreprise.

La politique du duc de Bourgogne étoit de ménager ces grands corps, et de les employer au besoin contre ses ennemis. Tignonville, prévôt de Paris, avoit fait arrêter deux écoliers de l'université pour vols et assassinats sur les grands chemins. Avant de commencer l'instruction du procès, il offrit, dit-on, de remettre les

coupables à l'université, qui alors répondit sagement que *tels gens n'étoient point tenus pour leurs clercs*. Le prévot les envoya au gibet. Ce prévôt Tignonville étoit le même qui, par sa vigilance, avoit mis en danger le duc de Bourgogne, et l'avoit forcé d'avouer l'assassinat du duc d'Orléans, en découvrant qu'au moins un des assassins s'étoit réfugié dans l'hôtel du duc de Bourgogne. Ce prince implacable ne l'avoit pas oublié; il souleva l'université contre Tignonville qui, malgré l'approbation du roi et la protection des autres princes, fut destitué, et remplacé par ce même Desessarts, alors ami du duc de Bourgogne, qui lui fit trancher la tête dans la suite. Tignonville fut de plus obligé d'aller dépendre lui-même les corps des deux criminels exposés aux fourches patibulaires, de les baiser à la bouche, et de les escorter jusque dans l'église des Mathurins à Paris, où ils furent transportés dans un chariot de deuil que conduisoit l'exécuteur, revêtu d'un surplis pour surcroît de bizarrerie. On leur fit une épitaphe, qui se lit encore dans l'église des Mathurins. Dans cette épitaphe, monument élevé à l'énorme puissance de l'université, on ne forme pas le moindre doute sur les crimes des deux écoliers; en effet, le crédit de l'université éclatoit davantage à faire respecter ses écoliers, quoique coupables. Ils sont représentés sur une tombe, *en façon de pendus*, c'est-à-dire la corde au cou. Une lame de cuivre posée contre la muraille contient cette inscription: « Ci-dessous gisent Léger du Moussel et Oli-« vier Bourgeois, jadis clercs, écoliers, étudiants en « l'université de Paris, exécutés à la justice du roi, « notre bon sire, par le prévôt de Paris, l'an 1407, le

« 26e jour d'octobre, pour certains cas à eux impo-
« sés (1); lesquels, à la poursuite de l'université, furent
« restitués et amenés au parvis de Notre-Dame, et
« rendus à l'évêque de Paris comme clercs, et aux dé-
« putés de l'université comme suppôts d'icelle, à très-
« grande solemnité; et de là, en ce lieu-ci furent amenés
« pour être mis en sépulture l'an 1408, le 18e jour de
« mai; et furent lesdits prévôt et son lieutenant démis
« de leurs offices à ladite poursuite, comme plus à plein
« appert par lettres-patentes et instrumens sur ce cas.
« Priez Dieu qu'il leur pardonne leurs péchés. *Amen.* »

Telle étoit au-dedans du royaume la politique du duc de Bourgogne, politique mêlée de violence et de souplesse. Au-dehors, nous l'avons vu rechercher l'assistance des Anglois, et l'obtenir le premier. Le parti de Bourgogne, sous le duc Philippe et sous le duc Jean, avoit toujours recommandé la paix avec l'Angleterre; c'étoit l'intérêt de ces princes, à cause des Pays-Bas, qui leur appartenoient, et qui conservoient avec l'Angleterre des relations de commerce. A la déposition et à la mort de Richard II, les ducs de Bourgogne avoient laissé le duc d'Orléans faire des bravades à Henri IV, et avoient fait renouveler la trève avec l'Angleterre. Lorsque le parti orléanois eut obtenu à son tour les secours des Anglois en les payant plus cher, le duc de Bourgogne, sans irriter l'Angleterre, sans se plaindre d'elle, sans interrompre ses négociations, se contenta de tirer parti contre les Orléanois, à Paris et à la cour,

(1) Ce mot *imposés* ne signifie qu'*imputés*, et non pas *supposés faussement*. L'université ne vouloit ni avouer les crimes de ces deux hommes, ni les déclarer innocents.

de cette alliance étrangère et ennemie. La calomnie ajoutoit à ce que la vérité fournissoit. Les Bourguignons n'accusoient les Orléanois de rien moins que « d'avoir « juré la destruction du roi, du dauphin, du royaume « de France, et de la bonne ville de Paris. » Les Orléanois leur rendoient bien ces imputations dans leurs manifestes et dans leurs discours; mais le peuple croyoit le duc de Bourgogne.

Ce prince avoit d'ailleurs acquis dans l'Europe une réputation imposante, par la victoire qu'il avoit remportée, dans la plaine de Tongres, sur les Liégeois, pour les intérêts de Jean de Bavière, son beau-frère; évêque de Liége. Les talents qu'il montra dans les dispositions de cette journée le firent regarder comme le plus grand capitaine de l'Europe; l'intrépidité avec laquelle il affronta tous les dangers le fit nommer *Jean-sans-Peur*, comme l'évêque de Liége fut nommé *Jean-sans-Pitié* pour la cruauté avec laquelle il massacra les vaincus et assista au supplice des prisonniers.

La puissance et les succès du duc de Bourgogne furent précisément ce qui détacha les Anglois de ses intérêts; ils l'avoient secouru quand ils l'avoient cru le plus foible, ils défendirent les Orléanois quand ils les virent sans ressources. La politique de l'ennemi étranger est toujours de venir au secours du plus foible, pour prolonger la guerre civile.

De tous les princes et seigneurs du parti orléanois, le comte d'Armagnac fut le seul qui ne voulut point prendre de part au traité d'Auxerre, et qui resta fidèle à l'alliance des Anglois. Il les aida même à reprendre quelques places dans la Guyenne. Tel étoit et l'état des

affaires de l'Angleterre en France, et le parti qu'elle tiroit de nos divisions, lorsque son roi Henri IV mourut.

CHAPITRE IX.

Henri V en Angleterre, et encore Charles VI en France.

(Depuis l'an 1413 jusqu'à l'an 1422.)

Henri V monta sur le trône avec l'acclamation publique; on l'aimoit, et on haïssoit son père; on n'attribuoit qu'à la jalousie tyrannique de celui-ci les égarements passagers du jeune Henri. Le nouveau roi se hâta de justifier ces préventions avantageuses; il congédia sans foiblesse et sans dureté les compagnons de ses débauches: « Allez, leur dit-il, changez de conduite; « je vais vous en donner l'exemple : le temps m'ap- « prendra quand je pourrai vous rendre mon amitié à « un titre plus honorable. Quant à présent, voici les « amis dont j'ai besoin, ajouta-t-il », en montrant les ministres sages et sévères qui, sous le règne précédent avoient le plus hautement condamné sa vie licencieuse [a]. Le juge qui avoit si noblement défendu

[a] Walsing, p. 382. Hall, fol. 22.

contre lui les droits de son tribunal n'osoit paroître devant lui : « Ce seroit à moi, lui dit le roi, à redouter « votre présence ; pour vous, vous avez acquis des « droits éternels à mon estime ; je vais travailler à mé- « riter la vôtre. » Il dit à des grands qui vouloient lui rendre hommage avant la cérémonie du sacre et du couronnement : « Attendez, pour me jurer obéissance, « que j'aie moi-même juré obéissance aux lois. » Que l'on compare ce respect pour les lois avec le mépris qu'on témoignoit pour elles en France, où l'on osoit justifier publiquement l'assassinat, où les juges étoient obligés de faire réparation aux criminels, où les privilèges dont l'université se montroit jalouse étoient d'assurer l'impunité à ses suppôts les plus coupables, et d'autoriser toutes leurs violences ; où la force seule tenoit lieu de droit, on verra que depuis la mort de Charles V, toute la supériorité avoit passé à l'Angleterre.

Henri V voulut réparer non seulement ses torts, mais ceux de son père ; il réhabilita, il honora la mémoire de Richard II, il loua hautement ceux qui étoient restés fidèles à ce prince et au comte de La Marche ; il fixa le comte dans sa cour par des bienfaits, et le comte parut sacrifier sans regret tous ses droits à un si vertueux rival. La maison de Piercy fut rétablie dans ses biens et dans ses dignités. On effaça ou du moins on couvrit la trace des crimes de la politique et des injustices de l'ambition. Une carrière nouvelle, dit M. Hume, sembla s'ouvrir à la vertu. A peine sur le trône, Henri V étoit déja un grand roi ; heureux s'il eût étendu jusqu'à la religion cet esprit d'équité, de modération et d'indulgence ; s'il n'eût pas fortifié, par d'imprudentes ri-

gueurs, la secte des lollards; s'il n'eût pas, en poussant à bout le lord Cobham, chef de cette secte, forcé en quelque sorte ce seigneur à la rébellion. Le primat Arondel, ennemi de ce lord, voulant, disoit-il, effrayer la secte par un grand exemple, ne demandoit pas moins que le lord Cobham pour victime; Henri se refusa d'abord à cette violence; il voulut convertir Cobham, mais on ne convertit guère un chef de secte. Cobham persista; le roi, piqué, vengea sa théologie méprisée, en abandonnant Cobham à la haine d'Arondel, qui le fit condamner au feu. Cobham prévint l'exécution, en se sauvant de la tour de Londres; il se cacha; mais toujours visible pour son parti, du fond de sa retraite, il sut le rassembler par ses agents; il indiqua un rendez-vous général à Eltham pour enlever le roi et massacrer les persécuteurs. Le roi fut averti assez tôt pour échapper à ce péril. Le lord, sans se décourager, changea seulement le rendez-vous. Prévenu de nouveau par la vigilance du roi, son parti fut dissipé, les chefs furent arrêtés, et l'instruction du procès mit la conspiration dans tout son jour. Cobham échappa pour lors; mais ayant été pris quatre ans après, il fut pendu comme rebelle, puis brûlé comme hérétique. On observa que les supplices avoient accru la secte, et que la conspiration la décrédita. Tant il est vrai que l'autorité ne sauroit avoir trop d'indulgence, ni la foiblesse trop de patience. L'autorité qui ne veut qu'effrayer perd tous ses droits, au moins sur les cœurs; la foiblesse qui cherche sa défense dans la révolte et dans le crime perd le droit d'intéresser.

Les supplices continuèrent et la secte se raffermit.

La nation ne savoit pas elle-même jusqu'à quel point les nouveaux principes l'avoient entraînée. Dans le parlement de 1414 elle confirma, elle étendit même les lois de rigueur portées contre les lollards; mais quand le roi demanda un subside, elle revint à la proposition de prendre les biens de l'Église. Le clergé s'alarma de cette persévérance, et crut encore que le moyen de détourner cet orage étoit de brûler beaucoup de lollards.

Toutes ces erreurs sont de la politique et non de la religion. La politique, telle qu'elle a été employée le plus souvent dans l'administration tant intérieure qu'extérieure, n'est en effet qu'un tissu d'erreurs, absurdes dans la théorie, cruelles dans la pratique.

Une des plus funestes de ces erreurs est de prétendre prévenir les guerres civiles par les guerres étrangères, et de regarder dans chaque empire les sujets comme des animaux furieux qu'il faut lâcher sur les États voisins, de peur qu'ils ne s'élancent sur leurs maîtres. Cette idée barbare, que des politiques ont érigée en maxime, et qu'on a particulièrement appliquée à l'Angleterre, n'est vraie à l'égard d'aucun État; il seroit aisé de prouver que les guerres étrangères ont plus souvent produit des guerres civiles qu'elles n'en ont prévenu ou arrêté. La raison en est bien sensible. Les guerres amènent des impôts, et les impôts sont l'article qui, séparant le plus sensiblement l'intérêt du peuple de l'intérêt du monarque, rompt le plus fortement l'harmonie des États. Des peuples mécontents se soulèvent alors avec d'autant plus de facilité que la guerre étrangère leur assure les secours de l'ennemi. La fronde

naquit de la grande guerre contre la maison d'Autriche, et toutes les factions qui se formèrent contre le cardinal de Richelieu, furent appuyées ou par l'Angleterre ou par l'Espagne. C'est ainsi que le mal naît du mal, et que la guerre produit la guerre. C'est donc une politique fausse, dangereuse, et qui va directement contre le but, que de porter la guerre chez ses voisins pour obtenir la paix chez soi. Cette prétendue turbulence nationale, qu'on croit épuiser en l'exerçant ainsi au-dehors, et qu'on ne fait qu'entretenir en lui donnant cet aliment de plus, seroit plus sûrement calmée par une administration juste et douce, unique et sûr moyen de régner paisiblement.

L'erreur politique que nous attaquons ici fut un sophisme de Henri IV, sophisme du cœur plus que de l'esprit. Ce prince, au lieu de s'avouer que les soulèvements des Anglois contre lui étoient le juste châtiment de son régicide et l'effet naturel de son usurpation, s'efforça de croire que l'inquiétude et la turbulence de ses sujets avoient besoin de s'exercer au-dehors; il n'aspiroit qu'au moment de porter la guerre en France, croyant par-là l'écarter de son île; la continuité des troubles intérieurs ne lui en ayant pas laissé le loisir, il mourut avec ce regret, et recommanda, en mourant, à son fils d'exécuter ce qu'il n'avoit pu que projeter. Henri V crut adopter un grand principe de politique en obéissant à ce dernier ordre de son père; il renouvela cette grande querelle d'Édouard III, suspendue depuis si long-temps, et qui sembloit terminée, il entra en France aussi injustement qu'Édouard, y fit les mêmes fautes, y eut les mêmes succès, parceque les François

de leur côté y répétèrent, sous Charles VI les mêmes fautes qu'ils avoient faites sous Philippe de Valois et sous le roi Jean.

Le prétexte qu'alléguoit Henri V pour armer contre la France étoit qu'il falloit tout ramener au traité de Brétigny, qui étoit la loi des deux nations et la dernière paix solennelle jurée entre elles; qu'il falloit regarder tout ce qui s'étoit fait depuis comme l'ouvrage de la force ou de l'artifice [a]; que si Charles V avoit pu profiter du déclin d'Édouard III, de la langueur du prince Noir et de la minorité de Richard II pour se relever du traité de Brétigny, Henri V pouvoit à son tour profiter de la démence de Charles VI et des troubles de la France, pour rappeler cette nation aux conditions du traité de Brétigny. C'est ainsi que la politique commune fait de la guerre une hydre toujours renaissante, et nourrissant cet esprit de guerre au milieu de la paix, prend l'occasion seule pour arbitre des droits et des querelles, enseigne à faire du mal toutes les fois qu'on peut en faire, avec la sûreté du moment et malgré la certitude que ce mal sera rendu tôt ou tard en vertu des mêmes principes. Pourquoi, au lieu de remonter à l'origine de la querelle d'Édouard III pour en examiner la justice, falloit-il choisir dans le cours de cette querelle une époque funeste à la France plutôt que l'époque favorable où l'on étoit placé depuis Charles V? Il y avoit au contraire deux points fixes d'où il falloit partir; c'étoient le commencement de cette querelle et sa fin ou son dernier état. Il étoit injuste de ranimer

[a] Rymer, vol. 5.

une querelle injuste dans son principe ; il étoit injuste de troubler l'état de paix actuel ; il étoit injuste de choisir, parmi toutes les vicissitudes du sort dans une longue guerre, un moment de bonheur pour en faire la base de ses prétentions et la mesure de ses droits. Charles V avoit profité sans doute de la faveur des conjonctures pour affranchir sa nation du joug que la fatalité des événements lui avoit imposé. Mais il avoit eu soin de mettre la justice de son côté ; jamais ni lui ni son père n'avoient porté aucune atteinte au traité de Brétigny ; on se rappelle que l'article des renonciations respectives, scrupuleusement observé par la France, ne le fut jamais par l'Angleterre, et que cette infidélité inexcusable de la part d'une nation, à qui ce traité étoit si favorable, autorisa la France à conserver la suzeraineté de la Guyenne. Henri V au contraire n'avoit d'autre motif, pour attaquer la France, que l'état de foiblesse où elle étoit réduite.

Dira-t-on que Henri V réclamoit le traité de Brétigny comme la dernière paix solennelle conclue entre les deux nations ? Dira-t-on que les succès de Charles V n'ayant pas été consacrés par un traité de paix, comme les succès d'Édouard III et du prince Noir l'avoient été par le traité de Brétigny, on ne pouvoit pas accuser Henri V de violer la paix ? l'objection seroit bien foible ; des trêves continuées depuis si long-temps constituoient un état de paix qu'il étoit aussi injuste de troubler sans motif, que s'il eût été fondé sur le traité définitif le plus formel.

Henri IV avoit flotté entre les Armagnacs et les Bourguignons ; ce fut pour ces derniers que Henri V se

déclara [a]. L'art funeste d'entretenir les troubles chez ses voisins exige, comme nous l'avons dit, qu'on se range du parti plus foible pour affoiblir le plus fort et les accabler tous les deux. D'ailleurs, c'est toujours le foible qui appelle l'étranger. Le duc de Bourgogne fut dans cette guerre ce que le comte d'Artois et le comte d'Harcourt avoient été dans celle d'Édouard III; mais il avoit un bien plus grand parti et de plus grandes ressources à mettre dans cette alliance. C'est toujours à des François que les Anglois ont dû leurs succès en France.

Le moment étoit favorable pour attaquer ce royaume; il n'avoit plus ni du Guesclin, ni Clisson à opposer aux Anglois; Clisson étoit mort dès l'an 1406, persécuté jusque dans ses derniers moments par le nouveau duc de Bretagne Jean V, comme il l'avoit été par son père; on saisissoit ses terres, on le décrétoit de prise de corps, on l'assiégeoit dans son château de Josselin, pendant qu'il expiroit; il fallut que sa famille payât cent mille francs pour obtenir qu'on le laissât mourir en paix. Clisson étoit trop puissant pour qu'un duc de Bretagne pût le voir d'un œil favorable ou même indifférent. Clisson chargea Robert de Beaumanoir de reporter au roi l'épée de connétable, qu'il avoit toujours conservée malgré sa disgrace.

Henri V fut arrêté un moment par une conspiration qui se forma contre lui en Angleterre, et qu'on peut regarder comme la dernière réclamation qui ait été faite en faveur de la maison de Mortemer (1) contre l'usur-

[a] *Ibid.*

(1) On verra les droits de la maison de Mortemer réclamés plus

pation de la maison de Lancastre. Le comte de Cambridge, second fils du duc d'Yorck, avoit épousé la sœur du comte de La Marche, et acquis par ce mariage des espérances dont la maison de Lancastre pouvoit prendre ombrage; il fit des démarches qui paroissoient tendre à mettre la couronne sur la tête de son beau-frère; il eut des conférences avec quelques personnes suspectes; la conjuration, ou formée ou simplement méditée, fut découverte; il en coûta la vie au comte de Cambridge et à quelques autres seigneurs. Ce fut le commencement de cette horrible effusion du sang royal en Angleterre, pour la question toujours indécise de la succession au trône. Nous avons déja vu, sous les régnes d'Édouard II, d'Édouard III et de Richard II, le comte de Lancastre, premier prince du sang, le comte de Kent, frère d'Édouard II, le duc de Glocestre, fils d'Édouard III, périr sur un échafaud; mais c'étoit pour d'autres causes, c'étoit l'effet d'autres intrigues. Parmi nous, des princes du sang ont été condamnés à mort, aucun n'a subi le supplice, nous avons échappé à cette horreur (1).

On ne sait pas bien jusqu'à quel point le comte de La Marche étoit entré dans le complot qu'on avoit formé en sa faveur. Il y avoit donné lieu en avouant au comte de Cambridge que son confesseur le pressoit tous les jours de réclamer ses droits au trône, comme si la religion pouvoit commander à un prince de régner,

que jamais dans la suite, mais par la maison d'Yorck, à laquelle ils auront passé.

(1) Charles VII fit jeter dans la rivière, à Bar-sur-Aube, Alexandre, bâtard de Bourbon.

quand il ne s'en juge pas capable. Henri V parut content ou de son innocence ou de son repentir, il lui fit grace. Des auteurs disent que ce fut le comte de La Marche qui révéla tout à Henri V [a]. Il peut être ou noble ou sage de refuser un trône auquel on a droit; mais il est vil, sur-tout en pareil cas, d'être le délateur de ses amis et de son beau-frère [b].

L'Écosse paroît avoir pris part à ce projet, les conjurés du moins comptoient sur ses secours; la France n'est pas même soupçonnée par les auteurs anglois d'y être entrée, malgré l'intérêt qu'elle avoit alors de susciter des affaires à Henri V dans son île; elle étoit trop concentrée dans les siennes propres.

Henri V débarque en Normandie et assiége Harfleur, où une noblesse choisie s'étoit enfermée; il s'en rendit maître après un assez long siége; Harfleur fut pour lui ce que Calais avoit été pour Édouard. Dans le dessein de joindre l'une à l'autre ces deux clefs de la France par une chaîne de conquêtes, il s'engage entre les deux provinces à-peu-près dans les mêmes contrées qu'Édouard et avec la même témérité; il voulut, comme Édouard, passer la Somme au gué de Blanquetaque, mais il le trouva gardé et impraticable; il fut obligé de remonter vers la source de la rivière pour chercher un passage plus facile. Sans cesse harcelé par des partis françois qui lui coupoient les vivres et consumoient dans mille petits combats son armée, épuisée d'ailleurs par les fatigues et les maladies, il avoit offert de rendre Harfleur, pourvu qu'on lui permît de se retirer à Ca-

[a] Saint-Remy, ch. 53. [b] P. Godwin, p. 65.

lais [a], et n'avoit pu obtenir cette grace. Il désespéroit d'échapper, lorsque la négligence françoise vint au secours de son imprudence, et lui offrit une de ces ressources imprévues sur lesquelles les Anglois avoient trop paru compter dans toutes leurs guerres contre les François. Il surprit près de Saint-Quentin un passage mal gardé, traversa la rivière sans obstacles et s'avança vers Calais. Il ne put cependant échapper à l'armée françoise : elle le joignit près d'Azincourt, et se posta de manière qu'il étoit impossible aux Anglois de passer outre sans livrer bataille. Il falloit s'en tenir là, et attendre que les Anglois, avec le peu de monde qui leur restoit, attaquassent dans ce poste une armée de quarante mille hommes (1), fraîche, pourvue de tout, avantageusement campée. Les Anglois s'établirent dans un terrain étroit, flanqué de deux bois; ils vouloient qu'on supposât ces deux bois remplis de troupes qu'on ne pouvoit voir, mais qu'en effet ils n'avoient pas; cette position étoit excellente pour cacher leur foiblesse, et il y avoit du talent à l'avoir choisie. Les Anglois, moins découragés qu'affoiblis, trouvoient encore une dernière espérance dans le souvenir des batailles de Crécy et de Poitiers, dont ils voyoient revenir toutes les circonstances. Elles revinrent en effet jusqu'au bout; l'impétuosité françoise perdit tout, à son ordinaire, par l'impatience de vaincre. Tous les princes du sang qui étoient en France voulurent assister à cette bataille, excepté les ducs de Berri et de Bourgogne. Il paroit

[a] Le Laboureur. Saint-Remy.

(1) Les historiens varient fort sur ce nombre, mais ils sont d'accord sur la très grande supériorité des François, pour le nombre.

que le dauphin Louis fut nommé pour commander l'armée. Henri V l'envoya défier à un combat singulier; ce jeune prince eut la modération de ne rien répondre; il espéroit répondre avec avantage dans la bataille; Charles VI même vouloit s'y trouver; le vieux duc de Berri s'y opposa : « J'ai vu Poitiers, dit-il, où mon père le roi « Jean fut prins; et mieux vaut perdre la bataille, que « le roi et la bataille. » Cette raison sans réplique retint le roi et le dauphin, et l'armée fut commandée par le connétable d'Albret. Il envoya défier à son tour Henri V à une bataille générale, et lui en indiqua le jour; c'étoit le 25 octobre 1415. Henri parut recevoir la proposition avec joie, et renvoya le héraut comblé de présents.

Quelques historiens anglois disent que les François se permirent, avant la bataille, des bravades qui les couvrirent de confusion après l'événement. Ils tiroient, dit-on, au sort ou jouoient aux dez les prisonniers qu'ils devoient faire; ils leur avoient préparé des logements, et le dauphin même ou le connétable avoit envoyé demander à Henri V quelle somme il comptoit donner pour sa rançon. Remarquons à ce sujet que les historiens vulgaires adaptent toujours les mêmes circonstances à tous les faits semblables, et qu'on retrouve ces sortes de bravades dans les relations de toutes les batailles où le petit nombre a triomphé de la multitude.

Au jour marqué, le connétable quitte son poste, descend dans le défilé avec sa gendarmerie. Des-lors, les François ont perdu tous les avantages du nombre et de la position. Des terres naturellement grasses et détrempées alors par d'abondantes pluies, rendent leur marche pe-

sante et irrégulière [a]; le front de la troupe angloise, palissadé avec soin, brise encore l'impétuosité de leur choc, tandis que les archers anglois, armés à la légère et libres dans leurs évolutions, tirent sur eux à coup sûr, tantôt en face, à l'abri des palissades, tantôt en flanc, du fond des bois où ils se retirent des deux côtés, nouvel avantage qu'ils tirent de leur position. Au contraire, l'étroit défilé dans lequel les François se trouvent engagés rompt tout ordre dans leur marche et tout concert dans leurs mouvements. Bientôt, ne pouvant plus ni fuir ni se défendre, ils ne font que tomber sous la hache comme des troupeaux; les Anglois eurent même les mouvements assez libres pour faire des prisonniers et pour les choisir. Ils en firent un grand nombre; mais lorsque, par les progrès naturels de la victoire, ils furent sortis du défilé et entrés dans la plaine, ils trouvèrent l'arrière-garde françoise, redoutable à leur petit nombre, ils virent des chevaliers qui se rallioient, des gentilshommes du voisinage qui rassembloient leurs paysans, ils craignirent que la bataille ne recommençât [b], et que si les prisonniers venoient à être délivrés et à se rejoindre à leurs compagnons, ce second danger ne devînt plus grand que le premier. Dans cette extrémité, Henri V donna l'ordre affreux (fut-il même nécessaire) d'égorger tous les prisonniers. Si ce crime ne peut être imputé au vainqueur, il reste du moins sur le compte de la guerre, et doit apprendre à ceux qui l'entreprennent si légèrement qu'ils s'enga-

[a] Le Laboureur, l. 35, ch. 7. Monstrelet, ch. 147. Saint-Remy, ch. 62. Walsing, p. 392, 393.

[b] Hall, fol. 50.

gent à tous les crimes, qu'ils sont coupables même de ceux qu'ils ne veulent pas commettre, même de ceux qu'ils ne commettent point. Lorsque Henri V eut reconnu que les François ne songeoient qu'à la retraite, il fit cesser le carnage.

La bataille d'Azincourt, comme celle de Crécy et de Poitiers, ne fut de la part des François qu'une grande déroute, et la déroute avoit commencé avec la bataille; c'est ce qu'avoit paru prévoir un officier gallois, nommé David Gaut, que Henri V avoit envoyé reconnoître l'armée françoise et en observer les dispositions. Henri lui demandant à combien d'hommes à-peu-près il croyoit qu'elle pût monter : « Sire, lui répondit froidement ce « capitaine, je ne me suis pas trop amusé à les compter; « tout ce que j'ai cru voir en général, c'est que quand « nous en aurons tué beaucoup, et fait beaucoup de « prisonniers, la déroute sera encore très forte. »

Ce fut la troisième bataille décisive, perdue par les François contre les Anglois, dans les mêmes conjonctures, par les mêmes causes, avec la même supériorité de nombre de la part des vaincus, avec la même certitude de vaincre, en s'abstenant seulement de combattre. Edouard III, le prince Noir, Henri V devoient tomber dans nos fers; ce fut le roi Jean qui tomba dans ceux des Anglois à Poitiers; Philippe de Valois n'échappa qu'avec peine à Crécy; rien ne put échapper à Azincourt; et si l'avis du duc de Berri n'avoit pas prévalu, la mort ou la captivité du roi et du dauphin eût comblé les désastres de la France. Si à ces trois funestes journées nous joignons celle de Courtrai, perdue par les François contre les Flamands, et quelques autres échecs

reçus, soit avant, soit depuis ces époques, toujours par la même précipitation, nous trouverons que cette nation doit sur-tout être en garde contre sa valeur, et que son trésor le plus rare est un général prudent. Peut-être aussi trouverons-nous qu'elle a un peu trop négligé les exemples de l'histoire et les leçons de l'expérience. Les Anglois n'en avoient pas mieux profité; c'étoit pour la troisième fois que leur imprudence les livroit, sans asile et sans ressources, au milieu d'un pays ennemi, à des forces supérieures, qui devoient infailliblement les accabler. Ils avoient, comme les François, répété toujours les mêmes fautes, et de plus, ils avoient espéré les mêmes fautes de la part de l'ennemi. On ne sait ce qui doit étonner le plus, ou qu'une telle espérance ait pu être conçue, ou qu'elle ait pu être remplie. A Azincourt, presque tous les princes du sang de France furent tués ou pris; le comte de Nevers et le duc de Brabant, frères du duc de Bourgogne, et plus fidèles à leur patrie, moururent pour elle, ainsi que le duc d'Alençon, et Louis de Bourbon, de la branche de Préaux. Le duc de Bourgogne, dans un mouvement d'indignation et de douleur de la mort de ses frères, envoya, trop tard, un défi à Henri V, qui répondit que les deux princes avoient été assassinés pendant la bataille par les François mêmes; c'étoit sans doute une défaite, et l'on ne voit pas qu'elle eût le moindre fondement. Philippe, comte de Charolois, fils du duc de Bourgogne, fut inconsolable de la défense que le duc lui avoit faite d'aller partager le sort des autres princes du sang dans cette bataille; il en pleura de dépit; et cinquante ans après, il en parloit encore avec amertume. Le duc d'Orléans,

le comte d'Eu, dernier prince de la branche d'Artois, le comte de Richemont, de la maison de Bretagne, le comte de Vendôme, le duc de Bourbon furent pris; ce dernier mourut à Londres au bout de dix-huit ans de captivité.

Par ce sort des princes du sang, on peut juger de la perte des François. Ce fut, comme à Crécy et à Poitiers, sur la noblesse que tomba principalement cette perte. De dix mille François dont le champ de bataille fut couvert, il y en avoit huit (1) mille de gentilshommes, formant l'élite de ce grand et redoutable corps de la gendarmerie françoise; le connétable d'Albret fut du nombre des morts, ainsi que le maréchal de Heilly, l'amiral Jacques de Châtillon, Jean de Montaigu, archevêque de Sens et chancelier de France, frère du ministre Montaigu, décapité en 1409. « Ce prélat, dit un auteur du « temps, fut peu plaint, parceque ce n'étoit pas son « office. » Le maréchal de Boucicaut fut du nombre des prisonniers, qui montoient à quatorze mille, et dont une partie trop considérable fut égorgée de sang-froid, comme nous l'avons raconté.

Il est bien peu vrai-semblable que cette bataille n'ait coûté aux Anglois que quarante hommes, comme le prétendent quelques uns de leurs auteurs, puisque le duc d'York (2) y fut tué à côté du roi d'Angleterre, ainsi que David Gaut et le duc de Suffolck; que le duc de Glocestre, frère du roi d'Angleterre, fut renversé d'un

(1) On varie sur tous ces nombres.

(2) Ce duc d'Yorck étoit le comte de Rutland, dont il a été parlé dans le chapitre précédent; il étoit devenu duc d'Yorck par la mort de son père. Il mourut avec plus de gloire qu'il n'avoit vécu. Il n'avoit

coup de massue, et que le roi d'Angleterre lui-même courut risque de la vie à plusieurs reprises. Le duc d'Alençon d'un coup d'épée abattit sa couronne; un autre chevalier avec sa hache d'armes lui eût fendu la tête, si le casque n'eût affoibli le coup.

Il falloit que la bataille d'Azincourt ressemblât en tout à celles de Grécy et de Poitiers, elle leur ressembla encore par ses suites, beaucoup moins funestes à la France qu'on n'avoit lieu de le craindre. Henri V, qui n'avoit combattu que pour s'ouvrir la route de Calais, sembla ne pas chercher d'autre fruit de sa victoire, et n'étoit pas en état apparemment d'en recueillir d'autre; il retourna en Angleterre, et conclut une tréve, d'après laquelle deux ans se passèrent sans qu'on vît reparoître en France aucunes troupes angloises, et il ne tint pas au vainqueur d'Azincourt que ce malheureux royaume ne respirât.

Peut-être en voyant la réunion des princes françois à la bataille d'Azincourt, et la disposition du duc de Bourgogne lui-même à se déclarer contre l'Angleterre, Henri V craignit-il de les irriter et d'affermir leur réunion par des hostilités nouvelles; peut-être espéra-t-il qu'en laissant en liberté la haine mutuelle des deux

point d'enfants. Son neveu, fils du comte de Cambridge, décapité, lui succéda dans ses biens et dignités, et continua la branche d'Yorck.

Au reste, les auteurs varient si singulièrement sur le nombre des Anglois tués à la bataille d'Azincourt, qu'on ne sait à quoi s'en tenir. Walsingham n'en compte que trente-cinq en tout : savoir, le duc d'Yorck, le duc de Suffolck, quatre chevaliers, un écuyer, et vingt-huit soldats. Monstrelet dit seize cents; d'autres disent quarante, d'autres quatre cents.

partis, il seroit bientôt rappelé par l'un des deux, et qu'il reviendroit alors avec plus d'avantage.

« Durant ce temps-là, dit le père d'Orleans [a], nous « aurions pu garnir nos côtes, pourvoir à la sûreté de « nos places, armer sur mer et sur terre : mais c'étoit « là le moindre des soins de ceux qui avoient quelque « rang dans l'État. »

C'étoit par un reste d'honneur qu'ils sembloient quelquefois vouloir se réunir contre l'ennemi étranger; c'étoit par inclination et avec fureur qu'ils se livroient aux discordes civiles; le traité d'Auxerre put à peine les contenir un instant; la haine des deux partis éclatoit en toute rencontre : d'un autre côté, le désordre des finances alloit toujours croissant; la dépense de la maison du roi, qui sous le règne précédent n'excédoit pas quatre-vingt quatorze mille livres, étoit portée sous Charles VI à quatre cent cinquante mille; celle de la reine, qui étoit fixée à trente-six mille livres, alloit à cent quatre mille; au moins cette dépense avoit des bornes connues, les déprédations des financiers n'en avoient point. Une assemblée des États généraux, tenue en 1412, mérita un peu le reproche qu'on a fait quelquefois à ces grandes assemblées, de voir et d'exposer tous nos maux sans en soulager un. Ce n'étoit pas la faute des États, mais des grands, qui les dirigeoient et les corrompoient. Benoît Gentien, orateur du tiers-état et de l'université, prit pour texte d'un discours où il peignoit l'état du royaume : *Imperavit ventis et mari, et facta est tranquillitas magna* (1). C'étoit ce modérateur

[a] D'Orléans, Révolutions d'Angleterre.

(1) « Il commanda aux vents et à la mer, et il se fit un grand calme. »

des vents et de la mer qui manquoit au royaume. « Deux « vents, dit-il, dominent en France; c'est à savoir, sé- « dition et ambition. » Telles étoient en effet les deux grandes maladies du corps politique. Il n'oublia pas de se plaindre *de la grande et excessive mangerie des finances*. Mais le carme Eustache de Pavilly, orateur qui, pour l'audace, avoit remplacé l'augustin Jacques-le-Grand, fit un mémoire qui répandit la terreur parmi les financiers; il détailloit toutes les malversations et tous les genres de rapine : Les financiers, disoit-il au roi, vous prêtent vos propres fonds à une usure exorbitante, « en sorte que dix mille francs vous en coûtent « seize mille; on fait chevaucher an sur autre, en quoi « votre finance est dégâtée avant que le terme soit venu, « et par ainsi buvez vos vins en verjus. »

Veut-on, ajoutoit-il, que le roi reprenne son bien où il est? rien de plus aisé, « qu'on enquerre quelle subs- « tance les généraux et le souverain maître des finances « pouvoient avoir quand ils entrèrent dans leurs offices, « quels gages ils ont reçus, combien ils doivent avoir « dépensé raisonnablement, et ce qu'ils ont de présent, « les grandes rentes et possessions qu'ils ont acquises, « et les grands édifices qu'ils ont fait faire. »

Ces propositions regardoient l'ordre public, elles n'eurent point d'effet. Le duc de Bourgogne sut tourner contre ses ennemis particuliers tout le zèle des États, qui par conséquent n'aboutit qu'à nuire.

La politique de ce prince étoit souvent démentie par son caractère. L'intérêt qu'il avoit de ménager le dauphin ne pouvoit l'engager à se contraindre; il vouloit gouverner le dauphin avec le même despotisme qu'il

gouvernoit le royaume : la mésintelligence se mit entre eux; le dauphin s'ennuya du joug, et voulut jouer un rôle par lui-même dans cette anarchie : il prétendit soumettre Paris et désarmer les bourgeois. Le duc de Bourgogne souleva contre lui ses bouchers et une foule de factieux, à la tête desquels se mit un chirurgien, nommé Jean de Troye. On court à l'hôtel du dauphin; on lui déclare qu'on vient pour arrêter les traîtres qui l'environnent; le chancelier du dauphin (1) demande quels sont ces traîtres; on lui en donne une liste, à la tête de laquelle étoit le chancelier lui-même : on enfonce les portes, on arrête tous les seigneurs dont le dauphin étoit entouré; on n'épargne ni le duc de Bar, cousin-germain du roi, ni Louis de Bavière, frère de la reine. C'étoit la même insulte que Marcel avoit faite autrefois au dauphin Charles pendant la captivité du roi Jean. Le duc de Bourgogne vint, comme Marcel, combler l'insulte par sa présence. « Beau-père, lui dit le dauphin, « cet outrage m'est fait par votre conseil, et ne vous en « pouvez excuser, car gens de votre hôtel sont les prin- « cipaux; si sachez sûrement qu'une fois vous en re- « pentirez, et il n'ira pas toujours la besogne ainsi à « votre plaisir. Monseigneur, répond le duc avec la plus « outrageante froideur, vous vous informerez quand « serez refroidi de votre ire. » Des officiers du dauphin, on alla jusqu'aux officiers du roi; le chancelier, Arnaud de Corbie, fut destitué; l'avocat-général, Juvénal des Ursins, fut mis au Châtelet; le célèbre Gerson, qui s'é-

(1) Le dauphin, comme duc de Guyenne, avoit un chancelier particulier.

toit élevé contre la harangue du cordelier Jean Petit, fut obligé de se cacher sous les voûtes de Notre-Dame. Le chirurgien Jean de Troye fit prendre au roi le chaperon blanc, signal du parti bourguignon, comme Marcel avoit donné son chaperon au dauphin Charles; tout le monde aussitôt en voulut avoir, car il n'y avoit de sûreté qu'à l'abri de ce chaperon. Le carme Eustache de Pavilly avoit vendu son éloquence au duc de Bourgogne et aux bouchers de Paris; ceux-ci firent des lois de sang, qu'on appela les *ordonnances Cabochiennes:* le roi vint en chaperon blanc au parlement pour les faire enregistrer. Les seigneurs et les officiers du roi et du dauphin, qu'on avoit arrêtés, furent liés deux à deux sur des chevaux, et traînés en prison à travers les huées de la populace; quelques uns furent massacrés dans les rues, d'autres dans leurs cachots; on en jeta plusieurs dans la Seine, on en fit périr un grand nombre sur l'échafaud, on y porta jusqu'à des cadavres; La Rivière, fils du ministre de ce nom, et un écuyer du dauphin, nommé le petit Maisnel, avoient été massacrés dans la prison à coups de hache, on les traîna morts jusqu'aux halles, où ils eurent la tête tranchée. Le dauphin fut retenu prisonnier à l'hôtel de Saint-Pol, il y étoit gardé à vue, on lui interdissoit jusqu'aux amusements les plus innocents. Jaqueville, capitaine du guet de Paris, alors le favori du duc de Bourgogne et l'exécuteur de ses violences, passant un soir devant l'hôtel de Saint-Pol, entend des violons, il monte à l'appartement du dauphin, où l'on dansoit, il lui reproche *la dissolution dans laquelle il vivoit:* La Trémoille étoit avec le prince; « C'est « vous, lui dit Jaqueville, qui êtes le ministre de ces

« indécences. » Le dauphin perdit patience, il tira sa dague, dont Jaqueville eût été percé, sans une cotte de maille qu'il portoit toujours. Les archers du guet s'avançoient pour massacrer La Trémoille, le duc de Bourgogne, qui survint, lui sauva la vie. Le dauphin pensa mourir d'une hémorragie causée par l'excès de colère où le jeta cette insolence.

Un gouvernement si violent ne pouvoit subsister. Le dauphin trouva le moyen de traiter avec les Orléanois, et de se liguer avec eux; bientôt il marche dans les rues de Paris à la tête de trente mille hommes. Les séditieux voulurent se rassembler, le duc de Bourgogne, qui jugea que la partie ne seroit pas égale, les fit retirer lui-même, il eut ensuite la témérité d'aller joindre le dauphin et les princes orléanois, au moment où l'on délivroit les prisonniers, et où le duc de Bavière et le duc de Bar, devenus libres enfin, devoient naturellement vouloir venger sur lui les affronts et les périls de leur captivité. Jamais le duc de Bourgogne ne mérita mieux qu'en cette occasion le nom de *Jean-sans-Peur*. Le bruit général étoit que ces deux seigneurs, le lendemain du jour où ils furent délivrés, devoient être menés à l'échafaud, si la tyrannie du duc de Bourgogne eût duré ces deux jours de plus; on y conduisit à leur place un frère du chirurgien Jean de Troye, chez lequel on trouva une liste de proscription, qui dévouoit à la mort plus de quatorze cents chefs de famille avec leurs familles entières. Cette liste étoit divisée en trois colonnes, distinguées chacune par une lettre particulière; un *T* désignoit ceux qui devoient être tués; un *B*, ceux qui devoient être bannis; un *R*, ceux qu'on devoit se contenter

de rançonner. Tout parut rentrer sous l'obéissance du dauphin; les chefs des factieux lui abandonnèrent la Bastille, le Louvre, le Palais, l'Hôtel-de-Ville; les ministres et magistrats destitués furent rétablis; le gouvernement de Paris fut rendu au duc de Berri; les écharpes des Armagnacs remplacèrent les chaperons blancs et les croix bourguignonnes. Le duc de Bourgogne se retira en Flandre, sa retraite ne fut point troublée; il y avoit envoyé long-temps avant lui le comte de Charolois son fils, c'étoit la seule précaution qu'il eût prise contre les dangers de la révolution qu'il éprouvoit dans ce moment: la harangue de son cordelier, Jean Petit, fut brûlée publiquement dans le parvis de Notre-Dame; on voulut exhumer cet apologiste de l'assassinat, pour brûler aussi ses os; le roi déclara que jusque-là il avoit été *déçu, séduit et mal informé;* les prédicateurs eurent ordre de prêcher contre les Bourguignons comme ils avoient prêché contre les Armagnacs: on joignit la galanterie à la cruauté, on donna des tournois et des fêtes, et l'on publia des édits de proscription.

Il sembloit qu'on craignît de couper la racine des guerres civiles. On avoit pu vingt fois s'assurer du duc de Bourgogne, on l'avoit laissé échapper; et dès qu'il fut parti, on lui déclara la guerre; les hostilités recommencèrent avec une nouvelle ardeur.

Cependant le dauphin jugeoit qu'il n'avoit fait que changer de tyrans, il se trouvoit aussi esclave des Armagnacs qu'il l'avoit été des Bourguignons; en effet, la reine, qui étoit toujours à la tête du parti Armagnac, sur-tout depuis qu'il étoit triomphant, fit à son propre fils le même affront que le duc de Bourgogne avoit fait

à son gendre ; elle arrive inopinément chez le dauphin, au Louvre, suivie des princes et des chefs du parti Armagnac, elle fait arrêter, en sa présence et en présence du dauphin, quatre jeunes seigneurs de la cour de ce prince, c'étoient les seigneurs de Moï, de Brimeu, de Montauban et de Croy. Le dauphin les défendit tant qu'il put ; il voulut sortir de son palais et appeler le peuple à leur secours, les princes le retinrent ; il paroît qu'on soupçonnoit ces amis du dauphin d'avoir des intelligences avec le duc de Bourgogne. On savoit que le dauphin avoit écrit au duc pour réclamer son secours, il vouloit que les Bourguignons le délivrassent des Armagnacs, comme les Armagnacs l'avoient délivré des Bourguignons. Le duc de Bourgogne se présenta aux portes de Paris, sur-tout du côté des halles, qui avoient toujours été dans ses intérêts. Pour échauffer ses partisans, il publioit que le dauphin l'avoit mandé ; que les Armagnacs tenoient le roi et le dauphin prisonniers : la cour obligea le dauphin de le désavouer ; on publia son désaveu, et personne n'y crut. Cependant tous les efforts du duc de Bourgogne n'aboutirent pour lors qu'à exciter dans la ville quelques conspirations, qui furent découvertes et punies ; on désarma les bourgeois, on leur enleva leurs chaînes, qui furent portées à la Bastille. Le comte d'Armagnac passa pour l'auteur de ce conseil ; les habitants de Paris en conçurent contre lui une haine mortelle.

Le duc de Bourgogne retourna en Flandre ; ce retour avoit l'air d'une fuite, on le poursuivit ; on mit le siége devant Arras ; mais le duc avoit des intelligences dans l'armée des assiégeants ; leur artillerie étoit mal servie : on s'aperçut de la trahison d'un canonnier, qui se dé-

roba au supplice en se réfugiant dans la place. On se mit à négocier. Le dauphin, toujours favorable au duc de Bourgogne, lui fit accorder la paix; les habitants de Paris allèrent se plaindre au duc de Berri de ce qu'on ne les avoit pas appelés au traité: « Ce ne vous touche « en rien, leur dit le prince, ni entremettre ne vous de- « vez de notre sire le roi, ne de nous qui sommes de son « sang et lignage; car nous nous courrouçons l'un à « l'autre quand il nous plaît; et quand il nous plaît, la « paix est faite et accordée. »

La paix d'Arras ne fut pas plus solide que la paix d'Auxerre, elle parut se faire sous de funestes auspices. Des soldats ayant mis le feu à leurs tentes en se retirant, la flamme gagna les quartiers voisins, et jusqu'au logement du roi, qui courut risque encore d'être brûlé, comme au bal des Ardents; les hostilités, les conspirations continuèrent; l'autorité resta entre les mains des Armagnacs; on fit un service solennel au duc d'Orléans, frère du roi; Gerson prononça son oraison funèbre, dans laquelle on remarqua les mots suivants: « qu'il ne « enhortoit, ne conseilloit la mort du duc de Bourgogne « ou sa destruction, mais icelui devoit être humilié, « afin qu'il recognût son péché en faisant digne satis- « faction. »

Le dauphin se brouilloit avec tout le monde, avec Isabelle, en lui enlevant ses trésors, qui lui étoient plus chers encore que l'autorité; avec les habitants de Paris, en achevant de les réduire; avec les Armagnacs, en cherchant à les rabaisser et à leur échapper; avec le duc de Bourgogne, en quittant la dauphine pour une maîtresse, et en reléguant à Saint-Germain cette vertueuse

fille d'un père criminel. Le duc de Bourgogne voulut forcer le dauphin à la reprendre, il fut aisé de braver de loin les plaintes et les menaces d'un père irrité.

Le duc de Bourgogne, à qui la paix d'Arras ne rendoit point l'autorité qu'il avoit eue en France, s'unit plus étroitement que jamais avec le roi d'Angleterre; il étoit son allié dans le temps de la bataille d'Azincourt, où il empêcha son fils de se trouver. Le cartel qu'il envoya au monarque anglois, après avoir perdu ses frères à cette bataille, étoit peut-être moins l'effet d'une vraie douleur, qu'une démarche exigée par l'honneur et concertée entre le roi d'Angleterre et lui; la facilité avec laquelle il se contenta de la plus mauvaise défaite, la constance avec laquelle il persévéra dans l'alliance de l'Angleterre, favorisent du moins cette idée.

L'épée de connétable, après la bataille d'Azincourt, avoit été donnée au comte d'Armagnac, ce qui avoit redoublé la fureur du parti bourguignon. Le duc de Bourgogne, pour profiter de ces dispositions, parut vouloir s'approcher de Paris; mais il resta cantonné dans la Brie, auprès de Lagny, ce qui le fit nommer par dérision *Jean de Lagny qui n'a hâte d'aller*, plaisanterie relative apparemment à quelque proverbe du temps. Le nouveau connétable voulut s'illustrer en chassant de Harfleur les Anglois : ce projet étoit noble et utile, mais il échoua. Le duc de Bourgogne donnoit de tous côtés tant d'affaires aux Armagnacs qu'il les obligeoit de rassembler contre lui toutes leurs forces; il couronna ses violences et ses crimes par une conspiration nouvelle, qui devoit éclater le jour du vendredi-saint. On vouloit opérer une révolution générale; il ne

s'agissoit de rien moins que de mettre la couronne sur la tête du duc de Bourgogne. On devoit arrêter, renfermer, peut-être même massacrer le roi, la reine, tous les princes, tous les chefs du parti Armagnac, en un mot exterminer le parti entier ; l'extravagance de ce complot en égaloit seule l'atrocité ; il pensa cependant réussir. Cet affreux secret fut gardé presque jusqu'au moment de l'exécution ; ce ne fut que quelques heures avant la nuit choisie pour ce grand carnage, que le gouvernement en reçut les premiers avis. Aussitôt Tanneguy du Châtel, prévôt de Paris, courut s'emparer des Halles, foyer de toutes les conspirations qui se formoient en faveur du duc de Bourgogne. On trouva, dans les maisons qui avoient été indiquées, les chefs du parti bourguignon, tous armés et attendant le signal : les uns furent arrêtés, les autres prirent la fuite. On peut juger à combien de supplices ou publics ou secrets un pareil crime donna lieu? La haine étendit les proscriptions et multiplia les coupables. Le duc de Bourgogne non seulement avoit eu connoissance du complot, mais même l'avoit approuvé; on trouva entre les mains des chefs de la conspiration des lettres d'aveu, signées de sa main. En même temps il signoit avec le roi d'Angleterre un traité, par lequel il déclaroit « qu'ayant jusqu'alors méconnu la justice des droits « du roi d'Angleterre et de ses nobles progéniteurs au « royaume et couronne de France, il a tenu le parti de « son adversaire, en croyant bien faire; mais que, « mieux informé, il tiendra doresnavant le parti dudit « roi d'Angleterre et de ses hoirs, qui, de droit, est et « seront légitimes rois de France. Qu'il reconnoît être

« tenu de lui faire, en cette qualité, hommage, comme « à son légitime souverain. » Il promet de rendre cet hommage aussitôt que le roi d'Angleterre aura conquis « une notable partie du royaume de France, et d'em« ployer toutes les voies et manières secrètes qu'il « pourra imaginer pour que ledit roi d'Angleterre soit « mis en possession réelle du royaume de France. Il « proteste d'avance contre tous traités qu'il pourroit « signer par la suite en faveur du roi Charles et du « dauphin son fils, déclarant que de semblables con« ventions sont de nulle valeur, et seront dressées « uniquement pour les mieux tromper et les perdre « l'un et l'autre. »

En effet, Henri V voyant que la France avoit si mal profité du loisir qu'il lui avoit laissé de réparer ses pertes, étendit ses vues ambitieuses, et ne se bornant plus à demander l'exécution du traité de Brétiguy, il reprit le grand projet d'Édouard III, et redemanda la France entière. Il s'en expliqua ainsi avec le cardinal des Ursins, qui, par de justes remontrances, essayoit de le ramener à la paix [a] : « Ne voyez-vous pas, lui dit-il, « que la France, livrée aux furies, n'a plus ni roi, ni su« jets, et qu'elle ne peut obtenir la paix avec elle-même? « Cette paix ne peut plus être que le fruit de la conquête « et que le bienfait du vainqueur. La France a besoin « d'un maître, et je suis le maître qu'il lui faut. C'est « Dieu qui me conduit par la main pour arracher ce « peuple à ses propres fureurs et le rendre heureux en « le soumettant à son roi légitime. »

[a] Walsing, p. 400. Monstrelet, ch. 178, 179. Saint-Remy, ch. 81, 85, 86, 91. Juvénal des Ursins. Rymer, vol. 9.

L'empereur Sigismond, qui vint en France vers ce temps, ayant vu les divisions de nos princes et le délire de la nation, jugea, comme Henri V, que cette monarchie touchoit à sa ruine; en conséquence, il fit alliance avec l'Angleterre, dans l'espoir de faire valoir les droits surannés de l'Empire sur les provinces de l'ancien royaume d'Arles.

Henri V descendit de nouveau en Normandie, soumit Cherbourg, Caen, Lisieux, Falaise, Evreux, le Pont-de-l'Arche, etc. Tout fuyoit devant ce vainqueur; il ne trouva dans Lizieux qu'un vieillard et une femme qui n'avoient pas eu la force d'abandonner leur ville; Henri vint assiéger Rouen; ce siége, non moins mémorable que celui de Calais par la constance des habitants et par la sévérité cruelle du vainqueur, dura six mois; cinquante mille personnes périrent par la famine, par l'épée ou par les maladies. Pour se ménager encore quelques jours de résistance, on mit dehors vingt mille bouches inutiles; ces malheureux moururent de faim, de froid et de rage sous les murs de la ville, à la vue des assiégeants, qui ne voulurent point leur livrer passage, et des assiégés, qui ne voulurent point les reprendre. Voilà encore une de ces horreurs que les lois militaires sont forcées d'autoriser, et qui sont inévitables dans le système de guerre. Comment donc les hommes font-ils la guerre!

Quelques femmes accouchèrent dans les fossés. Par un mélange bizarre de barbarie et de piété, on enlevoit les enfants du haut des murailles dans des corbeilles; on leur donnoit le baptême, et ils étoient aussitôt rendus à leurs mères, par le même moyen, pour mourir avec elles.

La famine, parvenue au comble dans la place, ne permettoit plus que des résolutions désespérées. On choisit dix mille hommes déterminés, qu'on envoie pour forcer le camp des Anglois et ouvrir un passage aux habitants; mais deux mille hommes avoient à peine passé le pont, que ce pont, venant à se rompre, entraîna dans sa chute une partie de la troupe et sépara le reste. On dit que ce fut l'ouvrage du gouverneur, qui trahissoit la garnison, et qui avoit fait scier les piliers qui soutenoient le pont. Les deux mille hommes qui se trouvoient enfermés entre l'ennemi et la rivière prirent le parti de vendre cher leur vie, et furent taillés en pièces. Après le mauvais succès de cette tentative, Henri crut que les assiégés alloient se rendre à discrétion : ils envoyèrent demander une capitulation; elle fut refusée. « Emportez-nous d'assaut, si vous aimez la gloire, lui « dirent les députés; quand vous nous auriez réduits « par famine, croiriez-vous nous avoir vaincus? » Piqué de ce discours, Henri n'en fut que plus inflexible. Outrés de sa dureté, les habitants n'en furent que plus inébranlables; leur dernière résolution fut de miner eux-mêmes leurs murailles, de sortir tous ensemble par la brèche et de forcer le camp des assiégeants, ou de périr. Henri craignit enfin les effets d'un tel désespoir, il accorda une capitulation. Il entra en triomphe dans Rouen; mais il ternit sa gloire, disent les auteurs anglois, en laissant ses soldats piller la garnison, au mépris de la capitulation, et en faisant périr Alain Blanchard, maire de Rouen, dont le courage avoit le plus contribué à soutenir celui de ses concitoyens. Ajoutons qu'au moins il eut la bonne politique de respecter les pri-

viléges de la ville, et même d'abolir la gabelle et d'autres impôts onéreux. Quels éloges ne mérite pas la constante fidélité d'une ville qui; opprimée dans la paix, abandonnée dans la guerre par le gouvernement, trahie dans sa défense par son propre gouverneur, suffisoit seule à son devoir, et résistoit non seulement aux armes de l'ennemi, mais encore à l'espérance d'un meilleur sort! Combien les souverains doivent aimer de pareils sujets et desirer de s'acquitter envers eux!

La prise de Rouen rendit Henri V maître de toute la Normandie, qui rentra ainsi sous la domination angloise, environ 216 ans après avoir été enlevée par Philippe-Auguste à Jean-sans-Terre. Les crimes de Jean-sans-Terre lui avoient fait perdre cette province; Charles VI la perdit à son tour par les passions et les fureurs de ceux qui gouvernoient sous son nom.

Le génie de la France étoit abaissé, le moment de l'accabler étoit venu. Henri, poursuivant ses conquêtes, se répand dans la Picardie, dans l'Isle de France, et force la cour de se retirer à Troyes.

Le P. d'Orléans prétend que Henri V étoit amoureux de la princesse Catherine de France, qu'il épousa dans la suite. Cette inclination, née d'abord à la vue du portrait de cette princesse, qu'il portoit toujours sur lui depuis ce temps, s'étoit bien accrue dans une entrevue où Isabelle de Bavière l'avoit menée avec elle; mais cet ambitieux amant n'en eut que plus d'ardeur pour conquérir la France: « J'aurai la princesse, disoit-il, j'aurai le royaume avec elle. » Il eut en effet l'un et l'autre.

Jusque-là le duc de Bourgogne l'avoit servi avec

plus ou moins de zèle, selon qu'il étoit lui-même en faveur ou en disgrace à la cour de France; quelquefois même il s'érigeoit en médiateur entre la France et l'Angleterre. La fortune changeoit à tout moment; les intérêts avoient tellement varié qu'on ne les reconnoissoit plus. Tout ce qui se passoit alors en France n'étoit qu'un chaos de négociations et d'hostilités, de crimes et de malheurs. Le dauphin Louis, qui étoit redevenu Armagnac, étoit mort peu de temps après la bataille d'Azincourt [a]; on crut qu'il avoit été empoisonné par les Bourguignons, ou plutôt les deux factions s'accusèrent réciproquement de ce crime, qui peut-être n'avoit rien de réel.

Lorsque le duc de Bourgogne, à la mort de son gendre, redemanda sa fille avec le douaire et la moitié des meubles qui lui revenoit, on répondit : « qu'il plaisoit « bien au roi qu'elle allât devers son père, qu'on ne lui « pouvoit assigner de douaire pour le présent, pour ce « que le roi n'étoit pas en point, et que le roi avoit bien « affaire des meubles. »

Le dauphin Jean, qui étoit Bourguignon, avoit suivi de près son frère [b]; on crut qu'il avoit été empoisonné par Louis II, duc d'Anjou, roi titulaire de Naples, qui étoit Armagnac, et beau-père du dauphin Charles, également Armagnac. Le duc de Berri étoit mort aussi. Son âge de soixante et seize ans éloigna les idées de poison. Isabelle de Bavière étoit réunie avec l'assassin de son premier amant pour les intérêts d'un autre amant. On avoit jeté dans la rivière, par ordre du roi, Bois-Bour-

[a] 1415. [b] 1416.

don, favori d'Isabelle, et qu'on accusoit d'un commerce trop intime avec cette princesse. Comme depuis long-temps Charles VI ne donnoit point d'ordre qui ne lui fût dicté, on crut que celui-ci l'avoit été par le connétable d'Armagnac; on croit même qu'il révéla au roi l'intrigue de la reine et de Bois-Bourdon. Le roi surprit celui-ci sortant de chez la reine; mis à la question, cet homme avoua tout, ce qui pourroit ne rien prouver. On le conduisit à la Seine, enveloppé dans un sac de cuir avec cette inscription : *Laissez passer la justice du roi.*

Le connétable avoit déja irrité la reine en s'emparant militairement de ses trésors pour les besoins de l'État, de concert avec le dauphin Louis. La mort de Bois-Bourdon et l'exil ou plutôt la prison où on la retint elle-même à Tours, mirent le comble à la fureur de la reine, qui ne pardonna jamais au dauphin son fils la part qu'elle le soupçonnoit d'y avoir eue. Attachée au parti des Armagnacs ou Orléanois depuis l'assassinat du duc d'Orléans, elle se jeta dans celui des Bourguignons, et sortit de sa prison par le secours du duc de Bourgogne; « elle changea pour lui, dit le P. d'Orléans, « une assez violente haine en quelque chose qui sem- « bloit même passer un peu la bonne amitié »; elle le rendit maître de l'esprit du roi, d'un grand nombre de places, et, pour le premier usage de sa liberté, elle courut faire la guerre à son propre fils. Ainsi le véritable chef des Armagnacs fut alors le dauphin Charles; celui des Bourguignons fut cette même Isabelle, si long-temps l'ennemie de ce parti, et le duc de Bourgogne devint son lieutenant. C'étoit le même motif qui jetoit ainsi tour-à-tour Isabelle dans les deux partis contraires; des

deux côtés, elle avoit un amant à venger; et si le dauphin avoit réellement eu part à la mort de Bois-Bourdon, quels que fussent les torts de la mère, le fils étoit inexcusable.

Un seul exemple peut faire connoître de quelle manière les deux partis se faisoient la guerre. Le connétable d'Armagnac assiégeoit Senlis : la ville avoit capitulé; elle devoit se rendre dans un temps marqué, si elle n'étoit secourue par les Bourguignons. Le secours arriva; le connétable n'en fit pas moins sommer la ville de se rendre; sur son refus, le barbare fit écarteler six otages qu'on lui avoit remis au moment de la capitulation, et que les lois de la guerre l'obligeoient à rendre, puisque la ville étoit secourue. La garnison, pour réponse, fit voler par-dessus les murailles les têtes de quarante-six prisonniers.

Cette fureur passoit des chefs aux particuliers, et la plupart des exploits militaires étoient des traits de vengeance. Le bâtard d'Alençon se plaisoit à massacrer les Anglois dans les combats, hors des combats, avec un acharnement si marqué, que le roi d'Angleterre se crut autorisé, par le droit des gens, à le lui reprocher. « J'ai « un frère à venger, répondit le bâtard; il fut tué sous « vos yeux à Azincourt. »

Qu'on imagine une répétition continuelle de ces violences, voilà l'histoire de ces guerres. Ce n'étoit rien encore en comparaison des scènes qu'alloit offrir la capitale.

Pendant que d'un côté tout cédoit aux armes du roi d'Angleterre, de l'autre on introduisoit les Bourguignons dans Paris. Le fils d'un quartenier, nommé Le

Clerc, déroba les clefs sous le chevet du lit de son père, et alla ouvrir les portes. L'Isle-Adam, lieutenant du duc de Bourgogne, entra d'abord sans bruit; puis quand le peuple se fut joint à lui, et quand il se fut rendu maître de la personne du roi, toute la ville retentit de ce cri : *la paix et Bourgogne*. Le vigilant Tanneguy du Chatel n'eut que le temps d'aller prendre le dauphin dans son lit et de se sauver avec lui à la Bastille, puis à Melun; le connétable d'Armagnac, déguisé en mendiant, se cacha chez un maçon; mais sur une défense qui fut publiée de donner asile à aucun Armagnac, sous peine de mort, le maçon le livra. Alors commença un des plus horribles massacres dont l'histoire ait conservé le souvenir. Le connétable, le chancelier de Marle, les évêques de Senlis, de Coutances, de Bayeux, d'Évreux, de Saintes, etc., furent égorgés et outragés après leur mort; leurs corps furent traînés pendant trois jours dans les rues; on avoit pris plaisir à couper en lanières la peau du connétable, et on lui avoit fait une écharpe de sa chair; le sang ruisseloit dans les rues, on éventroit les mères, on écrasoit les enfants; les assassins rioient en contemplant leur ouvrage : « Regardez ces petits chiens, disoient-ils, ils « remuent encore. » Les chefs du parti bourguignon les approuvoient et les encourageoient : « Mes enfants, « crioient-ils, vous faites bien. »

Les Armagnacs n'avoient pas eu plus d'humanité. Le journal du règne de Charles VI accuse les gendarmes du connétable d'avoir fait rôtir des hommes et des enfants dont ils ne pouvoient pas tirer de rançon, et le connétable avoit aussi formé le projet d'un massacre général

des Bourguignons, qu'il alloit exécuter lorsque ceux-ci surprirent Paris.

Le duc de Bourgogne y fit son entrée un mois après L'Isle-Adam, et le carnage recommença. Quiconque étoit soupçonné d'avoir de l'argent, ou quiconque avoit un Bourguignon pour ennemi, étoit massacré comme Armagnac; les corps, précipités du haut des tours, étoient reçus sur les pointes des épées et des javelines. Le bourreau se mit à la tête des assassins : il se faisoit amener les prisonniers, prétendant que le droit de les égorger lui appartenoit; il toucha, en signe d'alliance et d'amitié, dans la main du duc de Bourgogne, qui, ne le connoissant pas, le prenoit seulement pour un Bourguignon zélé. Ce prince, en même-temps qu'il excitoit sous main ces émotions par ses émissaires, feignoit de vouloir les apaiser et de ne pouvoir y réussir; il prodiguoit plus que jamais à cette vile et féroce populace les caresses et la familiarité. Les bouchers, les écorcheurs, les bourreaux, vengeurs ardents de la querelle de ce prince, en usoient avec lui comme firent dans la suite les Seize avec le duc de Mayenne, d'abord ses créatures, ensuite ses tyrans. Le duc de Bourgogne finit aussi par en user avec eux comme Mayenne avec les Seize, c'est-à-dire par en faire pendre quelques uns. Il s'aperçut du danger de laisser prendre au peuple cette habitude de la révolte et du meurtre; il sentit que la continuité de ces désordres pouvoit à la fin tourner contre lui-même; il voulut en arrêter le cours, il éprouva quelque résistance; il fit prendre les armes aux troupes; et il crut qu'il seroit d'un bon exemple d'envoyer au supplice quelques uns de ceux dont les mains s'étoient

le plus souillées de sang. Ce même bourreau, Capeluche, qui avoit traité avec lui d'égal à égal, méritoit d'être distingué parmi les assassins; il fut décapité aux halles. Son valet, qui lui trancha la tête, n'avoit jamais fait d'exécution de cette espèce; Capeluche, pour son intérêt, prit soin de l'instruire lui-même; il lui prescrivit les mesures nécessaires pour ne le pas manquer; il se mit ensuite à genoux, et reçut le coup mortel avec la même tranquillité qu'il le donnoit autrefois.

Le peuple ne murmura point, et on vit que le duc de Bourgogne n'avoit pas moins de facilité à le contenir qu'à l'émouvoir. Une démarche bien dangereuse lui assura les cœurs des habitants de Paris, il leur rendit les chaînes et les armes que le connétable d'Armagnac leur avoit ôtées.

Le courroux céleste sembla se joindre à la rage des hommes pour dépeupler Paris. La peste, suite naturelle de tant de massacres, emporta en quatre mois plus de quarante mille personnes.

De Melun, le dauphin s'étoit retiré à Bourges, puis à Poitiers; ses partisans tâchoient d'arracher quelques lambeaux de ce misérable royaume, déchiré par les guerres intestines et par les armes des Anglois. Ceux-ci, grace aux fureurs et au délire des François, faisoient des progrès effrayants; leur roi, sans interrompre ses conquêtes, traitoit à-la-fois avec le dauphin et avec le duc de Bourgogne, et chacun de ces deux princes traitoit aussi à-la-fois avec les deux autres. La crainte d'un accommodement entre la France et l'Angleterre, dont les conditions eussent pu être fatales au dauphin, engagea celui-ci à sacrifier ou à dissimuler sa haine; il annonça

une parfaite réconciliation avec le duc de Bourgogne; il y eut à cette occasion deux entrevues de ces deux princes, l'une à Poilly-le-Fort, entre Melun et Corbeil; l'autre enfin sur le pont de Montereau-Faut-Yonne, où le duc de Bourgogne fut assassiné par les seigneurs de la suite du dauphin. Les vraies circonstances de ce nouveau crime sont ignorées; on peut croire qu'elles sont bien différemment racontées par les Armagnacs et par les Bourguignons, et peut-être est-il encore permis de conserver des doutes favorables au dauphin. Les uns veulent que cet assassinat ait été prémédité de sa part, qu'il ait employé l'intrigue pour attirer le duc de Bourgogne dans le piége, qu'il ait gagné la dame de Giac, maîtresse du duc de Bourgogne, et que celui-ci ne soit venu au rendez-vous, malgré des répugnances assez fortes, que par un effet de sa soumission aveugle à toutes les volontés de cette femme; les autres disent que le duc de Bourgogne s'attira son sort par un ton insolent et des gestes menaçants ou au moins suspects, qui mirent les seigneurs de la suite du dauphin dans la nécessité de le défendre; d'autres enfin imaginent qu'il y eut un mal-entendu réel ou affecté, fondé sur ce que le duc de Bourgogne, qui s'étoit mis à genoux devant le dauphin, porta, en se relevant, la main sur son épée, qui s'étoit embarrassée dans ses habits. Quoi qu'il en soit, voici les seules circonstances certaines de cet événement. On avoit posé des barrières pour la sûreté respective. Les gens du dauphin les avoient construites, ceux du duc de Bourgogne vinrent les reconnoître. Le dauphin étoit maître d'un des bouts du pont, le duc de Bourgogne de l'autre. La suite des deux princes étoit la

même pour le nombre; elle étoit composée de part et d'autre de dix personnes. Du côté du dauphin étoient Tanneguy du Chatel, Narbonne, Louvet, Naillac, Loiré, Layet, Frottier, Bataille, Bouteillet et du Lau. Du côté du duc de Bourgogne, Charles de Bourbon, Noailles, Fribourg, Neuf-Châtel, Montaigu, de Vienne, de Vergy, d'Autrey, de Giac et de Pontallier. Pour tuer le duc, il fallut sauter par-dessus la barrière; Noailles fut tué en le défendant; les autres seigneurs de la suite du duc de Bourgogne furent faits prisonniers, excepté Montaigu, qui franchit les barrières. Comment se laisse-t-on prendre ainsi à nombre égal? L'inégalité étoit-elle dans les armes ou dans le courage? Les seigneurs de la suite du duc de Bourgogne rendirent-ils quelque combat? Y eut-il des blessés de part et d'autre? Voilà sur quoi l'histoire n'offre rien de certain. On a les dépositions de trois des seigneurs de la suite du duc de Bourgogne, Vienne, Vergy et Pontallier; elles donnent peu de lumières. Seguinat, secrétaire du duc, et qui étoit entré à sa suite sur le pont, dit que Vergy se mit en défense et qu'il fut blessé. Une circonstance pourroit expliquer le peu de résistance des amis du duc. Le nombre de la suite des deux princes sur le pont étoit absolument égal; mais hors du pont le duc n'avoit que cinq cents hommes d'armes, dont une partie occupoit le château de Montereau : le dauphin avoit une armée que des auteurs font monter à vingt mille hommes. Peut-être les seigneurs de la suite du duc de Bourgogne crurent-ils que toute l'armée du dauphin alloit fondre sur eux. Peut-être y avoit-il des intelligences entre les seigneurs du parti du dauphin et quelques uns de ceux du duc de

Bourgogne; ce qui pourroit le faire penser, c'est la promptitude avec laquelle Giac et sa femme, après cet événement, embrassèrent le parti du dauphin. Le corps du duc de Bourgogne resta sur le pont : on emporta le dauphin éperdu, épouvanté, presque sans connoissance; cet effroi, sa jeunesse, sa douceur, sa foiblesse même et l'éloignement qu'il eut toujours pour le crime, déposent en sa faveur. L'opinion qui nous paroît la plus raisonnable, est que si les seigneurs de sa suite avoient formé ce complot, ils ne le consultèrent pas pour lui rendre un si affreux service. On verra dans la suite que ses ministres, ses généraux, et nommément quelques uns de ceux qui l'accompagnèrent à Montereau, ne le consultoient pas toujours sur la manière de le servir; il est vrai qu'il ne désavoua point les meurtriers du duc et qu'il ne leur ôta point sa faveur, ce qui prouve seulement qu'ils le gouvernoient. Peut-être croyoit-il leur devoir beaucoup pour un crime dont ils avoient pris sur eux la honte et le danger, en lui en laissant le fruit; peut-être eux-mêmes pensoient-ils ainsi. Tous se trompoient, et l'événement le fit voir; mais cette erreur étoit digne du temps.

Ce fut principalement Tanneguy du Chatel que la voix publique accusa du meurtre du duc Jean; on disoit même qu'il conservoit comme un monument précieux la hache dont il s'étoit servi dans cette occasion. Il protesta toujours qu'il n'avoit eu aucune part à ce crime. Barbazan, qui fut accusé de l'avoir conseillé, quoiqu'il ne fût pas du nombre des dix seigneurs qui accompagnoient le dauphin sur le pont, non seulement s'en défendit, mais, selon quelques auteurs, il protesta

hautement qu'on avoit perdu et déshonoré le dauphin en voulant le servir. Louvet et Loiré sont nommés dans les dépositions; Layet et Frottier le sont dans la relation de Monstrelet.

On essaya de persuader à la nation que le duc de Bourgogne avoit insulté le dauphin, et qu'il n'avoit fait que porter la peine de son insolence; on engagea le dauphin à publier ce fait dans un manifeste. C'étoit profiter contre le duc de Bourgogne de quelques vrai-semblances que fournissoit son caractère; mais elles étoient détruites par une vrai-semblance plus grande, c'est que le duc de Bourgogne n'étoit pas le plus fort à Montereau. Les partisans du dauphin voulurent forcer Seguinat à déposer contre son maître; ils le retinrent long-temps en prison, ils le menacèrent de la question, rien ne put ébranler ce serviteur fidèle.

Le premier fruit qu'on voulut tirer de la mort du duc de Bourgogne, fut de soumettre le château de Montereau. On mena Vergy au pied des murailles, et on le chargea de signifier à la garnison un ordre de se rendre sous peine de mort. Un des compagnons du duc, entre les mains des Dauphinois, disoit assez qu'il étoit arrivé au duc quelque chose d'extraordinaire; la garnison demanda un ordre du duc par écrit. Vergy n'osant dire qu'il venoit d'être assassiné, de peur apparemment d'offenser les Dauphinois, se contenta de montrer la terre du doigt; la garnison n'entendant point ou feignant de ne pas entendre, il fallut parler plus clairement. Le défaut de vivres obligea la garnison de capituler.

Ce fut là le seul succès du dauphin, et bientôt il apprit que le fruit le plus certain du crime est la honte

et le malheur. Nous trouvons à ce sujet une observation bien sensée dans les registres du parlement ; on y dit, en parlant du dauphin : « Il attendoit le royaume et « succession, après le roi notre souverain seigneur, à « quoi il aura moins d'aide et de faveur, et plus d'en- « nemis qu'auparavant. » Cette prédiction ne fut que trop bien vérifiée, et c'est à quoi auroient dû s'attendre les auteurs et exécuteurs de ce conseil sinistre. C'est une chose inconcevable que cette facilité malheureuse de nuire, et cette impuissance de prévoir les suites du mal qu'on va faire. Je nuirai à mes ennemis, et mes ennemis ne pourront me nuire ; voilà la théorie sur laquelle le système de guerre est fondé. La vengeance publique, c'est-à-dire le châtiment que la loi inflige aux criminels, est raisonnable et juste ; le succès en est infaillible, et n'entraîne aucun retour funeste, parceque la société entière est armée contre l'individu qui la trouble. Les vengeances particulières sont absurdes, parceque par l'égalité ou la presqu'égalité de forces, elles entraînent à l'infini d'autres vengeances particulières. On sent que toutes les guerres, soit de souverain à souverain et de nation à nation, soit du prince aux sujets et de l'autorité contre la liberté, soit d'une partie du peuple contre une autre, enfin toutes les grandes violences exercées par des hommes assez puissants pour être au-dessus des lois, mais non pour être au-dessus de leurs ennemis, sont dans le cas des vengeances particulières ; c'est-à-dire toujours renaissantes les unes des autres par l'activité des passions et par l'égalité des forces. Nous avons déja vu, sous le roi Jean, comment les vengeances particulières se perpétuent et s'enchaî-

nent; nous avons vu le supplice irrégulier du connétable d'Eu amener l'assassinat du connétable de La Cerda; cet assassinat causer l'emprisonnement de Charles-le-Mauvais, et le supplice irrégulier de ses amis; cette nouvelle violence produire l'assassinat des maréchaux de Conflans et de Clermont, et ce dernier crime être puni par la mort violente de Marcel.

Sous Charles VI, même enchaînement de malheurs et de crimes, même fruit des vengeances particulières. Qu'avoit gagné le duc de Bretagne, Jean V, à vouloir se défaire, par une trahison, de Clisson, son ennemi? Sans l'heureuse désobéissance de Bavalan, le désespoir alloit le consumer, ou la puissance du roi l'écraser? Qu'avoit gagné Craon à se venger de Clisson par un assassinat? d'être long-temps proscrit, toujours en horreur, et de laisser une mémoire infame. Qu'avoit gagné Clisson lui-même par son acharnement à poursuivre Craon et le duc de Bretagne? une disgrace à la cour, la guerre en Bretagne, une inquiétude, une agitation perpétuelle. Qu'avoit gagné le duc d'Orléans, son ami, à insulter, à braver le duc de Bourgogne? une mort violente. Qu'avoit gagné le duc de Bourgogne à ce crime? douze ans de honte, de remords et de terreurs, suivis aussi d'une mort violente. Que gagnoit enfin le dauphin Charles à avoir puni, par une perfidie et une cruauté, ce prince perfide et cruel? l'exhérédation, la malédiction paternelle; le soulèvement du royaume, la nécessité de conquérir un trône que la naissance lui déféroit. Le comte de Charolois, nouveau duc de Bourgogne, avoit à venger un père; Isabelle de Bavière avoit pour la troisième fois à venger un amant, et pour

la seconde fois, à le venger sur un fils; Anglois, Bourguignons, François, tout se réunit contre le dauphin. Charles VI prend pour gendre Henri V; la couronne de France est transportée au roi d'Angleterre par le traité de Troyes, monument bien étrange dans notre histoire, mais leçon bien instructive.

Pendant qu'à l'occasion du meurtre de Jean-sans-Peur tout respiroit autour du jeune duc de Bourgogne, la fureur et la vengeance, un dominicain, nommé Pierre Floure (il mérite qu'on le nomme), chargé de l'oraison funèbre du duc assassiné, osa recommander au prince son fils un généreux pardon de cette injure. Les courtisans l'en blamèrent, toute la France s'étonna de la hardiesse avec laquelle il avoit osé, dans ces jours criminels, parler en chrétien, en citoyen et en sage. Ce conseil, qu'on crut pieux jusqu'au fanatisme, n'étoit que politique et utile. Si le duc avoit eu assez d'élévation dans l'ame ou de lumières dans l'esprit pour le suivre; que de fléaux il auroit épargnés à sa patrie et à lui-même! L'expérience et l'infortune le ramenèrent trop tard à cet avis, qu'il avoit méprisé.

L'Anglois étoit le seul à qui ce cercle de vengeances et cet entassement de crimes eusseut été profitables. Attendons un moment; nous le verrons puni à son tour de ses injustices et de ses violences; le traité de Troyes sera expié; il l'étoit déja par les François. Le peuple, si las du joug de ses princes légitimes, apprit ce que c'est que le joug d'un étranger; les grands mêmes subirent un joug inconnu jusqu'alors à la cour de France, et qu'on pourroit appeler la tyrannie des manières. Les courtisans françois avoient toujours parlé à leurs

rois avec cette liberté respectueuse et enjouée, avec cette confiance noble et aimable qu'inspire le gouvernement paternel. Cette image de l'égalité naturelle et de la liberté nationale s'étoit conservée à la cour sous les plus mauvais rois, et formoit ce qu'on peut appeler particulièrement le ton françois. Henri V, prince aimable, mais fier, gardoit pour les Anglois son affabilité, il ne vouloit être pour les François qu'un conquérant; une froideur sèche et dure, un orgueil capricieux, des manières impérieuses, annonçoient un vainqueur et un despote. La liberté françoise n'osoit prendre l'essor avec ce maître superbe, qui n'étoit flatté du respect qu'autant qu'il ressembloit à la crainte. Le maréchal de l'Isle-Adam, ce chef du parti bourguignon, qui avoit surpris Paris pour le duc Jean, s'étant un jour présenté devant Henri V, *vêtu d'une robe de blanc-gris*: « L'Isle-Adam, lui dit sévèrement Henri, est-ce là la « robe d'un maréchal de France? — Très cher seigneur, « répondit le maréchal, je l'ai fait faire pour venir « depuis Sens jusqu'ici. » L'Isle-Adam regardoit le roi en parlant. « Comment dit le prince, en fronçant le « sourcil, osez-vous regarder un prince au visage? — « Très redouté seigneur, repartit l'Isle-Adam, c'est la « guise de France: et si aucun n'ose regarder celui à « qui il parle, on le tient pour mauvais homme et « traître: et pour Dieu, ne vous en déplaise. — Ce n'est « pas notre guise », répliqua froidement le roi d'Angleterre. Peu de temps après, l'Isle-Adam fut mis à la Bastille, sur une fausse accusation d'avoir voulu livrer Paris au dauphin.

Melun s'étoit rendu à Henri V, sous la condition

que les assiégés auroient la vie et la liberté. Au mépris de cette capitulation, Barbazan, gouverneur de la ville, et le prince de Bourbon-Préaux, furent retenus en prison; le premier, sous prétexte qu'il avoit eu part à l'assassinat du duc de Bourgogne; le second, sans prétexte. La garnison resta prisonnière, plusieurs de ceux qui la composoient périrent en prison, quelques uns furent écartelés, toujours sous prétexte d'avoir eu part à la mort du duc Jean. Telle étoit la conduite des Anglois en France : on pouvoit presque prédire que de pareils maîtres ne le seroient pas long-temps, sur-tout n'ayant d'autre droit que la force.

Henri IV avoit voulu établir la loi Salique en Angleterre; Henri V, par le traité de Troyes, la détruisoit en France, ou plutôt, il détruisoit toutes les lois. Loin d'avoir des droits à la couronne de France, il n'en avoit pas à la couronne d'Angleterre; son père l'avoit usurpée; il y a même des historiens qui disent que Henri IV, en mourant, tâcha d'inspirer à son fils les remords qu'il avoit toujours eus sur cette usurpation. Ainsi quand on supposeroit, contre toute évidence, qu'Édouard III eût été l'héritier légitime des fils de Philippe-le Bel, Henri V n'étoit pas l'héritier d'Édouard III. Les droits de la maison de Mortemer anéantissoient les siens. « Les prétentions de Henri sur la France, dit M. Hume [a], « étoient, s'il est possible, encore plus inintelligibles que « le titre en vertu duquel son père étoit monté sur le « trône d'Angleterre » : tout ce qu'on y voit de clair, c'est le droit de conquête, droit qui confond et renverse

[a] Histoire d'Angleterre, Henri V.

tous les titres, droit des tyrans et des bêtes féroces, quand il est seul.

Quelle foule de suppositions ou contradictoires ou absurdes il eût fallu faire pour trouver à Henri V la moindre apparence d'un droit sur la France !

Il falloit supposer, 1° qu'Édouard III avoit eu des droits à ce trône, et par conséquent que la loi Salique ne gouvernoit point la France.

2° Et de plus, que, dans ce cas, il n'avoit point été exclus par les descendants de Louis Hutin et de Philippe-le-Long.

3° Que Henri V étoit héritier d'Édouard III, au préjudice de la maison de Mortemer, et par conséquent que la loi Salique gouvernoit l'Angleterre.

4° Que la France, qui par elle-même n'étoit pas soumise à la loi Salique, y avoit été soumise par sa réunion avec l'Angleterre, dont elle n'étoit plus qu'une province, et dont elle devoit suivre le sort et recevoir les lois.

Ou bien, en adoptant seulement cette dernière supposition de la réunion et de la confusion de ces deux royaumes, et en abandonnant l'idée que la loi Salique gouvernât l'Angleterre, il falloit supposer dans la maison de Lancastre, ou le droit de conquête, ou le droit que donne l'élection.

Si c'est le droit de conquête, il falloit supposer :

1° Qu'il est permis de conquérir la couronne nationale, au mépris du droit héréditaire, c'est-à-dire de se faire le tyran de son pays.

2° Que Henri IV avoit réellement conquis l'Angleterre, ce que la nation angloise n'a jamais voulu reconnoître.

Si c'est le droit d'élection, il falloit supposer :

1° Que la couronne d'Angleterre étoit élective, et non héréditaire, ou que la constitution avoit été légitimement changée à cet égard.

2° Que la nation avoit réellement élu Henri IV, ce que Henri IV n'a jamais voulu reconnoître.

Et enfin, dans tous ces cas, il faut se prêter à l'idée que la France étoit obligée de suivre toutes les variations et toutes les vicissitudes de la constitution angloise, c'est-à-dire à l'idée qu'elle étoit devenue une province angloise.

Si ce traité de Troyes, ouvrage du délire et de la violence, renversoit toutes les lois, et sur-tout celles de la nature, il ne blessoit pas moins tous les intérêts. « S'il avoit pu être exécuté, dit encore M. Hume, il est difficile de décider à qui, de l'Angleterre ou de la France, « il seroit devenu plus fatal. » Tout le monde en effet y perdoit. Ne parlons point de Charles VI, qu'on dépouilloit de tout, qu'on réduisoit à un vain titre, c'étoit assez pour lui ; Charles VI n'étoit rien. Mais l'ambitieuse Isabelle, qui vouloit être tout, quel rang, quels honneurs, quelle autorité pouvoit-elle se promettre dans cette cour étrangère, à laquelle elle livroit la France et sacrifioit son fils unique? Le mépris et l'oubli furent son partage, ils flétrirent sa vieillesse, ils hâtèrent sa mort, et ce fut par la nouvelle de cette mort qu'on apprit qu'elle vivoit encore.

Quant à la maison de Bourgogne, qui ne voyoit entre le trône et elle que les branches d'Orléans et d'Anjou, conçoit-on qu'elle se laissât aveugler par la haine au point de placer sur ce trône l'étranger, l'ennemi que

la France avoit toujours combattu? Et qu'alloient devenir toutes ces autres branches de la maison royale, Orléans, Anjou, Alençon, Bourbon, Artois, Dreux, Courtenay, qui toutes avoient des droits que les princes anglois redouteroient toujours? Ces droits seroient donc pour elles des titres éternels de proscription? leur existence toujours précaire dépendroit d'un caprice ou d'une inquiétude?

Et tous ces ordres de l'État, ces grands corps nationaux, dépositaires des lois, zélateurs de la liberté, comment scelloient-ils eux-mêmes l'extinction de tous les droits, l'abrogation de toutes les lois? comment mettoient-ils la nation aux fers? comment se précipitoient-ils dans la servitude? Comment, par une injuste aversion pour un jeune prince qu'on ne connoissoit pas encore, et par un amour forcené pour la mémoire d'un prince affreux (1), qu'on avoit trop su connoître, choisissoient-ils pour maître l'ennemi du nom françois? Quels égards, quelle reconnoissance espéroient-ils d'un conquérant qui croyoit devoir tout à ses armes, et qui regardoit toute soumission comme forcée?

Et ce conquérant lui-même, qui s'applaudissoit de subjuguer la rivale de sa nation, et d'exécuter l'injuste projet d'Édouard III, à quelles agitations il se condamnoit! quelle perspective d'ennemis secrets à craindre, d'ennemis déclarés à combattre, de violences à exercer, d'obstacles à renverser, de préjugés à déraciner, de remords à étouffer! Il enchaînoit des provinces étrangères, mais les cœurs de ses sujets se détachoient de

(1) Le duc de Bourgogne Jean.

lui. Les Anglois, plus câlmes dans leur île, à l'abri des tempêtes qui bouleversoient la France, et sans autres passions qu'une haine tranquille et systématique pour une nation rivale, voyoient mieux leurs intérêts; ils vouloient bien que la France fût affoiblie et humiliée, mais non pas qu'elle fût conquise; ils sentoient qu'alors l'Angleterre pouvoit ne devenir qu'une province de l'empire françois. Qu'est-ce donc que la guerre, si ceux mêmes qui la desirent en redoutent presque également les succès et les revers? Ce principe régla la conduite des Anglois; ils parurent d'abord contents de s'armer contre la France, ils contribuèrent avec assez d'ardeur aux premiers succès; mais alarmés de la rapidité et de la continuité de ces mêmes succès, leur zèle se refroidit, ils n'accordèrent que des subsides peu proportionnés à une si vaste entreprise; ce fut avec le secours des premières provinces qu'il avoit soumises en France que Henri V se mit en état de soumettre les autres, et ce secours ne lui suffisant pas, il étoit souvent obligé, pour entrer en campagne, de mettre en gage ses pierreries et même sa couronne; quelquefois il falloit qu'il s'arrêtât au milieu de sa course, qu'il suspendît ses conquêtes, qu'il accordât des tréves. Ces obstacles eussent aisément été vaincus, si Henri V, aussi absolu en Angleterre qu'Édouard III, eût osé, comme lui, lever des taxes arbitraires; mais l'usurpation encore récente de la maison de Lancastre fut une circonstance favorable à la constitution, par les ménagements que les princes de cette maison étoient obligés d'avoir pour la liberté. La loi de ne pouvoir mettre d'impôts sans le consentement de la nation s'affermit au point qu'on n'osoit

presque plus l'enfreindre. En France, au contraire, les impositions arbitraires devenoient de plus en plus fréquentes. Charles VI en ayant mis une sur tout le royaume sans le consentement des États, et ayant nommé des commissaires pour la lever par-tout indistinctement, le Languedoc réclama ses priviléges, il demanda qu'au moins ses États particuliers fussent assemblés pour délibérer sur ce subside. Le roi ordonna qu'il fût levé pour cette fois seulement, sans tirer à conséquence, et sans préjudicier aux priviléges de cette province, en y préjudiciant dans l'objet le plus essentiel.

Ce droit odieux de *pourvoirie*, le plus arbitraire de tous les impôts, contre lequel on s'étoit tant soulevé en France et en Angleterre, et que le roi Jean avoit expressément supprimé par l'ordonnance de 1355, fut exercé avec la plus grande rigueur sous le règne de Charles VI. On avoit soin de renouveler de temps en temps l'ordonnance qui l'abolissoit, et l'impôt n'en subsistoit pas moins.

Tandis que la France couroit à sa perte, elle fut secourue malgré elle par l'Écosse, qui sembloit hors d'état de faire aucune tentative. L'Écosse, sans être plus éblouie que l'Angleterre, des conquêtes de Henri V, en fut plus mécontente encore. Jacques, héritier légitime de la couronne d'Écosse, étoit toujours retenu en Angleterre, au mépris du droit des gens; le duc d'Albanie, son oncle et son persécuteur, gouvernoit l'Écosse sous le titre de régent. Ce prince ambitieux, jaloux de conserver son autorité, ménageoit l'Angleterre, de peur que Henri V ne renvoyât le prince Jacques en Écosse; l'inaction du duc d'Albanie pendant les guerres de Hen-

ri V contre la France avoit favorisé les succès de Henri. Le duc d'Albanie voyant la France passer sous le joug de l'Angleterre, et voyant l'Écosse alarmée de cet accroissement d'une puissance ennemie, sentit que, pour son intérêt même, il devoit faire à son pays le sacrifice des considérations personnelles, qui l'avoient seules déterminé jusqu'alors. Sans entrer en guerre ouverte avec l'Angleterre, il envoya en France, sous la conduite du comte de Buchan, son second fils, sept mille hommes au secours du dauphin. Le jeune roi d'Écosse, que Henri menoit par-tout à sa suite, donna ordre à ses sujets de quitter le service de la France; ils répondirent qu'un roi dans les fers n'ayant point de volonté dont on pût être assuré, ils obéiroient à son intention présumée, plutôt qu'à un ordre suspect [a]. Le maréchal de La Fayette joignit le comte de Buchan, et pendant que Henri V étoit allé dans son île mendier quelques secours, ils battirent les Anglois à Beaugé en Anjou; le duc de Clarence, qui commandoit ceux-ci en l'absence de Henri V son frère, fut tué par un chevalier écossois, nommé Swinton; les vainqueurs firent des prisonniers considérables, et ce succès fut important en ce qu'il ranima les partisans du dauphin, et qu'il prouva que les Anglois n'étoient pas invincibles. Le dauphin, pour attacher les Écossois à son service, fit le comte de Buchan son connétable.

Il choisit d'ailleurs parmi ces mêmes Écossois un certain nombre de braves, dont il forma une compagnie d'ordonnance, à laquelle il confia la garde de sa per-

[a] Saint-Remy, ch. 110. Monstrelet, ch. 239. Hall, fol. 76.

sonne. La première compagnie des gardes du roi en a retenu le nom de garde écossoise. Alexandre, mécontent de sa garde macédonienne, la cassa, et voulut se faire garder par des Perses. La confiance que Charles VII témoignoit aux Écossois honoroit ces étrangers, mais ne désobligeoit-elle pas ses sujets? n'étoit-ce pas à ceux-ci qu'appartenoit exclusivement le droit de garder et de défendre la personne de leur prince?

Quoique Henri V ne pût forcer les Anglois à quitter leur île pour le suivre en France, et quoique l'argent lui manquât pour les y engager, les ambitieux couroient en foule sous ses drapeaux chercher la gloire et la fortune; il revint avec une armée formidable, et sa présence arrêta d'abord les progrès du dauphin; il lui fit lever le siége de Chartres, s'empara de Dreux, prit Meaux, en fit pendre le gouverneur (le bâtard de Vaurus) au même arbre où celui-ci avoit fait pendre tous les Anglois et les Bourguignons qui étoient tombés entre ses mains, on appeloit cet arbre *l'orme de Vaurus;* enfin Henri se rendit maître de toutes les provinces du Nord, chassa le dauphin jusqu'au-delà de la Loire, le poursuivit même du côté du midi avec un acharnement, une rapidité, un bonheur qui ne laissoient pas respirer.

Heureux dans sa maison, comme à la guerre et dans la politique, il lui naquit un fils, auquel on crut promettre la destinée de son père, en lui donnant son nom; ce fut Henri VI. Sa naissance fut célébrée à Paris par des démonstrations de joie plus fortes qu'à Londres.

La mort vint frapper Henri V à trente-quatre ans, au sein de ses prospérités; il mourut de la fistule, qu'on n'avoit point encore l'art de guérir; il sentit venir la

mort, et la brava comme ses ennemis. Il fit ses dernières dispositions du même sang-froid dont auparavant il traçoit un plan de campagne : il lui restoit deux frères, le duc de Bedfort et le duc de Glocestre; il donna la régence de la France au premier, celle de l'Angleterre au second; il confia la personne de son fils au comte de Warwick (1), ne croyant pas que la régence et la tutèle dussent être réunies. Il prévit tout, et donna ses ordres pour tous les cas; il recommanda sur-tout à ses frères de persévérer dans l'alliance du duc de Bourgogne, sentant que les Anglois ne pouvoient avoir de succès solides en France que par la division des François.

Après s'être occupé pour la dernière fois des objets de la terre, il donna ce qui lui restoit de vie aux devoirs de la religion et aux soins de l'éternité. Son chapelain lui récitoit les psaumes de la pénitence; quand le roi entendit le verset du *Miserere* où il est parlé de rebâtir les murs de Jérusalem; « Ah! s'écria-t-il, Dieu sait que « c'étoit mon projet, et que j'allois l'exécuter aussitôt « que j'aurois subjugué la France [a]. » Ce témoignage que lui rendoit sa conscience le rassuroit sur toutes les fautes et les erreurs de sa vie. Tel étoit encore l'esprit des croisades, qui a si long-temps survécu aux croisades mêmes.

Ce discours de Henri V, et ce qu'on sait d'ailleurs de ses derniers moments, prouve qu'il n'eut point de remords sur la conquête de la France, et il étoit difficile qu'il en eût dans un siècle où les conquérants étoient

(1) De la maison de Beauchamp.

[a] Monstrelet, ch. 265. Hall, fol. 80. Saint-Remy, ch. 118.

au premier rang dans l'estime publique. Son père cependant en avoit eu sur son usurpation, et nous ne voyons pas pourquoi il auroit été plus permis d'usurper la couronne de France que celle d'Angleterre, mais l'usurpation d'une couronne étrangère s'appelle une conquête, et ce nom, qui suppose tant d'injustices, en paroissoit une excuse suffisante. Henri V suivit la route qui, de son temps, menoit à la gloire, il étoit digne pourtant d'y parvenir par d'autres chemins; il avoit dans le cœur l'amour de la justice, il respecta les lois de son pays. M. Hume a raison de louer la générosité avec laquelle Henri pardonna au comte de La Marche d'avoir des droits au trône plus justes que les siens; on doit louer sur-tout les soins qu'il daigna prendre pour acquérir et conserver l'amitié de ce rival, que son père avoit dépouillé. Une pareille confiance, ajoute M. Hume, est bien rare; l'histoire en offre peu d'exemples, et il est plus rare encore que personne n'ait eu à s'en repentir.

Si Henri V suivit d'autres principes à l'égard des puissances voisines et rivales; s'il eut le tort d'avoir prolongé l'injuste détention du roi d'Ecosse; s'il attaqua aussi injustement la France, et uniquement parcequ'elle étoit alors foible et divisée, ne nous dispensons point de rendre justice aux talents qu'il déploya contre elle; n'oublions pas d'observer qu'avec moins de moyens qu'Édouard III, avec une autorité moins absolue sur la nation, il poussa beaucoup plus loin l'exécution de la même entreprise. Il fut aidé sans doute par les divisions de la France; mais Édouard avoit eu les mêmes secours.

Au reste, chez tous ces guerriers si brillants et si

heureux, on ne voit guère à louer que l'audace, qualité d'un soldat; et que l'activité, qualité qui n'est pas toujours d'un général : il n'y avoit point encore de généraux, et si nous avons donné ce titre à quelques uns des héros chevaliers qui gagnoient des batailles, c'étoit en les jugeant par comparaison. Du Guesclin avoit été un phénomène. L'activité de Henri V avoit pourtant un caractère particulier, qui tenoit un peu du général; elle étoit moins étonnante que pressante; elle consistoit moins à faire voler des armées, comme l'activité de Henri II, qu'à les tenir toujours sur les traces de l'ennemi, de manière que, toujours en fuite ou en alarme, il ne pût songer qu'à se défendre ou à échapper, et n'eût jamais le loisir de former un projet, ni de préparer une démarche.

Heuri V eut, dans un degré distingué, tous les avantages extérieurs; la force, l'adresse dans tous les exercices du guerrier et du cavalier, ces graces, ce talent de plaire, qui souvent dispensent d'avoir des vertus; mais qui, lorsque les vertus viennent s'y joindre dans un héros et dans un roi, en font l'image la plus sensible de la Divinité.

Charles VI le suivit de près au tombeau, malheureux prince que ses sujets s'obstinèrent à aimer, parcequ'il paroissoit vouloir le bien, et qu'on croyoit qu'il l'auroit fait, s'il avoit seulement été en état de le connoître.

Son régne répond à ceux de trois rois en Angleterre. Avant son funeste accident, il n'étoit pas inférieur au premier de ces rois. Les deux autres auroient pu l'éclipser par les talents, mais il les eût surpassés en bonté.

Le grand schisme d'Occident remplit presque tout ce

règne, et quoiqu'il eût une influence générale sur les deux nations ennemies, qui ne manquèrent pas d'être divisées sur l'obédience comme sur tout le reste, c'étoit sur la France que cette influence étoit plus active et plus sensible, à cause du séjour d'un des deux papes dans Avignon. Ce pape étoit Clément VII; Urbain VI siégeoit à Rome. Clément et le duc d'Anjou s'étoient vendu l'un à l'autre le clergé de France; Clément accordoit des décimes au duc d'Anjou, qui lui laissoit prendre la moitié des bénéfices, et vendre l'autre. Jamais l'abus des graces expectatives ne fut poussé plus loin. L'université, que ce brigandage frustroit du prix légitime de ses travaux, et que le scandale du schisme affligeoit, défendit avec courage les libertés de l'église gallicane et ses propres droits. Ce régne vit une guerre continuelle de l'université contre le schisme. La cause de l'université étoit juste, elle triompha, mais ce ne fut qu'après une longue vicissitude de succès et de revers. Tandis qu'en Angleterre le schisme favorisoit les progrès du wicléfisme, en France il exerçoit le zéle et déployoit les talents des Dailly, des Clémengis et des Gerson.

L'université demandoit un concile; Jean de Ronce, docteur en théologie, fut chargé de porter ce vœu au roi; il fut arrêté la nuit suivante. Urbain y gagna quelques suffrages en Sorbonne. Persécuté par Clément et par le duc d'Anjou, Jean de Ronce, dès qu'il fut libre, se retira auprès d'Urbain avec quelques autres docteurs, il rapporta secrétement à Paris des lettres d'Urbain pour l'université; le recteur en fit faire la lecture, Jean de Ronce et le recteur furent obligés de se dérober par

la fuite au ressentiment de Clément VII et du duc d'Anjou, des professeurs disparurent, les étudiants se dispersèrent, les écoles furent désertes.

Urbain mourut [a], c'étoit une occasion naturelle de se réunir; mais quand deux partis sont une fois formés, chacun des deux croit avoir intérêt de s'étendre et de se perpétuer. Charles VI voulut plusieurs fois transporter en Italie toutes les forces de la France, et aller à main armée faire reconnoître, dans Rome, l'autorité de Clément. Les guerres des Anglois et les troubles civils de la France ne lui en laissèrent pas le loisir. Les cardinaux de Rome élurent à la place d'Urbain VI, Pierre Tomacelli, qui prit le nom de Boniface IX.

Les chartreux voulant s'affranchir de la juridiction de l'ordinaire, s'adressèrent à Boniface, qui chargea leurs députés de lettres pour le roi de France, où le pontife sembloit ne respirer que la paix. A leur arrivée en France, ces députés furent enfermés dans la chartreuse de Villeneuve d'Avignon; on voulut les forcer de remettre à Clément les lettres de son rival; ils se refusèrent constamment à cet abus de confiance. Le roi, à la prière de l'université, les fit mettre en liberté; il entama par leur moyen une négociation avec Boniface.

L'université reçut l'ordre qu'elle sollicitoit depuis long-temps, de chercher et d'indiquer les moyens d'éteindre le schisme. Elle en proposa trois : l'abdication, le compromis, le concile général. Clémengis fit à ce sujet un mémoire, que le roi parut goûter; mais le cardinal Pierre de Lune, légat du siége d'Avignon, gagna

[a] 1389.

les ducs de Berri et de Bourgogne, qui gouvernoient alors le roi, et on défendit à l'université de pousser plus loin cette affaire. L'université indignée ferma ses écoles; mais le mémoire de Clémengis fit mourir de colère, de douleur et de crainte le pape d'Avignon [a]. L'université reprit ses exercices, dans l'espérance qu'on allât saisir cette nouvelle occasion d'éteindre le schisme. Le roi écrivit aux cardinaux d'Avignon pour les inviter à suspendre le choix du successeur de Clément; les cardinaux se doutant de ce que la lettre contenoit, ne voulurent l'ouvrir qu'après le conclave; ils élurent ce même Pierre de Lune qui avoit été légat à la cour de France, il prit le nom de Benoît XII ou XIII; on perdit alors tout espoir de réunion. La France voulut bien reconnoître ce pape, fait malgré elle, qui ne parla d'abord que de paix, et qui combattit pendant trente ans pour ses droits. Il désarma Clémengis, en le prenant pour secrétaire; mais il ne put ni corrompre Dailly, ni séduire l'université par l'offre de signer en sa faveur un rôle de bénéfices tel qu'elle voudroit le présenter, ni la réduire au silence par son crédit, ni la diffamer par les déclamations de ses prédicateurs. Un concile tenu à Paris décida pour la *voie de cession*, c'est-à-dire pour l'abdication des deux contendants. Alors l'université d'Oxford, qui avoit la première proposé cette voie, changea d'avis, et demanda un concile général. Mais les rois de France et d'Angleterre, alors amis et alliés, s'unirent pour forcer les deux papes à l'abdication, et Pierre Dailly fut envoyé à Rome pour proposer cette

[a] 1394.

voie à Boniface au nom des deux rois, auxquels s'étoient joints plusieurs autres souverains de l'Europe. Charles et Richard envoyèrent une pareille députation à Benoît. Celui-ci s'épuisa en détours et en déguisements pour éluder la proposition. Boniface du moins fit un refus formel; Benoît en fit autant, lorsqu'il se vit enfin forcé de s'expliquer. On prit alors le parti de se soustraire à l'obédience de tous les deux, et le maréchal de Boucicaut eut ordre d'investir Avignon. Benoît s'y défendit pendant cinq ans, moins par les armes, comme on peut croire, que par l'intrigue; il avoit gagné le duc d'Orléans, dont le crédit devenoit prépondérant à la cour de France.

L'année séculaire arrivant au milieu de ces troubles, fut un événement important; Rome étoit toujours la capitale du monde chrétien, le jubilé y appela les dévots: le roi défendit à ses sujets d'y aller, plusieurs désobéirent. Boniface, qui auroit dû les accueillir, les laissa insulter par ses troupes, répandues alors autour de Rome, et laissa mourir les malades sans secours. C'étoit manquer de politique autant que d'humanité.

La soustraction devenoit un grand objet d'intrigue à la cour de France, les oncles du roi l'avoient fait ordonner, par conséquent le duc d'Orléans s'y opposoit. Benoît se sauva d'Avignon sous les habits d'un domestique; les cardinaux l'avoient abandonné, ils vinrent lui demander pardon et se ranger sous ses lois. On négocioit, l'université chanceloit; les Dailly, les Gerson parloient moins haut et moins uniformément; on rentra peu-à-peu sous l'obédience de Benoît, le roi déclara qu'il ne se souvenoit point d'avoir ordonné la soustrac-

tion ; on revint plusieurs fois de l'obédience à la soustraction, et de la soustraction à l'obédience : on persécuta tour-à-tour les partisans de l'une et de l'autre.

Benoît proposoit une entrevue des deux papes ; pour éluder l'abdication, il envoya des ambassadeurs à Boniface ; ces ambassadeurs disputèrent contre lui en plein consistoire, et le mirent en une telle colère, qu'il en mourut, comme Clément VII [a]. A Boniface succéda Innocent VII (Cosmat de Meliorati), et à celui-ci, mort subitement le 6 novembre 1406, succéda Grégoire XII (Ange Corrario). Grégoire et Benoît feignirent de désirer une entrevue, ils s'approchoient, ils s'éloignoient, leur mauvaise foi parut manifestement. La France s'ennuya de tant de subterfuges. Une déclaration du roi, rendue sur les délibérations de l'université, ordonna que si, dans le terme de l'Ascension 1408, la paix n'étoit pas rétablie dans l'église par l'abdication volontaire de Grégoire et de Benoît, ou de l'un des deux, on cesseroit d'adhérer à l'une et à l'autre obédience. Benoît excommunia tous ceux qui prendroient ce parti, et chargea deux de ses officiers de présenter au roi la bulle d'excommunication. Les officiers portèrent la peine de cette insolence, ils furent condamnés à faire amende honorable. On les revêtit de dalmatiques de toile noire, sur lesquelles étoient représentées les armes de Pierre de Lune renversées : on leur mit sur la tête des mitres de papier avec cette inscription : *Ceux sont déloyaux à l'église et au roi*. On les traîna dans des tombereaux ; on les exposa aux huées du peuple. Un mathurin les prêcha

[a] 1404.

publiquement : ce sermon n'étoit qu'un recueil d'injures contre eux et contre le pontife d'Avignon. Le mathurin protesta, *quòd anum sordidissimæ omazariæ osculari mallet, quàm os Petri de Lunâ.* Ce même mathurin prêchant devant le roi dans une autre occasion, déclara qu'il y avoit des traîtres dans le royaume ; ces traîtres c'étoient les partisans de Benoît. Le cardinal de Bar, présent au sermon, donna un démenti à l'orateur, et l'appela *vilain chien.* Telle étoit la forme que prenoit alors le zèle.

Cession, compromis, soustraction, entrevue, négociations, ambassades, bulles des papes, ordonnances des rois, arrêts du parlement, remontrances de l'université, décrets de conciles nationaux, rien n'ayant réussi, on parla d'un concile œcuménique, et bientôt, au lieu d'un, on en eut trois, et trois papes aussi au lieu de deux. Grégoire avoit créé de nouveaux cardinaux, ce qui l'avoit brouillé avec les anciens; ceux-ci se retirèrent à Pise. D'un autre côté le maréchal de Boucicaut, ayant eu ordre d'arrêter Benoît, celui-ci s'enfuit à Perpignan. Ses cardinaux se trouvant sans chef, et ayant quelque temps ignoré son sort, allèrent se joindre, à Pise, aux cardinaux qui avoient quitté Grégoire. Les deux colléges réunis convoquèrent un concile dans cette ville. Les deux papes ayant créé chacun de leur côté des cardinaux pour remplacer ceux de Pise, convoquèrent aussi chacun leur concile ; l'un dans Aquilée, l'autre à Perpignan. Celui de Pise déposa les deux compétiteurs, et les cardinaux de ce concile, entrant au conclave, élurent Pierre de Candie, surnommé Philarge, qui prit le nom d'Alexandre V. Ce

pape, qui avoit été cordelier, excita quelques troubles dans l'église gallicane par le privilége qu'il accorda aux ordres mendiants de faire les fonctions curiales et de recevoir la dîme. L'université arrêta cette innovation, en retranchant de son corps ceux qui prétendroient se prévaloir de cette bulle. Les cordeliers ayant voulu, nonobstant ce décret, faire usage du privilége, furent privés de la chaire et du confessionnal. Les jacobins, leurs ennemis, vaincus par eux dans la querelle sur l'immaculée Conception, triomphèrent à leur tour, et profitèrent de leur disgrace. Jean XXIII, successeur d'Alexandre, révoqua cette bulle, et rétablit du moins la paix à cet égard. Mais le concile de Pise ne termina point le schisme; les deux papes déposés en méprisèrent les décisions, et l'église n'en fut que plus déchirée. L'honneur de la réunion étoit réservé au concile de Constance, dont l'église fut redevable aux soins de l'empereur Sigismond et au zèle de l'université. Jean XXIII y comparut dans des dispositions conformes en apparence aux vœux de la chrétienté; il y lut un engagement solennel d'abdiquer le pontificat, pourvu que Grégoire et Benoît y renonçassent également; mais bientôt, par une légèreté ambitieuse, il protesta contre cette démarche, il quitta le concile en fugitif, et alla dans Schaffouse implorer la protection du duc d'Autriche, qui la lui refusa; enfin, après avoir erré de ville en ville, il fut pris, ramené au concile, et déposé. Grégoire fit sa cession de moins mauvaise grace. Benoît seul persévéra dans son obstination; il s'enferma au château de Paniscole, dans les États et sous la protection du roi d'Aragon, dont il étoit né sujet. Il avoit avec lui deux

cardinaux, qui lui restèrent fidèles jusqu'à la mort, et qui, pour exécuter sa dernière volonté, nommèrent à sa place un chanoine de Barcelone. Celui-ci prit le nom de Clément VIII; mais il ne déchira point le sein de l'église, n'ayant pu intéresser dans sa querelle que le roi d'Aragon, qui soutint d'abord Clément comme il avoit soutenu Benoît, et finit par le forcer à l'abdication. Alors Martin V, élu par le concile de Constance, réunit les suffrages de l'église. Il étoit de l'illustre maison de Colonne, opprimée autrefois par Boniface VIII, circonstance qui ne contribua pas peu à lui rendre la France favorable. C'est dans ce même concile que Gerson fit condamner cette proposition du cordelier apologiste de l'assassinat du duc d'Orléans : *qu'il y a des cas où l'assassinat est une action vertueuse.* Ce fut aussi ce même concile qui condamna les erreurs de Wiclef, de Jean Hus et de Jérôme de Prague; on sait trop avec quelle excessive rigueur fut punie l'inflexible opiniâtreté de ces deux derniers; on sait comment Sigismond osa violer à leur égard la foi de son sauf-conduit, et comment il en fut puni par seize ans de guerre contre les Bohémiens révoltés, qui vouloient venger leurs compatriotes et secouer le joug d'un prince parjure.

Au concile de Constance, la prééminence de la France sur l'Angleterre et sur les autres monarchies de l'Europe fut solennellement reconnue. L'ambassadeur françois (c'étoit Gerson) précéda tous les autres ministres.

L'esprit de révolte et de sédition, qui agita la France sous ce règne, s'étendoit quelquefois jusqu'aux moines. Indépendamment de la part qu'ils prenoient presque

toujours aux troubles publics, il s'élevoit entre eux des querelles à-la-fois ridicules et sanglantes. En 1400, un provincial des cordeliers ayant fait construire de son autorité privée une écurie dans l'enceinte du couvent, les cordeliers prétendant que c'étoit violer les statuts, se révoltèrent; le provincial ne voulut point céder. Les rebelles s'attroupèrent, s'armèrent, démolirent l'écurie; le cri de guerre qu'ils prenoient: *A mort tous les François*, sembloit annoncer des vues plus étendues et plus funestes que la démolition de l'écurie de leur provincial; mais par les François ils entendoient les religieux de leur province de France, qui avoient pris parti pour le provincial. Les officiers du roi accourent au bruit du combat, on leur ferme les portes; ils les enfoncent, on ne se rend point encore; il y eut une violente mêlée: enfin les cordeliers sont défaits, la plupart prennent la fuite; on en arrête vingt-six dans le couvent et quatorze dans les fossés. L'histoire a dédaigné de dire quel fut leur châtiment.

Au siége de Melun, on remarqua un moine augustin, excellent archer et grand ennemi des Anglois; il tua de sa main soixante hommes d'armes, sans compter la foule des soldats. Celui-là du moins étoit très utile à sa patrie.

Pendant que la France au-dedans éprouvoit tous les maux de la discorde et tout l'avilissement du crime, au dehors elle conservoit sa considération; elle influoit sur des révolutions importantes, elle faisoit des expéditions lointaines, ou avec un succès éclatant ou avec un malheur respecté, et son nom étoit toujours un grand nom dans l'Europe. Nous avons vu en Flandre Rosebéque et

Courtrai rendre redoutable la jeunesse de Charles VI. Si, à Naples, des princes françois succombent, c'est sous d'autres princes françois. Les république de Bologne et de Florence implorent la protection de Charles VI. Des aventuriers françois vont faire la guerre en Lombardie, au tyran Galéas. La république de Gênes obtient de la France des secours contre les corsaires d'Afrique.

Le duc de Bourbon va faire respecter les armes françoises dans cette partie du monde où saint Louis avoit péri. Le comte de Derby-Lancastre, qui fut depuis le roi Henri IV, se joint à lui. Les François et les Anglois réunis forment ensemble le siège de Carthage, et forcent le roi de Tunis à un traité. Gênes, depuis longtemps l'alliée de la France et sa ressource contre les Anglois pour la marine, ne se contente plus d'être sous la protection de cette puissance, elle veut vivre sous sa domination, elle devient françoise et reçoit le maréchal de Boucicaut pour gouverneur. Boucicaut fait la guerre en Cypre, parcourt les côtes de la Syrie et les îles de l'Archipel, bat sur mer les infidèles, et protége par-tout le commerce de Gênes.

Cependant l'inconstance génoise entraîna bientôt d'autres révolutions, Gênes essaya toutes les formes de gouvernement, sans pouvoir se fixer à aucune; mais elle regretta souvent l'administration françoise, et voulut plus d'une fois y revenir.

L'exemple des Génois et l'émulation excitée par la rivalité de l'Angleterre, tournèrent l'industrie françoise du côté de la mer. L'amiral de Vienne soutint l'honneur de la marine nationale, on fit de grands armements, on projeta, on prépara des expéditions en Angleterre,

on en fit une mémorable en Écosse. Jean de Béthencourt, gentilhomme de Dieppe, chambellan de Charles VI, découvrit les Canaries. C'étoit un premier pas vers la découverte du cap de Bonne-Espérance.

Les cris de l'empire d'Orient et de l'empire d'Occident, l'un écrasé, l'autre menacé par le terrible Bajazet, se font entendre à la France. La Hongrie, près d'être attaquée par ce conquérant, implore le secours des François, et l'obtient. L'élite de notre noblesse va périr aux champs de Nicopolis ; elle étoit commandée par ce comte de Nevers, qui fut depuis le duc de Bourgogne Jean. Bajazet son vainqueur fit égorger à ses yeux les prisonniers chrétiens ; il ne lui laissa la vie à lui-même que par bravade et en l'exhortant à prendre sa revanche. Les chrétiens avoient donné aux infidèles l'exemple de cette cruauté, ils avoient les premiers égorgé les prisonniers turcs. Au reste, ils avoient soutenu à Nicopolis la gloire de leurs armes. La perte des vainqueurs y fut dix fois plus grande que celle des vaincus. Bajazet fut défait à son tour par Temir-Lanc, ou Tamerlan ; le régne de Charles VI sert encore d'époque à la fondation du vaste empire formé par ce nouveau conquérant, mais la France n'eut point d'autre rapport avec lui que d'avoir combattu le même ennemi avec un succès bien différent.

Combattre est toujours un malheur ; vaincre est souvent un hasard : l'honneur dont tout État et tout souverain doit être le plus jaloux, c'est d'être l'arbitre de ses voisins. La France jouissoit encore de cet avantage sous Charles VI. Henri III, roi de Castille, et le comte de Gijon, fils de Henri de Transtamare, soumirent au

jugement du conseil de Charles VI, des contestations qui troubloient la paix de la Castille.

En général, la France offre sous Charles VI un mélange bien singulier de désolation et de splendeur. A travers les désordres dont on a vu le tableau, il sembloit que la cour de Charles VI fût le rendez-vous de tous les souverains de l'Europe. Venoient-ils admirer sa gloire ou épier sa décadence et contempler ses malheurs? Venoient-ils examiner par quels étonnants ressorts ou par quel ordre de la Providence, cette monarchie, ébranlée par de si violentes secousses, pouvoit subsister encore? Les uns venoient réclamer son alliance, les autres implorer son secours, d'autres venoient y chercher un asile. On y vit ou ensemble ou successivement, le roi d'Arménie Léon de Lusignan, la reine de Sicile et Louis II son fils, l'empereur de Constantinople Manuel Paléologue, les empereurs d'Occident Venceslas et Sigismond, enfin les trois rois d'Angleterre dont les régnes répondent à celui de Charles VI. Richard II y vint comme gendre de ce prince; le comte de Derby-Lancastre y vint en fugitif, il ne put obtenir l'honneur de devenir gendre du duc de Berri, et bientôt il apprit à Paris que les vœux des Anglois l'appeloient au trône, ce fut le roi Henri IV. Henri V vint en France, aussi comme gendre de Charles VI, mais comme vainqueur et conquérant. Henri VI enfin y succéda au roi son père.

FIN DU TOME TROISIÈME.

641855

TABLE DES CHAPITRES.

SUITE DE LA DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE III. Le roi Jean en France, et encore Édouard III en Angleterre . . . . . Pag. 5
CHAPITRE IV. Charles V en France, et encore Édouard III en Angleterre. 112
CHAPITRE VI. Richard II en Angleterre, et encore Charles V en France 192
CHAPITRE VII. Charles VI en France, et encore Richard II en Angleterre 218
CHAPITRE VIII. Henri IV en Angleterre, et encore Charles VI en France. 294
CHAPITRE IX. Henri V en Angleterre, et encore Charles VI en France. 342

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google